

LE SCHEMA TERRITORIAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2024-2029



Table des matières

PREAMBULE	p.4
SIGNATURES	p.9
PARTIE 1 : LA GOUVERNANCE DU STSF	p.10
1. Le comité territorial des services aux familles (CTSF)	p.11
2. Les comités territoriaux thématiques (CTT)	p.13
3. Les groupes de travail thématiques	p.17
4. Les comités des financeurs	p.17
5. L'articulation avec les autres schémas et dispositifs	p.18
PARTIE 2 : L'ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE	p.22
1. CHAPITRE 1 : LES PORTRAITS DE TERRITOIRES	p.23
1. Portrait de territoire de l'Est guyanais	p.24
2. Portrait de territoire de l'Ouest guyanais	p.33
3. Portrait de territoire des Savanes	p.42
4. Portrait de territoire du Centre Littoral	p.51
5. La Guyane : comparaisons infrarégionales	p.60
2. CHAPITRE 2 : LES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	p.67
1 L'accueil du jeune enfant	p.68
La contextualisation	p.68
Les données chiffrées	p.69
Les dispositifs	p.81
L'articulation des financements	p.85
Les actions inscrites dans le STSF	p.88
2 L'Enfance et la jeunesse	p.90
La contextualisation	p.90
Les données chiffrées	p.92
Les dispositifs	p.98
L'articulation des financements	p.104
Les actions inscrites dans le STSF	p.108
3 La Parentalité	p.110
La contextualisation	p.110
Les données chiffrées	p.112
Les dispositifs existants portés par la Caf	p.117
Les autres dispositifs	p.125
Les actions inscrites dans le STSF	p.128
4 L'Animation Vie Sociale	p.129
La contextualisation	p.129
Les données chiffrées	p.130
L'articulation des financements	p.135
Les actions inscrites dans le STSF	p.136

5 La levée des freins pour l'accès aux services

La contextualisation	p.137
Les données chiffrées	p.137
Les dispositifs concernant la mobilité	p.138
Les dispositifs concernant le logement	p.141
Les actions inscrites dans le STSF	p.143
	p.147

PARTIE 3 : LE PLAN D'ACTION DES TERRITOIRES

1. Soutenir l'existant et garantir sa pérennité	p.148
2. Développer l'offre de service	p.156
3. Expérimenter et innover pour s'adapter au territoire	p.162
4. Les actions de la gouvernance	p.171
	p.176

Sigles	p.177
--------	-------

PREAMBULE

Qu'est-ce que le Schéma Territorial des Services aux Familles ?

Le Schéma Territorial des Services aux Familles (STSF) est un document stratégique et structurant visant à élaborer une politique partagée de la petite enfance, de la parentalité et de l'enfance et la jeunesse. En Guyane, il englobe également les services de l'animation de la vie sociale.

Il est co-construit avec les acteurs locaux dans une approche partenariale afin d'apporter des réponses concrètes et opérationnelles au plus près des territoires.

Les objectifs du STSF sont de¹ :

- Renforcer le partenariat et la coordination entre les acteurs ;
- Conforter le pilotage local, adapté aux besoins des territoires ;
- Élaborer une politique partagée de la petite enfance et du soutien à la parentalité valorisant le développement des compétences parentales ;
- Définir de manière concertée des territoires prioritaires ;
- Articuler les dynamiques départementales et municipales en favorisant une action coordonnée des acteurs.

Le présent STSF, signé le 11 décembre 2024, couvre les années 2024 à 2029.

Il comporte un descriptif de sa gouvernance (Partie 1), un diagnostic territorialisé (Partie 2) et un plan d'action (Partie 3). Le plan d'action a vocation à organiser le maintien des services existants et garantir leur pérennité, à développer l'offre de service ainsi qu'à expérimenter et innover pour mieux s'adapter au territoire.

Le STSF est encadré par plusieurs textes réglementaires :

La circulaire du 22 janvier 2015 invite l'ensemble des départements à engager la démarche d'élaboration d'un schéma départemental des services aux familles (SDSF), Schéma Territorial des Services aux Familles (STSF) en Guyane.

L'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles a, pour la première fois, défini à un niveau législatif la notion de « services aux familles », compris comme le deuxième pilier de la politique familiale complémentaire des aides monétaires. Comportant les modes d'accueil du jeune enfant et les dispositifs de soutien à la parentalité, ce deuxième pilier vise à « répondre aux besoins [des familles] et à favoriser le déroulement harmonieux de la vie familiale, depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents ». Les services aux familles sont à ce titre essentiels pour agir dès le plus jeune âge contre les inégalités sociales et en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes².

¹ <https://solidarites.gouv.fr/guide-delaboration-des-schemas-departementaux-des-services-aux-familles>

² [Ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles - Légifrance](#)

Le décret du 14 décembre 2021 organise la gouvernance du STSF et dispose la création du Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF), Comité Territorial des Services aux Familles (CTSF) en Guyane. Le CTSF est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi des questions relatives au fonctionnement et au développement des services aux familles. Il établit un diagnostic territorial et un plan d'action en fixant les objectifs et résultats attendus³.

La circulaire du 21 juillet 2022, relative à la mise en œuvre des comités et des schémas départementaux des services aux familles, précise : présidés par le préfet de département et animés par les caisses d'allocations familiales qui en assurent le pilotage opérationnel, les comités sont le lieu de coordination de l'ensemble des acteurs autour d'objectifs territorialisés, tenant compte des orientations nationales et des spécificités locales⁴.

L'article D214-2 du Code de l'action sociale et des familles, entré en vigueur le 16 décembre 2021, précise que le CDSF établit un SDSF qui comporte :

- Un diagnostic territorialisé de l'offre et des besoins d'accueil du jeune enfant, de soutien à la parentalité et de formation professionnelle initiale et continue des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité.
- Un plan d'actions départemental organisant le maintien, le développement, la diversification, la complémentarité et la coordination de l'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.
- Une synthèse d'indicateurs communs à tous les départements, comprenant notamment des informations relatives au taux de couverture global de l'accueil de jeunes enfants, au nombre de créations de places d'accueil, à l'accessibilité des modes d'accueil aux publics en situation de handicap ou parcours d'insertion sociale ou professionnelle et à l'offre de services de soutien à la parentalité⁵.

L'arrêté du 4 juillet 2024 fixe la liste des indicateurs communs aux SDSF et les modalités de transmission de ces indicateurs. La Caf, en sa qualité de secrétaire du CTSF, coordonne le recueil de ces données auprès de chacun des services concernés et assure leur transmission par voie dématérialisée à la CNAF, avant le 1^{er} juillet de chaque année⁶. Un socle minimal d'indicateurs de suivi et de pilotage du plan d'action est établi en annexe 2 de l'arrêté.

³ [Décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel - Légifrance](#)

⁴ [CIRCULAIRE N° DGCS/SD2C/2022/163 du 21 juillet 2022 relative à la mise en œuvre des comités et des schémas départementaux des services aux familles - Légifrance](#)

⁵ [Article D214-2 du Code de l'action sociale et des familles sur Pappers Justice](#)

⁶ [Arrêté du 4 juillet 2024 fixant la liste des indicateurs communs aux schémas départementaux des services aux familles et les modalités de transmission de ces indicateurs - Légifrance](#)

Le troisième STSF de Guyane :

- La Guyane, en application de la circulaire du 22 janvier 2015, a mis en place le premier STSF pour la période 2016 – 2019. En réponse à la particularité démographique de la Guyane, i.e. la jeunesse de sa population, la jeunesse a été inscrite comme thématique stratégique complémentaire à celles de la petite enfance et la parentalité.
- Le 4 janvier 2021, le STSF a été renouvelé et a fixé les grandes orientations de la politique sociale pour la période 2020 – 2023.
- Levier du développement concerté de l'offre des services aux familles, le STSF 2024-2029, s'il a pour vocation de s'inscrire dans la continuité des actions déployées précédemment, ambitionne également le déploiement de nouvelles actions sur un territoire marqué par son dynamisme démographique. Une de ses particularités est qu'il embarque le précédent Schéma Territorial de l'Animation de la Vie Sociale (STAVS). L'animation de la Vie Sociale, du fait de ses implications fortes en matière de services à la jeunesse sur le territoire, a toute sa place dans le STSF 2024 – 2029.

Ce STSF est avant tout un document volontariste et partenarial, transversal à différentes politiques publiques déployées en Guyane. Il met en évidence les nécessaires synergies et coopérations à mettre en œuvre entre les différents plans et schémas institutionnels pour une meilleure efficacité de nos actions. La mise en œuvre du STSF s'inscrit dans un corpus de valeurs partagées par l'ensemble des signataires :

Une démarche qui prend en compte la diversité des réalités familiales et territoriales	La complémentarité et la cohérence des dispositifs dans une logique de synergie	La garantie d'une mixité sociale respectée
Le respect des valeurs citoyennes, de la fraternité et un engagement en faveur de la laïcité	L'universalité et l'égalité de l'accès à l'offre avec une attention particulière portée aux territoires les plus fragiles	L'innovation comme condition de réussite et la volonté de développer le pouvoir d'agir des familles

Le président du CTSTF et les trois vice-présidents du CTSTF (voir infra) sont signataires du présent STSF. Ils s'engagent, avec ce document, à œuvrer de manière complémentaire et décloisonnée dans l'intérêt des enfants, des jeunes et des familles de Guyane.

Les orientations stratégiques du STSF 2024-2029 :

Les orientations stratégiques définies dans le plan d'action du STSF reposent sur les 5 piliers des services aux familles :

1. Petite enfance : accueil des enfants de moins de 3 ans
2. Enfance et jeunesse : activités péri et extra scolaires
3. Parentalité : soutien aux parents
4. Animation Vie Sociale : Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale
5. Levée des freins pour l'accès aux services : axe transversal aux 4 premiers piliers visant à lever les entraves à l'accès aux services

Les actions de ces 5 piliers à mettre en œuvre sont chacune déclinées en 3 leviers :

1. Soutenir l'existant et garantir sa pérennité
2. Développer l'offre de service
3. Expérimenter et innover pour s'adapter au territoire

En Guyane, ces actions ont été définies à partir des remontées de terrain issues des Comités Territoriaux Thématiques (CTT) dans les intercommunalités (voir infra), des bilans des précédents STSF et STAVS, des diagnostics des acteurs œuvrant sur les territoires ainsi que des échanges et concertations entre les partenaires pilotes que sont les Services de l'Etat en Guyane, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les mairies, la fédération des Centres Sociaux de Guyane...

Ces rencontres se sont déroulées de la façon suivante :

- Deux CTT par intercommunalité se sont tenus en 2024 dont les comptes rendus se trouvent en annexe ; ils ont permis d'alimenter les réflexions et les pistes d'actions inscrites dans le présent STSF. La présentation des CTT est faite en partie 1.
- Une réunion de travail réunissant la CTG, la Préfecture et la Caf a eu lieu le 22 octobre 2024 ; elle a permis de définir l'organisation de la gouvernance et le plan d'action du STSF par les parties en présence.
- Un CTSF technique a eu lieu le 7 novembre 2024 avec des représentants de la CTG, des Services de l'Etat en Guyane, d'une crèche, de l'Animation de la Vie Sociale et du milieu associatif ; cette séance a permis de valider, techniquement, le plan d'action, le pilotage des actions et les moyens prévisionnels pour chaque action.
- Des sessions de travail entre les Services de l'Etat en Guyane et la Caf d'une part, entre les Services de l'Etat en Guyane, la CTG et la Caf d'autre part se sont tenues régulièrement.

L'organisation des différentes instances de pilotage, de suivi et d'évaluation, est précisée dans la partie relative à la gouvernance du STSF (Partie 1). Les éléments de diagnostic des services aux familles sont décrits dans la partie relative à l'état des lieux du territoire (Partie 2). Les orientations et leurs actions concrètes sont développées dans la partie relative au plan d'action (Partie 3).

Le calendrier du schéma :

Le Schéma Territorial des Services aux Familles est signé pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029.

Le suivi et l'évaluation du schéma :

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites dans le schéma. Un rapport de suivi sera notamment produit de manière concertée à mi-parcours, en 2025, et annuellement.

La définition, le suivi et l'évaluation des orientations relève du CTSF. La mise en œuvre du schéma est de la compétence des groupes de travail thématiques.

Le calendrier et les indicateurs de suivi sont inscrits dans le plan d'action. Pour chaque action, un référent sera désigné. Il devra, a minima deux fois par an, en mai et en novembre, rendre compte à la coordination du STSF de l'avancée de l'action ou des difficultés rencontrées.

Un outil de suivi des actions et d'évaluation sera mis à disposition des parties sous forme d'un tableau récapitulatif.

La communication relative au schéma :

Les signataires donnent leur autorisation pour mettre à la disposition du public le présent schéma (diffusion de documents, mise en ligne sur internet, etc.). Les signataires décident et réalisent, d'un accord commun, les actions de communication relatives aux travaux menés dans le cadre du Schéma des Services aux Familles. Les supports de communication validés par le Comité des services aux familles font apparaître les logos de chacune des parties signataires du schéma.

Les modalités de financement des actions du schéma :

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser les moyens financiers en fonction des crédits disponibles de façon à soutenir les actions inscrites dans le présent schéma. Les financements des actions engagées dans le cadre du Schéma des Services aux Familles s'inscrivent dans les procédures de droit commun mises en place par chaque signataire.

La modification et la résiliation du schéma :

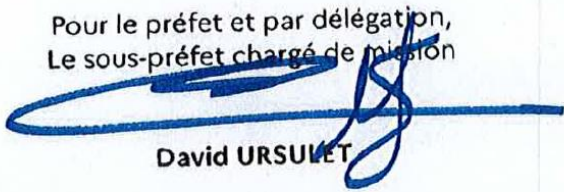
Chaque année, les parties signataires s'engagent à s'assurer de la nécessité de procéder, par voie d'avenant, à des ajustements, notamment en cas d'évolution réglementaire. L'avenant précise toutes les modifications apportées au contrat d'origine ainsi qu'à ses annexes. L'une ou l'autre des parties peut se retirer du présent schéma, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée avec avis de réception.

SIGNATURES :

A Cayenne, le 11 décembre 2024

Le Préfet de la Région Guyane,

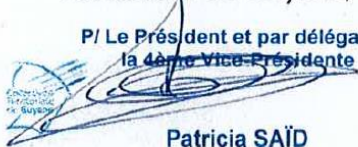
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet chargé de mission


David URSULET

Antoine POUSSIER

Le Président de la Collectivité
Territoriale de Guyane,

P/ Le Président et par délégation
la 4^{ème} Vice-Présidente


Patricia SAÏD

Gabriel SERVILE

Le Président de
l'Association des Maires de Guyane,


AMG
ASSOCIATION DES
MAIRES DE GUYANE
36 avenue Louis Pasteur 97300
contact@maires973.fr

Michel-Ange JEREMIE

La Présidente de la Caisse
d'Allocations familiales de Guyane,

Sabrina FRANÇOIS



PARTIE 1

LA GOUVERNANCE DU STSF



La gouvernance du STSF se décline en quatre instances :

- **Le Comité Territorial des Services aux Familles (CTSF)** : instance stratégique de pilotage et d'évaluation
- **Les Comités Territoriaux Thématiques (CTT)** : instances techniques, forces de proposition
- **Les groupes de travail thématiques** : instances de mise en œuvre et suivi des actions
- **Les Comités des Financeurs** : instances financières

1. LE COMITE TERRITORIAL DES SERVICES AUX FAMILLES (CTSF)

Le décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel instaure le Comité Départemental des Services aux Familles. En Guyane, c'est le Comité Territorial des Services aux Familles (CTSF).

Le CTSF est l'instance de gouvernance locale du pilotage des services aux familles sur chaque territoire. Cette instance stratégique permet à l'ensemble des partenaires institutionnels concernés de définir les orientations en termes de maintien et de développement des services aux familles et d'évaluer les différentes actions mises en œuvre.

L'arrêté du 4 juillet 2024 fixe une liste d'indicateurs dont le suivi doit être opéré par le CTSF. Ci-dessous la liste des indicateurs obligatoires :

Thème	Indicateur
Suivi de l'activité du CTSF	Nombre de réunions
	Thématiques abordées
	Recensement des expérimentations
	Dates d'adoption et d'échéance du STSF
Suivi des inspections et contrôles des EAJE	Nombre de visites de contrôle Caf EAJE PSU
	Nombre de visites de contrôle Caf micro-crèches PAJE
	Nombre de visites de contrôle CTG
	Nombre de fermetures décidées par le président de la CTG
Assistants maternels	Nombre de retraits d'agrément
	Nombre de visites de contrôle réalisés par la CTG
Cibles fixées par le STSF	Nombre de places offertes en EAJE PSU
	Nombre de lieux ressources à la parentalité
	Nombre d'ETP financés par la Caf dans les RPE
	Part des villes >10 000 habitants avec RPE
	Nombre de dispositifs passerelles
	Nombre de crèches AVIP
	Nombre de visites de contrôles par la CTG Tous EAJE

Ces indicateurs ont été préconisés par le Ministère en charge des solidarités pour piloter la démarche de développement des services aux familles. Une cible à l'échéance du schéma

ainsi que la trajectoire pluriannuelle permettant de l'atteindre doivent être définies et faire l'objet d'un suivi dans le cadre du STSF. **En Guyane, ce point fera l'objet du premier groupe de travail Petite Enfance début 2025** (voir infra).

L'arrêté préfectoral portant création du CTSF et nomination des 37 membres le composant est paru le 24 octobre 2022. La composition du CTSF fait l'objet d'arrêtés modificatifs autant que de besoin. Le préfet de la Guyane préside le CTSF, accompagné de trois vice-présidents : le président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Président de l'Association des Maires de Guyane, et la Présidente de la Caf de la Guyane.

Le CTSF rassemble par ailleurs des acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale ; il reflète la pluralité de ces secteurs. Les collectivités locales sont appelées à siéger pour leur connaissance des besoins du territoire et leurs compétences respectives.

Le CTSF se réunit au moins une fois par an pour présenter l'avancée des travaux en cours, déterminer les priorités des actions à venir et valider les travaux finalisés. En 2024, il s'est réuni le 18 janvier. Au cours de cette séance ont été présentés les bilans du STSF 2020-2023 d'une part, et du STAVS 2018-2022 d'autre part. Le présent STSF, couvrant les années 2024 à 2029, englobe les services aux familles y compris l'animation de la vie sociale. Le CTSF s'est également réuni le 11 décembre 2024 ; séance au cours de laquelle les objectifs et ambitions du STSF 2024-2029 ont été énoncés, et le présent STSF signé.

Un règlement intérieur encadre la composition, les compétences et prérogatives ainsi que le fonctionnement du CTSF. Il est précisé dans ce règlement intérieur que, pour les besoins du territoire, deux types d'instances sont retenus : l'instance plénière, le CTSF, et les Comités Territoriaux Thématiques (CTT).

2. LES COMITES TERRITORIAUX THEMATIQUES (CTT)

Les CTT sont des instances techniques, force de proposition auprès du CTSF, déclinés dans chaque intercommunalité :

- Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CEEG)
- Communauté de Communes Des Savanes (CCDS)
- Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)
- Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)

Ils garantissent la coordination entre les acteurs, précisent les rôles de chacun et assurent le suivi de la mise en œuvre des actions par territoire. Pour plus de pragmatisme et autant que de besoin, ils pourront se réunir sous forme de groupes de travail thématiques (voir infra).

En 2024, dans le cadre de l'écriture du nouveau STSF, les CTT ont été particulièrement sollicités et ont permis d'alimenter les réflexions et les pistes d'actions inscrites dans le présent STSF.

Huit CTT ont alors eu lieu sous la forme d'ateliers de réflexion interactifs, dans une approche collaborative et participative. L'objectif était de faire émerger, pour chaque territoire, les besoins et les priorités en matière de services aux familles.

Les CTT ont été organisés par les Services de l'Etat en Guyane et la Caf de Guyane. Leurs comptes rendus se trouvent en annexe.

Frise temporelle des CTT :



L'objectif des CTT était de recueillir les aspirations concrètes des acteurs et habitants du territoire en matière de services aux familles : Quelle vision du territoire pour les années à venir ? Quels souhaits de changements par et pour les acteurs du territoire ? Quelles volontés de transformations en matière de services aux familles ?

Les acteurs du territoire ou acteurs avec le territoire, institutionnels comme associatifs, ont été invités à participer à ces concertations : Services de l'Etat en Guyane, CTG, Mairies, intercommunalités, CCAS, ARS, France Travail, Mission Locale, Réseau Périnat', CRPV, associations... Ces échanges, riches, ont permis de dégager les pistes à travailler pour répondre aux attentes des familles de Guyane. Les CTT ont été animés avec le concours des Chargées de Coopération Territoriale de l'équipe d'Accolades⁷. Selon les territoires et les dates, les CTT ont réuni entre 15 et 45 participants.

Les CTT ont été forces de proposition d'actions en faveur des enfants, des jeunes et plus largement des familles du territoire.



CTT à Saint-Laurent du Maroni le 17 septembre 2024

⁷ Accolades est une SCOP qui soutient les territoires en ingénierie et sensibilise aux pratiques de coopération.

Néanmoins, de ces concertations dans les intercommunalités, il est principalement apparu des ressemblances, des points communs, caractérisant l'ensemble des territoires. En effet, des besoins fondamentaux sont encore non satisfaits et d'autres sont en phase de consolidation.

Les intercommunalités de Guyane ne sont pas semblables, mais elles admettent des similarités avérées.

- Des atouts sont ressortis, de manière commune à tous les territoires :
 - La jeunesse de la population et sa motivation,
 - Le tissu associatif dense et engagé,
 - L'appui des acteurs institutionnels (services de l'Etat en Guyane, CTG, EPCI, mairies, CCAS, Caf...) et autres (entreprises privées, organismes de formation, bailleurs sociaux...).
- Les problématiques exprimées se sont focalisées sur 3 points, quel que soit le territoire :
 - Le manque de structures et de services, non dimensionnés à l'évolution démographique (crèches, activités péri et extra scolaires, animation de la vie sociale...)
 - L'accompagnement nécessaire des porteurs de projets, voire de ceux qui aimeraient se lancer, et des opérateurs en place : demandes d'ingénierie et de formations
 - L'entrave à l'accès aux services que constituent les difficultés de mobilité (manque de transports en commun) et la nécessité de la contourner. Cette entrave concerne aussi bien les communes rurales que les villes.
- De ces constatations, des souhaits de méthodes de travail sont apparus plus clairement, faisant l'unanimité des territoires :
 - Les moments de partage, d'échanges avec ses pairs, permettent de créer du lien, d'accroître la cohésion et sont à renouveler régulièrement
 - Les groupes de travail thématiques devant démarrer le plan d'action s'avèrent nécessaires
 - Des comités des financeurs permettant la cohérence entre les financeurs et une facilitation pour les porteurs de projet doivent être mis en place

C'est dans ce cadre et pour tenir compte de tous ces éléments que le STSF 2024-2029 a bâti son plan d'action. Celui-ci fait la part belle aux projets de développement, dans tous les domaines des services aux familles, il propose le déploiement de plusieurs formations pour différents types d'acteurs et de thématiques et il privilégiera, autant que faire se peut, les actions visant à pallier les problèmes de mobilité (aller vers, services nomades...). Toutefois, chaque action sera priorisée et la mise en œuvre sera adaptée à chaque territoire.

Concernant les méthodes de travail, il est acté dans la gouvernance du CTSF que, a minima une fois par an et par intercommunalité, un CTT sera installé pendant toute la durée du STSF. Les groupes de travail thématiques et les comités de financeurs, instances primordiales, sont intégrés spécifiquement à la gouvernance du STSF. Ils font l'objet d'un développement ci-après.



CTT à Cayenne le 13 septembre 2024



CTT à Kourou le 12 septembre 2024

3. LES GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES (GTT)

La gouvernance du STSF intègre la création, en début d'année 2025, de groupes de travail thématiques (GTT).

Au service des CTT, ces groupes de travail auront pour mission principale de mettre en œuvre le plan d'action du STSF par la hiérarchisation des priorités de chaque thématique, par territoire et par année.

Les thématiques sont celles des services aux familles (petite enfance, enfance et jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale) auxquels s'ajoute un cinquième groupe de travail transversal et relatif à la levée des freins à l'accès aux services.

Les groupes de travail pourront comporter des membres du CTSF, et devront être élargis aux acteurs du territoire ayant une expertise dans les domaines traités. Ils se réunissent autant que de besoin et a minima une fois par an.

4. LES COMITES DES FINANCEURS (CF)

Le CTSF du 18 janvier 2024 a proposé la mise en œuvre de Comités des Financeurs afin de flécher les fonds d'investissement et de fonctionnement mobilisables.

Il existe une pluralité de financeurs et de financements possibles sur le territoire. La concentration et la convergence des enveloppes de chaque financeur, selon les dispositifs et les actions fléchées, sont incontournables.

Les défis que les Comités des Financeurs auront à relever sont pluriels :

- Permettre au porteur de projet une meilleure lisibilité des sources de financement
- Faire converger les Appels A Projet sur les mêmes objectifs, concentrer les moyens respectifs sur des objectifs communs
- Eviter les doubles paiements et les surfinancements dans une optique de gestion du risque et de contrôle de la consommation des crédits
- Améliorer le suivi des financements et des projets
- Mettre tous les acteurs au même niveau d'information
- Sécuriser la réalisation du projet et rassurer le porteur de projet

Le premier Comité des Financeurs sera mis en place début 2025 ; il devra, en premier lieu, établir la feuille de route et l'organisation des futurs Comités des Financeurs, arbitrer notamment les thématiques et les territoires à prioriser, en fonction des orientations stratégiques fixées par les décideurs.

5. L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES SCHEMAS ET DISPOSITIFS

Ci-dessous, une liste non exhaustive des principaux documents stratégiques en cours à ce jour en Guyane. Il sera indispensable d'articuler ces schémas directeurs avec le STSF.

La convention territoriale globale et son projet social de territoire associé

Les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, notamment en leur qualité d'autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant.

La Convention Territoriale Globale vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre : le Projet Social de Territoire (PST), tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

La Convention Territoriale Globale s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. La Convention Territoriale Globale peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. Elle est signée pour 4 ou 5 ans, voire 6 ans.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation et notamment le STSF, la stratégie de lutte contre la pauvreté...

La Caf de Guyane signe une Convention Territoriale Globale avec chaque commune de plus de 350 habitants, soit 19 au total sur le territoire. Le PST associé à la Convention Territoriale Globale décline les actions en faveur des services aux familles, souhaitées par la collectivité. Pour les communes de moins de 350 habitants (Ouanary, Saül et Saint-Elie), compte-tenu des faibles effectifs, un autre type d'accompagnement est à envisager.

Le Pacte des solidarités

Démarche portée par l'Etat dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le Pacte des solidarités comporte 25 mesures nationales s'inscrivant dans 4 axes prioritaires d'intervention et un axe transversal sur la mobilisation des acteurs de la lutte contre la pauvreté. Ces axes sont reliés aux grandes réformes qui les sous-tendent (Service Public de la Petite Enfance, France Travail, Solidarité à la source, Planification écologique) :

- Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
- Axe 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous
- Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits
- Axe 4 : Construire une transition écologique et solidaire

Le Pacte des Solidarités a vocation à s'adapter à la diversité des territoires, dans le cadre d'un partenariat étroit Etat/collectivités. Des contrats locaux seront signés pour la période 2024-2027 sur la base de diagnostics départementaux entre l'Etat et le conseil

départemental, complétés d'un pacte signé par l'ensemble des partenaires associés au diagnostic territorial (dont possiblement les Caf).

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 entre l'Etat et la CNAF

Cinq principes directeurs orientent les actions de la COG :

1. Effort pour la rénovation et l'amélioration du service rendu (mise en œuvre de la solidarité à la source).
2. Ancrage dans les territoires en mettant en œuvre ses politiques d'action sociale.
3. Déploiement des interventions en prenant en compte la transition écologique.
4. Innovation locale, investissement résolu de cette COG.
5. Stratégie de communication, de simplification et de transparence

La COG 2023-2027 prévoit de soutenir les Outre-mer dans la dynamique de développement de leurs équipements et services à destination des familles autour de quatre engagements :

1. Soutenir les partenaires et garantir la pérennité des offres de services existantes
2. Favoriser la professionnalisation des gestionnaires d'équipements et de leurs équipes
3. Lever les entraves à l'éclosion des projets et services tout en maintenant un haut niveau d'exigence dans la sécurisation des relations contractuelles
4. Organiser l'expérimentation et l'innovation comme cadre possible de l'action pour permettre une adaptation au plus proche des réalités locales et de leurs contraintes

Le soutien de la Caf aux partenaires s'entend dans une logique de co-financement, tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'intervention des pouvoirs publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Cette intervention est formalisée dans un cadre partenarial, le contrat de ville. Le contrat de ville repose sur trois piliers :

- La cohésion sociale : le contrat de ville prévoit des mesures de soutien aux associations et aux équipements sociaux, culturels ou sportifs pour favoriser le lien social sur le territoire ;
- Le renouvellement urbain et le cadre de vie : le contrat de ville programme la réhabilitation ou la reconstruction de logements sociaux, le soutien aux copropriétés et l'accès à la propriété, la réalisation d'équipements collectifs et le développement de l'attractivité des quartiers ;
- Le développement économique et l'emploi : le contrat de ville mobilise les dispositifs du service public de l'emploi pour faciliter l'insertion professionnelle des habitants des quartiers.

Le Schéma territorial de prévention et de protection de l'enfance 2020-2024 de la Collectivité Territoriale de Guyane

Soutient les familles et les enfants dans leur milieu naturel.

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2028

C'est un document stratégique qui fixe les orientations de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) en la matière. Instauré par loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le SRDEII porte une ambition pour le territoire au-delà de la durée d'une mandature territoriale et projette le développement de la Guyane sur les vingt prochaines années au moins.

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Guyane

Le CLS est un outil porté conjointement par l'ARS et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations. En Guyane, les communes concernées sont Cayenne, Matoury, Macouria et Saint-Laurent du Maroni.

Le Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2024-2027 pour la Guyane entre l'Etat, la CTG et les EPCI

- Cohésion des territoires,
- Mobilité multimodale,
- Territoires résilients,
- Territoires d'innovation et de rayonnement,
- Cohésion sociale et employabilité : lutte contre les violences sexistes et sexuelles, promotion de l'égalité professionnelle et promotion de l'égalité dans la vie politique et sociale, diffusion de la culture de l'égalité.

Le Plan National Nutrition Santé (PNNS)

Le volet Outre-mer du PNNS 4, co-piloté par la Direction générale de la santé et la Direction générale des Outre-mer a construit, notamment avec les ARS, les préfetures et l'ensemble des acteurs impliqués, un programme d'action pour répondre aux problématiques de fortes inégalités sociales en nutrition et de prévalence des maladies chroniques.

Il s'articule autour de quatre grands axes :

- Favoriser l'accès durable des publics précaires à une alimentation favorable à la santé
- Améliorer l'environnement alimentaire et physique pour le rendre plus favorable à la santé
- Mieux communiquer et sensibiliser
- Poursuivre les études et la recherche pour améliorer les connaissances

L'écriture du nouveau PNNS devra reposer en partie sur l'expertise du réseau d'acteurs du STSF et de son programme, notamment en ce qui concerne le sujet de la restauration collective.

La politique des 1000 premiers jours

La politique publique des 1000 premiers jours de l'enfant se déploie progressivement depuis 2021, au travers notamment d'appels à projets dédiés.

En Outre-mer cette dynamique a permis de soutenir 51 projets entre 2021 et 2023 autour d'une ou plusieurs des 6 priorités nationales.

La feuille de route 2024-2030 pour la pédiatrie et la santé de l'enfant, précise les objectifs poursuivis :

- Proposer un accompagnement périnatal sans rupture et prévenir la dépression périnatale ;
- Soutenir les services de PMI par le renforcement de la contractualisation en prévention maternelle et infantile, l'organisation d'un pilotage national associant les départements, et encourager les actions d'« aller-vers ».

A partir de ces orientations est visée l'émergence de « Maisons des 1000 premiers jours » dans les territoires d'Outre-mer, regroupant une offre de services élargie et adaptable aux besoins et ressources de chaque territoire. Il s'agit au sein d'un même projet de développer des réponses à la population, tant sur le champ sanitaire (prévention en santé périnatale et du jeune enfant) que social (soutien à la parentalité, accès aux droits), dans une approche globale des besoins des personnes.

Un projet de Maison des 1000 premiers jours est donc à l'étude pour la Guyane (voir infra).

PARTIE 2

L'ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE



CHAPITRE 1 : LES PORTRAITS DE TERRITOIRE

Le choix de présenter les portraits de territoire par intercommunalité est fait pour se caler sur les travaux menés dans chaque intercommunalité dans le cadre des Comités Territoriaux Thématiques (CTT).

Ce chapitre décline donc les portraits par intercommunalité : Est guyanais, Ouest guyanais, Savanes et Centre Littoral.

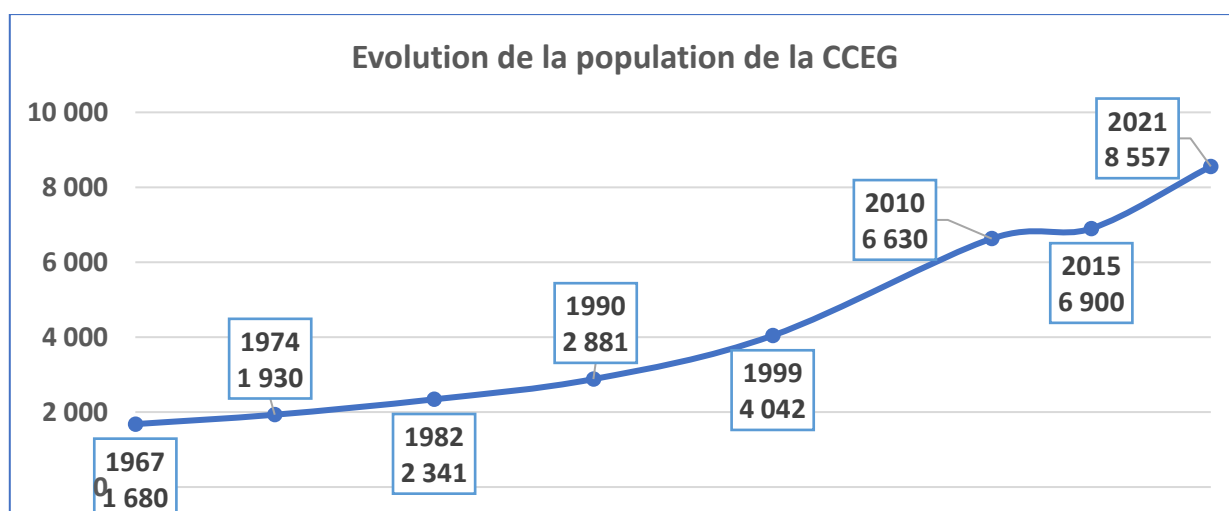
En conclusion, sont développées quelques caractéristiques emblématiques du territoire guyanais dans son ensemble et par intercommunalité afin de percevoir les caractéristiques de chaque territoire.

- Portrait de territoire de l'Est guyanais
- Portrait de territoire de l'Ouest guyanais
- Portrait de territoire des Savanes
- Portrait de territoire du Centre Littoral
- En guise de conclusion : comparaisons infrarégionales

Chaque portrait est constitué selon la même trame, avec les mêmes indicateurs, ce qui permet d'extraire un portrait pour un territoire si besoin.

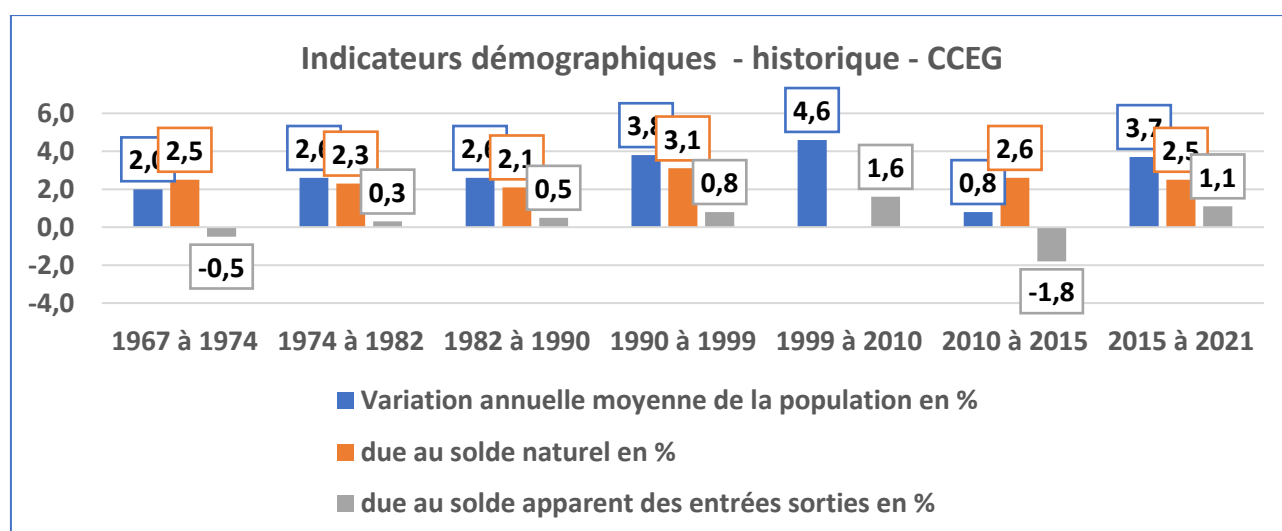
1. LE PORTRAIT DE TERRITOIRE DE L'EST GUYANAIS

La Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CCEG) se compose des communes de Saint-Georges, Camopi, Régina et Ouanary. L'arrondissement de Saint-Georges, créé en octobre 2022, comporte les mêmes 4 communes que l'intercommunalité. La population de la CCEG a été multipliée par 4 entre 1967 et 2010. Depuis, la population augmente moins rapidement⁸.



Source : Insee

Au cours des deux dernières périodes intercensitaires, l'accroissement de la population est notamment porté par le solde naturel (excédent des naissances sur les décès)⁹.



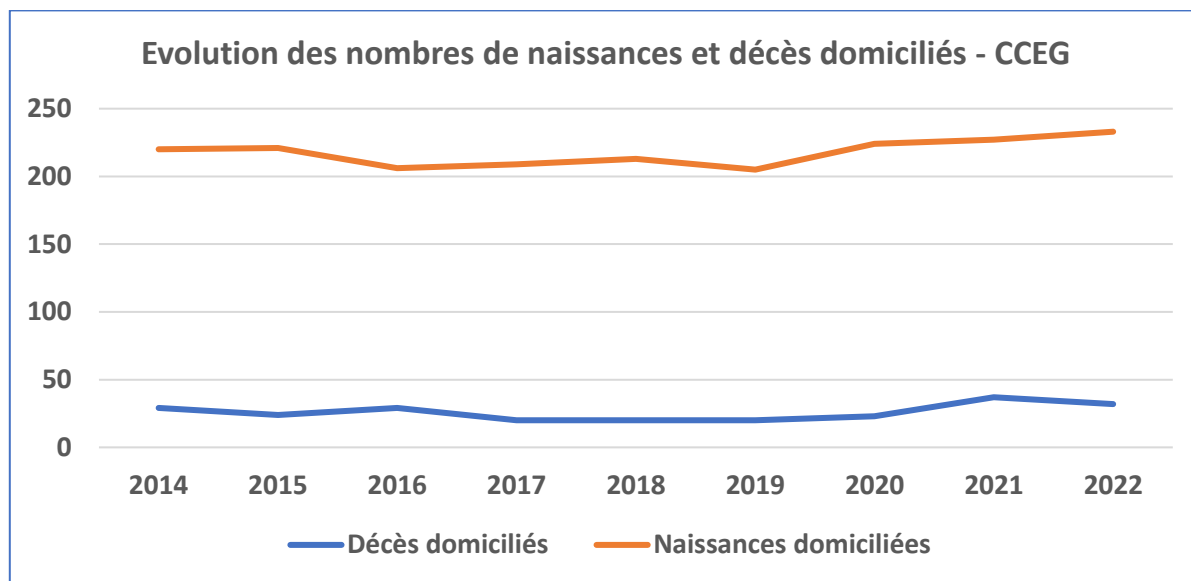
Source : Insee

⁸ Les sources des données de population sont : Insee, Recensements de population. Le dernier recensement est celui de 2021.

⁹ Le solde naturel n'a pas pu être calculé par l'Insee pour la période 1999 à 2010 : il est non déterminé.

Le solde migratoire (excédent des arrivées sur les départs), après avoir été négatif entre 2010 et 2015 (plus de départs que d'arrivées sur le territoire), est de nouveau positif entre 2015 et 2021. Le solde migratoire a été notablement élevé entre 1999 et 2010.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du nombre des naissances, supérieur à celui des décès dans la CCEG et qui explique le solde naturel positif dans ce territoire.



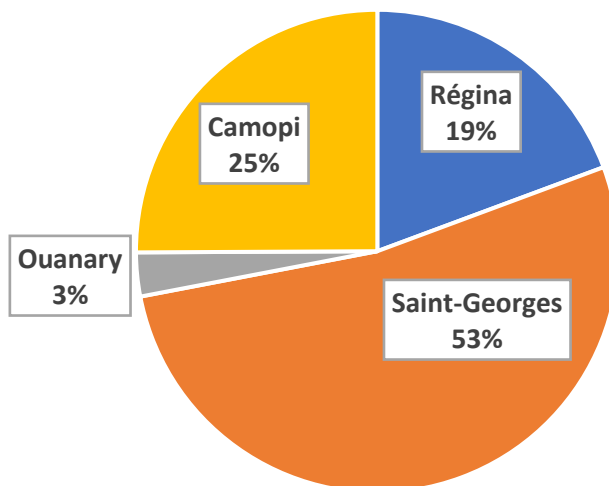
Source : Insee

La population des 3 communes ayant signé une convention avec la Caf s'élève à environ 8 300 habitants et représente 3% de la population guyanaise.

	St-Georges	Régina	Camopi	Ouanary
Population RP 2021	4 505	1 655	2 146	251

La commune de Saint-Georges est la plus peuplée et représente plus de la moitié de la population de la CCEG. Camopi représente un quart de la population de la CCEG.

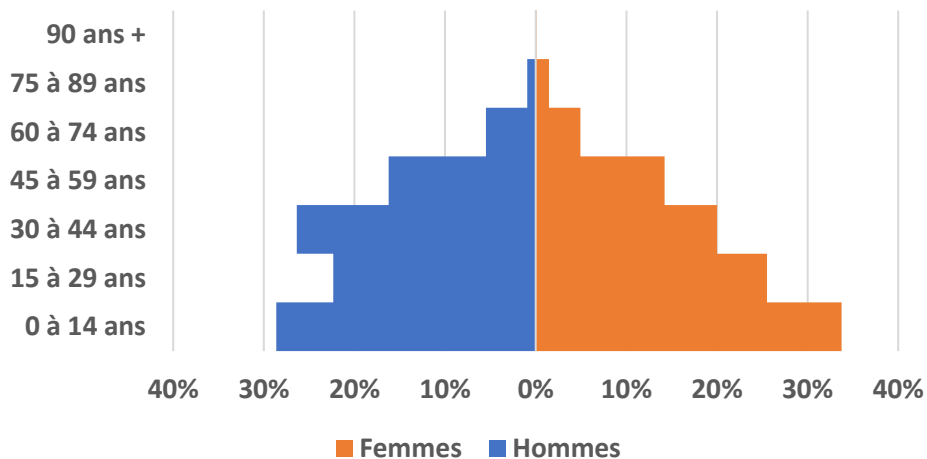
La structure de la population de la CCEG en 2021



Source : Insee

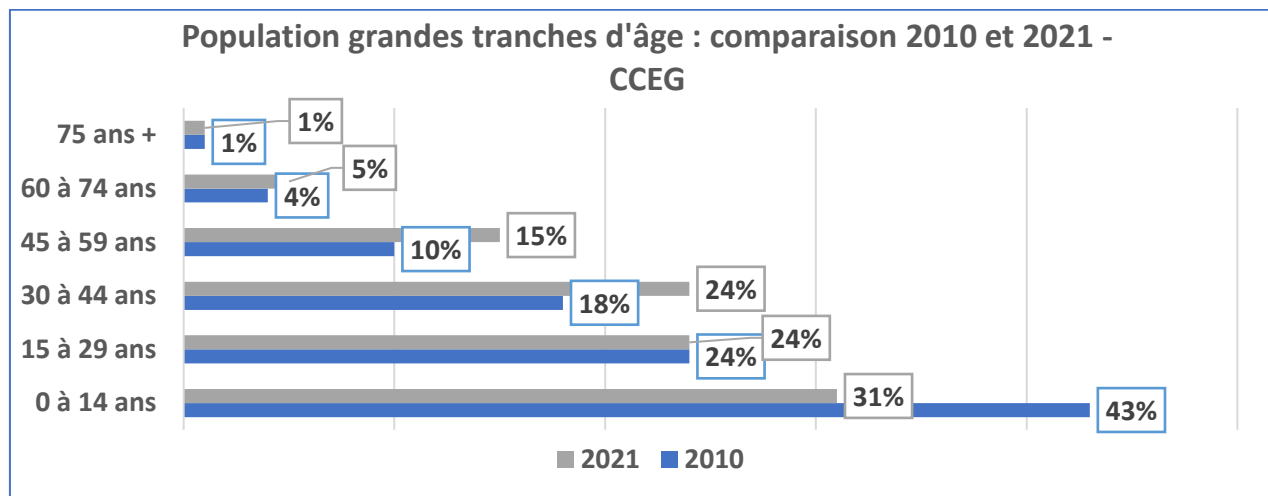
La pyramide des âges ci-dessous montre une structure par âge distordue du côté des hommes, probablement due au meilleur comptage des orpailleurs illégaux dans la commune de Régina au dernier recensement de la population.

Pyramide des âges de la CCEG en 2021



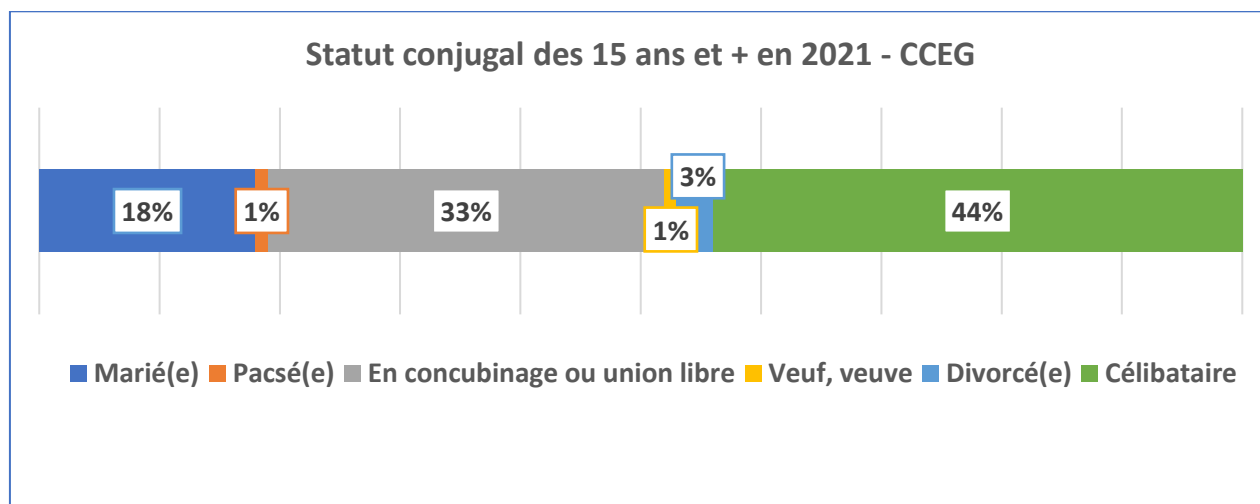
Source : Insee

La population de la CCEG est jeune : 55% des habitants ont moins de 30 ans, ce qui correspond au niveau de la Guyane dans son entièreté (France hexagonale : 35%). Mais une tendance au vieillissement est observée : entre 2010 et 2021, la part des moins de 15 ans diminue tandis que celle des 60 ans et plus s'accroît.



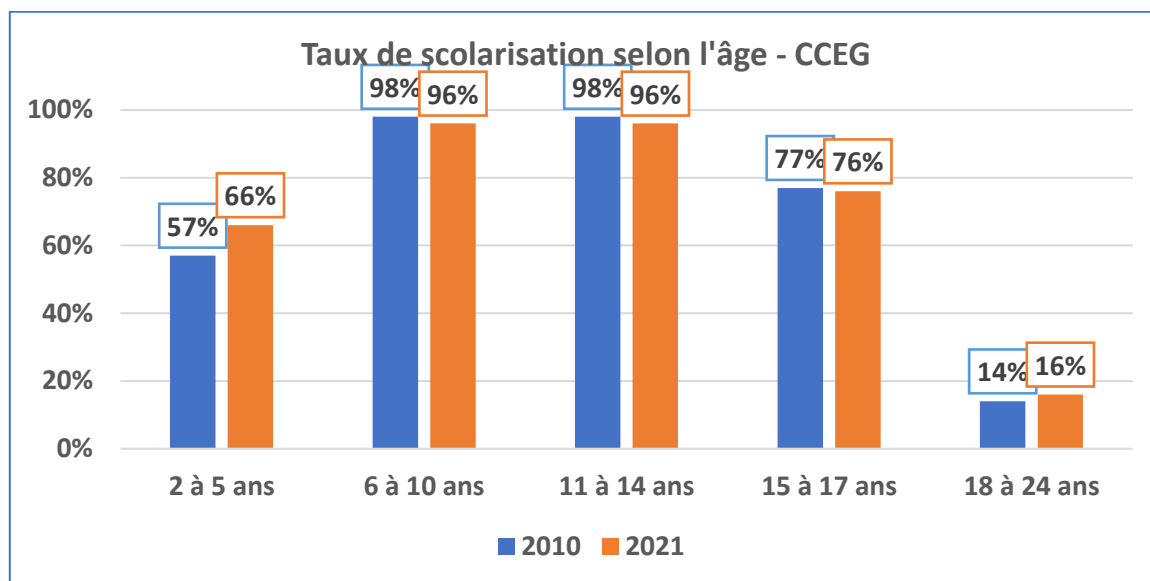
Source : Insee

Les habitants de la CCEG de 15 ans et plus vivent plus souvent en union libre que l'ensemble des Guyanais : 33% contre 18% (France : 11%). En revanche, ils sont moins célibataires que l'ensemble des Guyanais : 44% contre 57% (France : 28%). Et ils sont autant à être mariés qu'en moyenne guyanaise : respectivement 18% et 19% (France : 42%).



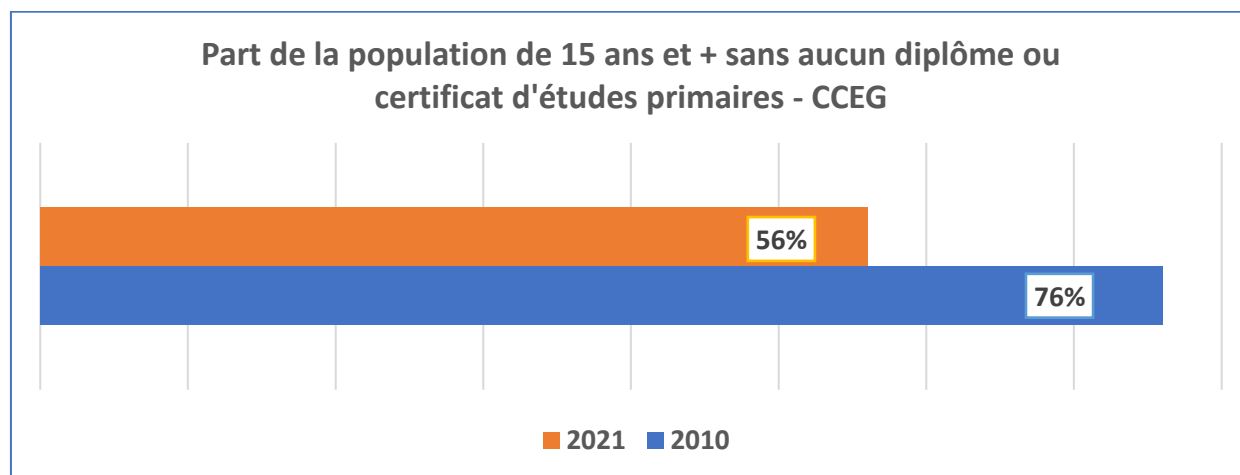
Source : Insee

Faute de lycée dans la CCEG jusqu'à récemment (le lycée de Saint-Georges a ouvert à la rentrée 2023), le taux de scolarisation des 15-17 ans est faible : 76% en 2021 (Guyane 87% et France hexagonale 96%). En outre, compte-tenu du fait que l'université se situe à Cayenne, le taux de scolarisation après 17 ans chute plus fortement : 16% pour les 18-24 ans (Guyane 34%, France hexagonale 53%). On n'observe pas d'évolution marquante entre 2010 et 2021.



Source : Insee

Les personnes de 15 ans et plus sans diplôme (ou avec au plus le certificat d'études primaires) sont structurellement moins nombreuses en 2021 qu'en 2010. Néanmoins, elles représentent en 2021 encore 56% de la population contre 76% pour la Guyane et 20% en France hexagonale.

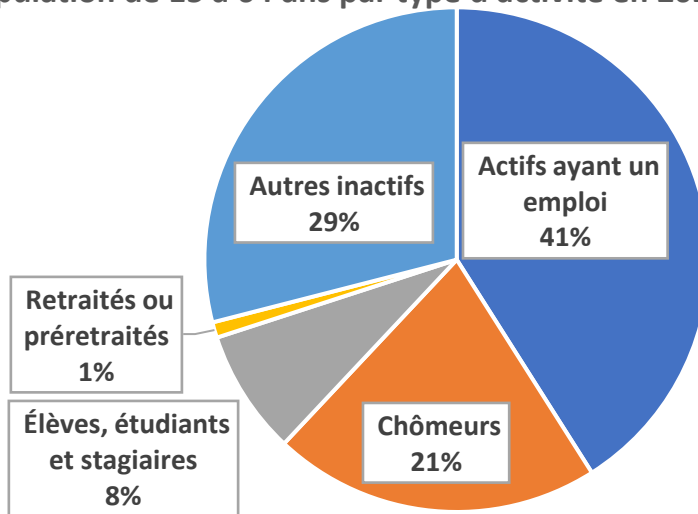


Source : Insee

Les actifs ayant un emploi représentent 4 personnes sur 10 dans la CCEG, 44% en Guyane et 66% en France hexagonale. La catégorie des autres inactifs¹⁰ représente 29% des 15-64 ans dans la CCEG, 22% en Guyane et 9% en France hexagonale.

¹⁰ Les autres inactifs sont les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne sont ni en emploi ni au chômage et qui ne sont pas non plus retraités élèves, étudiants ou stagiaires.

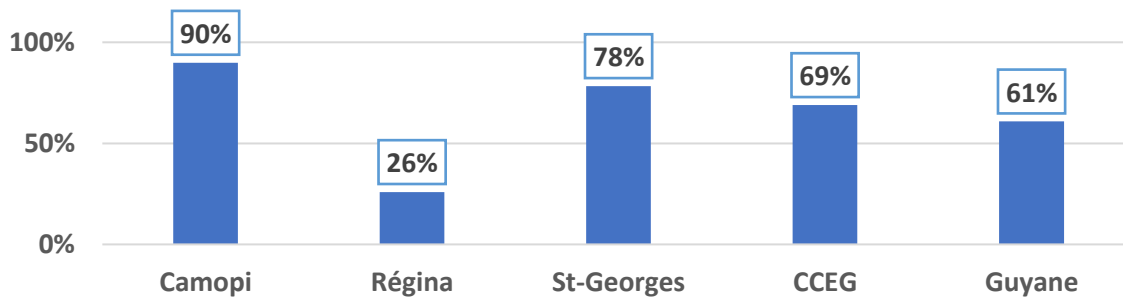
Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021 - CCEG



Source : Insee

Les taux de couverture Caf¹¹ sont élevés à Saint-Georges et Camopi : respectivement 78% et 90% de la population. Le taux de couverture de Régina est faible, ce qui peut s'expliquer par le meilleur comptage des orpailleurs illégaux lors du dernier recensement ; ces personnes étant non éligibles aux prestations de la Caf, ils font mécaniquement baisser le taux de couverture¹².

Taux de couverture Caf en 2023 - Communes de la CCEG

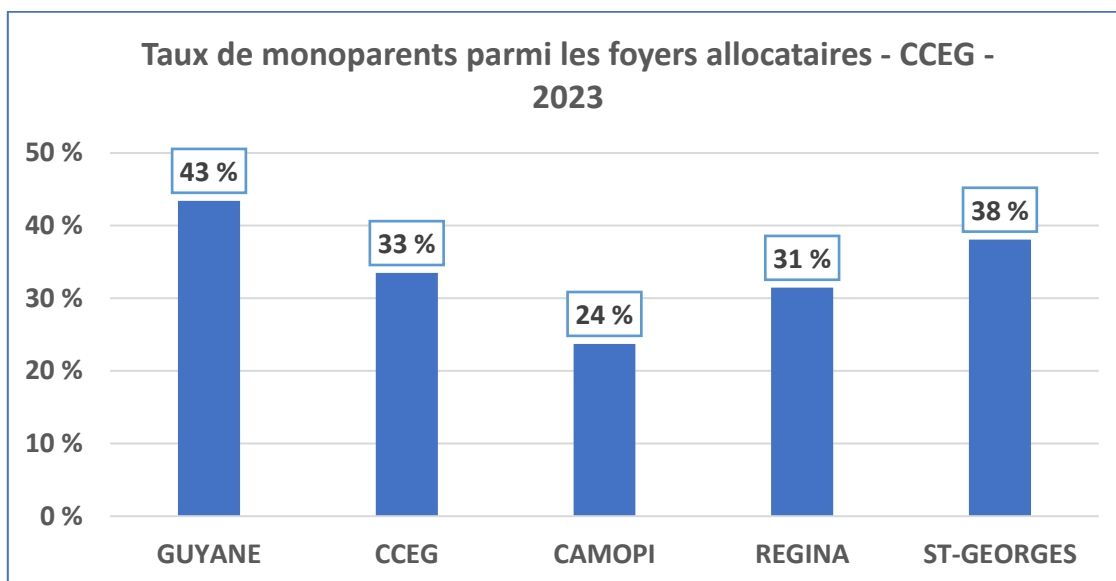


Sources : Insee (RP2021) et Caf

Le taux de monoparents parmi les foyers allocataires de la Caf est plus faible dans la CCEG que la moyenne guyanaise ; il est encore plus faible à Camopi où à peine un quart des foyers allocataires sont des familles monoparentales.

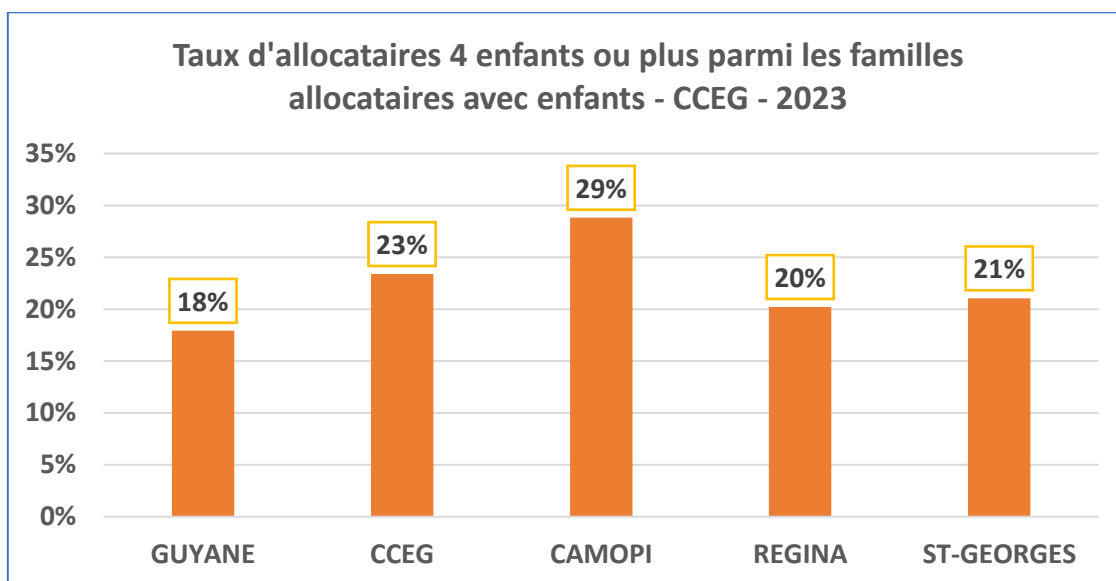
¹¹ Les données sur les allocataires sont issues des bases informationnelles de la Caf. Le taux de couverture Caf rapporte le total des personnes couvertes par les prestations Caf (année N) à la population totale résidant sur le territoire issue du recensement de population (année N-3). Les personnes couvertes par les prestations sont l'ensemble des personnes des foyers allocataires (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge). L'allocataire est la personne qui perçoit au moins une prestation de la Caf.

¹² Les chiffres de Ouanary sont trop faibles pour être communiqués (règle du secret statistique).



Source : Caf

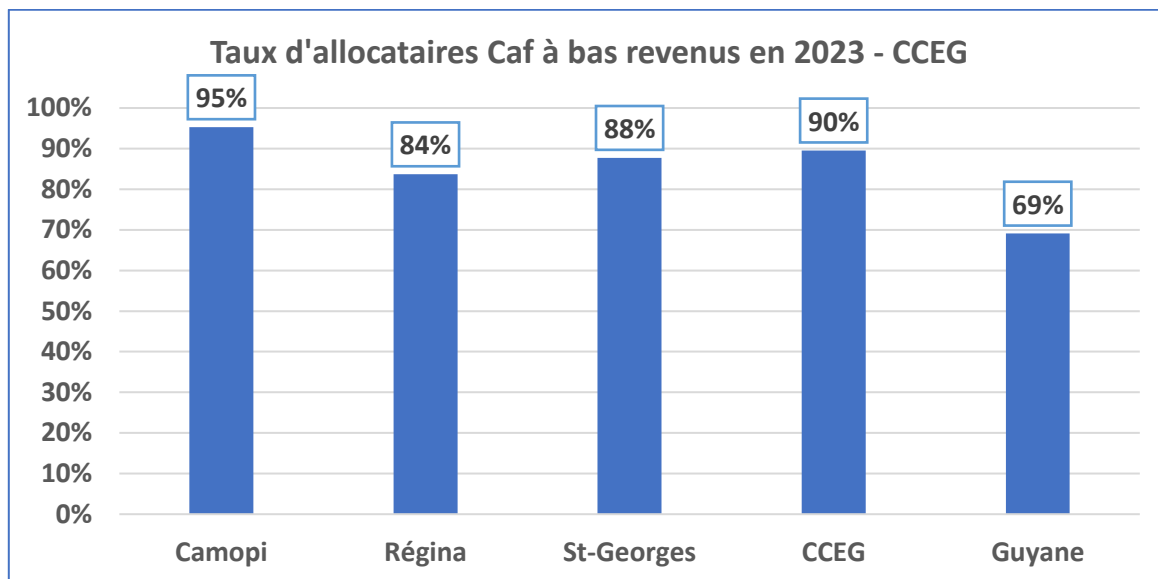
La structure familiale des allocataires de Camopi va à l'encontre des canons guyanais : peu de monoparentalité et plus de familles nombreuses.



Source : Caf

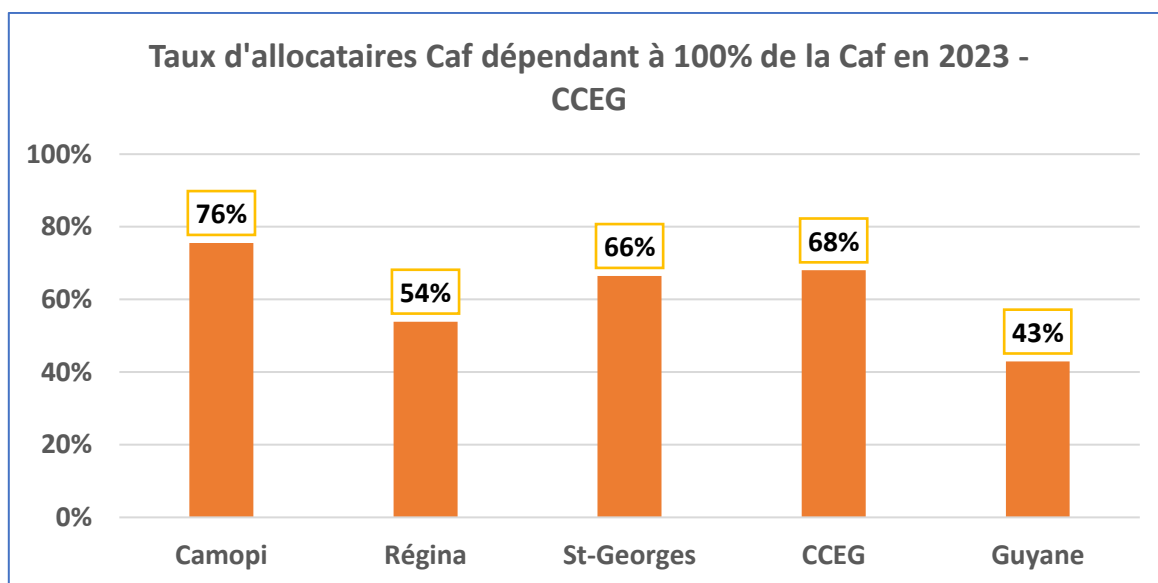
Le seuil de bas revenus¹³ s'établit en 2023 à 1 253 €. Dans la CCEG, 90% des foyers allocataires se situent en-dessous de ce seuil, et plus encore dans la commune de Camopi.

¹³ Les foyers allocataires à bas revenus sont définis comme des foyers allocataires pour lesquels on observe que le revenu par unité de consommation du foyer allocataire est inférieur à un seuil défini comme « seuil de bas revenus ». Ce seuil est de 1 135 € en 2021, 1 167 € en 2022 et 1 253 € en 2023.



Source : Caf

La CCEG présente un taux d'allocataires dépendants à 100% des prestations de la Caf plus élevé que la moyenne guyanaise : 68% contre 43%. La commune la plus impactée est Camopi, avec plus des trois quarts des allocataires dépendants à 100% de la Caf pour vivre.



Source : Caf

Synthèse :

Le territoire est faiblement peuplé, la population augmente peu, mais est bien couverte par la Caf. Les familles allocataires sont moins souvent monoparentales, mais plus nombreuses que les références guyanaises. Elles sont en situation de grande précarité.

Il existe des différences populationnelles entre ces 3 communes, chacune avec des problématiques spécifiques. Camopi est une commune non routière, majoritairement amérindienne Wayampi et Téko. Saint-Georges et Régina sont des communes agricoles pluri-ethniques : Amérindiens Palikur, Brésiliens, Créoles... Également Hmong pour Régina.

Le territoire de l'Est comporte trois Conventions Territoriales Globales (CTG) signées entre la commune et la Caf et qui se déclinent de cette façon :

- Saint-Georges : 2023 à 2027
- Camopi : 2023 à 2027
- Régina : 2024 à 2028

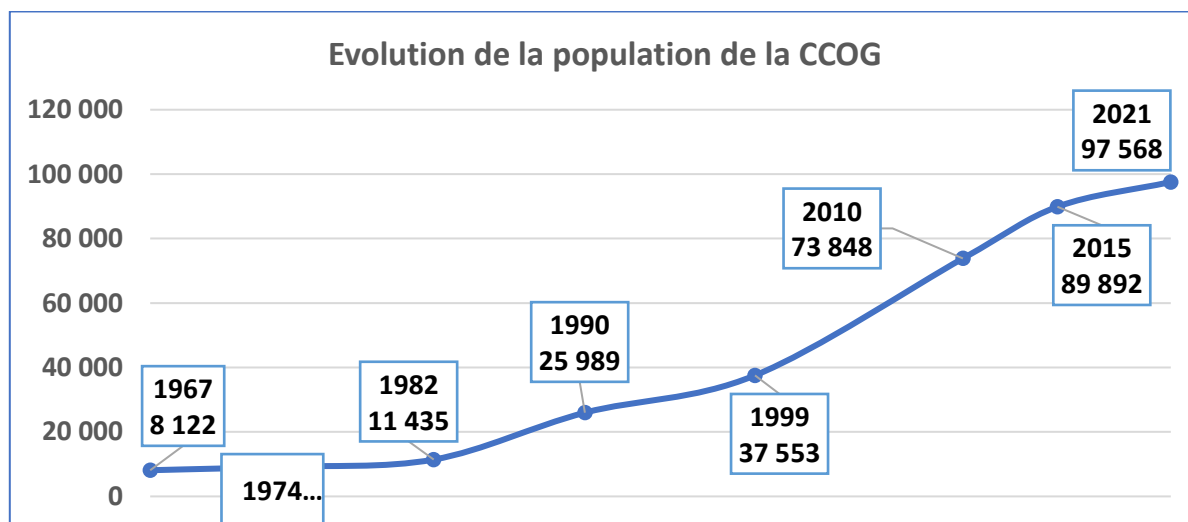
Ces trois communes ont un Projet Social de Territoire (PST) à développer.

Au dernier recensement de 2021, la commune de Ouanary comptait 251 habitants ; pour cette commune, compte-tenu de son faible effectif, un autre accompagnement est à envisager.

2. PORTRAIT DE TERRITOIRE DE L'OUEST GUYANAIS

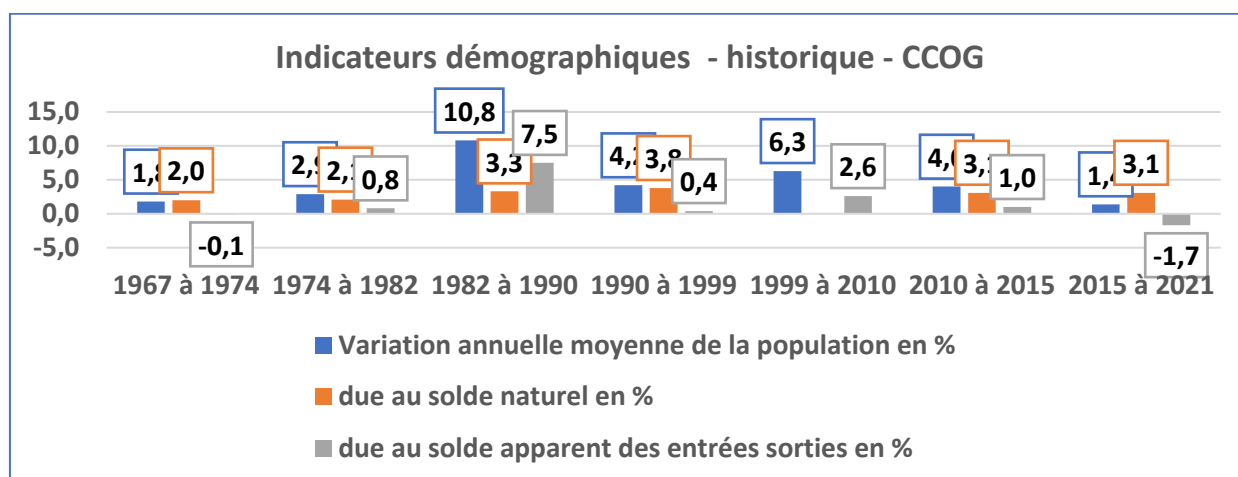
La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) comporte les communes de Maripasoula, Papaïchton, Grand-Santi, Apatou, Saint-Laurent du Maroni, Mana, Awala-Yalimapo et Saül. L'arrondissement de Saint-Laurent comprend ces mêmes communes.

La population de la CCOG a été multipliée par 11 en moins de 50 ans, entre 1967 et 2015. Depuis, la population de l'intercommunalité de l'Ouest augmente moins rapidement¹⁴.



Source : Insee

Depuis les années 1990, l'accroissement de la population est notamment porté par le solde naturel (excédent des naissances sur les décès)¹⁵.



Source : Insee

¹⁴ Les sources des données de population sont : Insee, Recensements de population. Le dernier recensement pris en compte est celui de 2021.

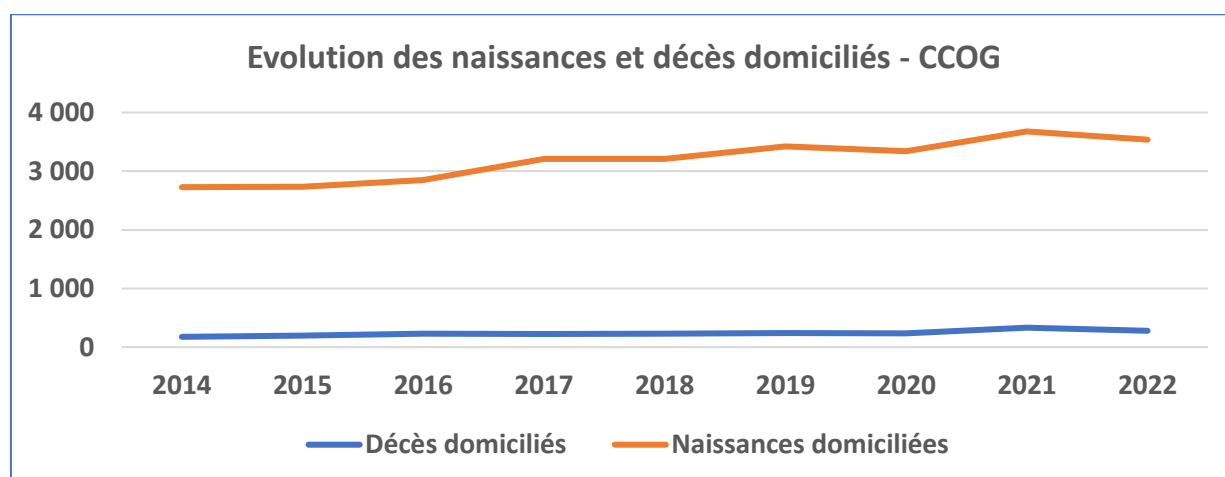
¹⁵ Le solde naturel n'a pas pu être calculé par l'Insee pour la période 1999 à 2010 : il est non déterminé.

Particulièrement élevé sur le territoire de l'Ouest, le solde naturel contribue à l'accroissement de la population à hauteur d'environ +3% chaque année.

Le solde migratoire (excédent des arrivées sur les départs), après avoir été très fort dans les années 1980 (s'expliquant pour partie par la guerre civile au Suriname voisin entraînant un flux migratoire vers la Guyane), s'est ralenti. Au cours de la dernière période intercensitaire (2015 à 2021), il est même négatif : plus de départs que d'arrivées sur le territoire.

Cette évolution négative s'explique probablement par la nouvelle méthode de comptage des populations en situation irrégulière. Un meilleur comptage des orpailleurs illégaux, surévalués précédemment, génère des évolutions de population négatives ; c'est le cas des communes de Maripasoula et Papaïchton qui voient leurs populations diminuer de -4,2% en moyenne chaque année.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des naissances sur le territoire, en constante progression, et l'écart avec les décès s'accroît.



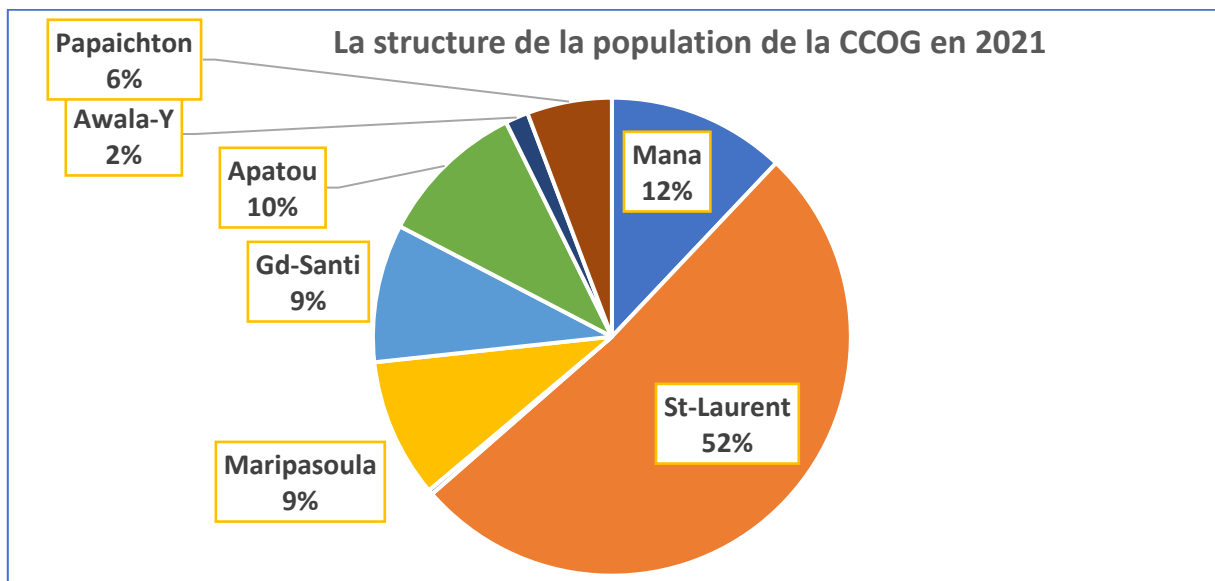
Source : Insee

Sept communes ont signé une Convention Territoriale Globale avec la Caf : Saint-Laurent du Maroni, Mana, Awala-Yalimapo, Apatou, Maripasoula, Papaïchton et Grand-Santi, soit environ 97 000 habitants.

	Mana	St-Laurent	Maripasoula	Gd-Santi	Apatou	Awala-Y	Papaïchton
Population RP 2021	11 764	50 250	9 177	9 120	9 818	1 516	5 606

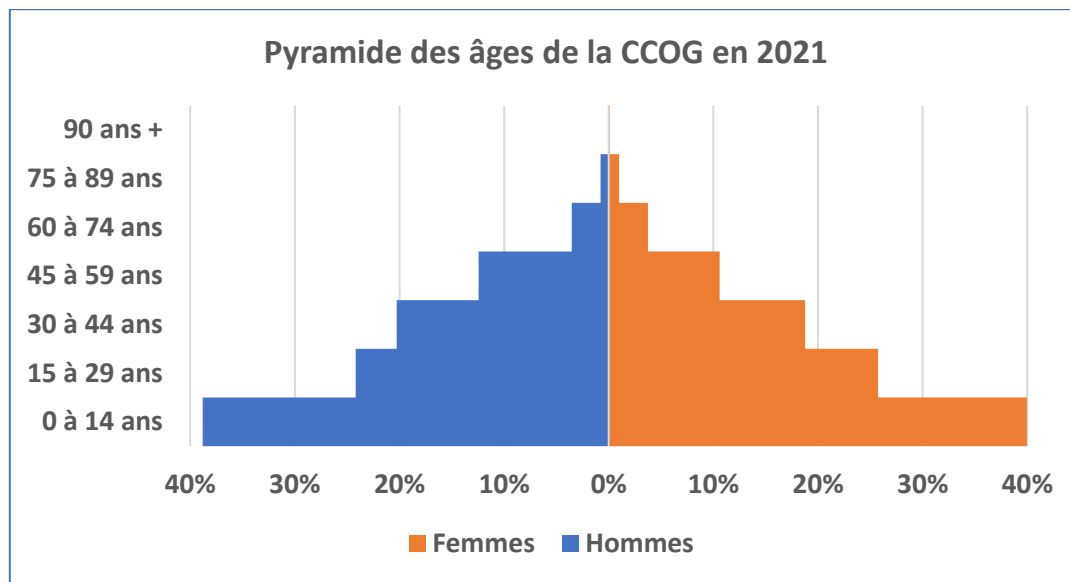
La commune de Saint-Laurent est la plus peuplée et représente un peu plus de la moitié de la population de l'Ouest guyanais. Mana et Apatou représentent chacune environ un habitant sur dix, un peu moins d'un sur dix pour Maripasoula et Grand-Santi.

La commune de Saül a 317 habitants au recensement de 2021 et représente 0,3% de la population de la CCOG.



Source : Insee

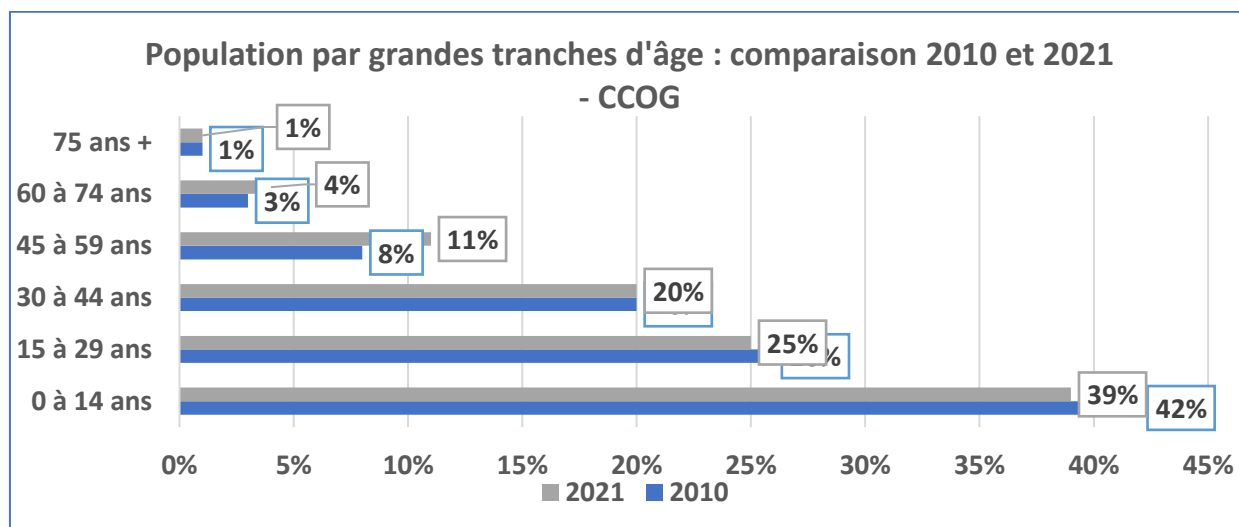
La pyramide des âges ci-dessous montre une base très large (beaucoup de naissances), puis un net rétrécissement à partir de 15 ans : de nombreux jeunes quittent le territoire de l'Ouest guyanais pour poursuivre leurs études ou trouver un premier emploi. Ils partent vers la région de Cayenne ou quittent carrément la Guyane.



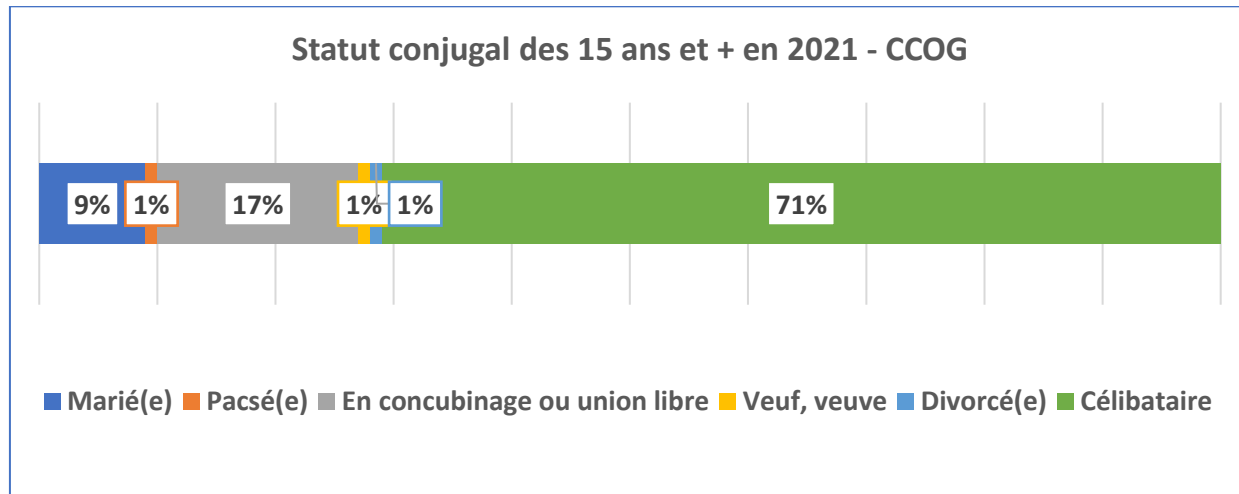
Source : Insee

La population de l'Ouest est très jeune : 6 habitants sur 10 ont moins de 30 ans (Guyane : 55%, France hexagonale : 35%).

Mais une légère tendance au vieillissement est observée : entre 2010 et 2021, la part des moins de 15 ans passe de 42% à 39%, tandis le poids des 45 ans et plus s'alourdit : ils représentaient 12% de la population en 2010, mais 16% en 2021.



Les habitants de la CCOG de 15 ans et plus vivent plus souvent dans le célibat que l'ensemble des Guyanais : 71% contre 57% (France : 28%). En revanche, ils sont moins souvent mariés que l'ensemble des Guyanais : 9% contre 19% (France : 42%). Ils sont autant à vivre en union libre qu'en moyenne guyanaise : 17% et 18% (France : 11%).

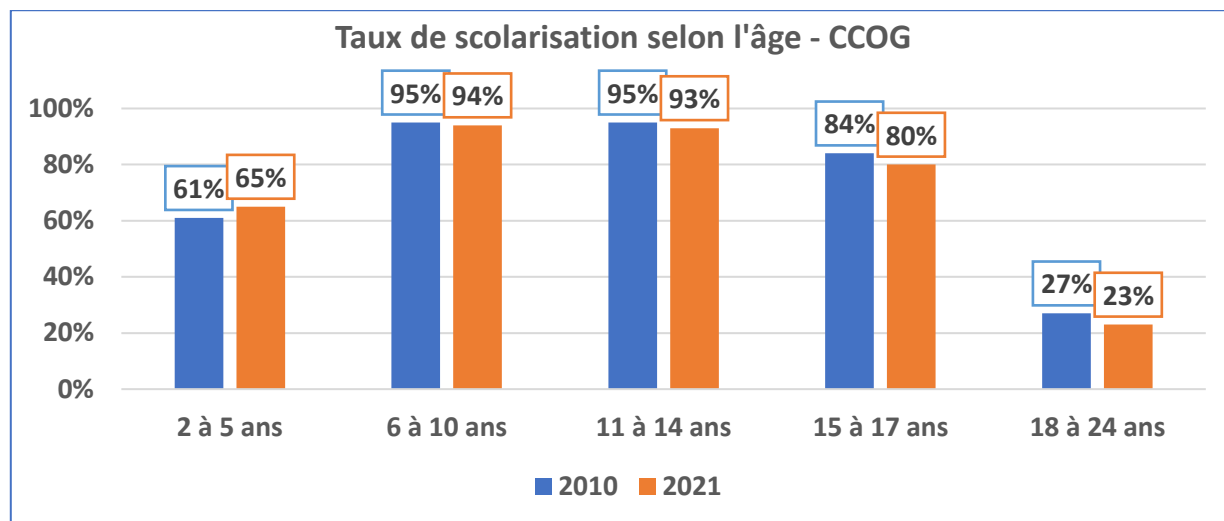


Les taux de scolarisation des 15-17 ans sont plus faibles que ceux de la Guyane : 80% des jeunes de cette tranche d'âge sont scolarisés dans l'Ouest en 2021 contre 87% pour la Guyane (France hexagonale : 96%). Il est à noter que les communes de la vallée du Maroni (Apatou, Grand-Santi, Papaïchton et Maripasoula) sont toutes dépourvues de lycée, ce qui oblige de nombreux jeunes à quitter leur cadre de vie s'ils souhaitent continuer leur scolarité. Néanmoins, certains renoncent dans ces conditions et interrompent par conséquent leur parcours scolaire.

Les taux de scolarisation après 17 ans chutent : 23% pour les 18-24 ans (Guyane 34%, France hexagonale 53%). Faute d'offre de formation post-bac, notamment universitaire,

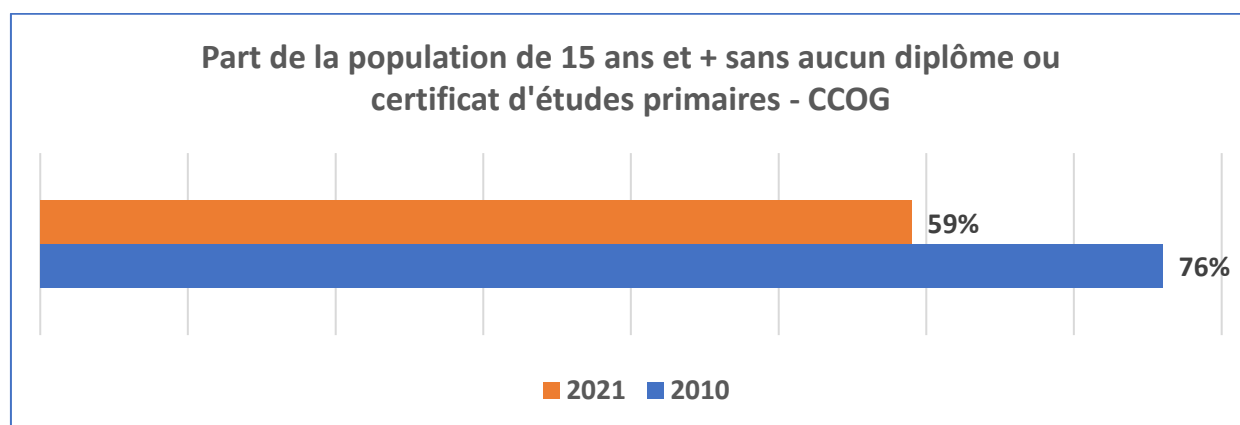
variée et étendue dans l'intercommunalité de l'Ouest, les jeunes sont contraints de quitter le territoire s'ils souhaitent poursuivre leurs études.

En outre on observe qu'à chaque âge (sauf pour les 2 à 5 ans), les taux de scolarisation baissent entre 2010 et 2021.



Source : Insee

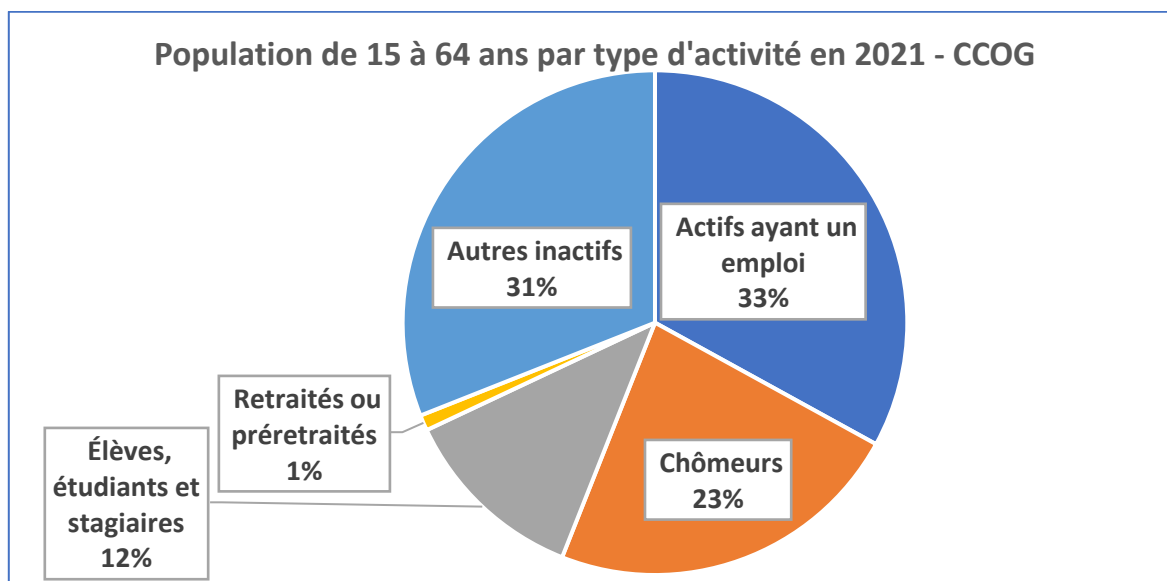
Les habitants de l'Ouest sont globalement moins bien formés que l'ensemble de la population guyanaise. Les personnes sans diplôme (ou avec au plus avec le certificat d'études primaires), structurellement moins nombreuses en 2021 qu'en 2010, représentent encore 59% de la population ; cela reste supérieur au taux de 45% pour l'ensemble de la Guyane (20% en France hexagonale).



Source : Insee

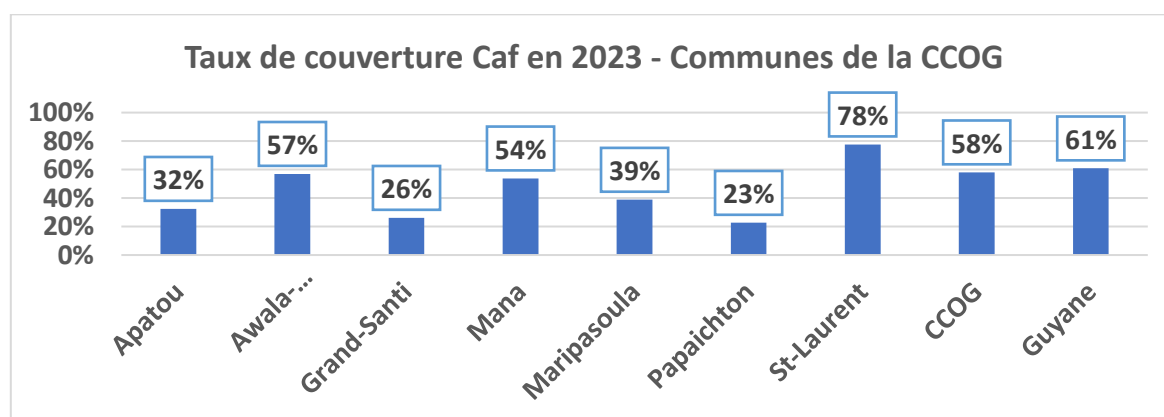
Les actifs ayant un emploi représentent un tiers de la population des communes de l'Ouest, ce qui est beaucoup moins que la moyenne guyanaise : 44% (66% en France hexagonale). A contrario, les autres inactifs¹⁶ constituent 31% des habitants de 15 à 64 ans, plus que la moyenne de Guyane : 22% (France hexagonale : 9%).

¹⁶ Les autres inactifs sont les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne sont ni en emploi ni au chômage et qui ne sont pas non plus retraités, élèves, étudiants ou stagiaires.



Source : Insee

Le taux de couverture Caf¹⁷ de St-Laurent est plus élevé qu'en Guyane : 78% contre 61%. En revanche, les taux de couverture des communes de la vallée du Maroni (Apatou, Grand-Santi, Papaïchton et Maripasoula) sont très faibles¹⁸. Non recours aux droits, domiciliation sur le littoral, éloignement des services publics... sont probablement certaines des explications multifactorielles de cette situation.

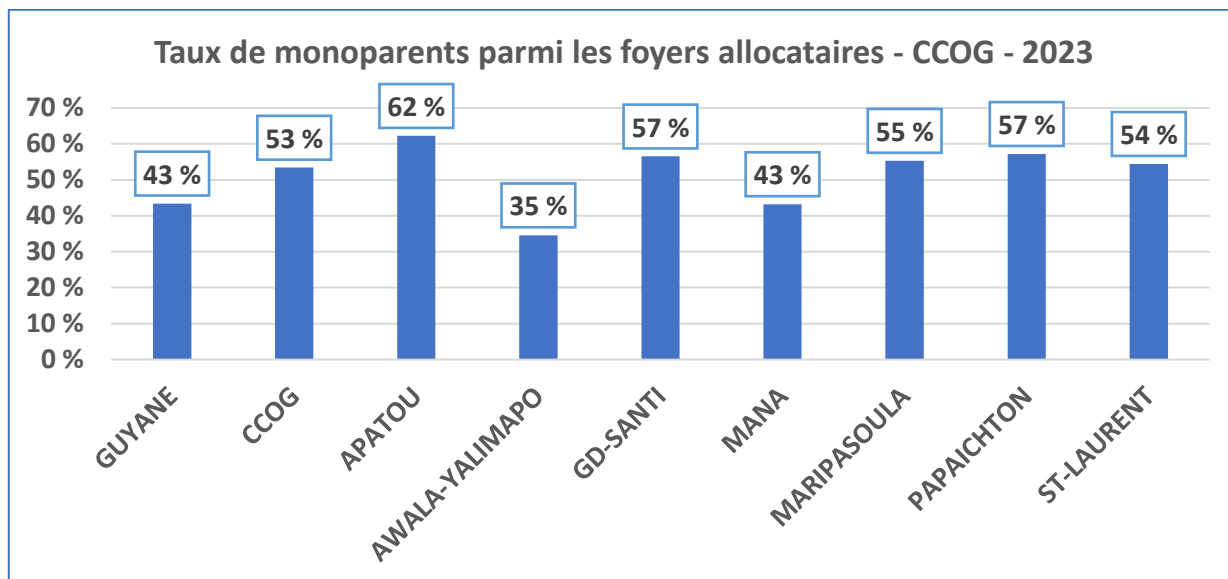


Sources : Insee, RP2021 et Caf

La structure familiale des allocataires des communes de la CCOG est différente de la moyenne guyanaise : plus de monoparents, sauf dans les communes de Mana et Awala-Yalimapo.

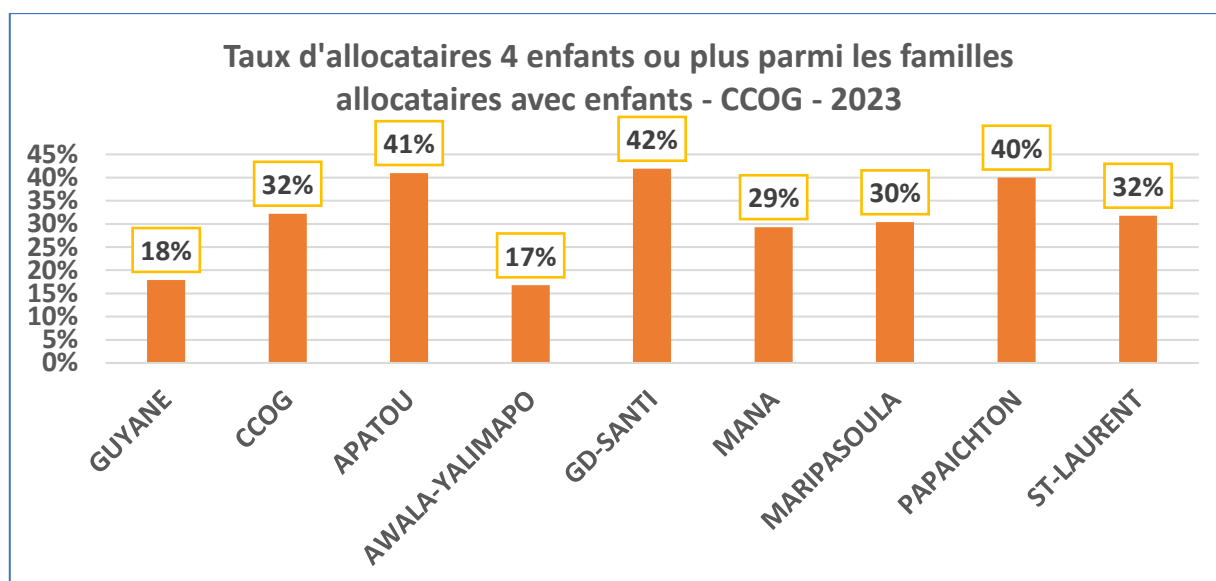
¹⁷ Les données sur les allocataires sont issues des bases informationnelles de la Caf. Le taux de couverture Caf rapporte le total des personnes couvertes par les prestations Caf (année N) à la population totale résidant sur le territoire issue du recensement de population (année N-3). Les personnes couvertes par les prestations sont l'ensemble des personnes des foyers allocataires (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge). L'allocataire est la personne qui perçoit au moins une prestation de la Caf.

¹⁸ Les chiffres de Saül sont trop faibles pour être communiqués (règle du secret statistique).



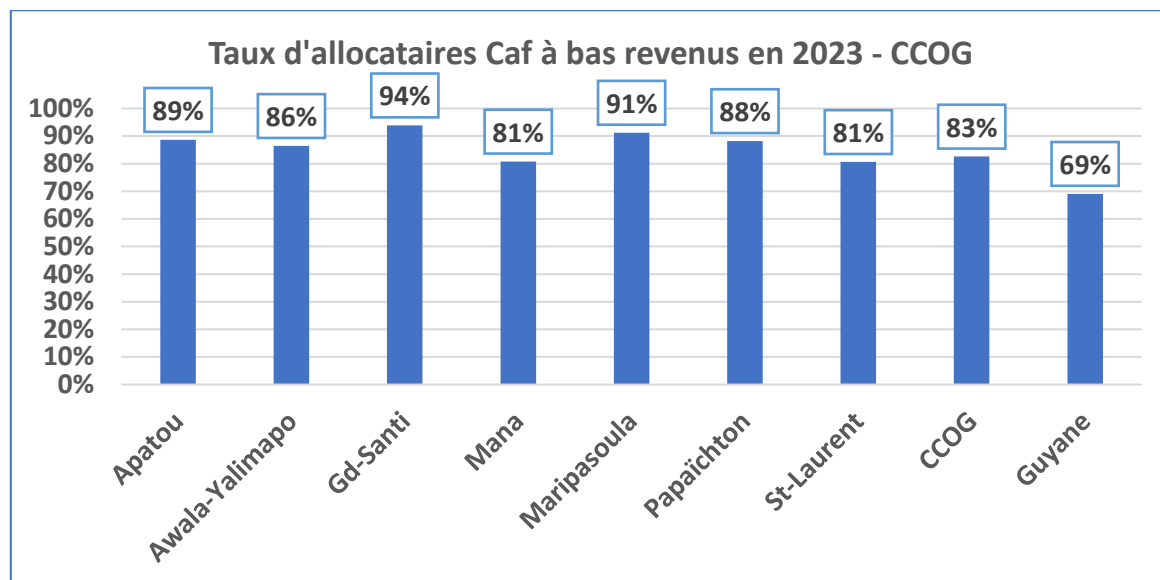
Source : Caf

Sauf dans la commune d'Awala-Yalimapo, les familles de 4 enfants et plus sont structurellement plus nombreuses dans l'Ouest : entre 29% et 42% des familles allocataires selon les communes, contre 18% pour l'ensemble de la Guyane.



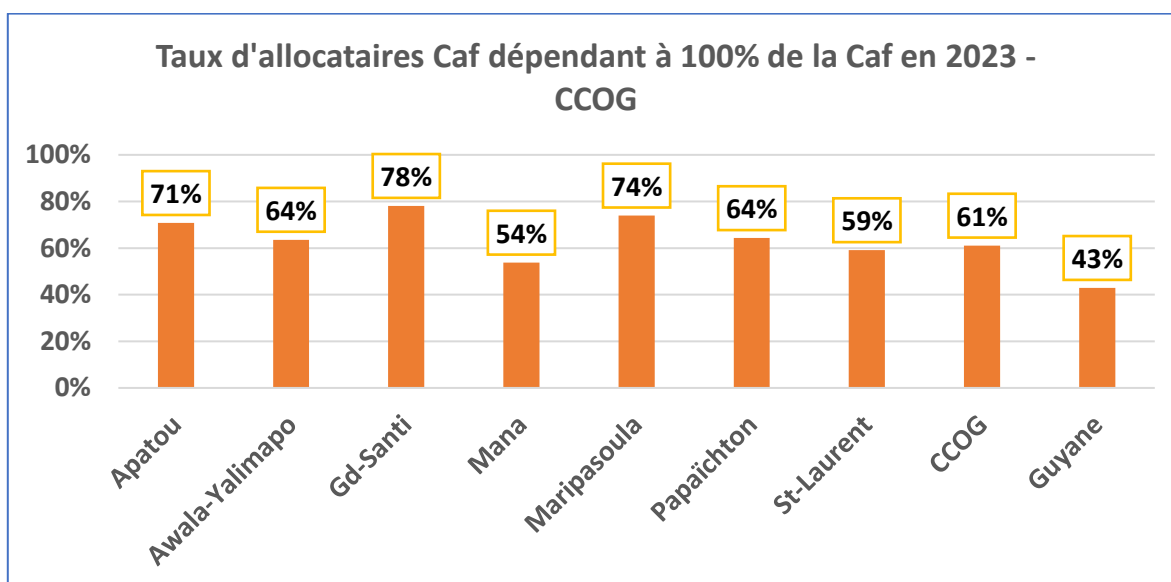
Source : Caf

Le seuil de bas revenus¹⁹ s'établit en 2023 à 1 253 €. Si, pour l'ensemble de la Guyane, environ 7 foyers allocataires sur 10 se situent en-dessous de ce seuil, dans les communes de l'Ouest, ce sont entre 8 et 9 familles sur 10 qui se trouvent dans cette situation de précarité.



Source : Caf

Les allocataires dépendants de la Caf à 100% représentent 6 allocataires sur 10 dans l'ensemble de la CCOG, mais plus de 7 sur 10 à Apatou et Maripasoula et même presque 8 allocataires sur 10 à Grand-Santi (contre 4 sur 10 pour l'ensemble de la Guyane).



Source : Caf

¹⁹ Les foyers allocataires à bas revenus sont définis comme des foyers allocataires pour lesquels on observe que le revenu par unité de consommation du foyer allocataire est inférieur à un seuil défini comme « seuil de bas revenus ». Ce seuil est de 1 135 € en 2021, 1 167 € en 2022 et 1 253 € en 2023.

Synthèse :

La population du territoire de l'Ouest guyanais a connu une progression exponentielle qui ralentit au cours des dernières années mais reste vive, notamment liée à la forte natalité qui caractérise ces communes.

La population est très jeune mais très légèrement vieillissante.

Les familles allocataires sont plus souvent monoparentales et nombreuses que dans l'ensemble de la Guyane.

La population subit une importante précarité : moins scolarisée, moins diplômée, moins active que l'ensemble de la population guyanaise. Les familles bénéficiant de la Caf vivent plus souvent sous le seuil de bas revenus. De nombreuses familles ne perçoivent aucune allocation de la Caf.

Le territoire de l'Ouest guyanais bénéficie de sept Conventions Territoriales Globales (CTG) signées entre la commune et la Caf et qui se déclinent de cette façon :

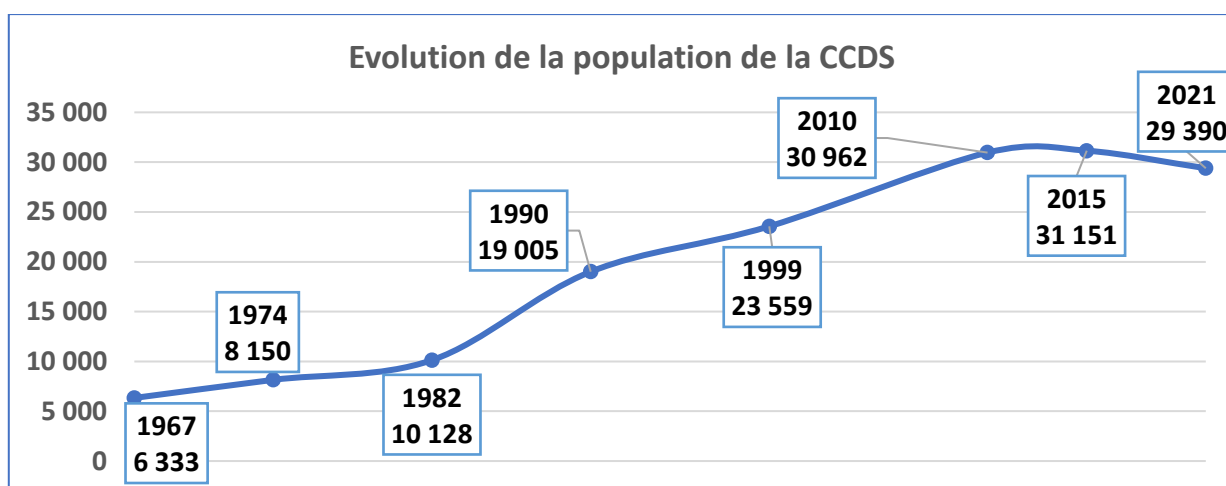
- Saint-Laurent : 2020 à 2023 (en renouvellement)
- Mana : 2021 à 2024
- Awala-Yalimapo : 2021 à 2024
- Apatou : 2021 à 2024
- Grand-Santi : 2021 à 2024
- Papaïchton : 2021 à 2024
- Maripasoula : 2019 à 2023 (en renouvellement)

Ces sept communes ont un Projet Social de Territoire (PST) à développer.

Au dernier recensement de 2021, la commune de Saül comptait 317 habitants ; pour cette commune, compte-tenu de son faible effectif, un autre accompagnement est à envisager.

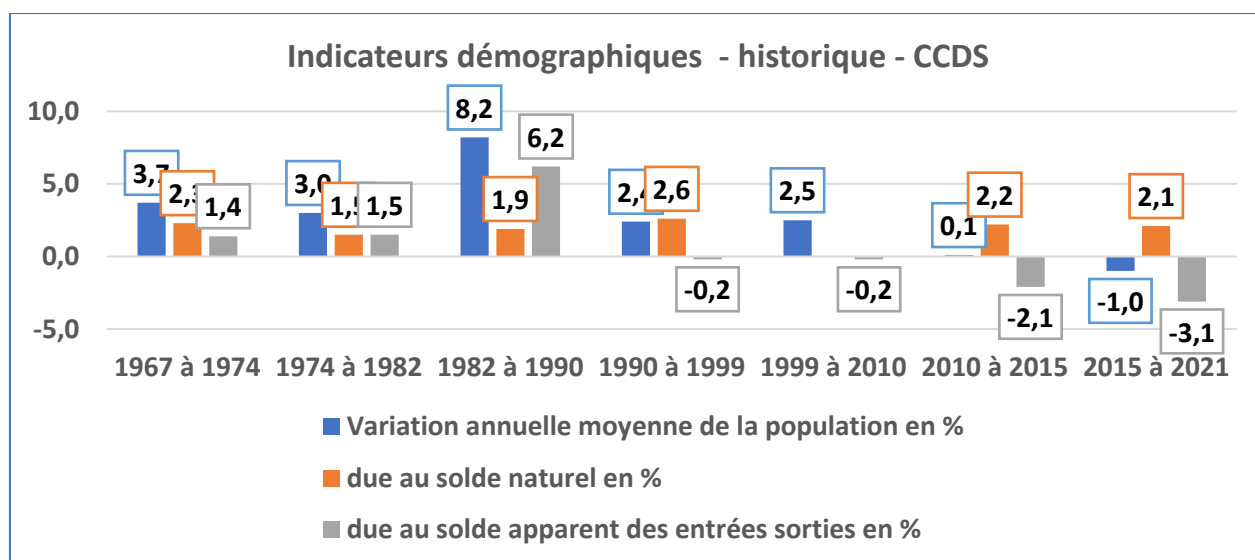
3. PORTRAIT DE TERRITOIRE DES SAVANES

La Communauté de Communes Des Savanes (CCDS) se compose des communes de Kourou, Sinnamary, Iracoubo et Saint-Elie. Cette intercommunalité fait partie de l'arrondissement de Cayenne. La population de la CCDS a été multipliée par 5 entre 1967 et 2010. Depuis, la population de l'intercommunalité des Savanes stagne et même diminue entre 2015 et 2021, perdant plus de 1 700 habitants au cours de cette période²⁰.



Source : Insee

Depuis les années 1990, l'accroissement de la population n'est porté que par le solde naturel (excédent des naissances sur les décès)²¹.



Source : Insee

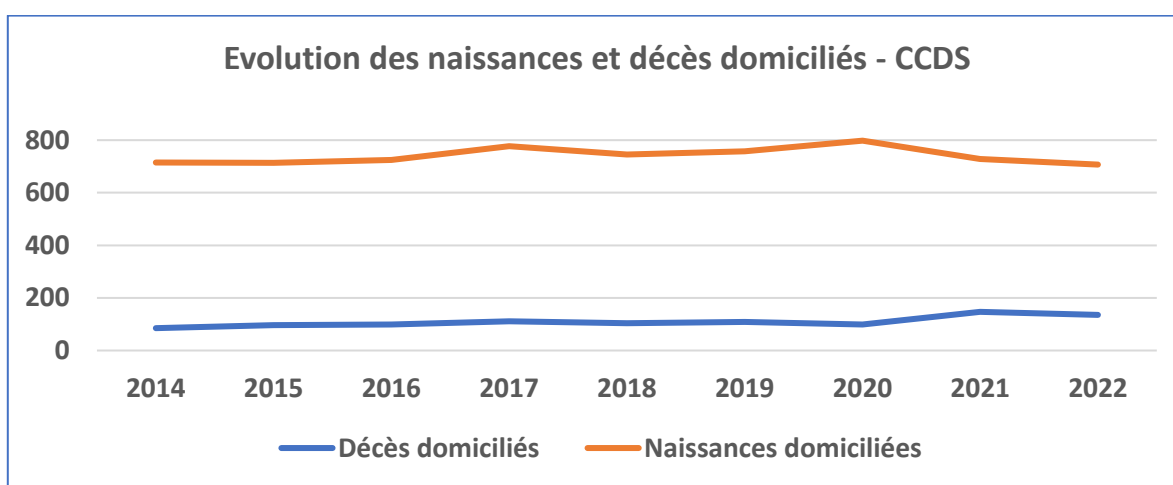
²⁰ Les sources des données de population sont : Insee, Recensements de population. Le dernier recensement pris en compte est celui de 2021.

²¹ Le solde naturel n'a pas pu être calculé par l'Insee pour la période 1999 à 2010 : il est non déterminé.

Le solde migratoire (excédent des arrivées sur les départs) est stable ou négatif : plus de départs que d'arrivées sur le territoire. Au cours de la dernière période intercensitaire, le solde migratoire particulièrement négatif n'est plus compensé par le solde naturel et le territoire des Savanes perd des habitants.

Entre 2015 et 2021, les trois principales communes de la CCDS voient leur population diminuer : Kourou (-1,0% en moyenne chaque année), Sinnamary (-0,7%) et Iracoubo (- 0,6%). Une émigration caractérise ces 3 communes.

En outre, les soldes naturels sont inférieurs à la moyenne guyanaise. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du nombre des naissances, supérieur à celui des décès ; mais l'écart se réduit au fil du temps.

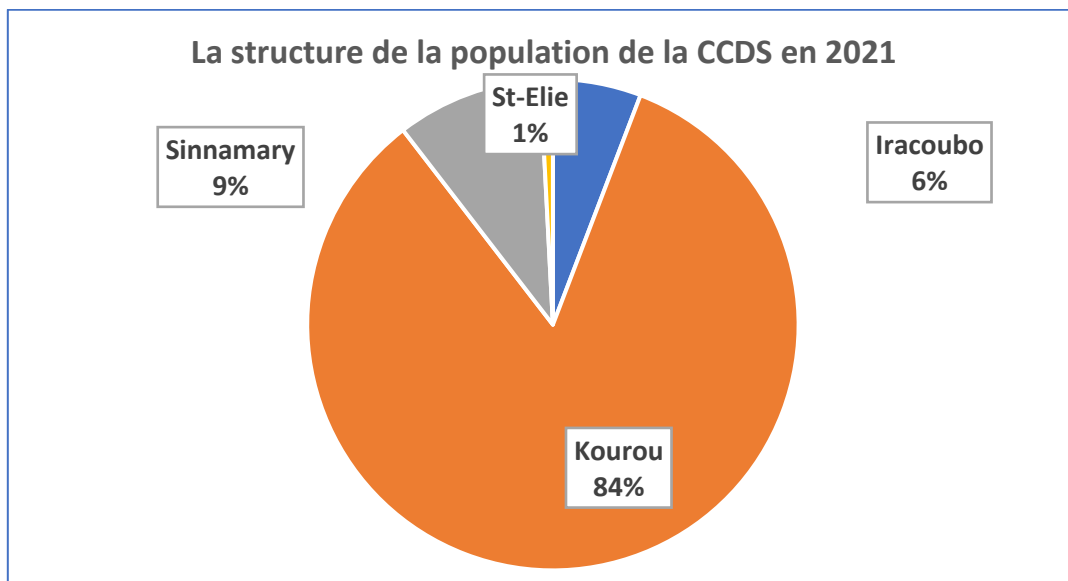


Source : Insee

La population des trois communes ayant signé une Convention Territoriale Globale avec la Caf (Kourou, Sinnamary et Iracoubo) s'élève à environ 29 000 habitants. La commune de Saint-Elie recense 241 habitants en 2021 et représente moins de 1% de la population de la CCDS.

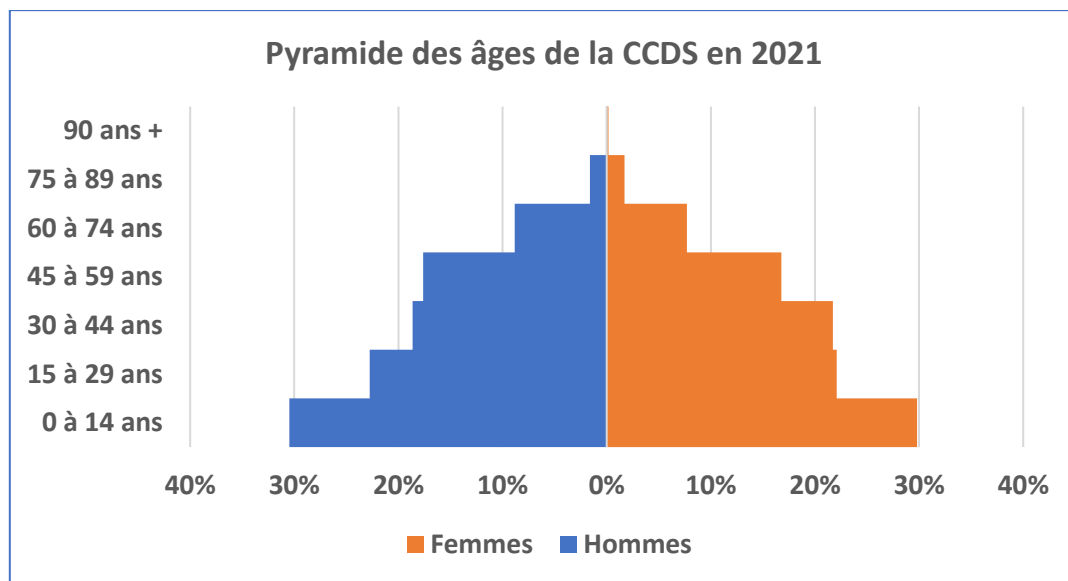
	Kourou	Sinnamary	Iracoubo	St-Elie
Population RP 2021	24 612	2 830	1 707	241

La commune de Kourou est la plus peuplée et représente plus de 8 habitants des Savanes sur 10.



Source : Insee

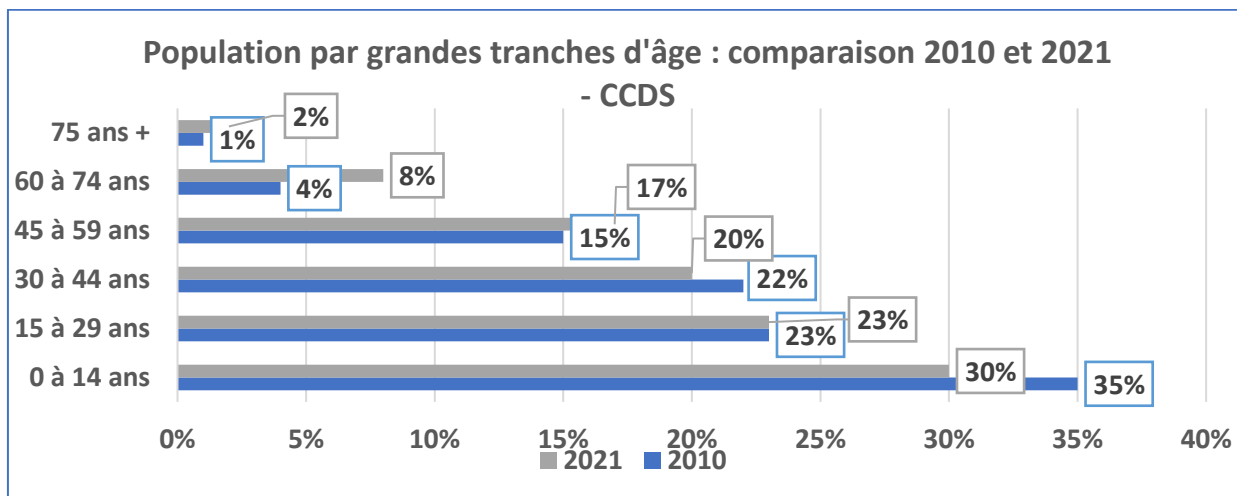
La pyramide des âges ci-dessous montre une base large (les naissances) et un rétrécissement net de la classe des 15 à 29 ans, ce qui est la marque du départ du territoire de nombreux jeunes.



Source : Insee

La population des Savanes reste jeune : 5 habitants sur 10 ont moins de 30 ans (Guyane : 55%, France hexagonale : 35%).

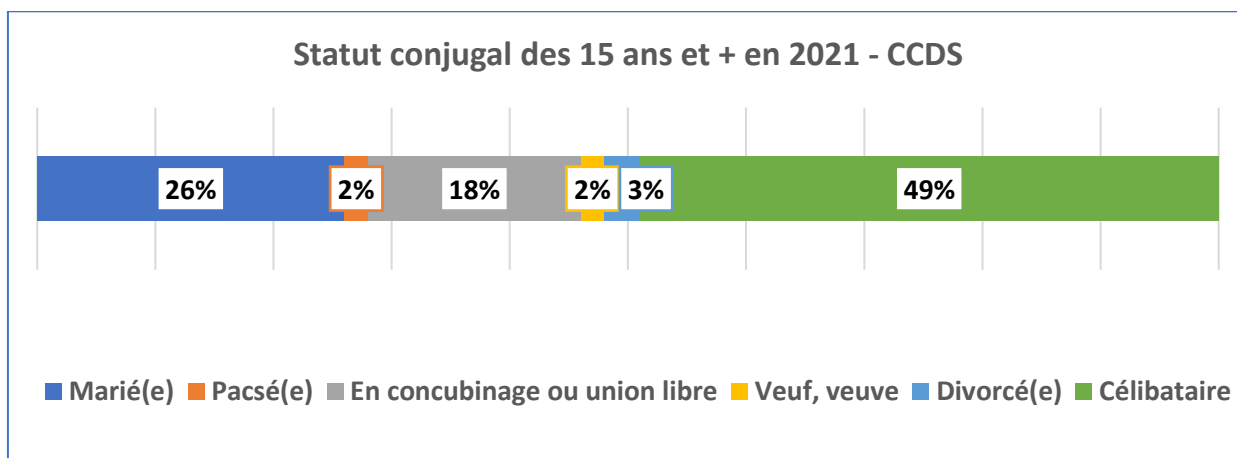
Mais une tendance au vieillissement est observée : entre 2010 et 2021, la part des moins de 15 ans diminue tandis que celle des 60 ans et plus s'accroît.



Source : Insee

Les habitants de la CCDS de 15 ans et plus sont moins célibataires que l'ensemble des Guyanais : 49% contre 57% (France : 28%). Ils sont plus souvent mariés que l'ensemble des Guyanais : respectivement 26% et 19% (France : 42%).

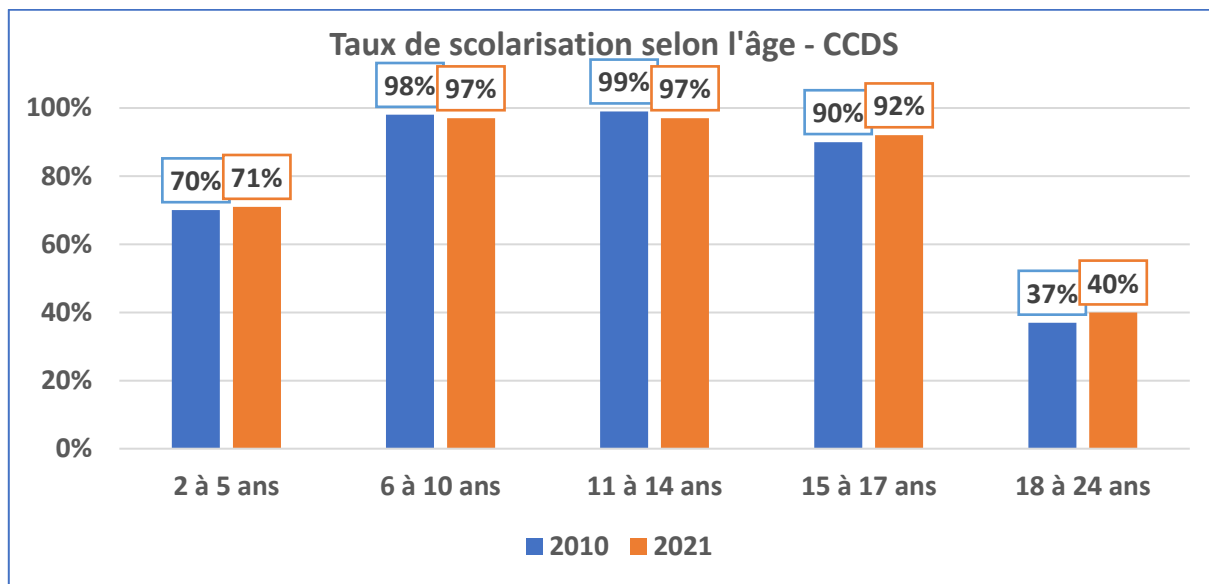
Et ils sont autant à vivre en concubinage qu'en moyenne guyanaise : 18% dans les deux cas (France : 11%).



Source : Insee

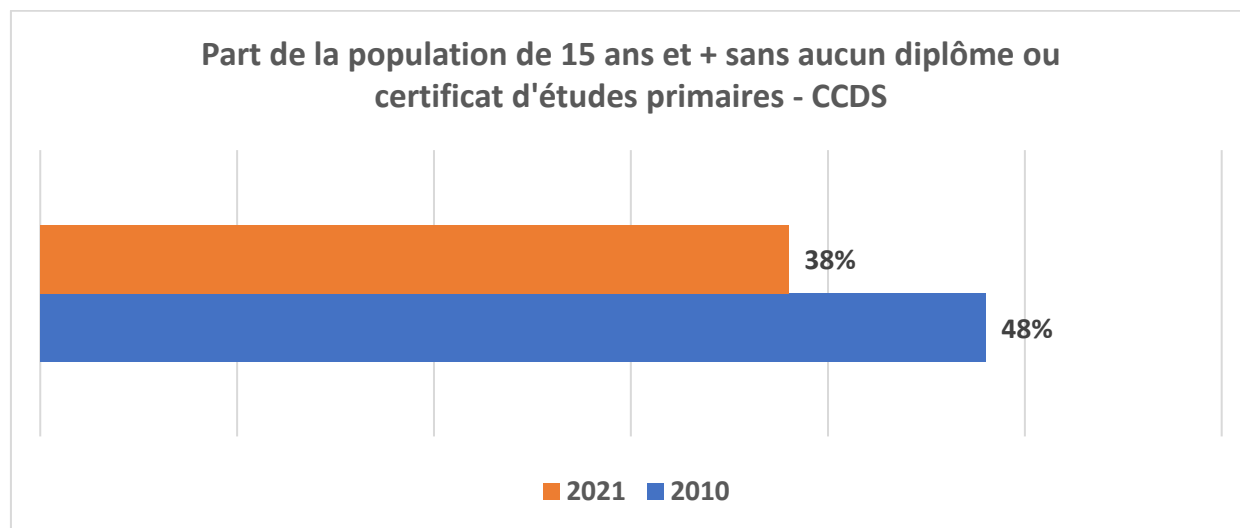
Le taux de scolarisation des 15-17 ans est plus élevé que pour l'ensemble de la Guyane et s'améliore avec le temps : 92% en 2021 contre 90% en 2010 (Guyane 87% et France hexagonale 96% en 2021).

Faute d'offre de formation post-bac, notamment universitaire, variée et étendue dans l'intercommunalité des Savanes, les jeunes sont contraints de quitter le territoire pour poursuivre leurs études. Malgré cela, le taux de scolarisation après 17 ans chute mais reste plus élevé que la moyenne guyanaise : 40% pour les 18-24 ans (Guyane 34%, France hexagonale 53%). On observe une évolution de +3 points entre 2010 et 2021.



Source : Insee

Les habitants des Savanes sont globalement mieux formés que l'ensemble de la population guyanaise. Les personnes sans diplôme (ou avec au plus le certificat d'études primaires), structurellement moins nombreux en 2021 qu'en 2010, représentent encore 38% des habitants, mais cela reste inférieur au taux de 45% pour l'ensemble de la Guyane (20% en France hexagonale).

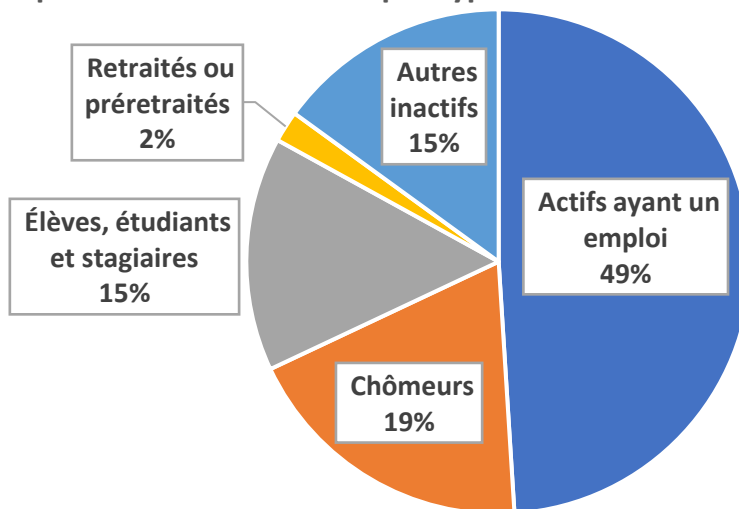


Source : Insee

Les actifs ayant un emploi représentent près de la moitié de la population des communes des Savanes, ce qui est plus que la moyenne guyanaise : 44% (66% en France hexagonale). A contrario, les autres inactifs²² ne constituent que 15% des habitants de 15 à 64 ans (Guyane : 22%, France hexagonale : 9%).

²² Les autres inactifs sont les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne sont ni en emploi ni au chômage et qui ne sont pas non plus retraités, élèves, étudiants ou stagiaires.

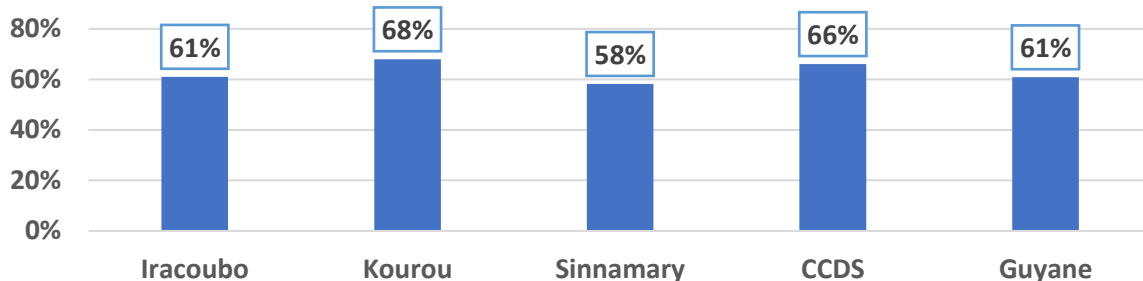
Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021 - CCDS



Source : Insee

Le taux de couverture Caf²³ de Kourou est plus élevé qu'en Guyane : 68% contre 61%. Le taux de couverture d'Iracoubo est proche de la moyenne guyanaise, mais celui de Sinnamary plus faible²⁴.

Taux de couverture Caf en 2023 - Communes de la CCDS

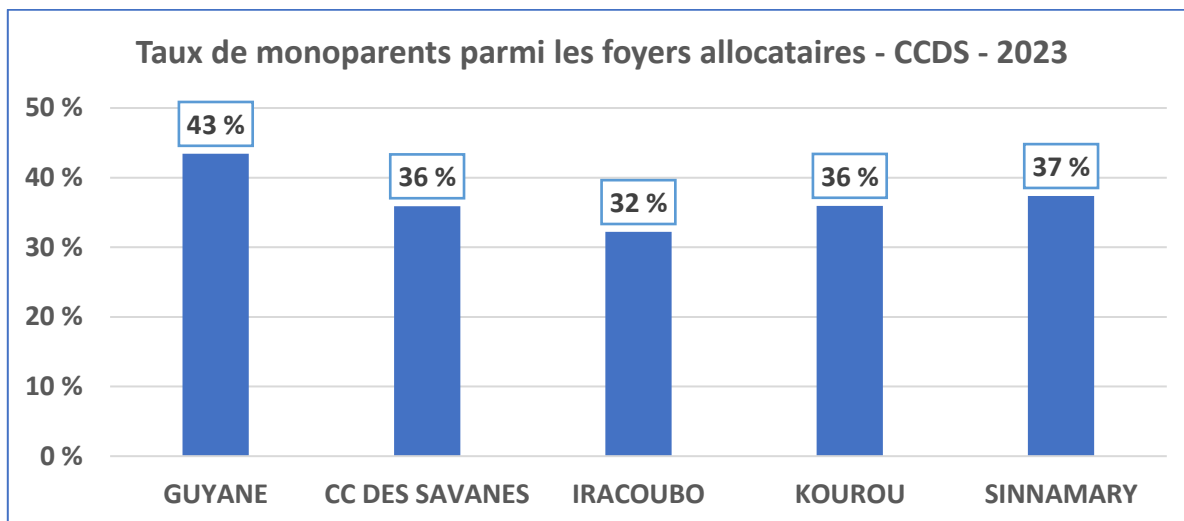


Sources : Insee, RP2021 et Caf

La structure familiale des allocataires des communes de la CCDS est différente de la moyenne guyanaise : les monoparents y sont structurellement moins nombreux qu'en Guyane : 36% contre 43%.

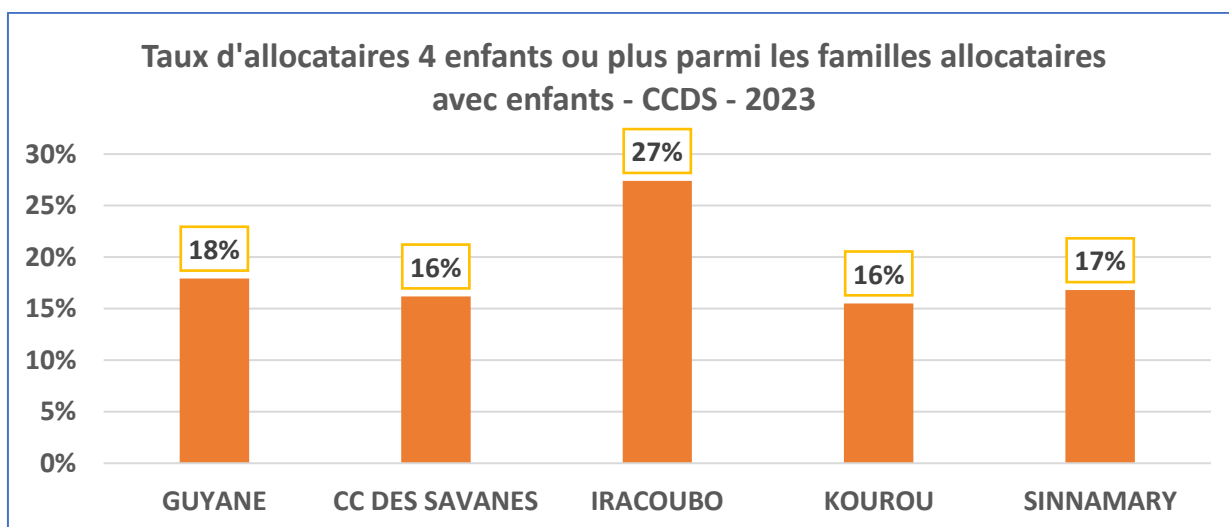
²³ Les données sur les allocataires sont issues des bases informationnelles de la Caf. Le taux de couverture Caf rapporte le total des personnes couvertes par les prestations Caf (année N) à la population totale résidant sur le territoire issue du recensement de population (année N-3). Les personnes couvertes par les prestations sont l'ensemble des personnes des foyers allocataires (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge). L'allocataire est la personne qui perçoit au moins une prestation de la Caf.

²⁴ Les chiffres de Saint-Elie sont trop faibles pour être communiqués (règle du secret statistique).



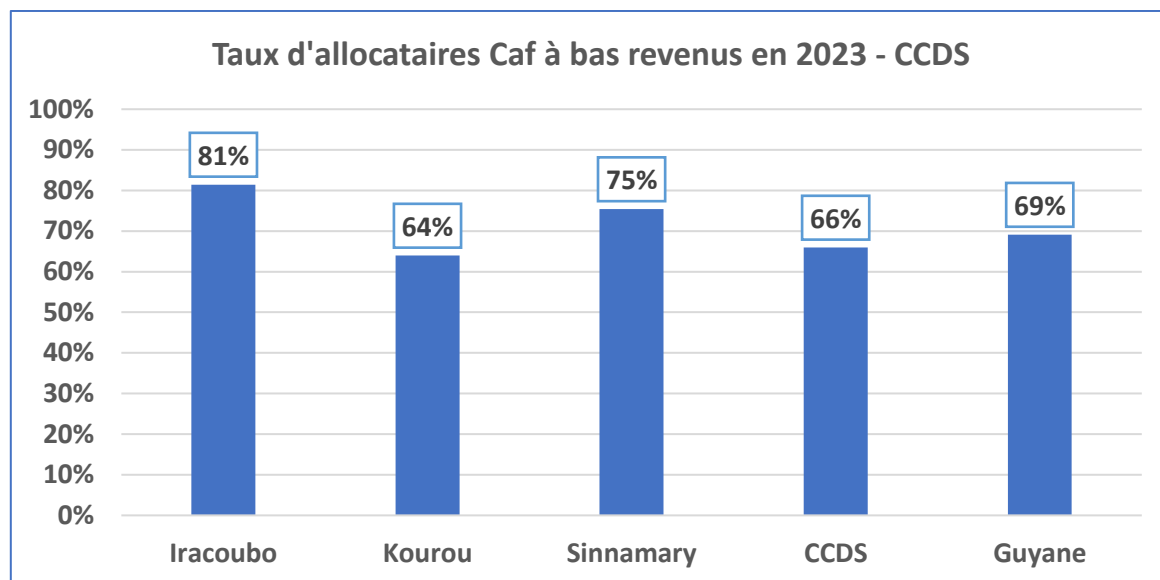
Source : Caf

Dans les communes des Savanes, les familles nombreuses parmi les familles allocataires de la Caf se situent dans la moyenne guyanaise, sauf à Iracoubo qui comporte structurellement plus de familles avec 4 enfants et plus.



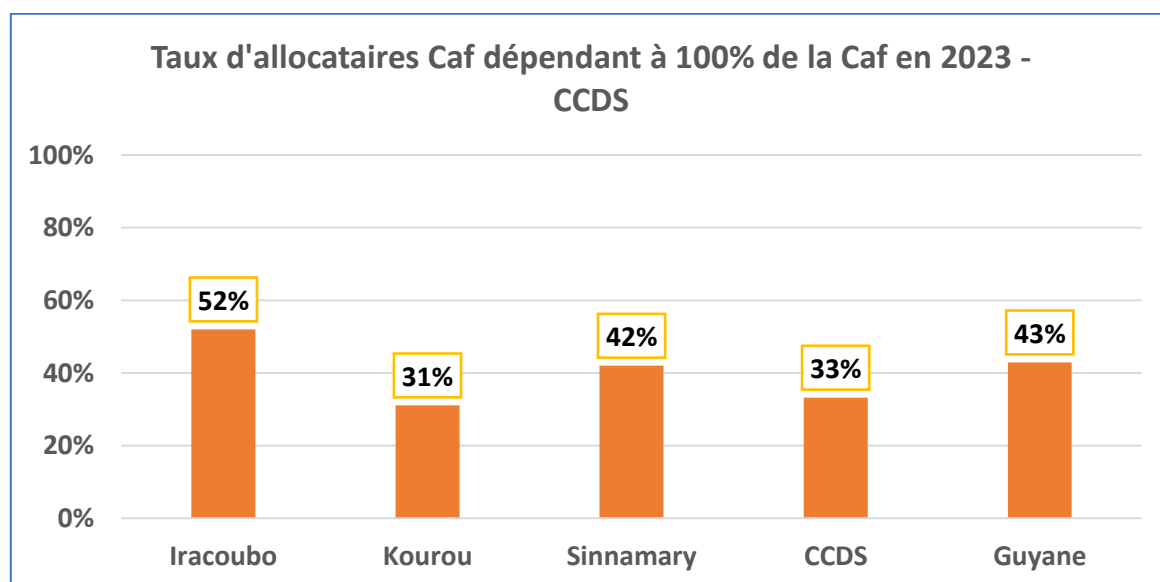
Source : Caf

Le seuil de bas revenus²⁵ s'établit en 2023 à 1 253 €. Dans l'intercommunalité dans son ensemble, 66% des foyers allocataires se situent en-dessous de ce seuil, soit un peu moins qu'en moyenne guyanaise. Kourou est la commune avec le taux le plus faible : 64%, c'est 5 points de moins qu'en Guyane.



Source : Caf

Pour l'ensemble de la CCDS, les allocataires dépendants de la Caf à 100% représentent un tiers des foyers allocataires ; c'est 10 points de moins qu'en Guyane. Seule la commune d'Iracoubo a un taux supérieur à la moyenne guyanaise : 52% contre 43%.



Source : Caf

²⁵ Les foyers allocataires à bas revenus sont définis comme des foyers allocataires pour lesquels on observe que le revenu par unité de consommation du foyer allocataire est inférieur à un seuil défini comme « seuil de bas revenus ». Ce seuil est de 1 135 € en 2021, 1 167 € en 2022 et 1 253 € en 2023.

Synthèse :

La population du territoire des Savanes diminue depuis 2015 ; elle est passée de 31 000 habitants en 2015 à 29 000 au dernier recensement de 2021. Les 3 communes sont touchées par le phénomène.

Bien que très jeune, la population est vieillissante.

Les familles allocataires sont moins souvent monoparentales et nombreuses que dans l'ensemble de la Guyane. Elles sont aussi moins précaires.

Le territoire des Savanes bénéficie de trois Conventions Territoriales Globales (CTG) signées entre la commune et la Caf et qui se déclinent de cette façon :

- Kourou : 2024 à 2027
- Sinnamary : 2021 à 2025
- Iracoubo : 2021 à 2024

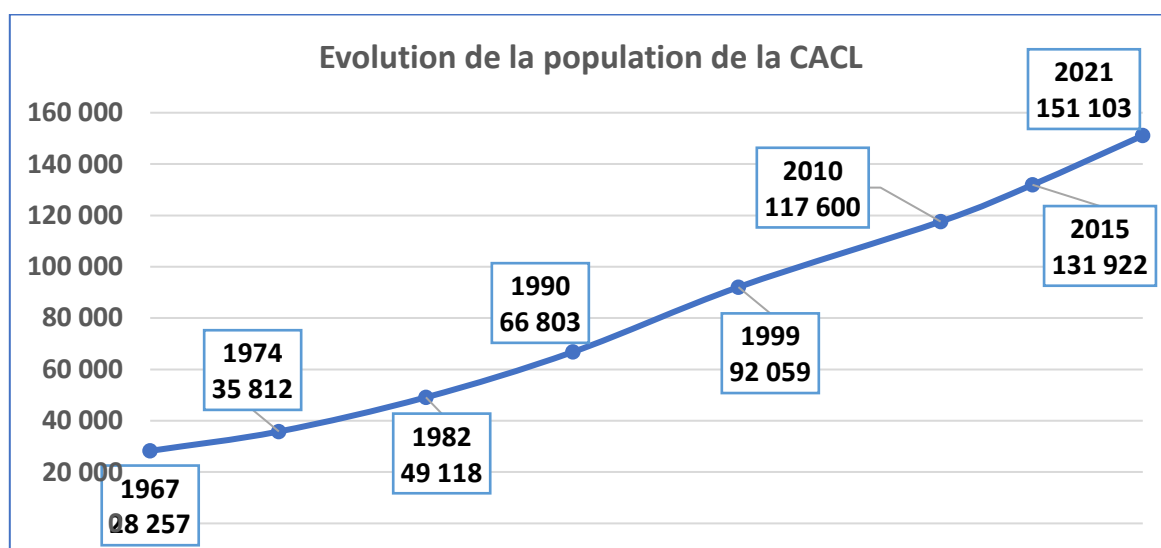
Ces trois communes ont un Projet Social de Territoire (PST) à développer.

Au dernier recensement de 2021, la commune de Saint-Elie comptait 241 habitants ; pour cette commune, compte-tenu de son faible effectif, un autre accompagnement est à envisager.

4. PORTRAIT DE TERRITOIRE DU CENTRE LITTORAL

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) comporte les communes de Cayenne, Matoury, Rémire-Montjoly, Roura, Montsinéry-Tonnegrande et Macouria.

La population de la CACL a été multipliée par 5 entre 1967 et 2021, passant de 28 000 à 151 000 habitants²⁶. La population de la CACL représente plus de la moitié de la population de Guyane²⁷.



Source : Insee

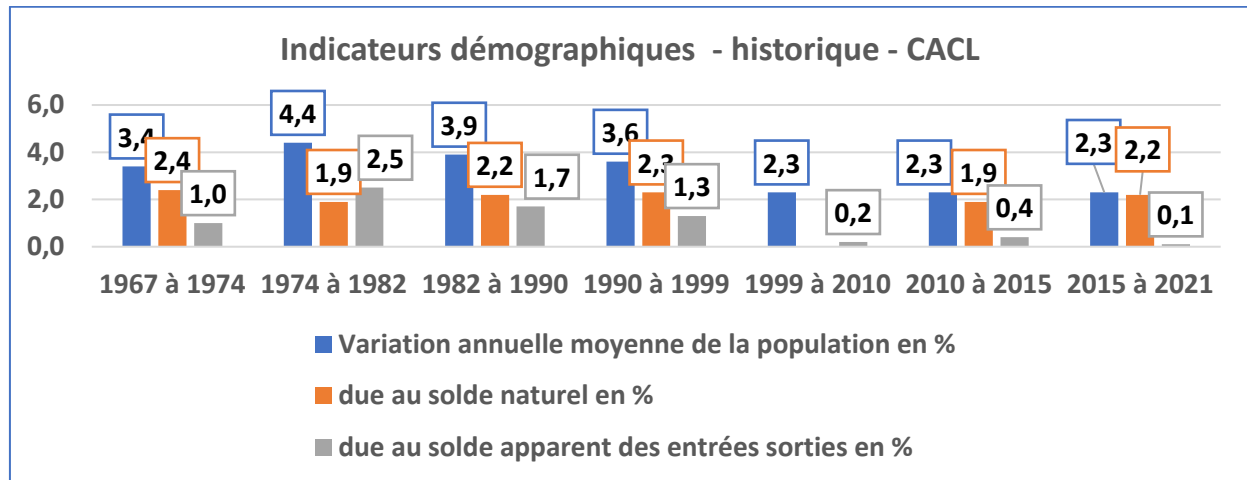
Depuis le début des années 2000, l'accroissement de la population est notamment porté par le solde naturel (excédent des naissances sur les décès)²⁸. Le solde naturel contribue à l'accroissement de la population à hauteur d'environ +2% chaque année (voir graphique ci-après).

Ces évolutions de l'ensemble de la CACL masquent des disparités entre les communes. Entre 2015 et 2021, deux communes voient leur population fortement augmenter : Macouria et Montsinéry-Tonnegrande, respectivement +8,2% et +4,9% en moyenne chaque année. Cette situation s'explique principalement par des soldes migratoires (excédent des arrivées sur les départs) très positifs probablement liés à la forte augmentation du nombre de logements construits dans ces communes.

²⁶ Les sources des données de population sont : Insee, Recensements de population. Le dernier recensement pris en compte est celui de 2021.

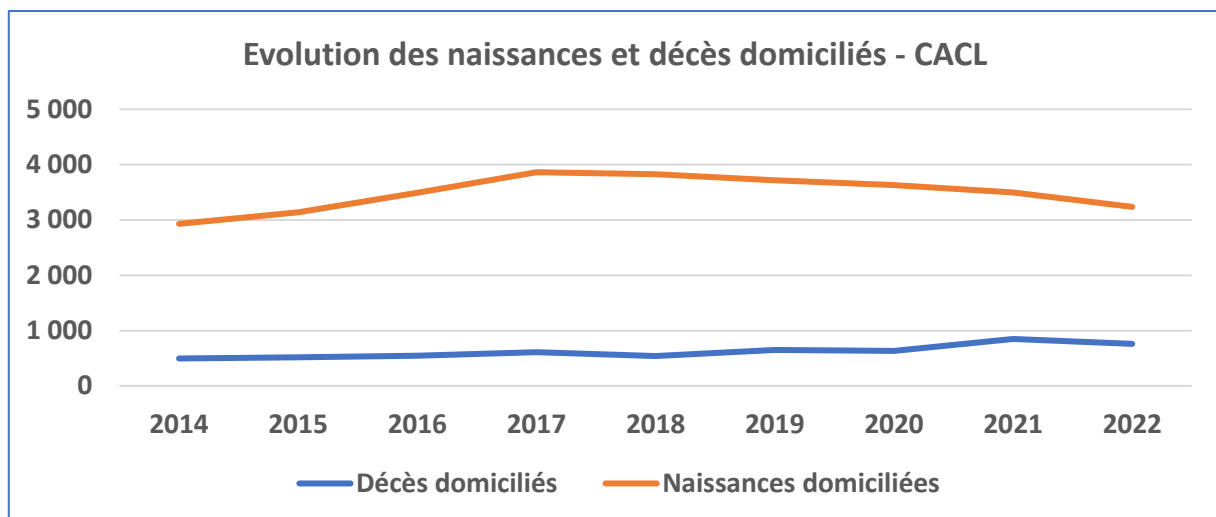
²⁷ Dans le cadre de la Stratégie Intercommunale de Cohésion Sociale, la CACL propose sur son site Internet plusieurs portraits de territoires (Observatoire intercommunal de la cohésion sociale et études) : <https://www.cacl-guyane.fr/lagglo/politique-publique/developpement-social/>

²⁸ Le solde naturel n'a pas pu être calculé par l'Insee pour la période 1999 à 2010 : il est non déterminé.



Source : Insee

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des naissances, en diminution depuis 2017, et celle des décès, relativement stables, sur le territoire de la CACL.

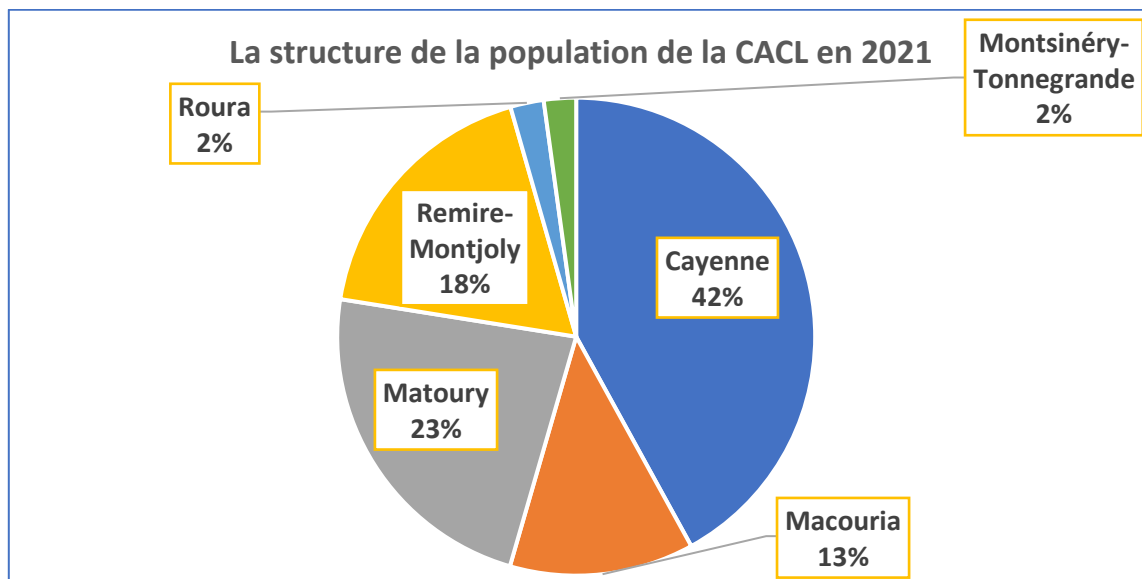


Source : Insee

Les six communes de la CACL ont signé une Convention Territoriale Globale avec la Caf.

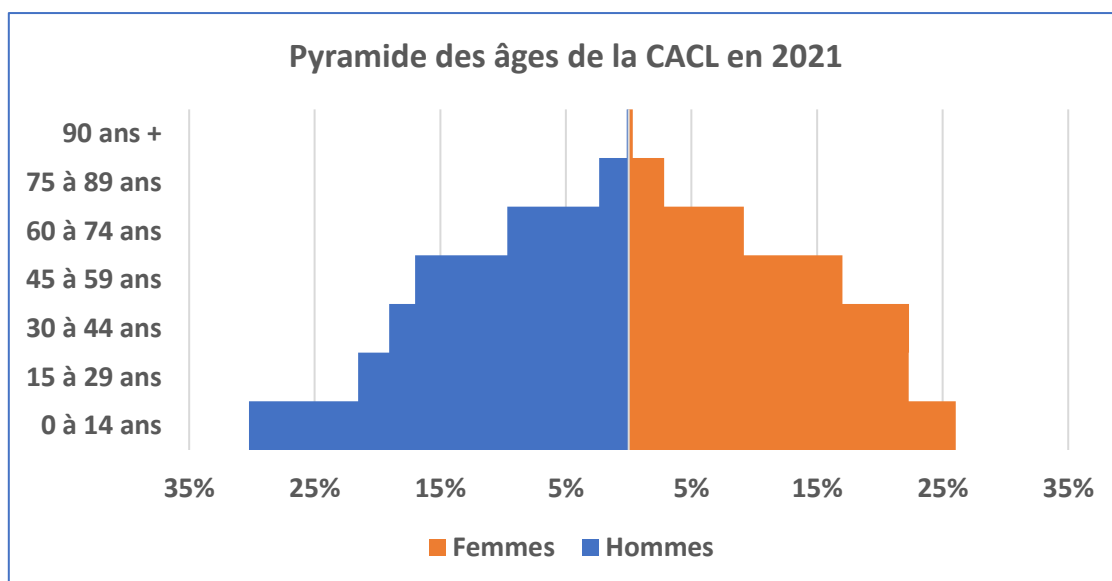
	Cayenne	Macouria	Matoury	Remire-M	Roura	Montsinéry-T
Population RP 2021	63 468	18 847	34 810	27 274	3 409	3 295

La commune de Cayenne concentre plus de 4 habitants du Centre Littoral sur 10. Les trois communes le plus peuplées, Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly représentent à elles trois, plus de 8 habitants de la CACL sur 10 et plus de 4 habitants de la Guyane sur 10.



Source : Insee

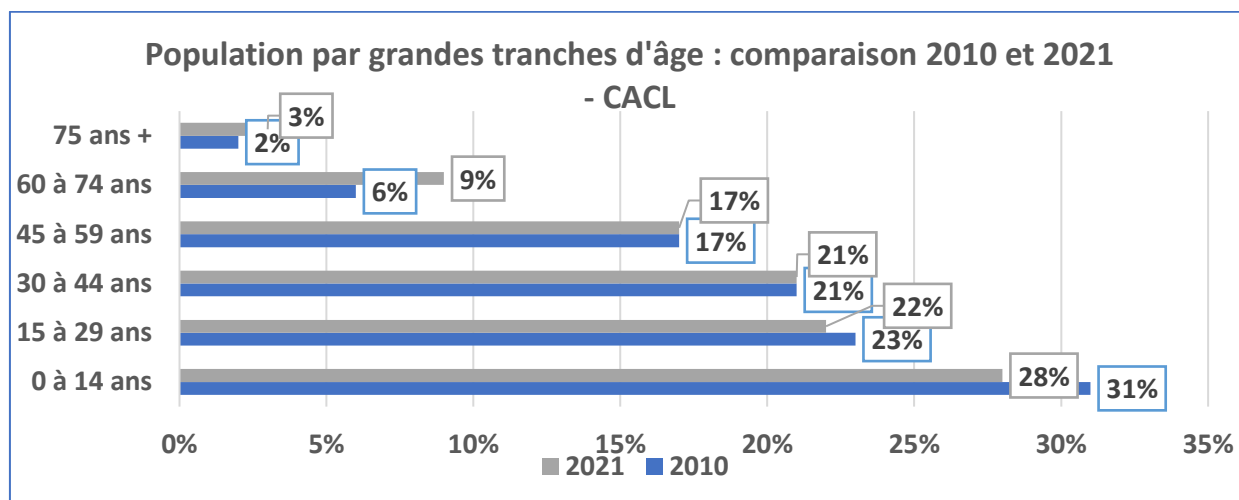
La pyramide des âges ci-dessous se caractérise par une base moins large que dans les autres EPCI et une surreprésentation des classes d'âge entre 15 et 59 ans.



Source : Insee

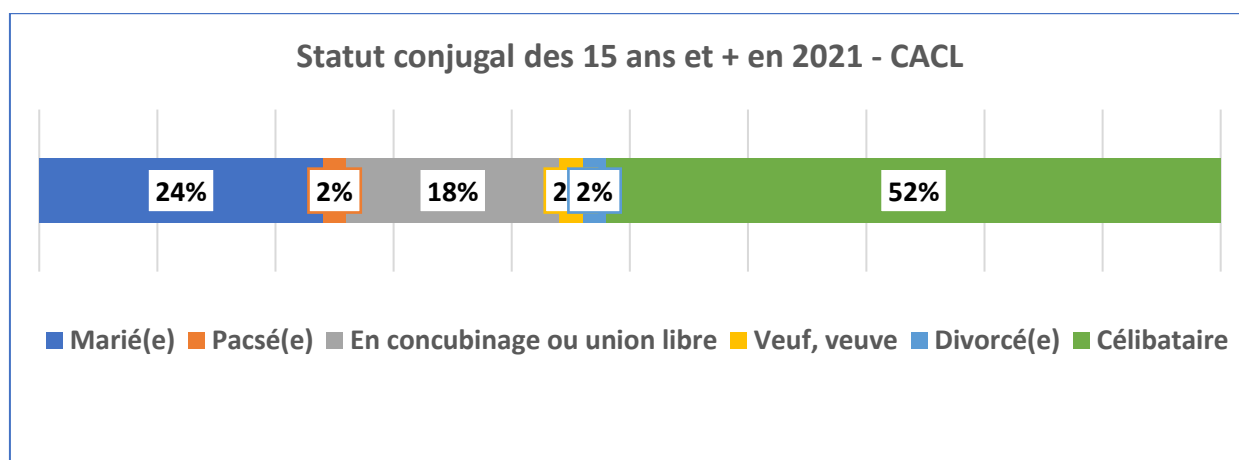
La population du Centre Littoral est jeune mais moins que l'ensemble de la population guyanaise : 50% des habitants ont moins de 30 ans (Guyane : 55%, France hexagonale : 35%).

En outre, une tendance au vieillissement est observée : entre 2010 et 2021, la part des moins de 15 ans passe de 31% à 28%, tandis le poids des 60 ans et plus s'alourdit : ils représentaient 8% de la population en 2010, mais 12% en 2021.



Source : Insee

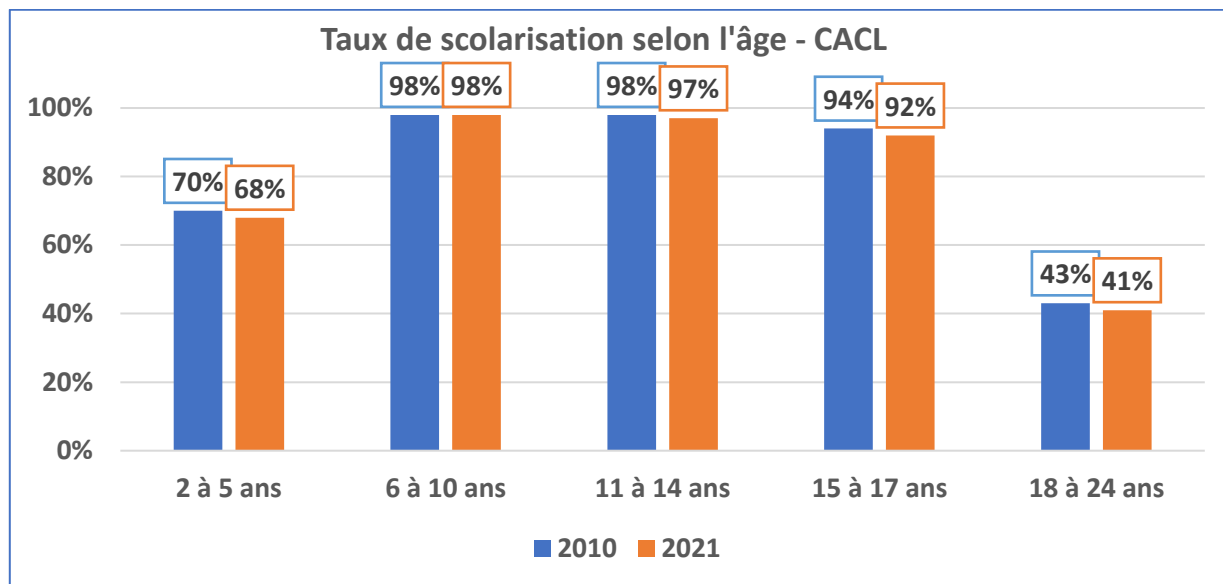
Les habitants de la CACL sont plus souvent mariés que les Guyanais dans leur ensemble : 24% contre 19% (France : 42%). Ils sont autant à vivre en union libre qu'en moyenne guyanaise : 18% dans les deux cas (France : 11%). Ils sont un peu moins célibataires que les Guyanais : 52% versus 57% (France : 28%).



Source : Insee

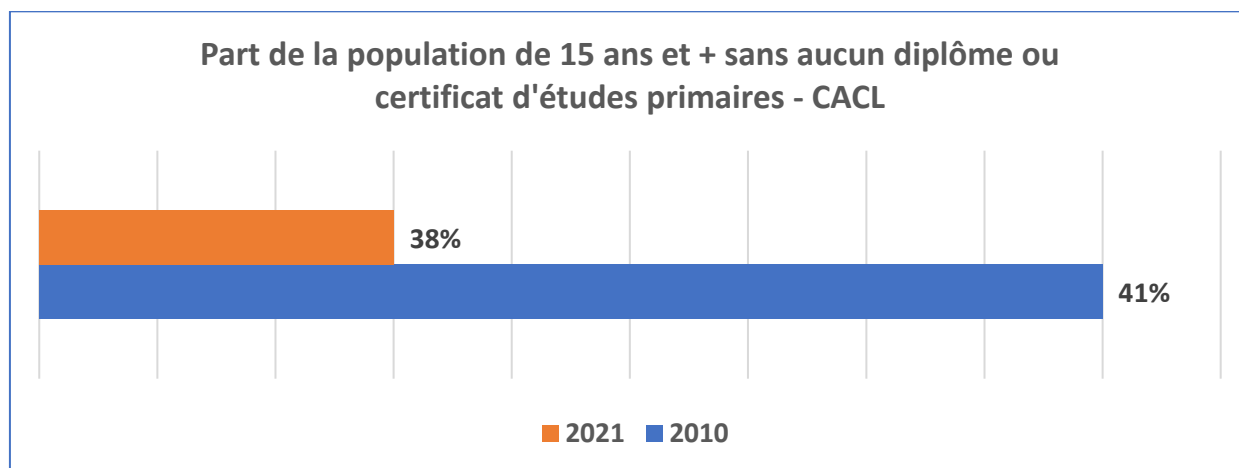
Les taux de scolarisation sont, à tous les âges, plus forts que ceux de la Guyane. Cela est particulièrement vrai à partir de 15 ans. Pour les 15-17 ans, 92% des jeunes de cette tranche d'âge sont scolarisés dans le Centre Littoral en 2021 contre 87% pour la Guyane (France hexagonale : 96%).

Le taux de scolarisation après 17 ans chute : 41% pour les 18-24 ans en 2021. Le taux de scolarisation des 18-24 ans reste toutefois très supérieur à la moyenne de Guyane qui est de 34% (France hexagonale : 53%). L'offre de formation post-bac, notamment universitaire, est en effet beaucoup plus variée et étendue dans l'intercommunalité du Centre Littoral, ce qui explique pour partie ce taux.



Source : Insee

Les habitants du Centre Littoral sont globalement mieux formés que l'ensemble de la population guyanaise. Les personnes sans diplôme (ou avec au plus le certificat d'études primaires), structurellement moins nombreux en 2021 qu'en 2010, représentent 38% des habitants, ce qui est inférieur au taux de 45% pour l'ensemble de la Guyane (20% en France hexagonale).



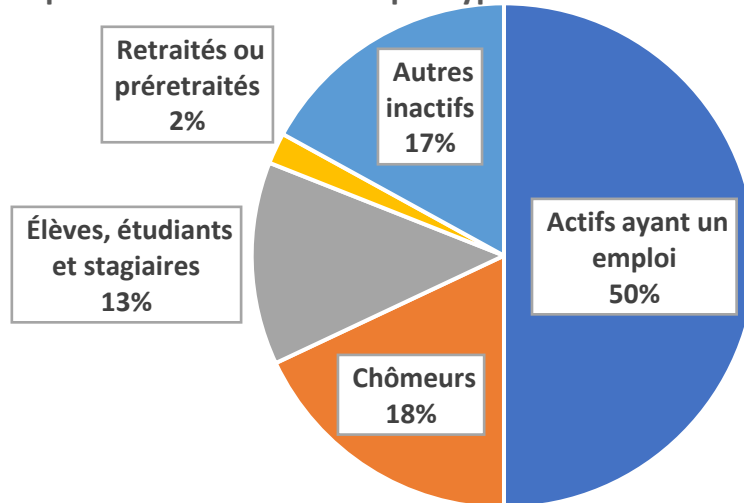
Source : Insee

Les actifs ayant un emploi représentent la moitié de la population des communes du Centre Littoral, ce qui est beaucoup plus que la moyenne guyanaise : 44% (66% en France hexagonale).

A contrario, les autres inactifs²⁹ constituent 17% des habitants de 15 à 64 ans, moins que la moyenne de Guyane : 22% (France hexagonale : 9%).

²⁹ Les autres inactifs sont les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne sont ni en emploi ni au chômage et qui ne sont pas non plus retraités, élèves, étudiants ou stagiaires.

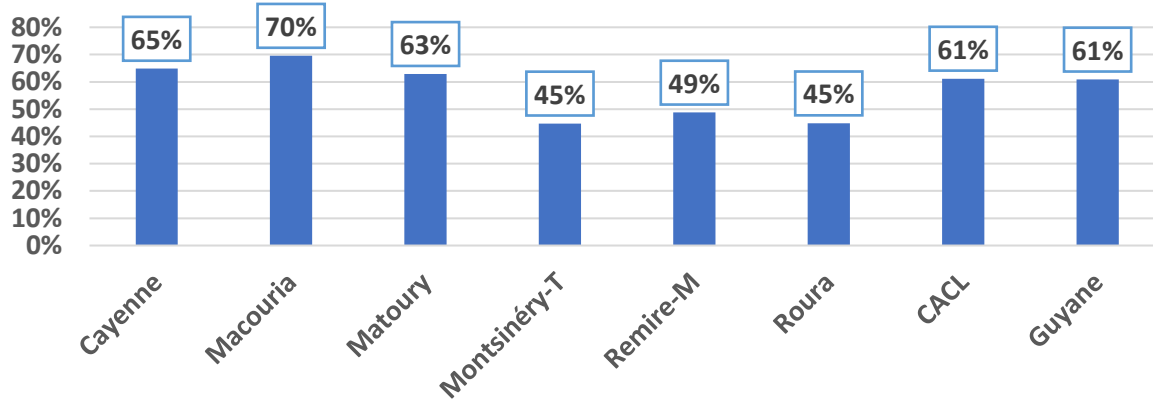
Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021 - CACL



Source : Insee

Le taux de couverture Caf³⁰ de Macouria, Cayenne et Matoury sont plus élevés qu'en Guyane : entre 63% et 70% contre 61%.

Taux de couverture Caf en 2023 - Communes de la CACL

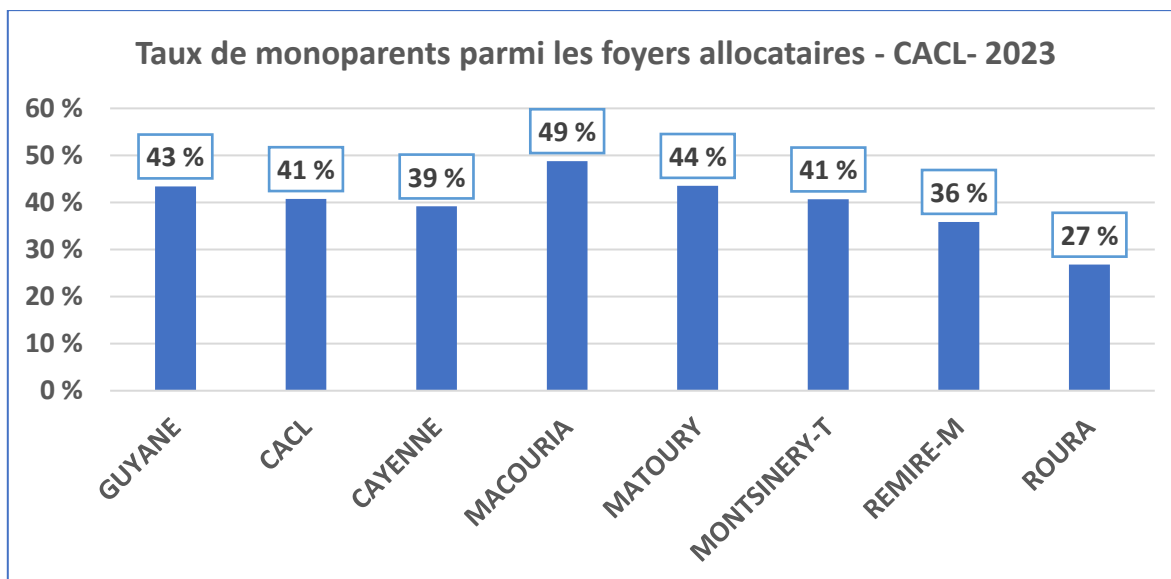


Sources : Insee, RP2021 et Caf

En revanche, ceux de Montsinéry-Tonnegrande, Roura et Rémire-Montjoly sont plus faibles. La structure sociale de la population de ces communes, leur âge moyen, un possible non-recours aux droits... sont probablement certaines des explications multifactorielles de cette situation.

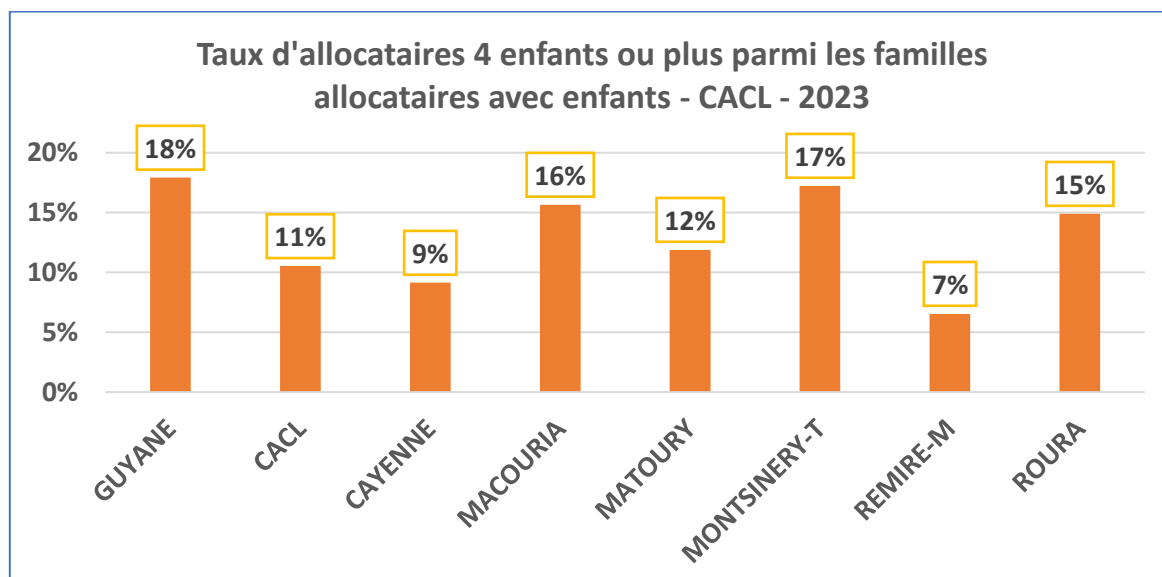
³⁰ Les données sur les allocataires sont issues des bases informationnelles de la Caf. Le taux de couverture Caf rapporte le total des personnes couvertes par les prestations Caf (année N) à la population totale résidant sur le territoire issue du recensement de population (année N-3). Les personnes couvertes par les prestations sont l'ensemble des personnes des foyers allocataires (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge). L'allocataire est la personne qui perçoit au moins une prestation de la Caf.

La structure familiale des allocataires des communes de la CACL est proche de la moyenne guyanaise : environ 4 foyers sur 10 sont des monoparents. A Macouria cependant, les foyers constitués de monoparents sont structurellement plus nombreux : près de 5 foyers sur 10.



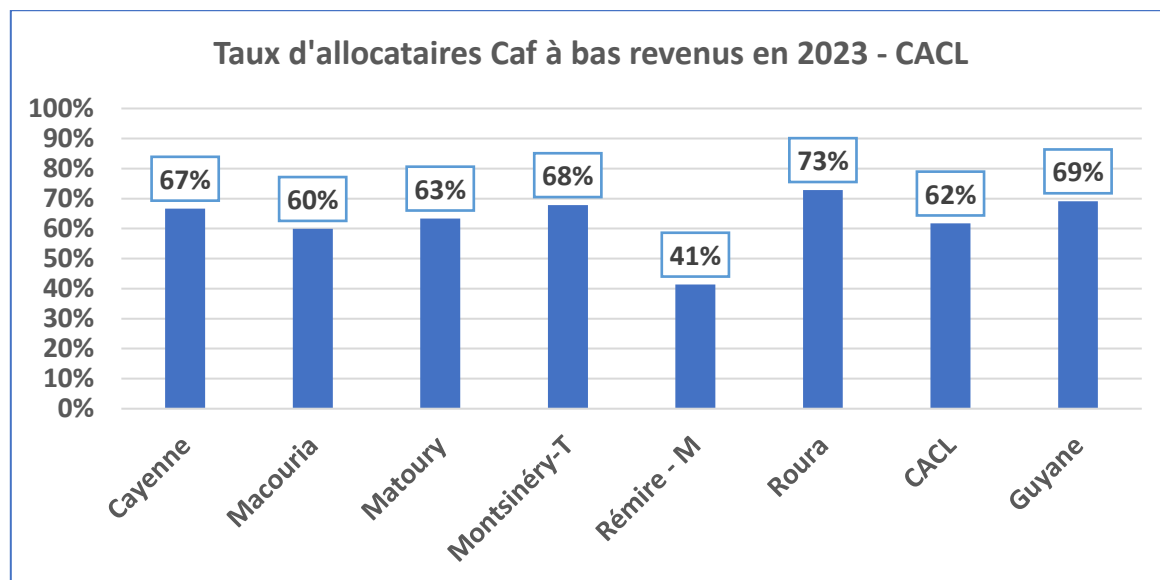
Source : Caf

Dans les communes de la CACL, la part des familles de 4 enfants et plus est plus faible qu'en Guyane : entre 7% à Rémire-Montjoly et 17% à Montsinéry-Tonnegrande contre 18%.



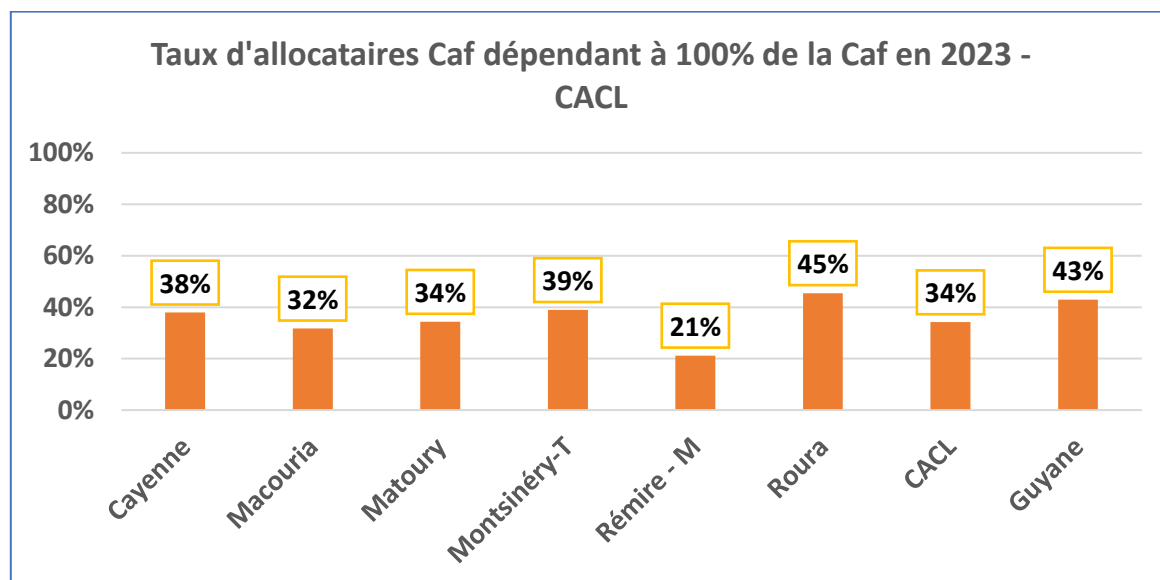
Source : Caf

Le seuil de bas revenus³¹ s'établit en 2023 à 1 253 €. Si, pour l'ensemble de la Guyane, 69% des foyers allocataires se situent en-dessous de ce seuil, dans les communes du Centre Littoral, cette part est plus basse (hormis à Roura) : de 41% à Rémire-Montjoly à 68% à Montsinéry-Tonnegrande des familles se trouvent dans cette situation de précarité.



Source : Caf

Les allocataires dépendants de la Caf à 100% représentent 3 allocataires sur 10 dans la CACL et même 2 sur 10 à Rémire-Montjoly ; c'est moins que la moyenne guyanaise qui est de 43% des allocataires se trouvant dans cette situation de grande précarité.



Source : Caf

³¹ Les foyers allocataires à bas revenus sont définis comme des foyers allocataires pour lesquels on observe que le revenu par unité de consommation du foyer allocataire est inférieur à un seuil défini comme « seuil de bas revenus ». Ce seuil est de 1 135 € en 2021, 1 167 € en 2022 et 1 253 € en 2023.

Synthèse :

La population du territoire du Centre Littoral connaît une progression régulière, comprise entre +2% et +4% en moyenne chaque année. Cette croissance est, notamment depuis les années 2000, portée davantage par le solde naturel que par le solde migratoire. La population reste jeune mais l'est moins que dans l'ensemble de la Guyane.

Les familles allocataires sont moins souvent monoparentales et nombreuses que dans l'ensemble de la Guyane.

La population connaît une moindre précarité au regard des moyennes du territoire guyanais : mieux scolarisée, plus diplômée, plus active que l'ensemble de la population guyanaise. Les familles bénéficiant de la Caf vivent moins souvent sous le seuil de bas revenus.

Le territoire du Centre Littoral bénéficie de 6 Conventions Territoriales Globales (CTG) signées entre la commune et la Caf et qui se déclinent de cette façon :

- Cayenne : 2021 à 2025
- Matoury : 2019 à 2022, avenant en 2023 (en renouvellement)
- Rémire-Montjoly : 2021 à 2024
- Macouria : 2020 à 2023
- Montsinéry-Tonnegrande : 2023 à 2027
- Roura : 2021 à 2024

Ces 6 communes ont un Projet Social de Territoire (PST) à développer.

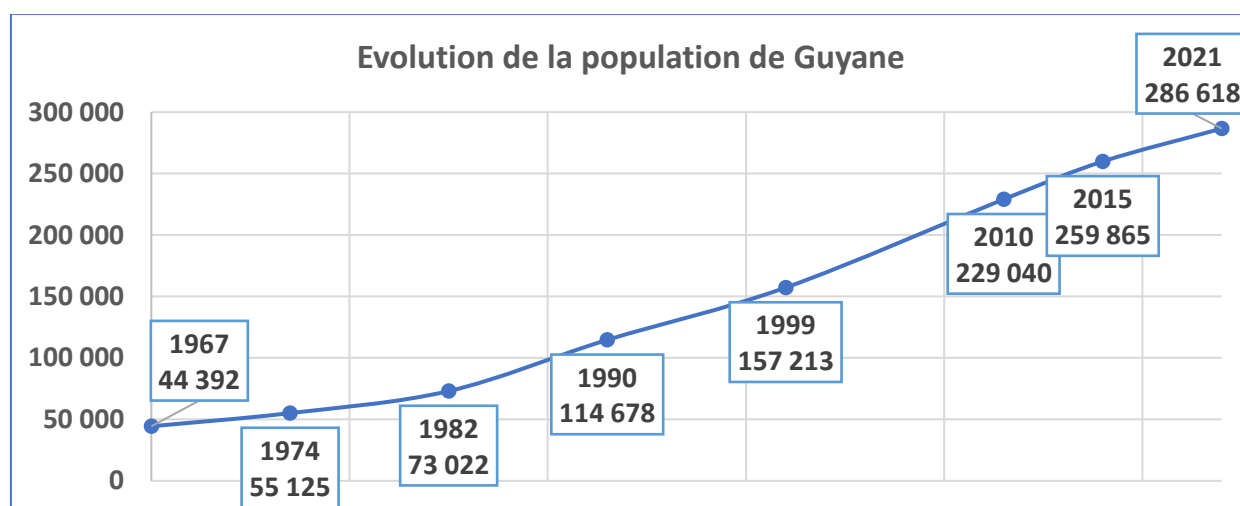
EN GUISE DE CONCLUSION...

La Guyane se caractérise par une disparité de situations démographiques et sociales en son sein même : les intercommunalités proches des frontières, à l'Ouest avec le Suriname et à l'Est avec le Brésil, connaissent des précarités accentuées par rapport à celles des Savanes et du Centre Littoral.

5. LA GUYANE : COMPARAISONS INFRAREGIONALES

La population de Guyane a été multipliée par 6,5 entre 1967 et 2021, passant de 44 000 à 290 000 habitants³².

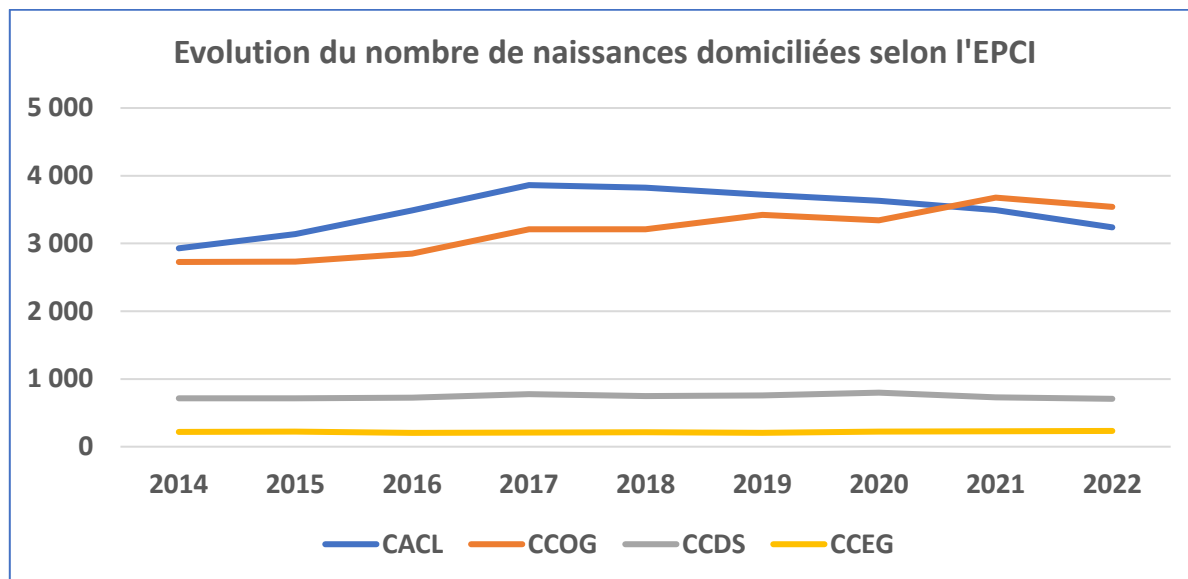
Selon les intercommunalités, les évolutions sont différentes : les populations de la CACL et de la CCDS ont été multipliées par 5, celle de la CCEG par 4 et celle de la CCOG par 9 au cours de la période.



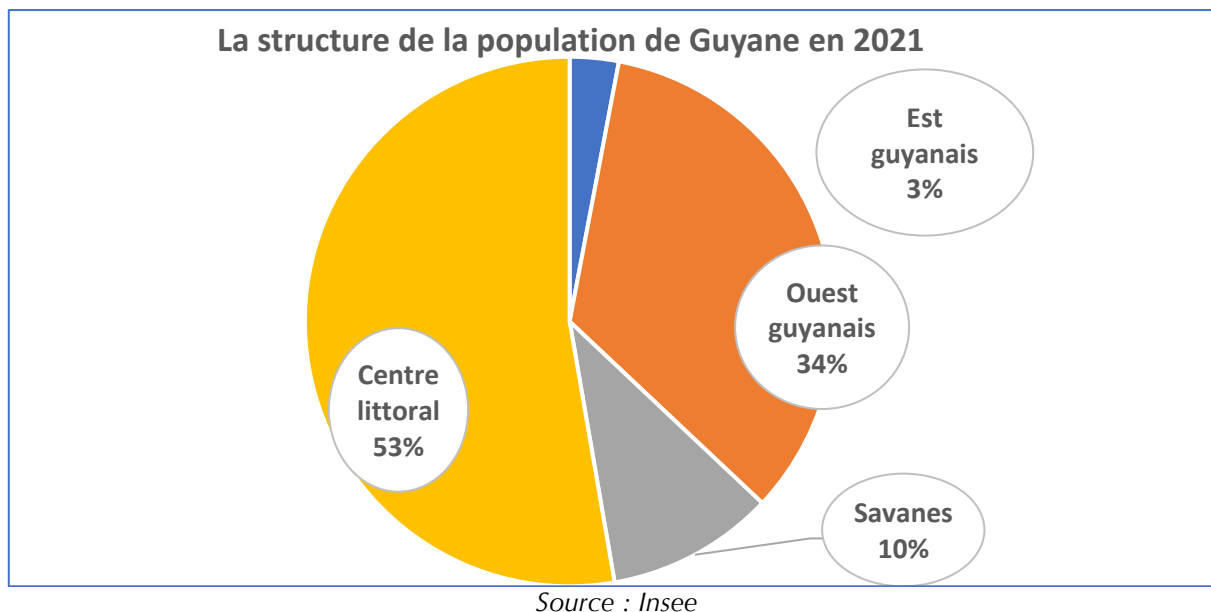
Source : Insee

Le graphique ci-après illustre l'évolution des naissances domiciliées selon l'intercommunalité. La CACL et la CCOG concentrent 9 naissances sur 10 en Guyane. La CCOG détient désormais le plus grand nombre de naissances sur le territoire, record qui caractérisait la CACL jusqu'en 2020.

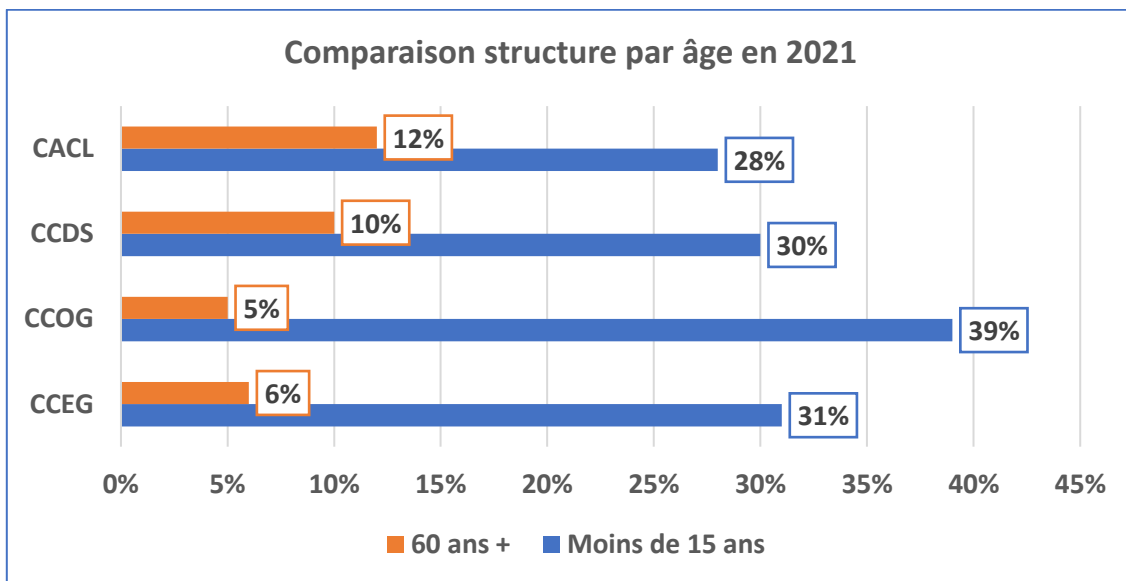
³² Les sources des données de population sont : Insee, Recensements de population. Le dernier recensement pris en compte est celui de 2021.



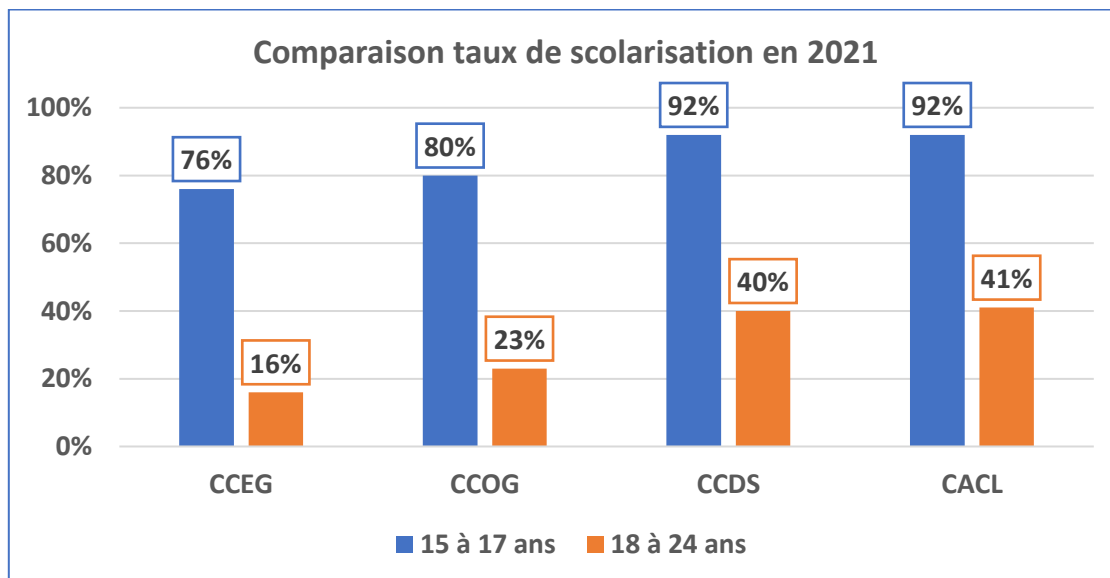
Plus de la moitié de la population de Guyane vit dans la CACL et environ un tiers dans la CCOG.



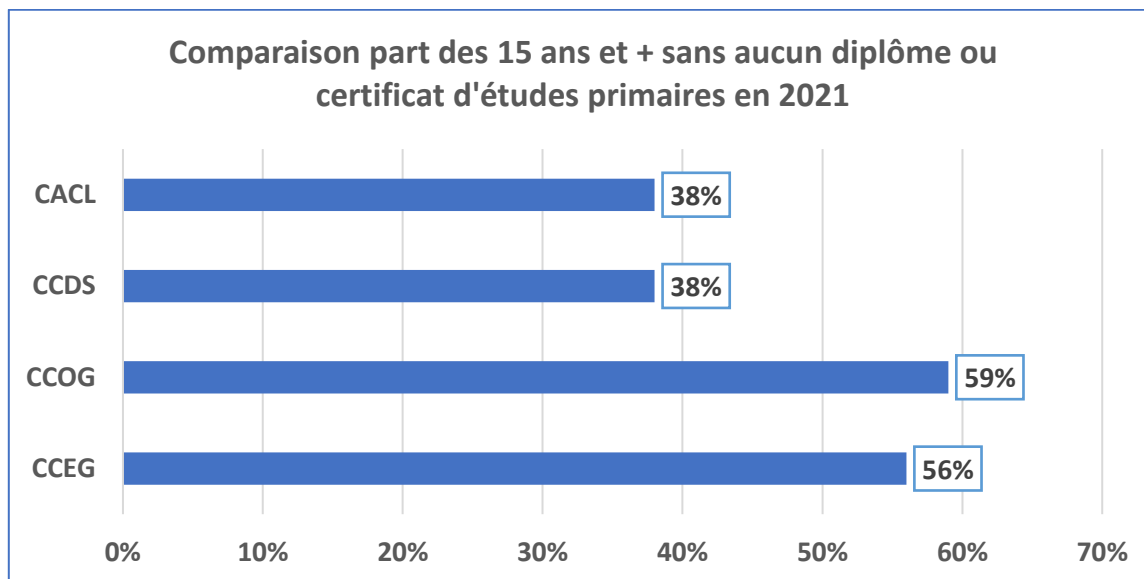
Les populations de l'Est et de l'Ouest sont plus jeunes que celles des Savanes et du Centre Littoral : structurellement plus de jeunes de moins de 15 ans (parts supérieures à 30%) et moins de personnes de 60 ans et plus (parts inférieures à 7%).



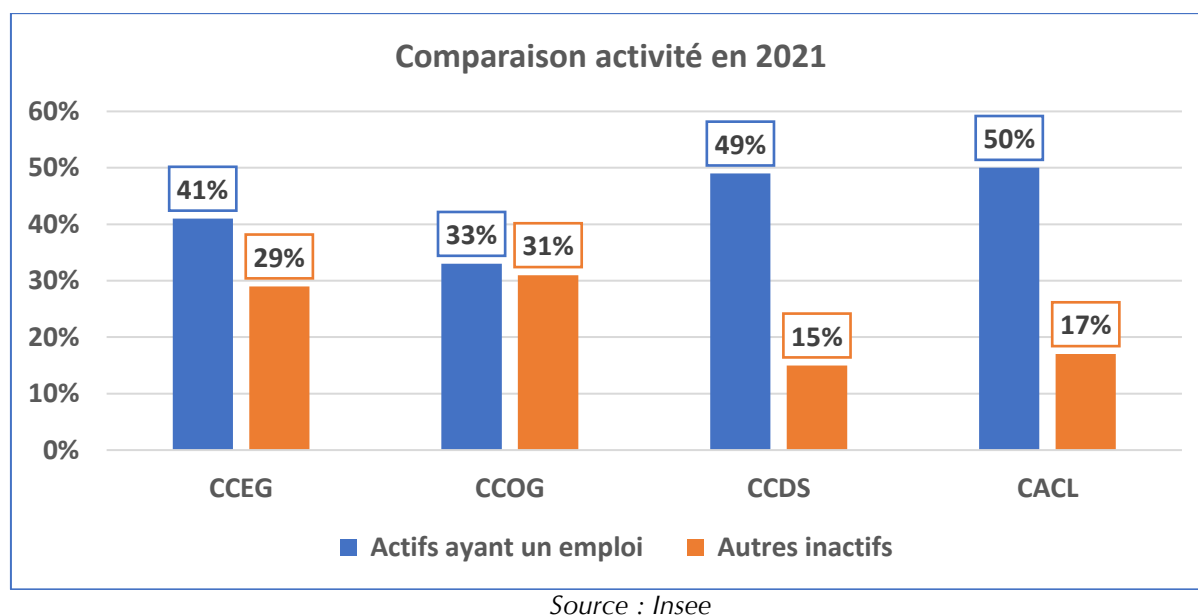
Les taux de scolarisation pour deux classes d'âge, 15-17 ans (lycéens) et 18-24 ans (étudiants) sont comparés par intercommunalité. Il ressort de ces comparaisons que les communautés de communes peu pourvues en lycées (Est et Ouest) se caractérisent par des taux de scolarisation des 15-17 ans plus faibles (inférieurs ou égaux à 80%). Idem pour les études post-bac : les intercommunalités des Savanes et surtout du Centre Littoral disposent des centres universitaires et d'offres plus étoffées ; les taux de scolarisation des 18-24 ans sont plus élevés (supérieurs ou égaux à 40%).



Les habitants des savanes et du Centre Littoral sont moins souvent peu diplômés que ceux de l'Est et de l'Ouest : moins de 4 habitants sur 10 pour les premiers contre environ 6 sur 10 pour les seconds.



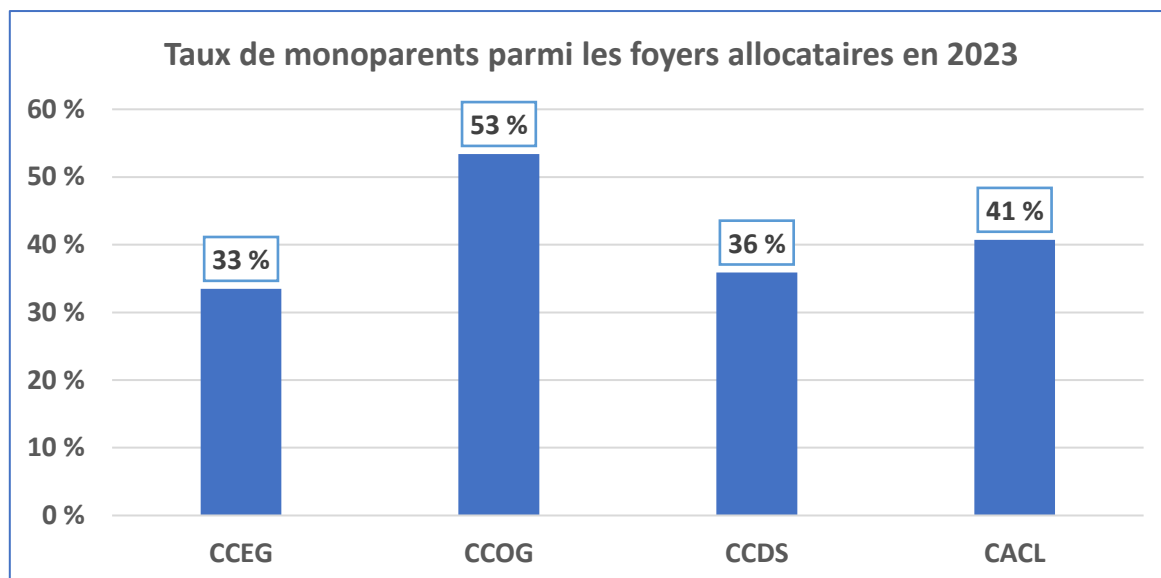
Les habitants de l'Est et de l'Ouest sont moins actifs que ceux des Savanes et du Centre Littoral. Actifs ayant un emploi : 4 ou 3 sur 10 versus environ 5 sur 10. Autres inactifs³³ : 3 sur 10 versus moins de 2 sur 10.



La structure familiale des allocataires de la Caf dévoile des différences selon les intercommunalités : la part de familles monoparentales est plus élevée dans l'Ouest (plus de la moitié des foyers allocataires). A contrario, l'Est de la Guyane se caractérise par un

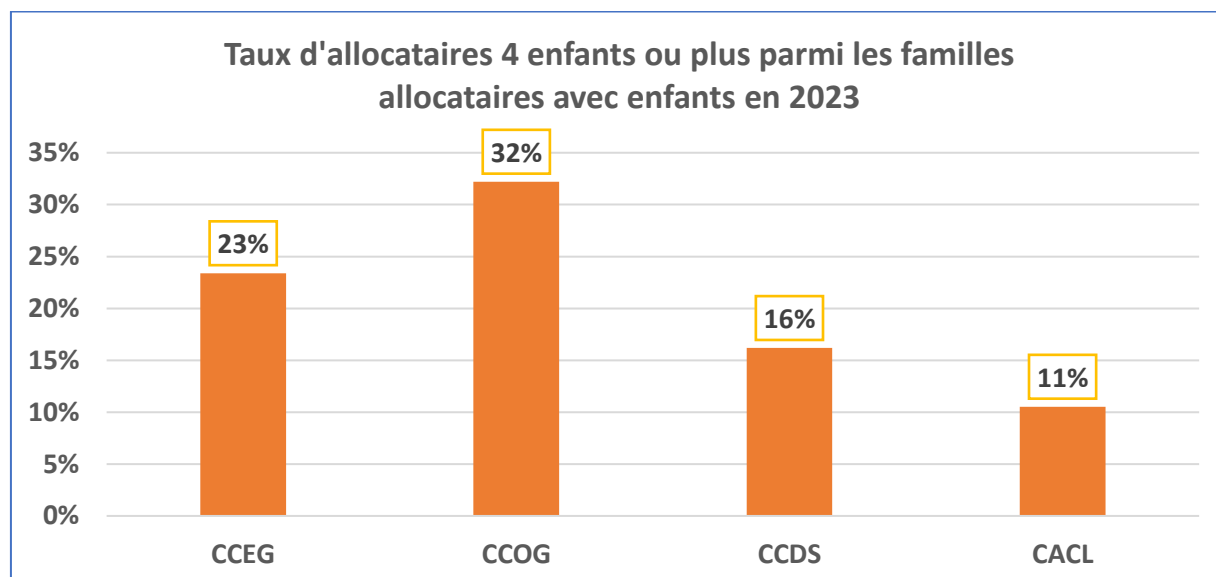
³³ Les autres inactifs sont les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne sont ni en emploi ni au chômage et qui ne sont pas non plus retraités, élèves, étudiants ou stagiaires.

faible taux de monoparentalité au regard de la moyenne guyanaise (un tiers des foyers allocataires sont concernés)³⁴.



Source : Caf

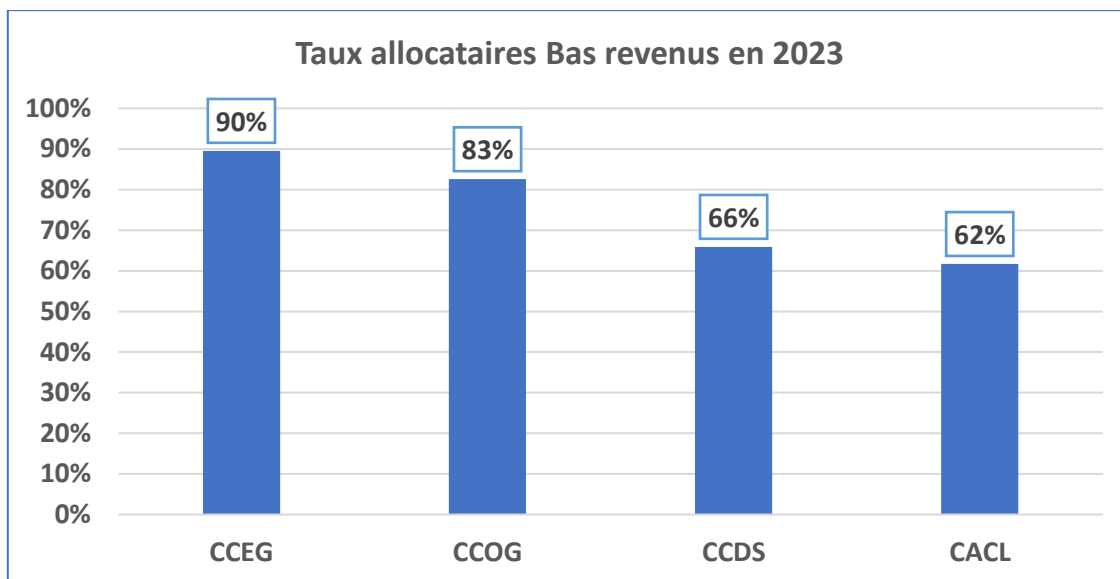
La part des familles avec 4 enfants ou plus est plus élevée dans l'Ouest où elles représentent près d'un tiers des familles et dans une moindre mesure dans l'Est où elles représentent presque un quart des familles. A contrario, ces familles nombreuses ne représentent que 11% des familles du Centre littoral et 16% dans les Savanes.



Source : Caf

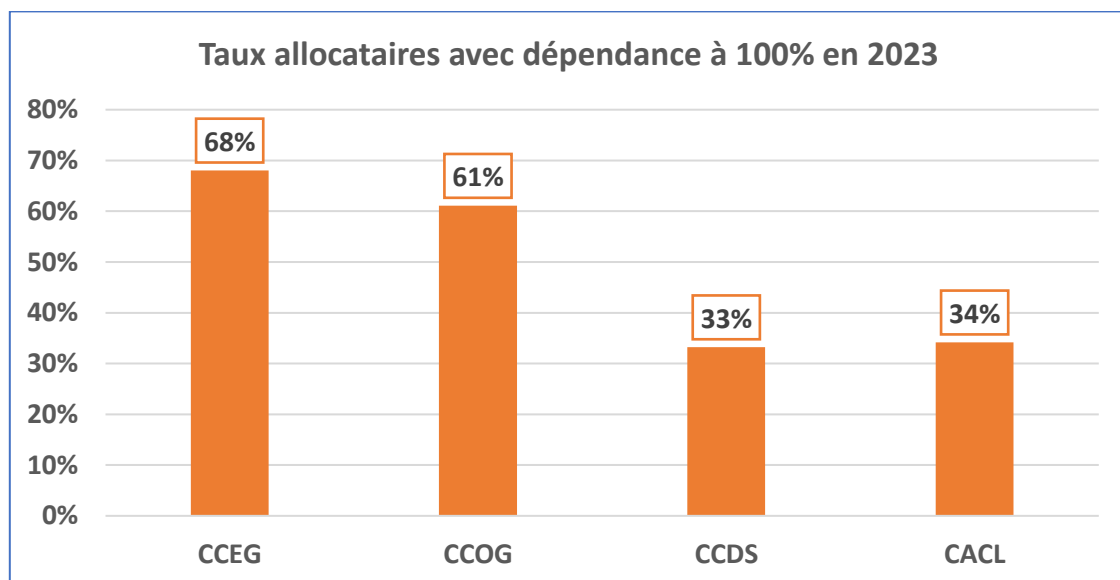
³⁴ Les données sur les allocataires sont issues des bases informationnelles de la Caf.

Les allocataires de la Caf se situant sous le seuil de bas revenus³⁵ (moins de 1 253 € par mois par unité de consommation en 2023) constituent entre 8 et 9 allocataires sur 10 dans l'Est et dans l'Ouest de la Guyane, mais 6 sur 10 dans les Savanes et le Centre Littoral.



Source : Caf

Les allocataires dépendants à 100% des prestations de la Caf représentent plus de 6 allocataires sur 10 à l'Est et à l'Ouest ; environ 3 sur 10 dans les Savanes et le Centre Littoral.



Source : Caf

³⁵ Les foyers allocataires à bas revenus sont définis comme des foyers allocataires pour lesquels on observe que le revenu par unité de consommation du foyer allocataire est inférieur à un seuil défini comme « seuil de bas revenus ». Ce seuil est de 1 135 € en 2021, 1 167 € en 2022 et 1 253 € en 2023.

Synthèse :

Ces différents portraits font apparaître des disparités géographiques au sein même de la Guyane ; il est important d'en tenir compte pour le développement et le déploiement des politiques familiales.

La population de l'Est guyanais représente 3% de la population guyanaise, est jeune, moins scolarisée, moins diplômée, et peu active. Les familles allocataires de la Caf sont peu monoparentales et plus nombreuses, elles souffrent d'une grande précarité (bas revenus et dépendance aux prestations).

La population de l'Ouest guyanais représente 34% de la population guyanaise, est jeune, moins scolarisée, moins diplômée, et peu active. Les familles allocataires de la Caf sont plus monoparentales, plus nombreuses et souffrent d'une grande précarité (bas revenus et dépendance aux prestations).

La population des Savanes représente 10% de la population guyanaise, est moins jeune (vieillissement), mieux scolarisée, plus diplômée, et plus active. Les familles allocataires de la Caf sont moins monoparentales, peu nombreuses et connaissent une moindre précarité (bas revenus et dépendance aux prestations).

La population du Centre Littoral représente 53% de la population guyanaise, est moins jeune (vieillissement), mieux scolarisée, plus diplômée, et plus active. Les familles allocataires de la Caf sont monoparentales mais peu nombreuses, elles vivent moins souvent sous le seuil de bas revenus et sont moins dépendantes des prestations.

CHAPITRE 2 : LES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les éléments de diagnostic présentés ci-après reprennent les piliers des services aux familles :

- Petite enfance
- Enfance et jeunesse
- Parentalité
- Animation de la Vie Sociale
- Levée des freins pour l'accès aux services

Les analyses détaillées de chacun des piliers font émerger les éléments saillants des territoires.

Le croisement des données relatives aux besoins, analysées précédemment, avec les offres de service proposées, développées ci-dessous, permet de comprendre le plan d'action élaboré pour les territoires (Partie 3).

1. L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

1. La contextualisation

La Guyane se caractérise par un nombre de naissances élevé et parallèlement par le taux de couverture Petite Enfance le plus faible de tous les départements français hors Mayotte.

Deux types d'accueil du jeune enfant existent : l'accueil collectif et l'accueil individuel.

L'accueil collectif regroupe les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et les classes en écoles maternelles (scolarisation avant l'âge de 3 ans). Les EAJE sont composés de diverses catégories d'établissements conçus pour recevoir collectivement les enfants jusqu'à leur entrée à l'école maternelle (voire jusqu'à l'âge de 6 ans en dehors du temps scolaire).

Les EAJE sont plus connus sous le nom de crèches collectives, crèches d'entreprise, haltes garderies, structures multi accueil, micro-crèches, etc.

Le gestionnaire peut être une collectivité territoriale (commune, communauté de communes, conseil départemental), un centre communal ou intercommunal d'action sociale, une association, une mutuelle, une entreprise, etc. Il peut fonctionner dans le cadre d'une délégation de service public. L'ouverture de ces établissements est subordonnée à un avis ou une autorisation de fonctionnement délivrée par le président du conseil départemental, après avis des services de protection maternelle et infantile (PMI).

La Caf participe au financement des EAJE en versant au gestionnaire une aide destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement de la structure : la prestation de service unique (PSU).

L'accueil individuel regroupe les assistants maternels agréés. Les assistants maternels reçoivent une formation de 120 heures minimum et un agrément qui atteste que leur pratique et le lieu d'accueil sont propices à l'accueil de jeunes enfants. Ils accueillent jusqu'à 4 enfants de moins de 3 ans. Ils exercent seuls à leur domicile ou en Maison d'Assistants Maternels (MAM) regroupant jusqu'à 4 assistants maternels.

La Caf verse une allocation aux parents employeurs d'un assistant maternel ou d'une garde d'enfant à domicile.

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi précise que les communes sont les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. A ce titre, elles sont tenues de mettre en place plusieurs dispositifs en lien avec le Service Public de la Petite Enfance (SPPE). Ce point est développé infra.

Dans ce cadre, la CNAF identifie un objectif de développement des places en crèche. Pour la Guyane, cet objectif est de 602 places supplémentaires fin 2027 par rapport au nombre de places existant en 2022.

L'échéancier est le suivant :

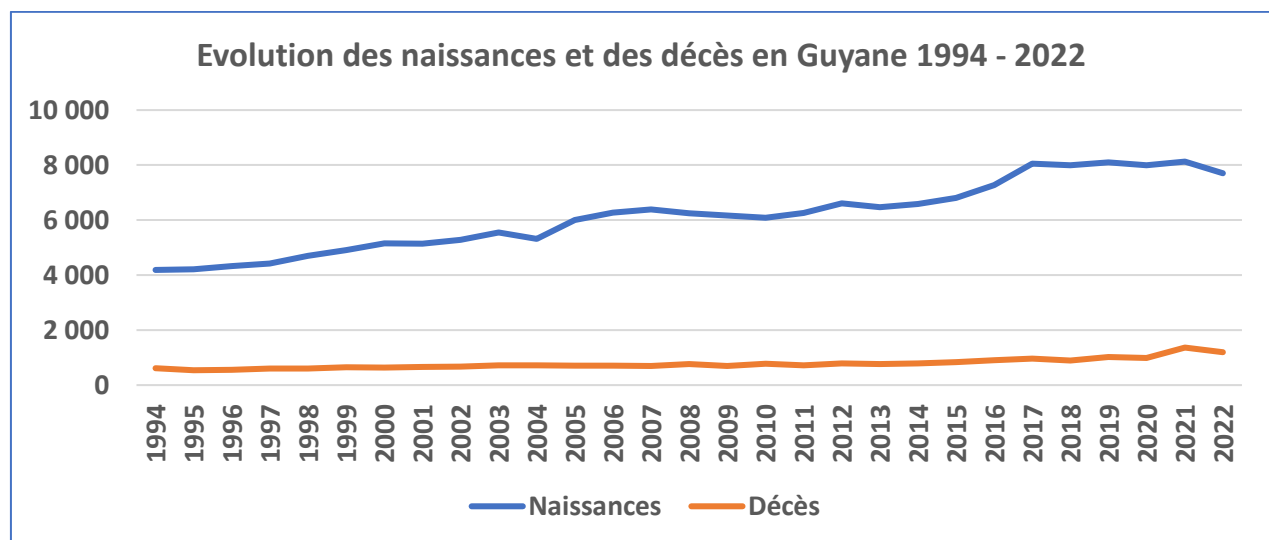
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total	Evol %
Nombre de places au 31/12 : objectif	2 005	2 082	2 195	2 336	2 463	2 607		
Objectif annuel		77	113	141	127	144	+602	+30%
Objectif cumulé		77	190	331	458	602		

Le suivi de cet indicateur sera opéré dans le cadre de l'arrêté du 4 juillet 2024 fixant la liste d'indicateurs communs aux schémas départementaux des services aux familles (voir page 6 du présent STSF).

2. Les données chiffrées

• Les naissances

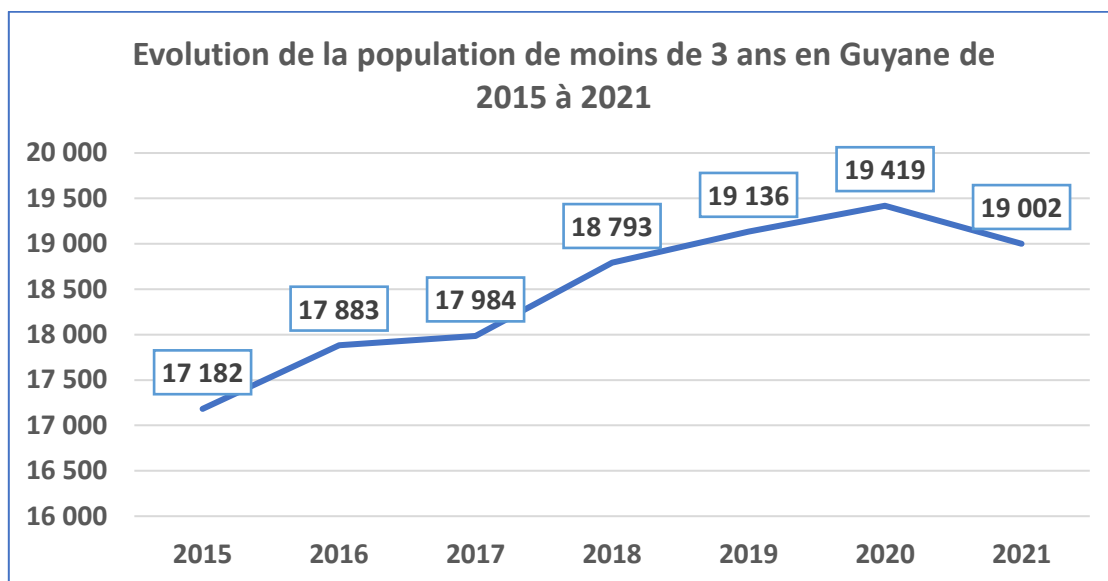
Depuis quelques années, le nombre de naissances annuel en Guyane se situe autour de 8 000. Il était autour de 4 000 dans les années 1990, soit un doublement en près de 30 ans. Le graphique ci-dessous illustre l'augmentation du solde naturel (différence entre les naissances et les décès) au cours du temps.



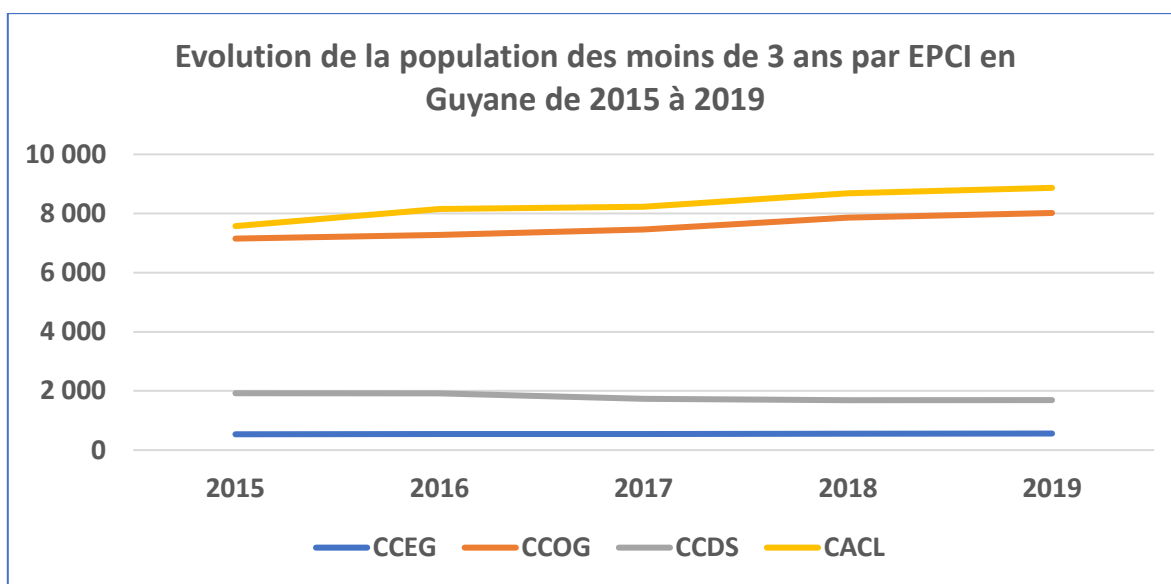
Source : Insee

• Les enfants de moins de 3 ans

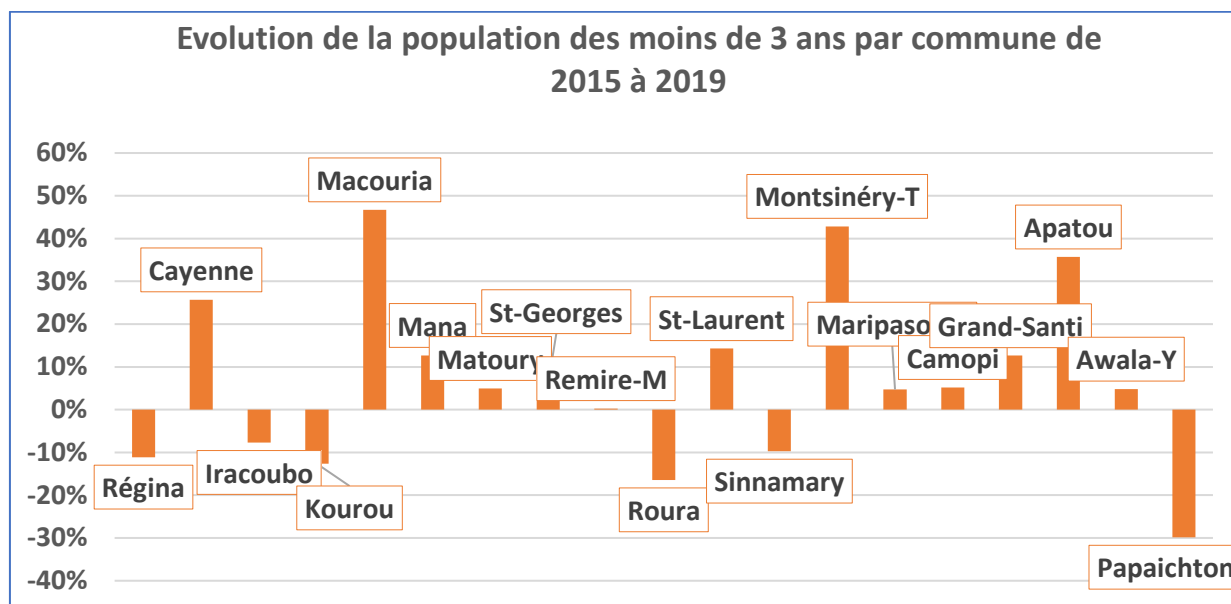
Les enfants de moins de 3 ans sont au nombre de 19 002 au dernier recensement de l'Insee (recensement de 2021), en progression de +11% au cours des 6 dernières années. Un ralentissement est observé en 2021 (-2% par rapport à 2020).



La CCEG et la CCDS voient leur population des enfants de moins de 3 ans stagner (CCEG) voire diminuer (CCDS). A contrario, la CCOG et surtout la CACL gagnent des jeunes enfants sur la période 2015-2019 : respectivement +900 environ et +1 300 environ.



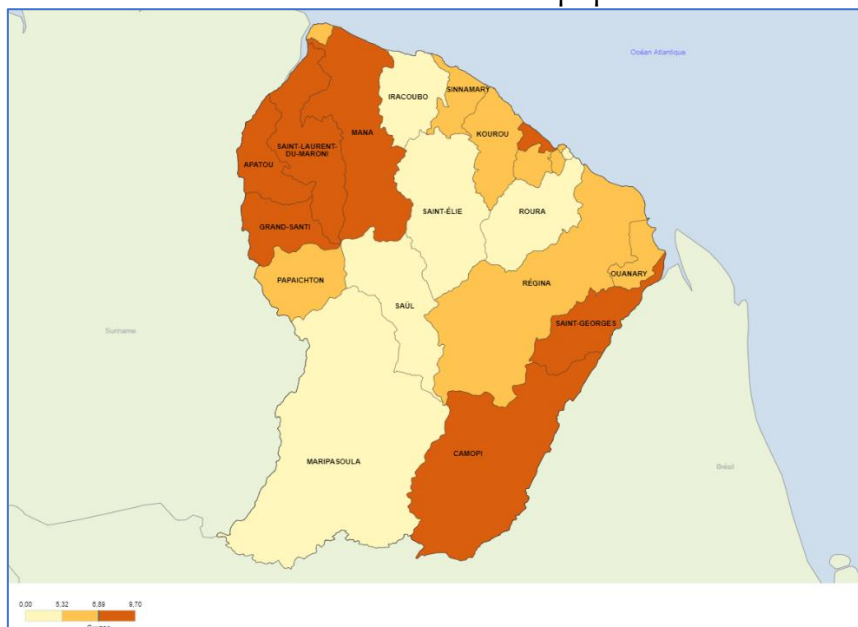
Dans certaines communes, la progression est plus forte : +47% à Macouria, +43% à Montsinéry-Tonnegrande, +36% à Apatou, +26% à Cayenne. En revanche, les communes des Savanes, de Régina et de Papaïchton se caractérisent par une évolution négative de leurs enfants de moins de 3 ans.



Source : Insee

Les enfants de moins de 3 ans représentent 7% de la population de Guyane. Dans certaines communes, ils représentent entre 8% et 10% de la population : à Saint-Laurent, Mana, Apatou, Camopi, Grand-Santi, Saint-Georges, Macouria.

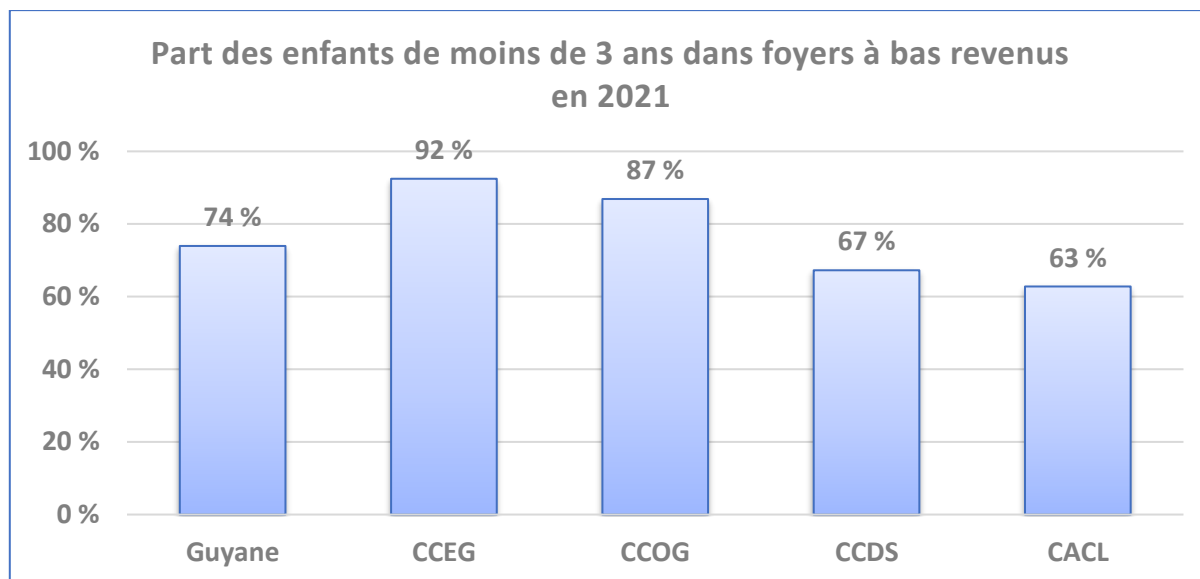
Part des enfants de moins de 3 ans dans la population en % en 2020



Source : Insee

En 2020, environ 8 enfants de moins de 3 ans sur 10 appartiennent à des familles allocataires de la Caf, soit 15 819. Parmi ces enfants, seuls 36 sont bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH). Il existe de réelles difficultés à repérer les enfants porteurs de handicap dès le plus jeune âge, notamment dans les communes pour lesquelles l'offre de soins n'est pas à proximité.

Les enfants de moins de 3 ans vivant dans des foyers à bas revenus³⁶ (moins de 1 135 € par mois par unité de consommation en 2021) représentent les trois-quarts des enfants vivant dans des foyers allocataires de la Caf en Guyane.



Source : Caf

Mais ils se situent autour de 9 sur 10 dans les intercommunalités proches des frontières, à l'Est et à l'Ouest.

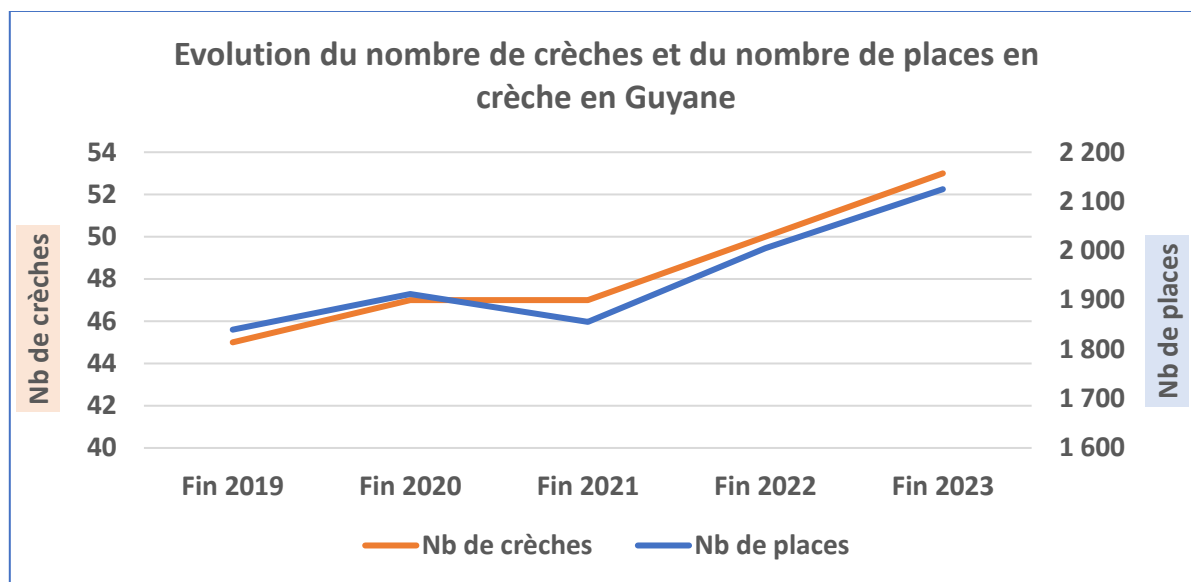
Les familles allocataires de la Caf avec au moins un enfant de moins de 3 ans sont actives occupées (biparentales ou monoparentales) à hauteur de 25%, soit environ 3 400 familles potentiellement concernées par un mode de garde pour leur enfant.

Quelle offre leur est proposée en Guyane ?

³⁶ Les foyers allocataires à bas revenus sont définis comme des foyers allocataires pour lesquels on observe que le revenu par unité de consommation du foyer allocataire est inférieur à un seuil défini comme « seuil de bas revenus ». Ce seuil est de 1 135 € en 2021, 1 167 € en 2022 et 1 253 € en 2023.

- **L'accueil collectif**

Le nombre d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) augmente régulièrement au cours des 5 dernières années en Guyane, passant de 45 fin 2019 à 53 fin 2023.



Parallèlement, le nombre de places de crèches augmente également : il était de 1 840 fin 2019 et est de 2 125 fin 2023, soit +285 places sur la période.

Le tableau ci-après présente, par commune, la population municipale issue du recensement de population de 2021 et le nombre de places en crèche fin 2023. Les communes sont triées de la plus faible à la plus forte population communale.

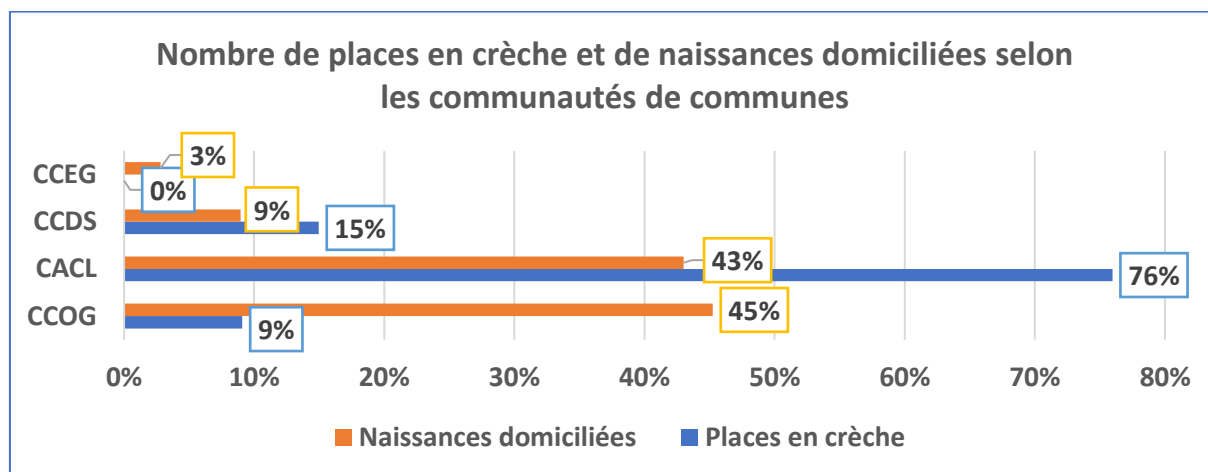
En bleu, les communes entre 3 500 et 9 999 habitants, en gris, les communes de plus de 10 000 habitants.

Les communes de plus de 10 000 habitants disposent toutes d'au-moins un établissement d'accueil du jeune enfant et concentrent l'essentiel des places de crèche.

Communes	Population RP2021 (Insee)	Nb de places en crèche au 31/12/2023	Nb de crèches au 31/12/2023
Saint-Elie	241		
Ouanary	251		
Saül	317		
Awala-Yalimapo	1 516		
Régina	1 655		
Iracoubo	1 707		
Camopi	2 146		
Sinnamary	2 830		
Montsinéry-Tonnegrande	3 295	15	1
Roura	3 409		
Saint-Georges	4 505		
Papaïchton	5 606		
Grand-Santi	9 120		
Maripasoula	9 177		
Apatou	9 818		
Mana	11 764	12	1
Macouria	18 847	210	5
Kourou	24 612	300	7
Remire-Montjoly	27 274	316	10
Matoury	34 810	396	11
Saint-Laurent-du-Maroni	50 250	230	5
Cayenne	63 468	646	13
GUYANE	286 618	2 125	53

Sources : Insee et Caf

L'observation faite selon les communautés de communes montre que, la CCOG concentre la moitié des naissances mais seulement 9% des places en crèche, la CACL concentre les trois quarts des places en crèche mais 4 naissances sur 10, la CCDS concentre 15% des places en crèche et 9% des naissances, la CCEG n'a aucune place en crèche mais 3% des naissances.



Sources : Insee, Caf

Crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) : pour que les parents puissent s'engager sereinement dans leur parcours d'insertion professionnelle, ces crèches proposent des places pour les jeunes enfants de parents sans emploi.

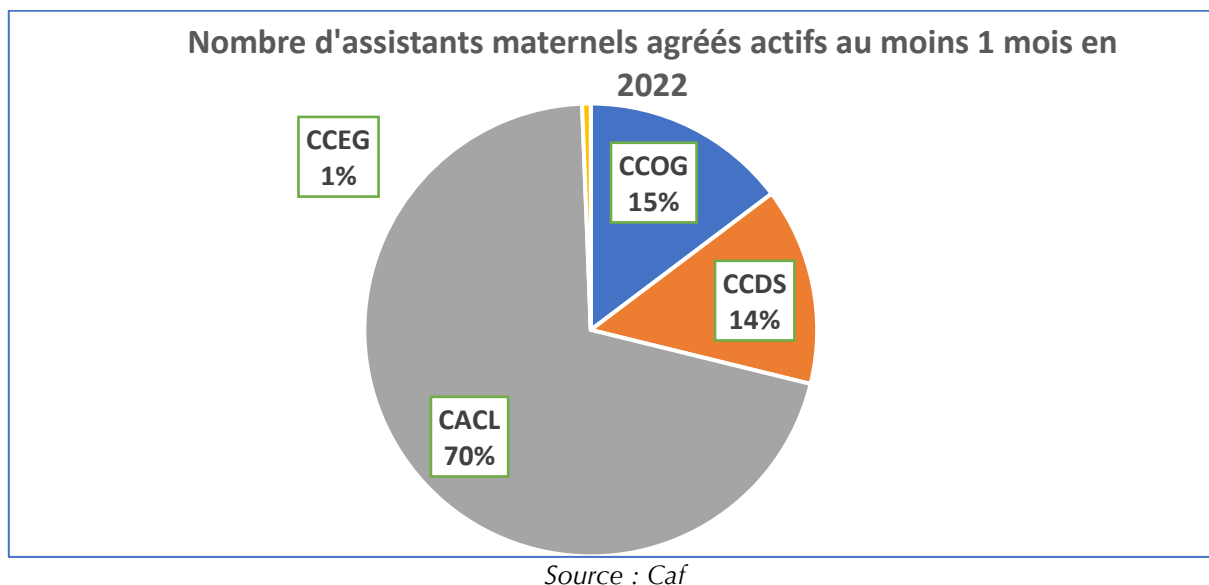
Le public visé est celui des jeunes parents éloignés de l'emploi, très souvent des cheffes de famille monoparentale, dont l'enfant est âgé entre zéro et trois ans.

Pour les enfants porteurs de handicap : il existe des leviers financiers de la Caf pour accueillir ces enfants. En outre, la CTG déploie un plan de formation en direction du personnel pour accueillir ces enfants dans les meilleures conditions.

Micro-crèches prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)³⁷ : il y en 2 en Guyane, à Cayenne et Rémire-Montjoly. Ces crèches sont non conventionnées avec la Caf au titre du fonctionnement et sont directement tarifées aux familles. Ces dernières peuvent bénéficier du complément de libre choix du mode de garde (CMG).

- **L'accueil individuel**

A cette offre collective, il convient d'ajouter l'offre d'accueil individuel, proposée par les assistants maternels agréés.

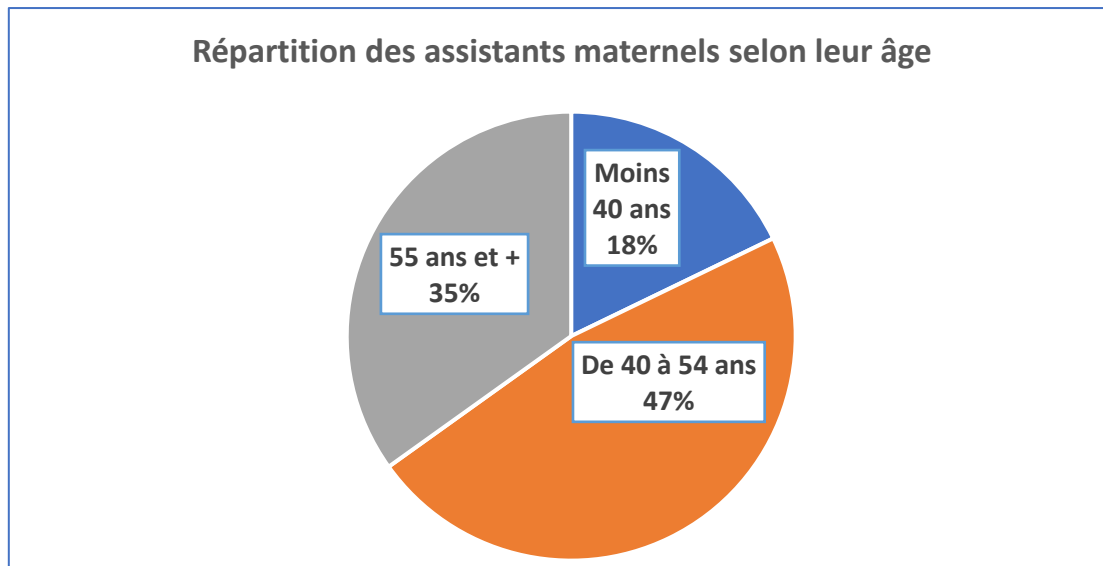


Ces derniers, au nombre de 163 sur l'ensemble du territoire guyanais (assistants maternels agréés actifs sur au moins 1 mois sur un an), sont notablement installés dans le territoire du Centre Littoral : 70% d'entre eux.

En 2022, ils ont gardé 472 enfants sur l'ensemble du territoire.

³⁷ La Paje comprend 4 aides : la prime à la naissance ou la prime à l'adoption, l'allocation de base, la prestation partagée d'éducation de l'enfant et le complément de libre choix du mode de garde.

Environ un tiers d'entre eux sont âgés de 55 ans ou plus et partiront prochainement à la retraite.



Source : Caf

Le secteur informel est prégnant dans ce domaine sur le territoire guyanais. L'émergence de services type Relais Petite Enfance (RPE) (voir infra) peut être un début de réponse pour accompagner ces personnes vers la professionnalisation et une activité plus formelle.

Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) :

Dans les Maisons d'Assistants Maternels (MAM), quatre assistants maternels au plus peuvent accueillir chacun un maximum de quatre enfants simultanément dans un local qui garantit la sécurité et la santé des enfants.

Dans une MAM, les parents sont les employeurs directs des assistants maternels qui y accueillent leurs enfants et ceux-ci bénéficient des mêmes droits, avantages et obligations que ceux prévus par les dispositions légales et conventionnelles applicables aux assistants maternels accueillant des enfants à leur domicile.

Pour pouvoir exercer dans une MAM, l'assistant maternel concerné doit obligatoirement être titulaire d'un agrément spécifique délivré par le président de la CTG après avis des services de la protection maternelle et infantile (PMI).

En Guyane, en 2024 on comptabilise une seule MAM à Saint-Laurent. Il y a des projets à venir.

Il y a plusieurs intérêts à exercer en MAM : permettre les échanges professionnels, mutualiser les coûts, bénéficier de formations collectives, rompre l'isolement des professionnels...

En outre une MAM peut apporter une réponse aux personnes qui souhaitent se professionnaliser mais dont le logement n'est pas adapté.

La Caf peut financer des travaux pour la mise en conformité des logements (voir infra).

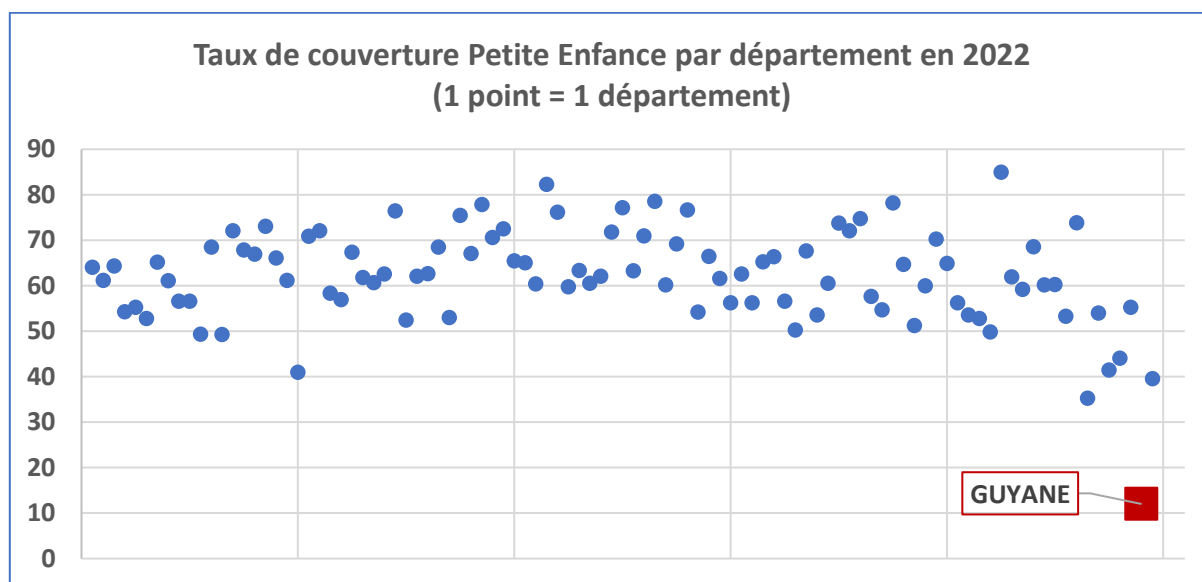
- **L'accueil en préscolarisation des enfants de 2 ans**

Une autre réponse pour les familles est la scolarisation des enfants de 2 ans en très petite section de maternelle. Ces classes sont une véritable passerelle vers l'école et sont particulièrement bénéfiques aux enfants qui n'ont pas été accueillis en crèche ou qui sont éloignés de la culture scolaire pour raisons sociales ou culturelles.

Selon l'Insee, les enfants de 2 ans scolarisés en 2021 étaient au nombre de 700 en Guyane, dont 342 dans l'arrondissement de Cayenne, 335 dans celui de Saint-Laurent du Maroni et 23 dans celui de Saint-Georges de l'Oyapock (Insee, Recensement 2021).

- **Les taux de couverture Petite Enfance³⁸**

Malgré ces évolutions positives, le taux de couverture Petite Enfance reste très bas au regard de la moyenne nationale : 12 places pour 100 enfants en Guyane en 2022 contre 60 France entière.

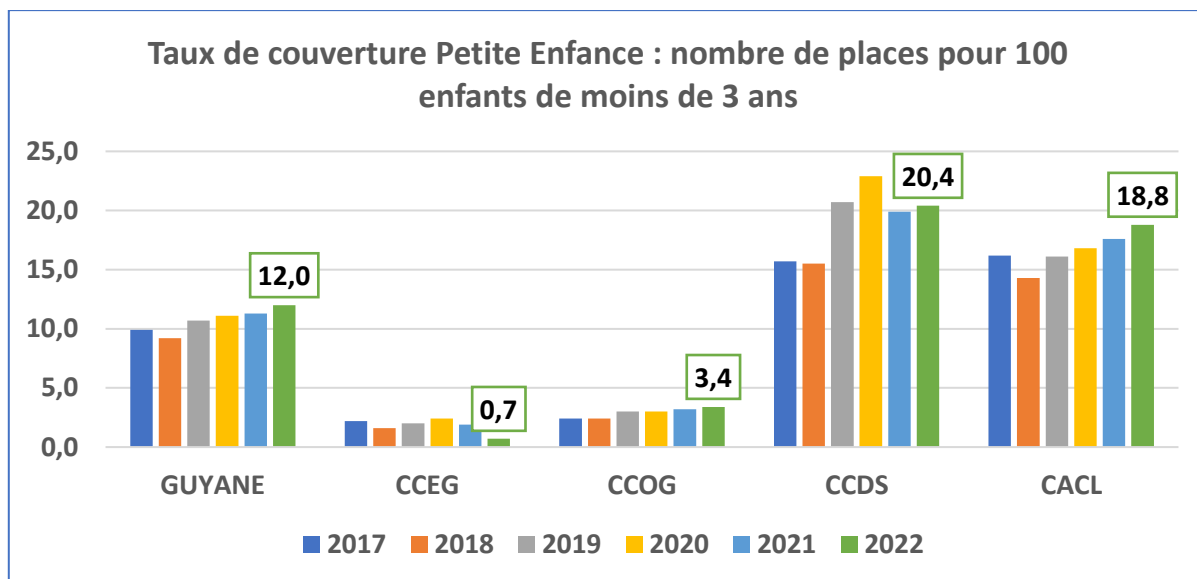


Source : Cnaf

Ce taux est le plus bas de tous les départements français (hors Mayotte). Carré rouge sur le graphique ci-dessus.

³⁸ Taux de couverture Petite Enfance : nombre de places offertes pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Certaines intercommunalités sont encore plus dépourvues : c'est le cas des territoires proches des frontières, CCEG et CCOG, qui présentent respectivement des taux de 1 et 3 places pour 100 enfants.



Source : Cnaf

Les pôles populationnels que sont Cayenne (CACL) et Kourou (CCDS) sont mieux lotis : respectivement 19 et 20 places pour 100 enfants.

- **Quelques statistiques issues de l'enquête Filoué³⁹ :**

L'enquête Filoué est un circuit de remontées d'informations sur les enfants accueillis en EAJE, à des seules fins statistiques. Les données relatives aux enfants usagers d'EAJE ne sont en effet pas incluses dans le système informationnel de la branche Famille.

Cette enquête permet de mieux connaître les publics accueillis afin de mieux piloter la politique d'accueil du jeune enfant, d'améliorer le pilotage de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, de réaliser un portrait de l'offre d'accueil formel du jeune enfant à l'échelle départementale.

Une fois par an une campagne de remontée des données de l'année N-1 est réalisée de mi-juin à mi-septembre. Sont présentées dans ce paragraphe les données afférentes à l'année 2022 pour 35 établissements ayant répondu à l'enquête et dont les réponses sont exploitables sur les 50 que comptait la Guyane en 2022.

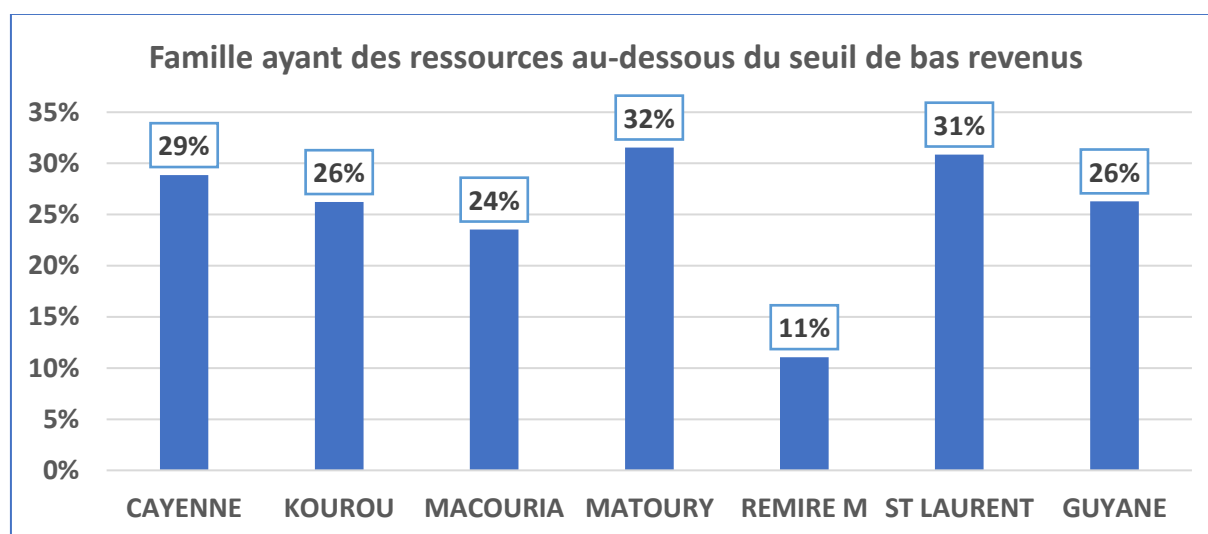
Les enfants accueillis en EAJE en 2022 ont entre 0 et 4 ans ; 7 enfants sur 10 ont strictement moins de 3 ans.

Les enfants fréquentant un EAJE sur leur commune de résidence représentent 84% des enfants accueillis en EAJE.

Dans l'enquête Filoué, 72% des enfants résident dans une commune de la CACL.

Les enfants fréquentant un EAJE sont issus de familles plus privilégiées que l'ensemble des enfants de Guyane. Les familles Caf de ces enfants ayant des ressources inférieures au seuil de bas revenus sont 26% alors que l'ensemble des enfants Caf de moins de 3 ans dans un foyer à bas revenus représentent 74% des enfants.

Néanmoins, pour les enfants Caf fréquentant un EAJE, il existe aussi des différences selon la commune de résidence : 11% des enfants à Rémire-Montjoly vivent dans une famille à bas revenus mais 32% à Matoury, 31% à Saint-Laurent.



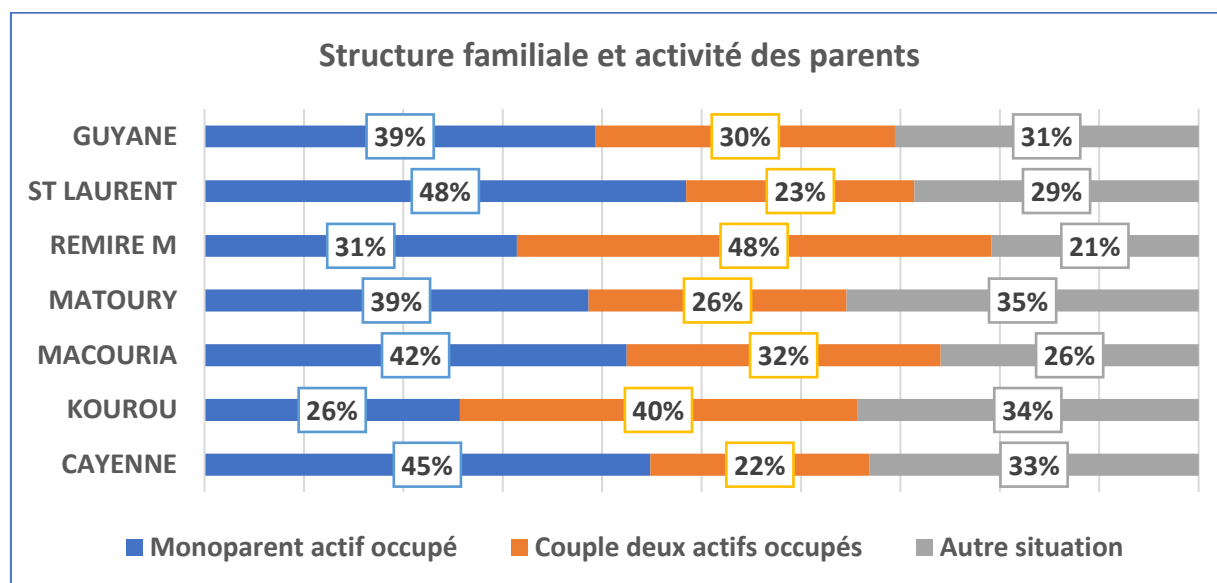
Source : Cnaf

³⁹ L'enquête Filoué est un outil statistique permettant à la CNAF de recueillir des données anonymisées sur la fréquentation et l'usage de l'accueil du jeune enfant au sein des EAJE en PSU.

La plupart des enfants fréquentant un EAJE ont des parents actifs, soit monoparents, soit biparents ; 69% des enfants sont dans ce cas, ce taux étant à peu près stable quelle que soit la commune. Si l'on considère l'ensemble des enfants de moins de 3 ans, ce sont 35% seulement des familles qui sont actives occupées.

Les écarts communaux portent sur la part des monoparents actifs ; ils représentent près de la moitié des familles à Saint-Laurent, mais seulement un quart des familles à Kourou.

Les écarts portent également sur la part des deux parents actifs : 48% des enfants à Rémire-Montjoly, mais seulement 22% des enfants à Cayenne.



Source : Cnaf

3. Les dispositifs

• Le Service Public de la Petite Enfance (SPPE)

Le SPPE fait partie de la loi Plein Emploi votée en décembre 2023. Le titre IV de cette loi est intitulé « Gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant » et vise à améliorer le développement tant quantitatif que qualitatif de l'offre d'accueil du jeune enfant.

Le SPPE, c'est « offrir à tous les enfants de moins de trois ans avant leur entrée à l'école maternelle, une place d'accueil de qualité, géographiquement et financièrement accessible »⁴⁰. Cette politique publique en faveur de la Petite Enfance vise à lutter contre la reproduction des inégalités sociales, développer l'accueil de tous les enfants, privilégier la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, améliorer l'accès à l'emploi et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il s'agit d'un projet ambitieux qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs pour :

- **Informers les parents** et leur offrir une orientation et un accompagnement : garantir aux familles un égal accès à l'information et une offre d'orientation
- **Développer et diversifier les solutions d'accueil** : développer et pérenniser les places d'accueil individuel et collectif sur tous les territoires
- **Financer les places d'accueil** en maîtrisant le reste à charge des collectivités et des familles : favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil
- Accompagner et contrôler **la qualité de l'offre d'accueil** : revoir les modalités de contrôle des modes d'accueil et garantir une offre de qualité

Permettre à plus de familles d'accéder à des modes d'accueil collectif participe à une stratégie de prévention et d'investissement social : offrir une place d'accueil, quelle que soit sa durée, à une famille pour son enfant est un facteur clé non seulement pour le développement psycho social des enfants mais aussi le soutien et le retour à l'emploi des parents.

Le SPPE présente plusieurs enjeux : éducatifs, de mixité sociale et accueil des plus défavorisés, d'intégration et d'inclusion. C'est d'abord une stratégie de lutte contre les inégalités de destin (lutte contre la reproduction de la pauvreté).

Les communes se voient confier le rôle d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant et sont en première ligne pour déployer le SPPE. Elles informent et accompagnent les familles, recensent leurs besoins en termes de places d'accueil ainsi que l'offre existant pour y répondre, et pilotent le développement de l'offre d'accueil et de soutien à la qualité d'accueil.

⁴⁰ Source du paragraphe et suivants : CNAF [CAF - Le nouveau Service public de la petite Enfance \(SPPE\)](#)

Selon le nombre d'habitants, elles exercent les compétences ci-dessous :

	Communes < 3 500 habitants	Communes > 3 500 habitants	Communes > 10 000 habitants
1° Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles	X	X	X
2° Informer et accompagner les familles	X	X	X + mise en place d'un Relais Petite Enfance (RPE)
3° Planifier le développement des modes d'accueil		X	X + mise en œuvre du schéma pluriannuel de maintien et développement de l'offre d'accueil du jeune enfant
4° Soutenir la qualité des modes d'accueil		X	X + mise en place d'un Relais Petite Enfance (RPE)

1° Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles :

- Identifier les besoins en termes d'accueil des enfants âgés de moins de 3 ans auprès de leurs familles à l'échelle de la commune.
- Recenser également les besoins de soutien à la parentalité
- Identifier l'offre d'accueil déjà existante, collective ou individuelle

Ce recensement permet de mesurer l'écart entre les besoins des familles et l'offre du territoire.

2° Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans et les futurs parents :

- Garantir la bonne information des parents et futurs parents
- Plusieurs formes : site Internet, livret à destination des familles, organisation de réunions, initiatives du type « aller vers », guichet unique au sein du RPE...
- Orientation vers ressources compétentes : (CCAS, Caf, RPE...)
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'un RPE sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026

3° Planifier le développement des modes d'accueil :

- Fixer des objectifs en matière d'accueil à court et moyen terme
- Identifier les zones prioritaires et les modalités d'accueil à favoriser
- Objectifs clairs et précis, réalistes et communicables
- Plusieurs formes : construction de crèches, rénovation d'établissements, création de RPE, de MAM...

- Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant est ce document de planification. Les communes ayant signé avec la Caf une Convention Territoriale Globale, qui correspond aux attendus du schéma, sont dispensées de rédiger un nouveau schéma. Les Caf peuvent conseiller les communes et les accompagner dans le diagnostic de leurs besoins.
- Cette planification tient compte de travaux du CTSF et des ressources mobilisables inscrites dans le STSF.

4° Soutenir la qualité des modes d'accueil recensés sur le territoire :

- Favoriser la mise en œuvre de la charte nationale d'accueil du jeune enfant⁴¹ au sein des modes d'accueil du territoire
- Plusieurs formes : mise à disposition d'information et sensibilisation, organisation de temps de réflexion, d'animations thématiques...
- Pour les assistants maternels, établissements d'accueil du jeune enfant, salariés qui assurent la garde de jeunes enfants
- Mission du RPE pour les communes de plus de 10 000 habitants

Relais petite enfance (RPE) :

Le RPE est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants. L'objectif assigné est de couvrir en RPE 100 % des communes de plus de 10 000 habitants. La vigilance est de mise car il doit y avoir suffisamment d'assistants maternels agréés sur le territoire. Toutefois, ce type de service peut aussi être un levier pour amener les « nounous informelles » à la professionnalisation.

En Guyane, il y a 7 communes de plus de 10 000 habitants (recensement 2021). En 2024, on comptabilise un RPE dans la commune de Cayenne. Trois RPE sont en projet à Macouria, Matoury et Saint-Laurent du Maroni.

Commune	Population au RP 2021	Top RPE
Mana	11 764	
Macouria	18 847	PROJET
Kourou	24 612	
Remire-Montjoly	27 274	
Matoury	34 810	PROJET
Saint-Laurent-du-Maroni	50 250	PROJET
Cayenne	63 468	OUI

Les communes de Mana, Kourou et Rémire-Montjoly devraient se pourvoir d'un RPE avant le 1^{er} janvier 2026.

⁴¹ [Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant | solidarites.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités](https://solidarites.gouv.fr)

C'est sans compter les communes proches de 10 000 habitants au recensement de 2021 : Apatou, Maripasoula et Grand-Santi. Elles ont chacune plus de 9 000 habitants et pourraient atteindre, voire dépasser, les 10 000 habitants prochainement. Pour ces communes, qui ne disposent actuellement ni de crèches ni d'assistants maternels agréés, il conviendra de prévoir un dispositif particulier et adapté. La Caf soutient le financement de la construction d'un RPE.

- **Événement annuel visant à impulser la création d'EAJE sur le territoire**

La Caf de la Guyane a lancé un événement annuel dès 2022, avec l'ambition de mobiliser et fédérer les forces vives du département pour le développement des crèches.

En 2022, les équipes de la Caf ont ciblé les porteurs de projet ayant déposé ou souhaitant déposer une demande de financement Caf, pour les informer sur les autres aides et accompagnements mobilisables afin de favoriser l'aboutissement de leur projet de création de structure.

En 2023, les équipes du Centre d'Expertise pour l'Accueil du Jeune enfant de la CNAF sont venues en Guyane pour appuyer l'action de la Caf. Objectif : mobiliser tous les acteurs en capacité de soutenir les porteurs de projets.

L'évaluation de l'événement conduite met en exergue les vulnérabilités structurelles de certains services, notamment dans la gestion financière et la forte dépendance aux financements publics (aides et subventions exceptionnelles qui complètent les dispositifs socles). Il est donc essentiel de réduire le niveau de dépendance aux aides et subventions exceptionnelles, afin d'inciter les structures à s'inscrire dans une économie durable.

- **Certifier les directeurs et gestionnaires d'EAJE**

Une formation certifiante contribuant au renforcement des compétences en gestion de structures d'accueil du jeune enfant des gestionnaires et directeurs est impulsée par la Caf de Guyane dès 2021. Ce dispositif est construit sur-mesure, avec Uniformation et la Collectivité Territoriale de Guyane (via la PMI).

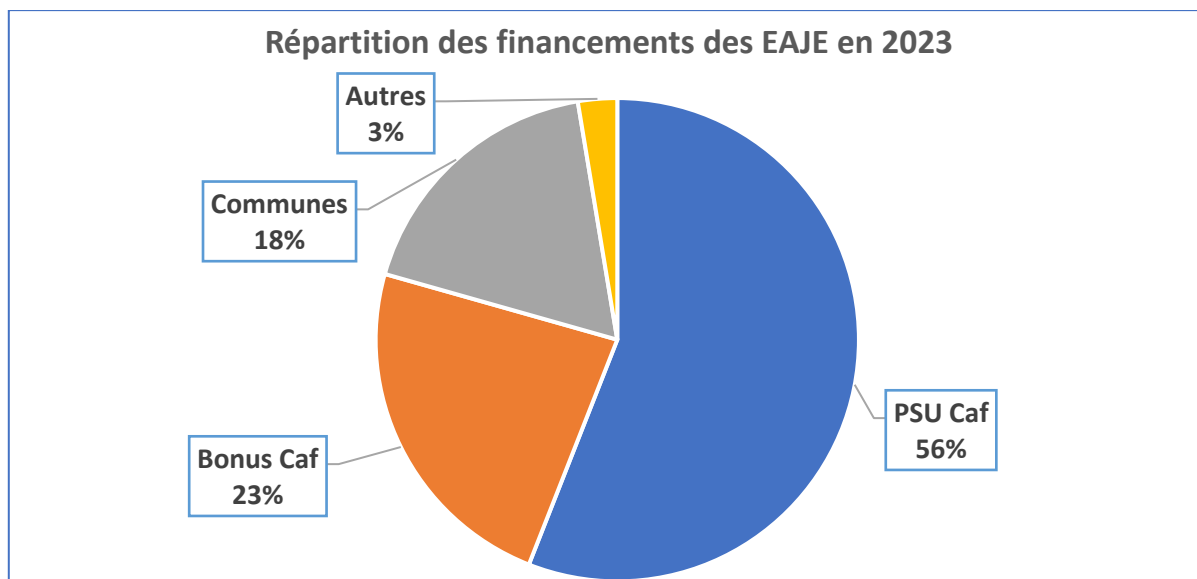
C'est un programme de formation à la gestion de structure d'accueil petite enfance qui vise à accompagner la professionnalisation du fonctionnement des EAJE.

Au total, 52 professionnels de la petite enfance ont suivi ce cursus de formation (avec des profils divers : présidents, directrices, directrices-adjointes, gestionnaires) représentant 22 structures EAJE différentes, soit 40% d'établissements certifiés à l'issue de la 3^e session de formation.

4. L'articulation des financements

- **Bonus des financements Caf existants au titre du fonctionnement des EAJE :**
 - **Bonus « mixité sociale » : encourager l'accueil d'enfants de familles précaires**
Afin de compenser le manque de recettes observées par les structures qui concentrent une part importante d'enfants issus de familles particulièrement précaires, ce bonus est versé dès lors que les participations familiales perçues par la structure sont faibles. L'aide est comprise entre 300 € et 2 100 € par place.
 - **Bonus « inclusion handicap » : favoriser l'accessibilité en milieu ordinaire des jeunes enfants en situation de handicap, en levant les freins financiers**
Afin d'encourager une véritable politique d'inclusion dans les EAJE, à proximité des lieux de vie des enfants, le bonus est appliqué dès le premier enfant en situation de handicap accueilli dans la structure. Le montant du bonus est croissant avec le pourcentage d'enfants en situation de handicap inscrits dans la structure. L'aide est plafonnée à 1 399 € par place et par an.
- **Aides nouvelles Caf créées en 2024 :**
 - **Bonus « attractivité » : Accompagner les revalorisations salariales au sein des EAJE dans le cadre de leur accord de branche** (mise en œuvre d'une convention collective à tous les salariés non couverts à ce jour). Pour pallier le déficit d'attractivité des métiers de la Petite Enfance, la Caf verse ce bonus aux partenaires gestionnaires de crèches PSU pour revaloriser le niveau de rémunération de leur personnel. Ce bonus couvre une partie des coûts résultant des efforts de revalorisations salariales au sein des crèches PSU des gestionnaires publics comme privés. Financement annuel forfaitaire compris entre 475 € à 970 € par place.
 - **Bonus « territoire Convention Territoriale Globale » :**
Adossé à la signature d'une Convention Territoriale Globale d'une collectivité, le bonus soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement (crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, LAEP, ludothèques, etc.). Il est conditionné par une contribution effective (financière et/ou en nature) de la collectivité locale. Les montants versés sont propres à chaque territoire.
 - **Bonus « trajectoire de développement » : Soutien renforcé au bloc communal pour favoriser le maintien et le développement des places d'accueil**
Vise à consolider le financement des EAJE bénéficiant du bonus Territoire Convention Territoriale Globale, en contrepartie du développement effectif du nombre de places d'accueil sur le territoire.
 - **Participation financière aux journées pédagogiques : renforcement du financement du temps de travail hors présence des enfants au sein des EAJE PSU :** Financement annuel de 3 journées pédagogiques et heures de préparation à l'accueil de chaque enfant, par établissement.

En Guyane, les communes participent à hauteur de 18% au financement du fonctionnement des EAJE en 2023. Cette part est plus importante en moyenne nationale : de l'ordre de 35%.



Source : Caf

- **Plusieurs dispositifs de financements Caf existent au titre de l'investissement, visant à maintenir le nombre de places en crèches ou accompagner la création de places d'accueil collectif :**
 - **Le Fonds de modernisation des établissements (crèches et MAM) :** pour soutenir les opérations de rénovation des bâtiments favorisant la pérennité de l'offre.
 - **Le Plan d'Investissement pour l'Accueil des Jeunes Enfants (PIAJE) :** au bénéfice des projets de création de places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, en Maisons d'Assistants Maternels et de création de Relais Petite Enfance. Toutes les dépenses qui relèvent de l'investissement sont éligibles au PIAJE.

- **Le Fonds d'Innovation de la Petite Enfance (FIPE)**

Ce fonds est attribué à la suite d'un appel à projet porté par Direction générale de la cohésion sociale (Ministère du travail de la santé et des solidarités) et la Caisse nationale des allocations familiales en partenariat avec la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. En Guyane, 4 projets ont reçu un avis favorable, pour un montant total de 0,6 million d'€.

CCAS Matoury	Relais Petite Enfance	La ville de Matoury a développé sa politique communale petite enfance en confiant cette compétence à son CCAS. Prochainement, elle inaugurera son Pôle enfance, au sein duquel est prévu l'ouverture d'un Relais Petite Enfance.
CCAS St-Laurent du Maroni + MAIA Village	Maison d'Assistants Maternels	La mairie souhaite créer une synergie pour développer une Maison d'Assistants Maternels en disposant d'une cellule d'ingénierie dédiée pour identifier, accompagner et soutenir les porteurs de projets.
CCAS Matoury	Maintenance des EAJE sous gestion municipale	Les bâtiments de la ville sont vieillissants, ce qui légitime le présent projet, notamment au regard de la dynamique portée par la commune de Matoury dans le développement des modes d'accueil petite enfance.
Ville de Macouria + AGAPE	Relais Petite Enfance en itinérance	Avec une population en forte augmentation, la commune de Macouria se dote d'un pôle enfance et famille pour renforcer le lien social entre ses habitants. La ville est classée en quartiers prioritaires de la politique de la ville.

5. Les actions inscrites dans le STSF pour la Petite Enfance (15 actions)⁴² :

L'offre de places en EAJE ou chez un assistant maternel est insuffisante en Guyane et cela pose un réel problème d'accès aux droits. Les conséquences de cette situation sont préjudiciables pour les familles car certaines d'entre elles (mères isolées en recherche d'emploi ou de formation, monoparents ou biparents en activité...) ne peuvent pas obtenir de mode de garde pour leur jeune enfant. Le présent STSF propose un plan d'action en faveur de la pérennisation et du développement des structures Petite Enfance.

Compte-tenu du manque de personnel qualifié pour l'encadrement et le pilotage (éducateur jeune enfant, auxiliaire de puériculture...), le STSF prévoit de mettre en place un plan de formation initiale et continue, tant pour les assistants maternels exerçant à domicile (Lever I, Objectif 1, Action 1), que pour les personnels de crèche (Lever I, Objectif 1, Action 2).

Concernant les directeurs et gestionnaires d'EAJE, le STSF prévoit qu'ils bénéficient tous d'une certification (Lever I, Objectif 1, Action 3).

Les « nounous informelles » méconnaissent les démarches à effectuer pour intégrer la sphère formelle et sont mal informées sur les bénéfices qu'elles pourraient en retirer. Aussi, et au-delà de ce qui est déjà et sera réalisé dans les RPE, le STSF prévoit de promouvoir le métier d'assistant maternel, en adaptant les modes de communication à la pluriculturalité et en donnant de la visibilité aux offres de formations proposées par la PMI (Lever I, Objectif 2, Action 8).

Enfin, pour une meilleure visibilité des actualités en matière d'accueil du jeune enfant, il conviendra de mettre à jour régulièrement le site Internet Monenfant.fr⁴³ (Lever I, Objectif 2, Action 9).

Un des freins au développement de places étant la difficulté à trouver du foncier et/ou des locaux, le STSF prévoit deux actions visant à contourner cette difficulté : sensibiliser les bailleurs sociaux à intégrer dans leurs programmes de construction des logements adaptés pour proposer des espaces d'EAJE ou pour les assistants maternels d'une part (Lever II, Objectif 1, Action 18), et soutenir la création de Maisons d'Assistants Maternels (MAM) d'autre part (Lever II, Objectif 1, Action 19).

Un autre frein est la difficulté à recruter du personnel ; le STSF envisage de participer à la création d'une bourse des emplois (Lever II, Objectif 2, Action 26), d'un carrefour des emplois (Lever II, Objectif 2, Action 27), et de soutenir l'émergence d'associations d'assistants maternels (Lever II, Objectif 2, Action 28). Il est également prévu de renouveler chaque année une rencontre avec les acteurs du secteur pour permettre aux porteurs de projet d'avoir un ancrage solide : soutien en ingénierie, accompagnement à la démarche entrepreneuriale, à l'activité économique (Lever II, Objectif 2, Action 29).

⁴² Ces actions sont détaillées en Partie 3 : Le plan d'action des territoires.

⁴³ [Le métier d'assistant maternel - monenfant.fr](http://Le_métier_d'assistant_maternel_-_monenfant.fr)

En matière de politique d'accueil du jeune enfant, progressivement à partir de 2025, plusieurs obligations s'imposent par la loi. En premier lieu, il s'agit de mettre en œuvre le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) sur le territoire. Le CTSF est chargé du suivi du schéma pluriannuel de maintien et du développement de l'offre d'accueil des communes. Au titre du SPPE, il convient d'une part de maintenir le nombre de places d'accueil existantes et d'autre part d'envisager le développement de nouvelles places. En outre, les communes de plus de 10 000 habitants devront se pourvoir d'un Relais Petite Enfance (RPE) si ce n'est pas déjà fait.

Concernant le développement de l'offre de service, il s'agira en premier lieu d'accompagner la mise en œuvre du SPPE (Lever II, Objectif 3, Action 31). Dans ce cadre, il conviendra également d'installer un RPE dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants (Lever II, Objectif 3, Action 32), ainsi que de sensibiliser les communes qui atteindront bientôt 10 000 habitants et leur proposer un fonctionnement des RPE adapté au territoire (Lever II, Objectif 3, Action 33).

Le surcoût en Guyane (problématique de vie chère) touche tous les secteurs de la petite enfance : couches, alimentation pour bébé, loyers... Le STSF propose l'expérimentation d'une centrale d'achats permettant de négocier les prix afin de payer moins cher les différents produits pour les bébés (Lever III, Objectif 1, Action 41).

2. L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

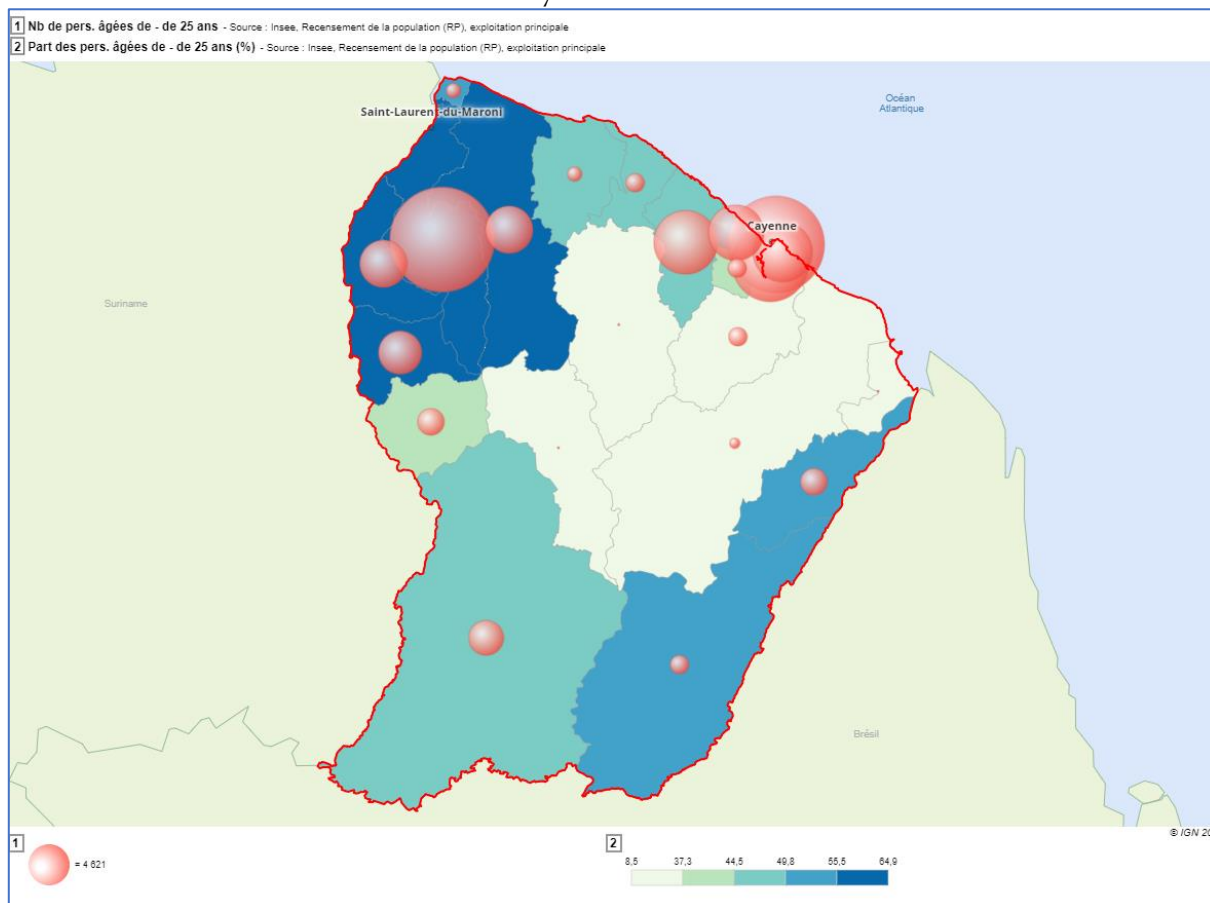
1. La contextualisation

En réponse à la particularité démographique de la Guyane qui est la jeunesse de sa population, la jeunesse a été inscrite dans le STSF comme thématique stratégique complémentaire à celles de la petite enfance et la parentalité, thématiques socles du STSF.

La Guyane est un territoire jeune (voir Partie 2, Chapitre 1).

Les jeunes de moins de 25 ans représentent 49% de la population de Guyane. Mais pour 8 communes de Guyane, ils représentent plus de la moitié de la population : les communes situées dans la basse vallée du Maroni, celles de la vallée de l'Oyapock, et la commune de Macouria. A Saint-Laurent, Apatou et Grand-Santi, ce sont même 6 habitants sur 10 qui ont moins de 25 ans.

Nombre et part de jeunes de moins de 25 ans dans la population par commune en Guyane en 2021



Source : Insee

L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Supérieur à 1, il marque la prédominance des personnes de moins de

20 ans sur celles de 60 ans ou plus. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune. A contrario, plus il est faible et plus la population est âgée.

Indicateur de jeunesse RP 2021	
France entière	0,9
Guyane	4,5
CCEG	6,3
CCOG	10,5
CCDS	4,0
CACL	3,0

Source : Insee

Comparativement à la France entière, la Guyane présente un indicateur de jeunesse beaucoup plus élevé. Mais à l'intérieur de la Guyane, les deux intercommunalités frontalières ont des niveaux encore plus élevés, notamment l'intercommunalité de l'Ouest guyanais où l'on compte plus de 10 jeunes pour une personne de 60 ans ou plus.

En Guyane, la jeunesse est une gageure forte : comment capter l'attention des jeunes en leur proposant des activités qui leur plaisent et leur évitent de tomber dans le désœuvrement voire la délinquance ?

Des activités ludiques, éducatives, sportives, culturelles, de conscience à la citoyenneté... doivent être déployées pour faire de ces jeunes des citoyens de demain. Les enjeux sont nombreux : lutter contre le désœuvrement des jeunes, les dissuader d'aller vers les activités illégales, les pousser vers la réussite scolaire...

On compte près de 92 000 jeunes de moins de 15 ans en Guyane au recensement de 2021. Si l'on soustrait les moins de 3 ans qui ont des besoins spécifiques (environ 19 000 enfants), il reste environ 73 000 jeunes de 3 à 15 ans auxquels il faut proposer des activités après la classe et pendant les vacances scolaires.

L'ambition du STSF est de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire guyanais autour du développement d'une offre éducative populaire de qualité et de proximité, en vue de l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Ce chapitre développe quelques données chiffrées de caractéristiques spécifiques à la Guyane, puis présente les dispositifs existants ou ceux qu'il conviendrait de développer.

2. Les données chiffrées

• La pauvreté des enfants

Le rapport d'activité 2023 UNICEF France précise que la pauvreté des enfants est multidimensionnelle et a une incidence certaine sur leur avenir⁴⁴.

Pour les enfants de moins de 18 ans dont les familles sont allocataires de la Caf, 7 sur 10 vivent dans un foyer à bas revenus⁴⁵ (moins de 1 135 € par mois par unité de consommation en 2021).

Part des enfants <18 ans dans des foyers allocataires à bas revenus en 2021	
France entière	32%
Guyane	71%
CCEG	92%
CCOG	86%
CCDS	63%
CACL	59%

Source : Caf

Ces taux sont beaucoup plus élevés dans les intercommunalités frontalières où 9 enfants sur 10 se trouvent dans cette situation.

• La part d'enfants non scolarisés⁴⁶

Les enfants de 3 à 16 ans représentent 30% de la population de Guyane. Parmi eux, 7% ne sont pas scolarisés, ce qui est plus que la moyenne hexagonale : 4%. Les enfants de 3 à 5 ans (avant l'école primaire) sont les plus touchés : 14% d'entre eux ne vont pas à l'école. Si l'on considère les disparités infrarégionales, ce sont les communautés de communes proches des frontières qui sont les plus affectées : globalement 11% à l'Est et 10% à l'Ouest des enfants de 3 à 16 ans ne sont pas scolarisés. Le Centre Littoral et les Savanes ont chacune un taux de 5%.

⁴⁴ Source : [Rapports annuels de l'UNICEF France | UNICEF France](#)

⁴⁵ Les foyers allocataires à bas revenus sont définis comme des foyers allocataires pour lesquels on observe que le revenu par unité de consommation du foyer allocataire est inférieur à un seuil défini comme « seuil de bas revenus ». Ce seuil est de 1 135 € en 2021, 1 167 € en 2022 et 1 253 € en 2023.

⁴⁶ Source : Insee, « En Guyane, 6 200 enfants âgés de 3 à 16 ans ne sont pas scolarisés en 2020 » <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7758364>

Les communes les plus impactées se situent toutes dans la vallée du Maroni ou celle de l'Oyapock :

Commune	Taux de non-scolarisation
Grand-Santi	24%
Apatou	19%
Camopi	18%
Maripasoula	10%
Papaïchton	8%
Saint-Georges	8%

Source : Insee

Dans les communes non routières, c'est la classe d'âge des 6 à 11 ans qui va le plus à l'école : les plus petits, de 3 à 5 ans, et les adolescents, de 12 à 16 ans, y vont moins. Les collèges sont souvent implantés dans les bourgs ; le déracinement familial pour les enfants habitant loin des bourgs explique pour partie cette situation. Illustration ci-dessous des 3 communes avec les taux de non-scolarisation les plus forts :

Commune	Classe d'âge	Taux de non-scolarisation
Grand-Santi	3 à 5 ans	21%
	6 à 11 ans	19%
	12 à 16 ans	31%
Apatou	3 à 5 ans	22%
	6 à 11 ans	14%
	12 à 16 ans	22%
Camopi	3 à 5 ans	24%
	6 à 11 ans	14%
	12 à 16 ans	20%

Source : Insee

Les enfants nés à l'étranger sont plus souvent déscolarisés que ceux nés en France : près d'un tiers des enfants nés au Suriname, 2 enfants nés en Haïti sur 10.

Pays de naissance	Taux de non-scolarisation selon le pays de naissance
Suriname	30%
Haïti	18%
Brésil	16%
Autres pays	12%
France	6%

Source : Insee

• La cartographie de l'offre d'accueil actuelle

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) regroupent :

- Les accueils avec hébergement (« colonies de vacances »)
- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- Les accueils de scoutisme (avec et sans hébergement)

Hexopée⁴⁷, missionné par la Caf, a mené une étude d'octobre 2023 à février 2024 ; des constats ont été établis à la suite d'entretiens et de temps d'immersion. Les 52 structures ayant déclaré une activité d'ACM en 2023 en Guyane ont été contactées et 67% de ces structures ont participé à l'étude, soit un total de 35 structures (les données de 4 structures n'ont pas pu être collectées).

Pour l'ensemble de la Guyane, sur la base des structures ayant participé à l'enquête, on compte un nombre de places d'accueil collectif de mineurs autorisées de :

- 2 956 places en périscolaire⁴⁸
- 3 083 places en extrascolaire⁴⁹

Le tableau ci-dessous présente la répartition par intercommunalité du nombre d'enfants de 3 à 15 ans (classes d'âges les plus concernées par l'ALSH), du nombre de places en péri et extra-scolaire.

	Enfants (3-15 ans)	Places périscolaire	Places extrascolaire
CC Ouest Guyanais	22 613	614	913
CC Est Guyanais	2 137	0	0
CC Savanes	6 833	376	438
CA Centre Littoral	30 466	1 966	1 732
Guyane	62 049	2 956	3 083

Le graphique ci-après, permet de visualiser les structures par intercommunalité du nombre d'enfants, des nombres de places en péri et extrascolaire, et de se rendre compte des disparités territoriales au sein même de la Guyane.

La CACL concentre 56% des places en extrascolaire et 67% des places en périscolaire, mais un peu moins de la moitié des jeunes de 3 à 15 ans. A contrario, la CCOG où vivent

⁴⁷ La Caf de la Guyane a missionné Hexopée, organisation professionnelle dans les domaines de l'animation, du sport, du tourisme social et familial et des foyers et services pour jeunes travailleurs, pour faire un état des lieux des ACM sur le territoire guyanais.

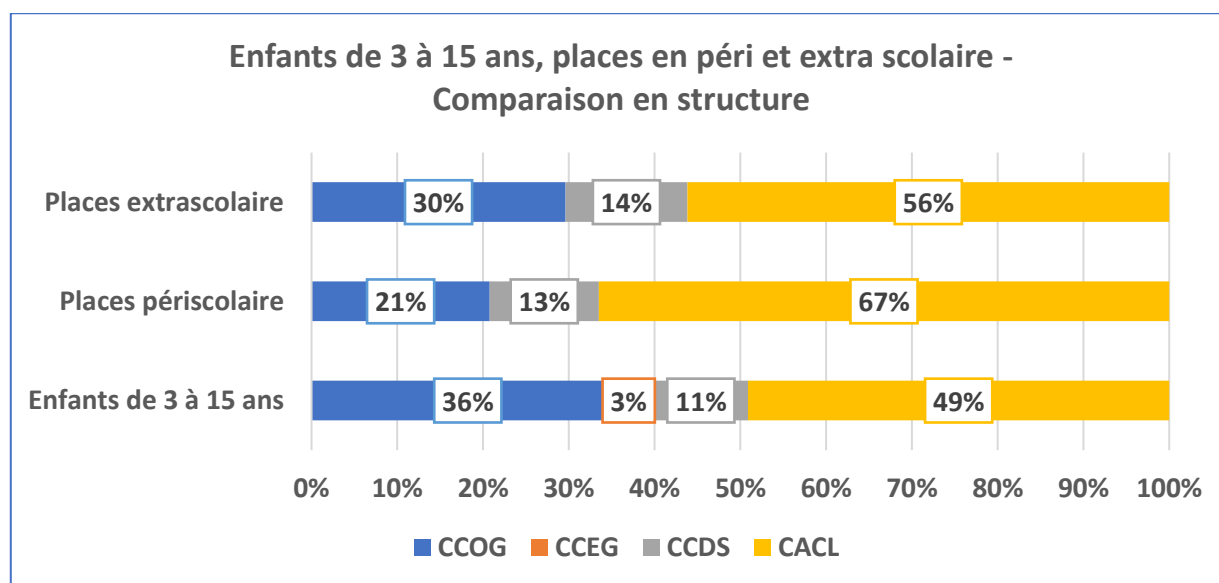
⁴⁸ Le temps périscolaire est le temps durant lequel un encadrement est proposé aux enfants scolarisés dans les locaux scolaires ou à proximité de l'école, le matin juste avant la classe, sur le temps méridien, ou le soir juste après la classe.

⁴⁹ Le temps extrascolaire comprend :

- Les vacances scolaires (petites vacances et vacances d'été) ;
- Les dimanches et jours fériés ;
- Les mercredis ou samedis sans école ;
- Les mercredis après-midi ou les samedis après-midi, lorsqu'il y a école le matin ;
- Les temps d'activités proposés en soirée après le retour des enfants à leur domicile.

plus d'un tiers des jeunes de 3 à 15 ans, ne représente que 30% des places en extrascolaire et 21% des places en périscolaire.

La CCDS dispose d'une offre représentative de sa population de jeunes. La CCEG n'a aucune place ni en extra ni en périscolaire mais 3% des jeunes de 3 à 15 ans.



Les taux de couverture (source DGCOPOP⁵⁰) se déclinent de la façon suivante par intercommunalité :

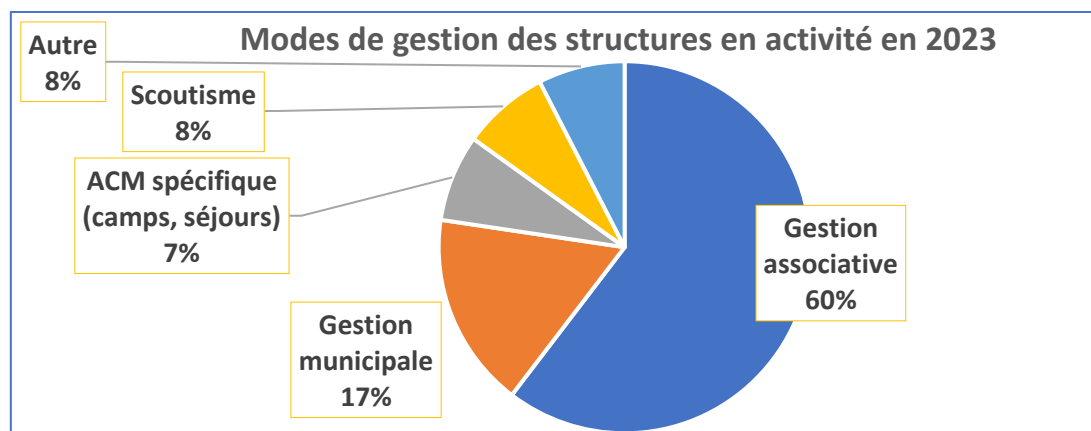
Taux de couverture	
CCEG	Proche de 0%
CCOG	2,3%
CCDS	2,0%
CACL	6,0%
Guyane	3,4%

Source : DGCOPOP

Le taux de couverture (nombre de places autorisées en 2023 rapporté au nombre d'enfants Caf) est de 3,4% pour l'ensemble de la Guyane. Mais de grandes disparités entre intercommunalités sont observables : la communauté du Centre Littoral est nettement mieux dotée que les autres.

⁵⁰ [Direction générale Cohésion et population \(DGCOPOP\) \(deets.gouv.fr\)](https://deets.gouv.fr/)

La gestion associative est privilégiée ; elle représente 60% des modes de gestion des ACM.



La gestion municipale représente 17% des modes de gestion et est tout particulièrement développée dans la CCOG et les Savanes.

Les difficultés de recrutement de directeurs et d'animateurs sont des freins au développement de l'activité de plusieurs structures :

- 34% des structures de l'étude rencontrent des difficultés à recruter des directeurs
- 59% des structures de l'étude rencontrent des difficultés à recruter des animateurs

Rappel des normes d'encadrement :

	< 6 ans	>= 6 ans
Périscolaire < 5 heures	1 pour 10	1 pour 14
Périscolaire < 5 heures avec PEDT	1 pour 14	1 pour 18
Périscolaire > 5 heures	1 pour 8	1 pour 12
Périscolaire > 5 heures avec PEDT	1 pour 10	1 pour 14
Déplacement	1 pour 10	1 pour 14
Extrascolaire	1 pour 8	1 pour 12
Séjour de vacances	1 pour 8	1 pour 12
Scoutisme	1 pour 8	1 pour 12

Plus de la moitié (55%) des structures participant à l'étude rencontrent des difficultés d'accès à la formation principalement dues à :

- Un défaut de maillage du territoire. Les formations sont principalement proposées à Cayenne ou Saint-Laurent du Maroni
- Un manque de participants qui ne permet pas d'ouvrir des sessions
- Une méconnaissance de l'offre existante et des modalités d'accès à l'offre
- Une vulnérabilité aux démarches dématérialisées
- Un manque de places

- Une enveloppe sous dotée au titre du SESAME⁵¹

Les bénévoles sont engagés : 63% des structures font appel à eux. Et même 21% des directeurs d'ALSH sont bénévoles.

Les difficultés liées aux financements sont de plusieurs ordres :

- Le montant des participations demandé aux familles reste trop élevé pour certaines familles et ne permet pas un égal accès à tous les enfants. Certaines familles ne savent pas utiliser les bons Caf par manque d'information.
- Certaines associations ne sollicitent ni subventions ni Prestation de Service ; Elles méconnaissent les sources de subventions mobilisables. Elles éprouvent des difficultés avec le jargon administratif et la dématérialisation. Les structures répondent peu aux appels à projet par manque de temps et/ou défaut de compétences en ingénierie.
- Les mairies ne proposent pas toutes une subvention
- Les délais de versement sont importants, ce qui fragilise les structures.

Les principales difficultés qui ressortent de l'étude : récapitulatif

Financements	• Méconnaissance des ressources mobilisables • Difficultés avec le jargon et la complexité des démarches • Délais de versement à optimiser
Recrutement	• Manque d'attractivité du secteur • Formations peu accessibles • Rémunération faible fragilisant la fidélisation
Solidarité	• Méconnaissance des acteurs • Fonctionnement côte-à-côte avec peu de partenariat • Absence de réseau
Coopération	• Cadre de coopération et de suivi peu structuré entre les acteurs (collectivités, associations, institutions)
Gouvernance	• Implication fragile des organes de gouvernance dans certaines associations • Manque de bénévoles • Place des parents et des familles à réinventer au regard des réalités du territoire

⁵¹ Le dispositif SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement) est à destination des jeunes ayant un projet professionnel dans les métiers de l'encadrement sportif ou de l'animation.

3. Les dispositifs

- **Le Projet Educatif De Territoire (PEDT)⁵² :**

Le PEDT est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

Le PEDT, en assurant une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, facilite les organisations familiales.

Il ouvre droit aux financements de l'État : Le versement du fonds d'aide au développement des activités périscolaires est conditionné à la conclusion d'un PEDT et réservé aux communes ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées.

Il favorise l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants : Le PEDT donne une place nouvelle aux familles et à leurs représentants, notamment dans le comité de pilotage. Il prévoit également des modalités d'information, de participation voire d'implication des familles, selon les activités organisées. Des parents détenteurs de savoir-faire particuliers peuvent également être mobilisés pour intervenir pendant les activités périscolaires (exemples : artisans, agriculteurs, jardiniers, artistes, pompiers volontaires, etc.).

Il dynamise la vie associative culturelle, sportive et citoyenne du territoire : dans les territoires au sein desquels existe un tissu associatif, le PEDT vivifie et dynamise la vie associative.

Il favorise le développement des loisirs pour tous et contribue au partage de valeurs communes et partagées : Le PEDT initie une démarche collective en faveur de la mixité des publics qui permet à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Il facilite la prise en compte des différences et, en particulier, l'inclusion des enfants en situation de handicap : Le PEDT favorise l'inclusion de tous les enfants pendant les temps scolaires et périscolaires. Il peut être l'occasion de mettre en place des activités de sensibilisation des enfants au handicap, en particulier à travers des mises en situation ludiques et sportives.

Il favorise le développement de l'emploi et de la formation dans les secteurs de l'animation et du sport : Le PEDT, en renforçant l'offre d'activités périscolaires, crée des besoins en personnels, notamment en animateurs qualifiés et en éducateurs sportifs.

En Guyane, l'absence de PEDT travaillé en concertation avec l'ensemble des acteurs d'un territoire afin de permettre un développement robuste de l'offre d'accueil et adapté aux besoins du territoire, explique pour partie le développement faible et hétérogène.

⁵² [Le projet éducatif territorial | jeunes.gouv.fr](https://jeunes.gouv.fr)

Parmi les communes participant à l'enquête, 5 déclarent avoir déjà travaillé un PEDT. Mais à ce jour, aucune commune ne dispose d'un PEDT à jour et dûment signé par la direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative.

D'autres dispositifs sont en revanche mobilisés sur le territoire guyanais : la politique de la ville, le programme de réussite éducative, les cités éducatives, les PAEJ, les PIJ, la PARS.

- **La politique de la ville :**

Toutes les communes de Guyane qui ont des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)⁵³ bénéficient d'un programme de politique de la ville.

A ce jour, la Guyane compte 32 QPV qui se répartissent ainsi :

Commune	Nb de QPV
Cayenne	13
Kourou	3
Macouria	2
Matoury	5
Rémire-Montjoly	3
Saint-Laurent-du-M	6
Guyane	32

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 recentre la géographie prioritaire sur les territoires présentant les difficultés les plus marquées pour y concentrer les moyens publics. La politique de la ville s'articule sur trois piliers :

- Le développement de l'activité économique et de l'emploi,
- La cohésion sociale,
- L'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers.

- **Le Programme de Réussite Educative (PRE) :**

Le Programme de Réussite éducative (PRE) témoigne d'une approche singulière dans la prise en charge des enfants et des jeunes de 2 à 18 ans les plus en difficultés en venant compléter les dispositifs éducatifs existants pour leur proposer – ainsi qu'à leur famille – un parcours personnalisé et sur mesure dédié à leur réussite.

Les actions sont dispensées par l'ensemble des acteurs de la communauté socio-éducative. Elles répondent à des besoins de l'enfant identifiés au préalable : santé, accompagnement scolaire et éducatif, prévention du décrochage scolaire, soutien à la parentalité, actions culturelles, sportives, de loisirs⁵⁴.

⁵³ En Guyane, les quartiers de la politique de la ville (QPV) correspondent à une partie du territoire communal où les conditions de vie sont les plus difficiles. Le revenu fiscal, indicateur privilégié pour repérer la population pauvre, n'a pas pu être retenu comme critère synthétique de fragilité comme dans les autres territoires de la France, faute de données disponibles. Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4980724>

⁵⁴ [Programme de réussite éducative | Agence nationale de la cohésion des territoires](#)

Les communes de Guyane bénéficiant d'un PRE sont :

- Cayenne
- Matoury
- Macouria
- Saint-Laurent du Maroni
- Rémire-Montjoly
- Kourou

- **Les Cités éducatives :**

Le programme des Cités éducatives vise à renforcer des prises en charges éducatives pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec les familles.

Les objectifs sont de mobiliser et structurer tous les acteurs de la communauté éducative (État, collectivités locales, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges...) autour d'enjeux éducatifs partagés pour consolider la prise en charge des enfants et des jeunes de quartiers prioritaires de la politique de la ville, depuis la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle, à tous les temps et dans tous les espaces de vie.

Les communes de Guyane bénéficiant d'une Cité éducative sont :

- Cayenne
- Kourou
- Saint-Laurent

D'autres dispositifs sont plus particulièrement destinés à la jeunesse. Ils font l'objet d'un descriptif ci-après.

- **Les Points d'Ecoute et d'Appui Jeunes (PAEJ)⁵⁵ :**

Dans le cadre de la réforme de l'Organisation Territoriale de l'Etat, le pilotage des Points d'accueil écoute jeunes (PAEJ) a été transféré à la branche Famille depuis 2021.

Le déploiement de la Prestation de Service PAEJ à partir du 1^{er} janvier 2024 représente un levier majeur pour le développement et la structuration d'une politique jeunesse ambitieuse sur les territoires. La prestation de service PAEJ permet de financer un pourcentage des charges de fonctionnement de la structure mettant en œuvre le projet PAEJ, dans la limite d'un prix plafond déterminé annuellement par la CNAF.

⁵⁵ [Points accueil et écoute jeunes \(PAEJ\) | solidarites.gouv.fr | Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Égalité entre les femmes et les hommes](#)

La Caf engage un travail de diagnostic des projets PAEJ en s'appuyant sur les différents points clé du référentiel national, en étant particulièrement attentive à la capacité des structures à :

- Développer des actions en direction des adolescents, des jeunes et de leur entourage ;
- Mettre en œuvre une offre de service combinant des actions individuelles et collectives ;
- Intervenir dans une logique d'aller-vers s'appuyant sur des modalités d'intervention itinérantes et/ou « hors les murs ».

Les PAEJ sont des structures de proximité mettant en œuvre des missions d'accueil et d'écoute généralistes auprès des jeunes, en particulier ceux qui rencontrent une difficulté ou se trouvent en situation de vulnérabilité, ainsi qu'auprès de leur entourage.

Leur rôle est de préserver le lien avec le jeune, se proposer comme interlocuteur, restaurer la confiance, accompagner ses démarches d'inscription ou de réinscription sociale, soutenir l'exercice de son autonomie et de sa liberté de choix. Ils jouent un rôle de prévention globale et généraliste sur les territoires.

Les PAEJ contribuent à :

- Prévenir les situations à risques pour éviter les décrochages et les ruptures des adolescents et jeunes adultes ;
- Rétablir le dialogue et restaurer des liens de confiance entre ces jeunes et leur famille, les adultes, les institutions et la société dans son ensemble ;
- Participer au bien-être des adolescents et jeunes adultes et concourir de fait à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle ;
- Favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action.

L'ensemble des modes d'intervention est gratuit et proposé en libre choix aux jeunes et à leur entourage. Dans le cadre des missions qui leurs sont dévolues, les PAEJ développent une offre de service socle, obligatoire, couvrant de manière cumulative les 4 axes d'intervention suivants :

- Un accueil physique et téléphonique ;
- Un accompagnement individuel ;
- Des actions collectives ;
- Une démarche d'aller vers, dont la présence éducative en ligne.

Un PAEJ doit pouvoir s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire de façon à proposer des approches complémentaires et adaptées à la complexité des situations et aux préoccupations et attentes des jeunes et de leur entourage.

En Guyane, 2 PAEJ sont en activité, l'un au CCAS de Saint-Laurent et l'autre avec l'association « An nou Kombat Ansamm Tout Inégalité di Jodla » (AKATIJ) à Kourou.

- **Les Points d'Information Jeunesse (PIJ) :**

Le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ), association Loi 1901, a pour objet, dans le cadre d'une mission à caractère de service public, d'informer tous les jeunes sur tous les sujets qui les intéressent dans tous les domaines. Le CRIJ a vocation à mettre en place des structures et des services, à disposition des jeunes, afin de répondre à leurs besoins d'information, favoriser leur capacité d'initiative, leur engagement social et leur mobilité.

Il coordonne les différents Points Information Jeunesse (PIJ) sur le territoire.

Ces structures accueillent et informent les jeunes de 12 à 30 ans sur leurs droits (emploi, formation, santé, logement, transport, mobilité...), de manière anonyme et gratuite.

En Guyane, 9 communes disposent d'au moins un PIJ : Cayenne, Camopi, Iracoubo, Macouria (un à Soula et un à Tonate), Maripasoula (un au bourg et un à Taluen), Papaïchton, Régina, Saül et Sinnamary.

- **La Prestation d'Aide à la Restauration Scolaire (PARS) :**

La PARS est une prestation spécifique instituée par la loi du 31 juillet 1991 ; elle est exclusivement dédiée à la prise en charge des frais de restauration scolaire (repas et collation) dans les DOM. Son montant est fixé par arrêté ministériel et sa gestion est assurée par les Caf.

La Caf de la Guyane contribue à la prise en charge des frais de restauration scolaire sur l'ensemble du département.

Au 1^{er} janvier 2024, les montants forfaitaires pour la Guyane sont :

	REPAS	COLLATIONS
Maternelle / Primaire	2,15 €	1,70 €
Collège	2,15 €	1,46 €
Lycée	2,15 €	

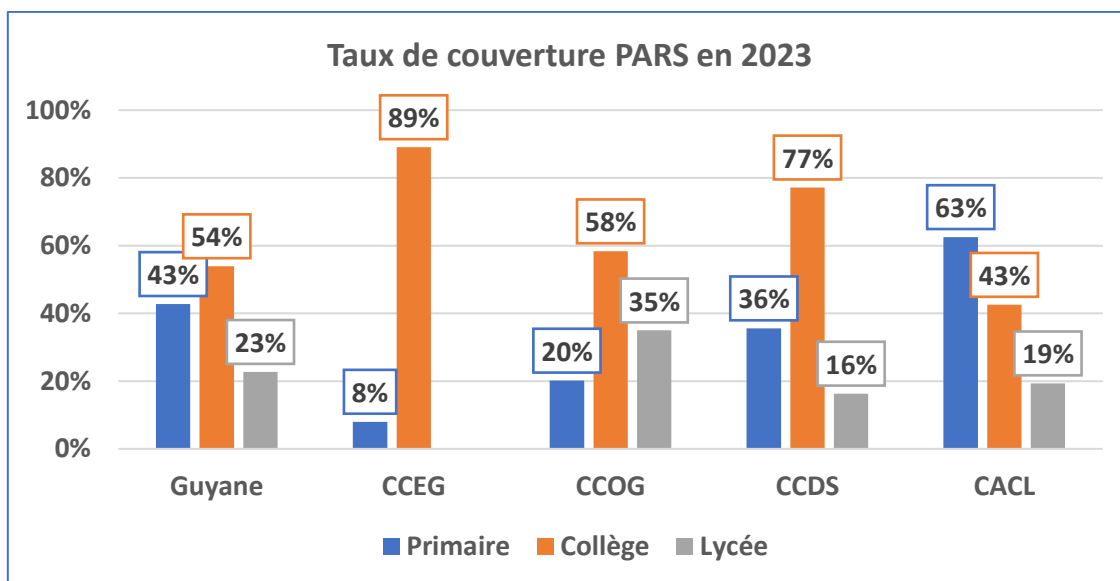
En Guyane à ce jour, il y a 73 gestionnaires de services de restauration scolaire :

- 14 mairies : écoles maternelles et primaires
- 7 écoles privées : maternelles et primaires
- 34 collèges (dont 6 privés)
- 18 lycées (dont 4 privés)

Les mairies proposent un service de restauration scolaire pour 43% des élèves du primaire. Les communes de l'Est et de l'Ouest sont les plus faiblement couvertes, seules 8 et 20% d'élèves bénéficient d'un service de restauration scolaire pour près de 19 000 enfants scolarisés sur ces deux territoires.

Les communes sont confrontées à des difficultés financières pour la mise en place d'un service de restauration scolaire comprenant la construction d'une cuisine et parfois, d'un réfectoire permettant l'accueil des élèves.

En septembre 2024, la commune de Saint-Laurent du Maroni a pour projet de distribuer des collations dans ses écoles primaires : 10 831 enfants sont concernés.



Source : Caf

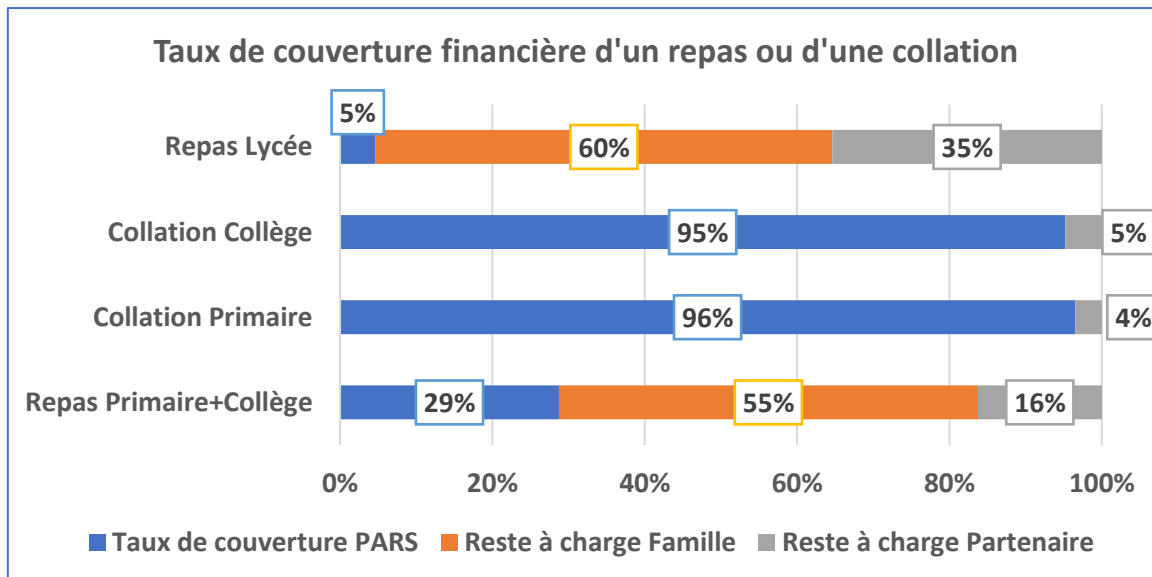
L'offre de restauration scolaire (repas/collations) pour les collèges est de 54 % pour 29 établissements : 21 proposent des repas et 8 des collations.

Les communes du Centre Littoral sont plus faiblement couvertes : seulement 43%.

La couverture de restauration scolaire (repas) pour les lycées est de 23% sur l'ensemble du territoire. Les communes de l'Est n'ont pas de lycées.

Ce faible taux peut être associé à une plus faible fréquentation des services de restauration scolaire par les lycéens plus indépendants, et préférant parfois s'alimenter en dehors de l'établissement. De plus, la participation attendue des familles est plus importante compte tenu du faible montant PARS pour les lycées et ce uniquement pour les repas.

La PARS ne couvre que 5% du coût total d'un repas pour les lycéens (6,68 € en moyenne). Le reste à charge pour les familles est important : 60% du coût total d'un repas.



Source : Caf

Idem pour les repas pour les enfants du primaire et des collèges : la PARS couvre 29% du coût total d'un repas (7,10 € en moyenne).

En revanche, le coût des collations du primaire (1,67 € en moyenne) et des collèges (1,46 € en moyenne) sont largement compensés par la PARS : 96% pour le primaire et 95% pour les collèges.

4. L'articulation des financements

La Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 marque le renforcement du soutien de la branche Famille aux accueils péri, extrascolaires et accueils adolescents. Cette dynamique s'incarne concrètement par :

- La revalorisation des montants des prestations de service
- L'intégration des temps de repas dans le financement de la pause méridienne
- La compensation des surcoûts liés à l'accueil de mineurs en situation de handicap
- La pérennisation des aides à l'investissement et leur élargissement à tous les types d'ALSH.

- **La prestation de service accordée aux accueils de loisirs, de jeunes, de scoutisme, sans hébergement de 3 à 17 ans**

Dans le cadre de sa politique d'action sociale en direction du temps libre des enfants et des adolescents, la Caf contribue au développement et au fonctionnement des accueils de loisirs.

Cette intervention répond à deux objectifs majeurs :

- Faciliter la conciliation de la vie professionnelle, de la vie familiale et de la vie sociale des parents ;
- Favoriser l'épanouissement des enfants, des adolescents et leur intégration à la société.

Pour ce faire, le soutien financier et technique accordé par la branche Famille s'appuie sur le régime de protection des mineurs accueillis hors du domicile parental.

- **Les bonus pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)**

- **Bonus « inclusion »** : déploiement d'un nouveau financement, le complément inclusif ALSH, adossé à la prestation de service et permettant un financement majoré des heures d'accueil des enfants et adolescents bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).
- **Bonus « Convention Territoriale Globale »** : Dans le cadre des Conventions Territoriales Globales, sont prévus :
 - Des heures nouvelles développées par les ALSH et accueils de jeunes ;
 - A compter du 1^{er} janvier 2024 :
 - Les séjours de vacances supplémentaires pour les enfants et les adolescents
 - Les formations BAFA/BAFD supplémentaires

- **Le fonds d'aide à l'investissement pour les ALSH à compter du 1^{er} janvier 2024**

Plusieurs enjeux stratégiques :

- Renforcer l'attractivité de l'offre pour les enfants et les jeunes : des locaux sécurisés et de qualité, qui favorisent le bien-être physique, émotionnel et intellectuel, contribuent à renforcer l'attractivité des ALSH.
- Favoriser l'inclusion : pour garantir un accès équitable aux activités récréatives et éducatives pour tous les enfants et adolescents, indépendamment de leurs capacités.
- Améliorer les conditions de travail des personnels : afin de pallier les difficultés de recrutement dans cette branche, offrir un environnement de travail respectueux des obligations légales avec du matériel et des locaux adaptés et de qualité.
- Transition écologique : respect de la loi EGalim, accompagnement des initiatives sensibles aux enjeux écologiques.

En Guyane, où la démographie scolaire est particulièrement dynamique, ce fonds peut aider à améliorer la couverture⁵⁶.

Les gestionnaires d'ALSH éligibles au fonds d'aide à l'investissement doivent respecter certains critères (obligations relatives à la protection des mineurs, éligibilité à la prestation

⁵⁶ L'octroi d'une subvention dans le cadre de projets d'investissement par le Conseil d'administration de la Caf demeure discrétionnaire.

de service Caf). Les projets doivent être cohérents avec le STSF, avec la Convention Territoriale Globale de la commune. Ils doivent privilégier les territoires peu couverts ou avec une croissance démographique forte. Enfin, la viabilité économique pluriannuelle doit être garantie.

L'aide à l'investissement peut prendre en charge jusqu'à 60% des dépenses subventionnables dans la limite d'un plafond dont les montants sont définis par type d'opération. À l'instar des dispositions prévues pour les EAJE, les projets engageant une démarche de développement durable peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une majoration de 30% du financement socle.

	Financement socle maximal	Financement maximal majoré/Développement durable « Labélisation et certification »
Création ou rénovation, transplantation <u>avec</u> <u>développement de l'offre</u>	270 000€	350 000€
Rénovation, transplantation <u>avec maintien de l'offre</u>	150 000€	180 000€
Achats de matériels	25 000€	X

- **Les aides individuelles**

Le Pass Colo :

Le 27 juillet 2024, le Gouvernement a annoncé la mise en place du Pass-Colo, un dispositif inédit permettant à tous les enfants de CM2 de bénéficier d'une aide pour partir en colonie de vacances. Ce dispositif novateur permet à tous les enfants issus de classes modestes mais aussi de classes moyennes, de bénéficier d'une expérience de vacances enrichissante et inoubliable. Ce dispositif représente **entre 200 € et 350 € par enfant** pour faciliter le départ en colonies de vacances. Plus qu'un simple projet, il s'agit d'un pas vers l'égalité des chances et l'inclusion sociale, offrant à chaque jeune la possibilité de vivre des moments magiques et de créer des souvenirs précieux en dehors du cadre familial et scolaire⁵⁷.

Les organismes doivent obtenir l'agrément VACAF, or actuellement en Guyane, aucun organisme n'a cet agrément. Le dispositif n'est pas opérationnel en Guyane. VACAF est un acteur du tourisme social qui œuvre pour le départ en vacances du plus grand nombre de familles et d'enfants (voir VACAF dans le chapitre Parentalité).

En 2023, le Pass Colo aurait concerné 4 092 enfants (d'un foyer allocataire Caf) en Guyane : nés en 2013 et dont la famille a un quotient familial inférieur à 1 500 €.

⁵⁷ Source : Communiqué de presse de Jeunesse au Plein Air, qui a eu l'idée du Pass colo : aide au départ, permettant à toute une génération d'accéder aux joies des colos avant leur entrée au collège.

L'Aide aux Temps Libres (ATL) :

Couramment dénommés « bons Caf », cette aide s'élève à 12 € par jour et par enfant. Les bénéficiaires sont les enfants des familles ayant un quotient familial inférieur au plafond. Le bon est remis par la Caf à la famille mais c'est le gestionnaire qui perçoit le montant accordé par la Caf.

Le Ticket loisir :

Il s'agit d'une aide aux loisirs pour des activités sportives ou culturelles : inscription en club de sport, école de musique, abonnement piscine, activités de découvertes, d'initiation organisées par les Centres Sociaux ou Espaces de Vie Sociale... La participation est réglée directement à l'organisateur de l'activité.

La formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) :

La Caf verse une aide forfaitaire aux stagiaires, d'un montant de 200 €.

- **Yana-J est un site d'informations dédié aux jeunes et aux professionnels qui œuvrent pour la jeunesse dans toute la Guyane⁵⁸**

Yana-J est porté par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), cheffe de file des politiques jeunesse en Guyane. Sa création s'inscrit dans la poursuite opérationnelle de la démarche Jeunesse, action engagée dès 2011, visant une connaissance fine des personnes âgées de 16 à 25 ans.

C'est un site généraliste qui accompagne les demandes des jeunes au quotidien dans différents domaines : la formation, l'emploi, la santé, les droits, les loisirs, la citoyenneté etc...

En plus de ces informations, le site recense et partage prioritairement les événements et actualités de Guyane.

Son Espace pro, réservé aux professionnels inscrits via un formulaire en ligne, donne accès à des informations complémentaires pour les professionnels qui travaillent avec et pour les jeunes (associations, corps enseignants, conseillers, institutions...). Il permet aussi de partager des ressources, actualités et événements entre professionnels.

⁵⁸ [Qui sommes nous ? - Yana-J](#)

5. Les actions inscrites dans le STSF pour l'Enfance et la Jeunesse (11 actions)⁵⁹ :

Les priorités d'intervention en matière d'offre de services aux enfants et aux jeunes sont nombreuses sur le territoire de la Guyane.

Le diagnostic établit un souci majeur de formation et professionnalisation des acteurs du secteur. Le STSF prévoit deux actions sur ce thème : mettre en place un plan de formation pour les personnels de l'animation Enfance et Jeunesse (Lever I, Objectif 1, Action 4), et accompagner les porteurs de projets lors du dépôt du dossier d'agrément Accueil Collectif de Mineurs (Lever I, Objectif 1, Action 5).

Peu de personnes sont au courant des dispositifs existants. Beaucoup de familles éligibles ne bénéficient pas des dispositifs parce qu'elles ne les connaissent pas. Le STSF prévoit la construction d'une campagne d'information à destination des familles et des jeunes à renouveler chaque année (Lever I, Objectif 2, Action 10).

Pour les enfants des classes primaires, les collégiens et les lycéens, il est indispensable d'ancrer la Prestation d'Aide à la Restauration scolaire (PARS) : la stabiliser dans les communes qui en disposent déjà (Lever I, Objectif 3, Action 15), et la déployer dans les communes qui en sont peu ou pas pourvues (Lever I, Objectif 3, Action 16).

De nombreux enfants et jeunes ne bénéficient pas d'activités péri et extra scolaires. Pour développer l'offre de service tout en la structurant, le STSF souhaite encourager la désignation d'un référent Enfance et Jeunesse (Lever II, Objectif 1, Action 20).

Les métiers de l'animation sont en souffrance et manquent d'attractivité : le STSF envisage de créer un plan de promotion des métiers de l'animation (Lever II, Objectif 2, Action 30).

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) permet de structurer l'offre des activités péri et extra scolaires dans une commune : le STSF soutient le déploiement de PEDT sur le territoire (Lever II, Objectif 3, Action 34).

80 % des jeunes âgés entre 11 et 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour, et plus de 48 % d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour. Qui pour les accompagner sur Internet ? Qui pour répondre à leurs sollicitations ? Qui pour leur inculquer les bonnes pratiques ? le STSF mettra en œuvre le dispositif dénommé « Promeneurs du Net » (Lever II, Objectif 3, Action 35).

Soutenir les associations qui proposent dans leur projet pédagogique des actions innovantes (dimension environnementale et valeurs éco-citoyennes) fait l'objet d'une action du STSF (Lever III, Objectif 2, Action 45).

Les jeunes des communes éloignées cumulent plusieurs handicaps : scolarisation loin de chez eux, internats fermés le week-end... la MFR de Régina a mis en place une

⁵⁹ Ces actions sont détaillées en Partie 3 : Le plan d'action des territoires.

expérimentation originale. Cette expérimentation vise à permettre aux jeunes issus de communes éloignées de suivre leur scolarité en assurant leur hébergement hors temps scolaire (stages, week-ends et petites vacances) et leur offrir un encadrement éducatif et pédagogique, visant à une meilleure réussite scolaire et une meilleure intégration sociale et professionnelle. Poursuivre l'expérimentation de la MFR de Régina et la déployer dans d'autres MFR est une action du STSF (Levier III, Objectif 2, Action 46). Cette expérimentation est présentée en détails dans le chapitre « Levée des freins pour l'accès aux services ».

3. LA PARENTALITE

1. La contextualisation

La politique de soutien à la parentalité est une composante majeure de la politique de la branche Famille. Elle vise à répondre aux préoccupations des parents relatives à l'arrivée d'un enfant, à sa scolarité, son développement, aux difficultés relationnelles rencontrées à certaines périodes charnières tels que la petite enfance et l'adolescence. Elle contribue à prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations familiales.

En Guyane, la population connaît des origines diverses, et par conséquent des parentalités également diverses.

- **Les populations de Guyane aux origines diverses**

L'histoire du peuplement de la Guyane est faite de strates successives de migrations, qui ont fait du peuple guyanais une société pluriculturelle et multiethnique : Amérindiens, Bushinengé (Noirs Marrons), Créoles, Métropolitains, migrants haïtiens, brésiliens, surinamais, chinois, hmong, guyaniens... peuplent la Guyane.

L'enquête « Migrations, Famille et Vieillesse » (MFV2) menée en 2020-2021, précise que les personnes de 18 à 79 ans vivant en Guyane sont 6 fois sur 10 des personnes qui n'y sont pas nées. Ces dernières sont majoritairement natives des pays d'Amérique du Sud ou des Caraïbes : principalement Haïti, Suriname et Brésil⁶⁰.

Les histoires familiales sont donc souvent étroitement liées aux histoires des migrations, et du fait de cette mosaïque culturelle, la parentalité revêt en Guyane plusieurs formes et résonne différemment selon les origines des parents.

- **La Charte nationale de soutien à la parentalité (arrêté du 29 juillet 2022)⁶¹**

Cette charte constitue le socle d'intervention des actions de soutien à la parentalité à destination des familles. Elle se décline en 8 principes :

- Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents ;

⁶⁰ [Enquête Migration Famille Vieillesse \(MFV2\) en Guyane - Espace presse - Ined - Institut national d'études démographiques](#)

⁶¹ La Charte nationale de soutien à la parentalité est prévue par l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, modifiée par l'arrêté du 29 juillet 2022. Il s'agit d'un texte fondateur pour l'ensemble du secteur, qui fixe huit principes qui devront s'appliquer aux actions de soutien à la parentalité. Elle pose également les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accompagnement des familles tout en respectant leur diversité.

L'élaboration de ce document est le fruit d'une concertation avec des experts du soutien à la parentalité, des fédérations représentant les acteurs du soutien à la parentalité et avec le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA). Source : [Mise à jour de la charte nationale de soutien à la parentalité | solidarites.gouv.fr | Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Égalité entre les femmes et les hommes](#)

- S'adresser à toutes les familles quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références ;
- Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant ;
- Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte ;
- Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale ;
- Permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant ;
- Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle ;
- Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine.

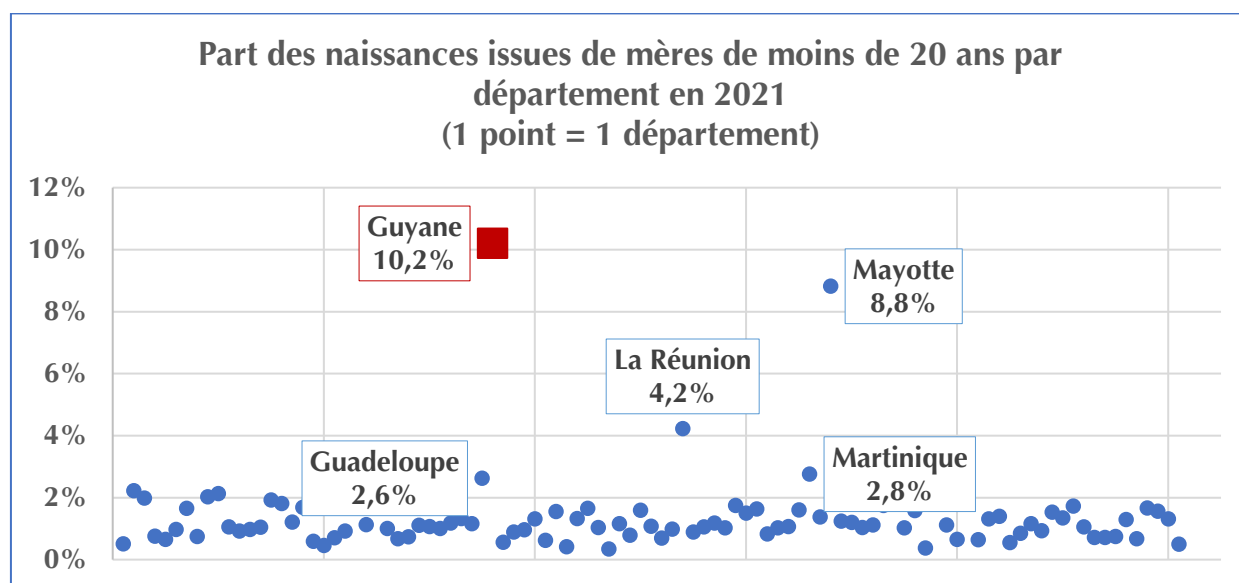
- **Le cadre juridique spécifique**

L'ordonnance n°20221-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles consacre le soutien à la parentalité en l'inscrivant dans le code de l'action sociale et des familles (CASF), comme catégorie permanente de l'action publique. Elle définit les services de soutien à la parentalité (art L.214-1-2 du CASF) comme : « Toute activité consistant, à titre principal ou à titre complémentaire d'une autre activité, notamment celle d'accueil du jeune enfant, à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents ».

2. Les données chiffrées :

- **Les naissances issues de mères de moins de 20 ans⁶²**

En Guyane, les naissances issues de mères ayant moins de 20 ans dans l'année de naissance de l'enfant représentent environ une naissance sur 10 ; c'est le département français avec la proportion la plus élevée. France entière, cette proportion est de 1,3% (1,0% pour l'Hexagone)⁶³.



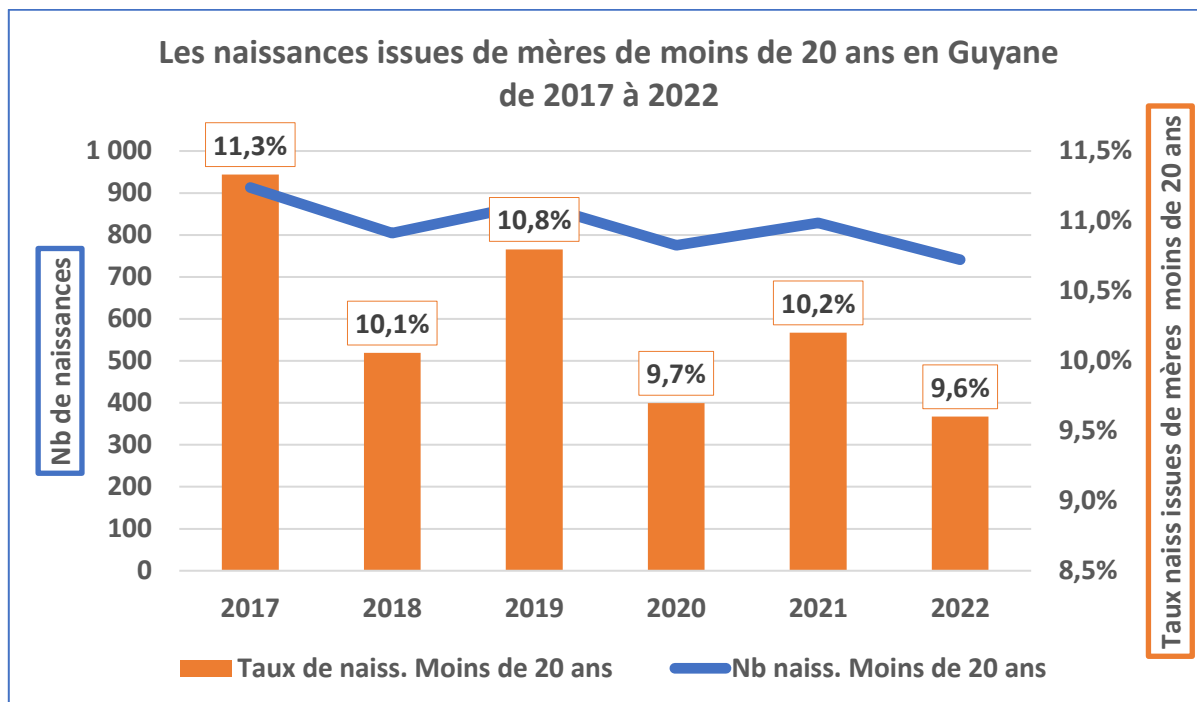
Source : Insee, statistiques de l'état civil

Entre 2017 et 2022, le nombre de naissances issues de mères ayant moins de 20 ans dans l'année de naissance de l'enfant est passé en Guyane de 913 à 741. La tendance est à la baisse. En structure, la part de ces naissances est également en baisse, passant de 11,3% des naissances en 2017 à 9,6% en 2022⁶⁴.

⁶² Il y a 2 façons de considérer l'âge de la mère. L'Insee considère l'âge de la mère dans l'année de naissance de l'enfant. Score Santé considère l'âge de la mère à la naissance de l'enfant. Le premier calcul minimise le nombre de naissances issues de mères de moins de 20 ans, de l'ordre d'environ 150 naissances dans l'année. Par exemple une mère née en septembre 2002 donne naissance à un enfant en août 2022 ; dans le premier calcul elle a 20 ans dans l'année de naissance de son enfant tandis que dans le second calcul, elle a 19 ans à la naissance de son enfant.

⁶³ [Les naissances en 2021 - Tableaux de comparaisons régionales et départementales – Les naissances en 2021 | Insee](#)

⁶⁴ [Les naissances en 2022 - Fichier détail | Insee](#)



La comparaison entre la répartition, par territoire de démocratie sanitaire⁶⁵, des naissances issues de mères de moins de 20 ans, et celle de l'ensemble des naissances montre une surreprésentation du territoire du Bas Maroni : près de 6 naissances issues de mères de moins de 20 ans sur 10 contre 4 naissances totales sur 10. Et dans une moindre mesure de l'Est guyanais (5% vs 3%). A contrario, le territoire du Littoral Centre est sous-représenté (35% vs 52%)⁶⁶.

⁶⁵ L'Agence Régionale de Santé a délimité 4 territoires de démocratie sanitaire en Guyane (Arrêté du 7 novembre 2016) :

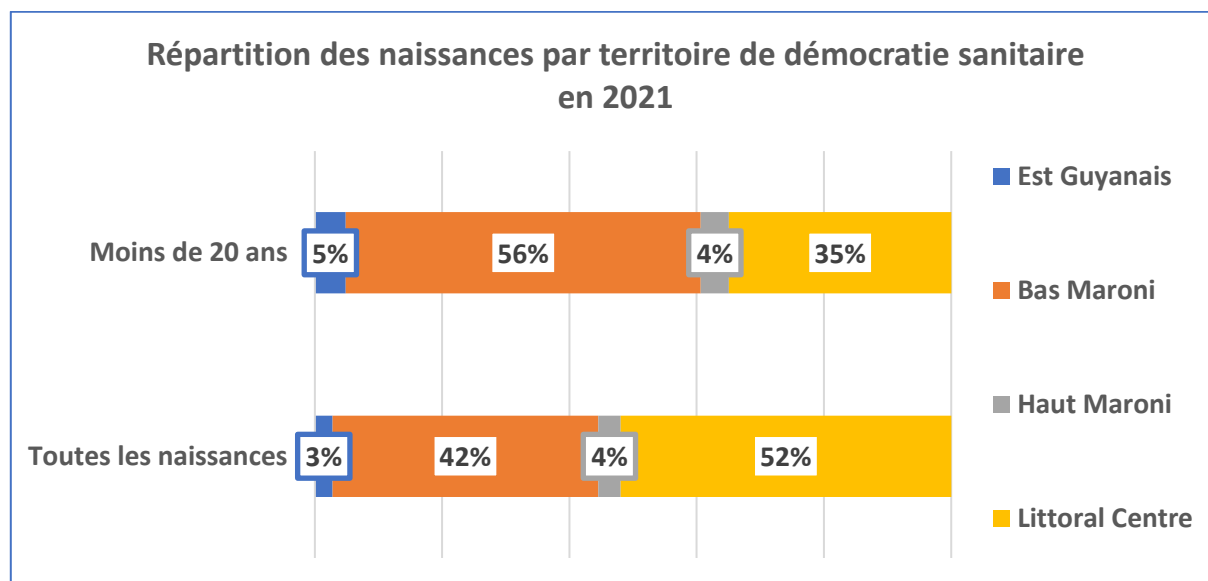
Haut Maroni : Maripasoula, Papaïchton et Saul

Bas Maroni : Apatou, Awala-Yalimapo, Grand-Santi, Mana et St-Laurent du Maroni

Est Guyanais : Camopi, Ouanary, Régina et St-Georges de l'Oyapock

Littoral Centre : Cayenne, Iracoubo, Kourou, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnegrande, Rémire-Montjoly, Roura, St-Elie et Sinnamary

⁶⁶ [SCORE-Santé \(scoresante.org\)](https://scoresante.org)



Parmi les naissances issues des mères de moins de 20 ans, il y a celles issues de mères de moins de 15 ans. On en comptait 26 en 2021, nombre divisé par 2 depuis 2017⁶⁷.

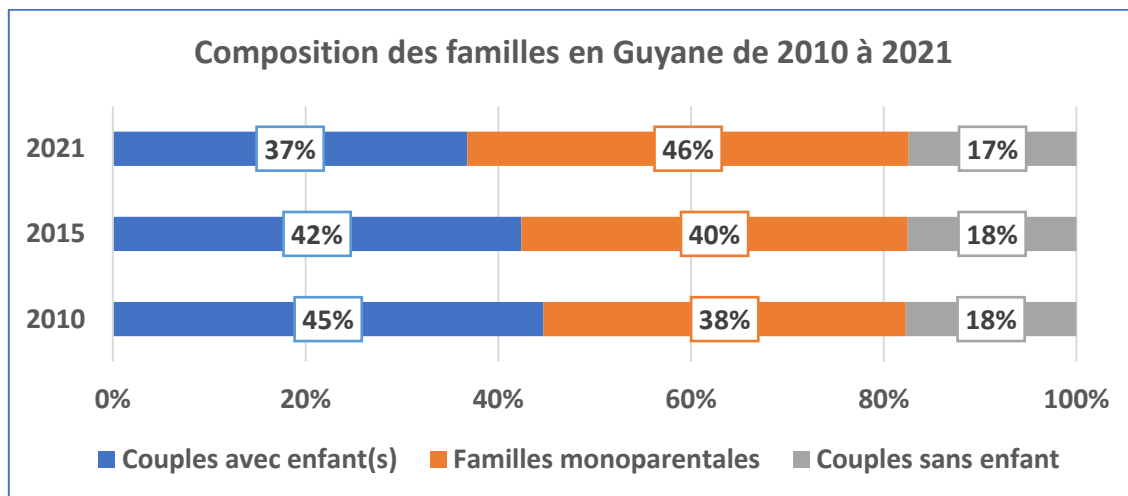
La situation de ces jeunes mères est bien souvent difficile, notamment pour ce qui est de la poursuite de leur scolarité. Le repérage, l'accompagnement et la prévention du décrochage scolaire de ces jeunes femmes sont des enjeux fondamentaux mais complexes.

Notons qu'en Guyane, la structuration de la cellule familiale, en apportant aide matérielle, garde des enfants..., préserve certaines de ces jeunes mères de basculer dans une situation encore plus précaire.

- **Les familles monoparentales**

En Guyane, les familles monoparentales représentent 46% des familles en 2021 (17% France entière).

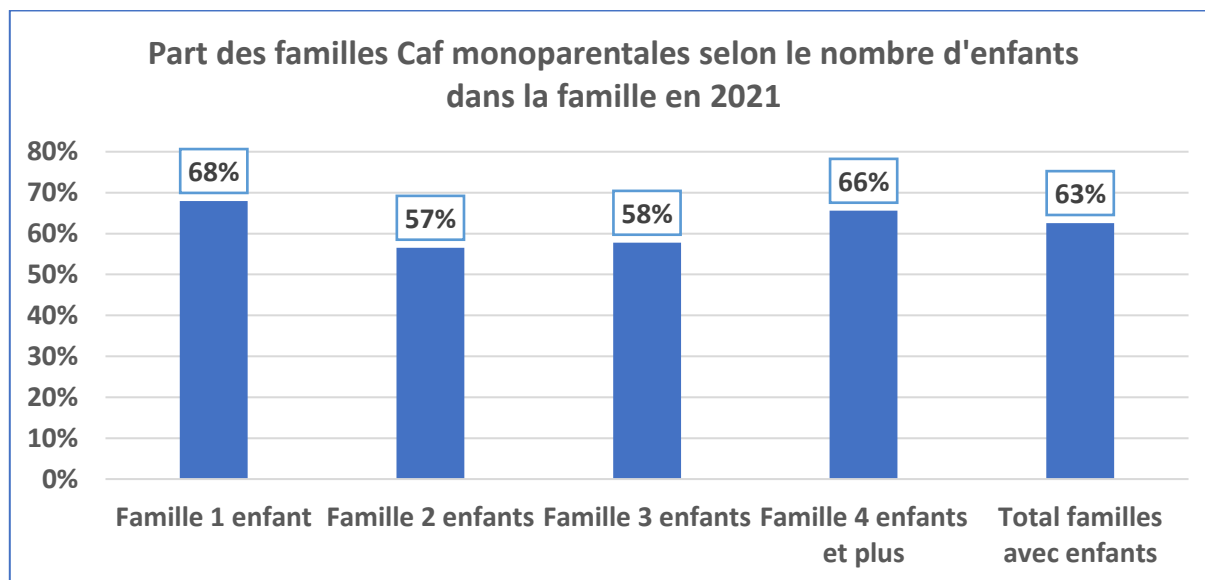
⁶⁷ [SCORE-Santé \(scoresante.org\)](https://scoresante.org/)



Sources : Insee, Recensements 2010, 2015 et 2021

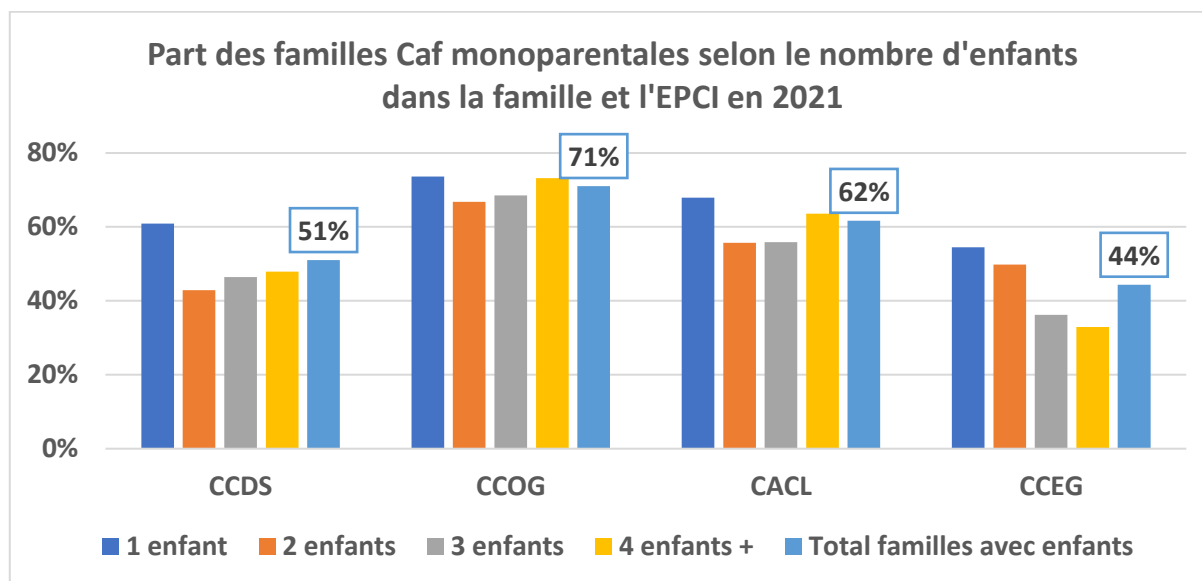
Cette proportion a augmenté depuis 2010 ; elle était alors de 38%. Cette évolution se fait au détriment des couples avec enfants qui représentaient 45% des familles en 2010, mais 37% des familles en 2021.

Les familles avec enfant bénéficiant d'une prestation Caf sont monoparentales dans 63% des cas. Pour les familles avec un seul enfant, ce sont 68% des familles et pour les familles avec 4 enfants ou plus, ce sont 66% des familles qui sont dans cette situation.



Source : Caf

Selon l'intercommunalité, les familles avec enfant bénéficiant d'une prestation Caf sont plus souvent monoparentales dans la CCOG et moins souvent dans la CCEG : respectivement 71% et 44% de l'ensemble des familles avec enfant.



Ces familles sont souvent confrontées à la pauvreté : 73% des foyers allocataires constitués d'une famille monoparentale vivent sous le seuil de bas revenus⁶⁸ (moins de 1 135€ en 2021). Ce taux est de 62% pour l'ensemble des foyers allocataires.

Ces familles monoparentales sont les plus fragiles des familles ; elles doivent faire l'objet de toutes les attentions afin de préserver l'égalité des chances pour tous les enfants.

⁶⁸ Les foyers allocataires à bas revenus sont définis comme des foyers allocataires pour lesquels on observe que le revenu par unité de consommation du foyer allocataire est inférieur à un seuil défini comme « seuil de bas revenus ». Ce seuil est de 1 135 € en 2021, 1 167 € en 2022 et 1 253 € en 2023.

3. Les dispositifs de soutien à la parentalité portés par la Caf :

- **Le Fonds National Parentalité (FNP)⁶⁹** est un levier essentiel à la mise en œuvre des politiques de parentalité. Par le financement d'une grande diversité d'actions de soutien à la parentalité sur les territoires (groupes de paroles, café des parents, université des parents, ateliers, semaine de la parentalité...), il permet une réponse adaptée aux attentes et besoins des parents. Il permet également de structurer la déclinaison de cette politique et d'accompagner les dynamiques de mise en réseau des acteurs sur les territoires.

Le FNP est structuré selon 4 axes :

- **Axe 1 : Implication et participation des familles avec des interventions collectives**
 - Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents :
 - Groupes d'expressions d'échanges et d'entraide entre parents
 - Temps forts dédiés à la parentalité tels que des conférences ou cinés-débat, des journées thématiques
 - Activités et ateliers partagés « parents-enfants » : pour offrir un espace de socialisation pour les enfants
- **Axe 2 : Nouvelles formes d'accompagnement des parents avec des interventions individuelles**
 - Expérimentations d'accompagnement des parents en présentiel (expérimentations dans certaines Caf) :
 - Accompagnement individuel parentalité
 - Conseil conjugal et familial
 - Mesure d'accompagnement protégé
 - Accompagnement des parents à distance : ligne d'écoute téléphonique parentalité dans les territoires peu couverts en offre de soutien à la parentalité
- **Axe 3 : Développement des services et lieux ressources parentalité**
 - Poursuite de la couverture territoriale des lieux ressources parentalité : au moins 2 lieux par département de type Maisons des familles, Espaces des parents, Maisons des 1000 premiers jours...
 - Soutien des Relais Enfants Parents (REP) en milieu carcéral : seules les structures cofinancées par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation sont éligibles
- **Axe 4 : Soutien des dynamiques d'animation et promotion de la parentalité sur les territoires**

⁶⁹ Dispositif de la CNAF.

- Animation de réseaux d'acteurs parentalité à l'échelon départemental :
 - Animation et coordination du réseau d'acteurs parentalité
 - Animation des Promeneurs du Net parentalité : à l'instar de ce qui existe déjà sur le secteur de la jeunesse
- Ressources pour les gestionnaires et promotion du soutien à la parentalité : pour soutenir des actions de sensibilisation, de partage d'information, de communication et de capitalisation de l'information en direction des parents et des acteurs locaux de soutien à la parentalité

• Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Financés et accompagnés par la Caf, les lieux d'accueil enfants parents (LAEP) sont des espaces de jeux pour l'enfant et des lieux de parole pour les parents (échanges avec d'autres parents ou avec des professionnels). Ils participent à l'éveil et à la socialisation des jeunes enfants tout en apportant un appui aux parents.

Ce sont des espaces d'accueil convivial, anonyme, confidentiel, gratuit et sans inscription. Jeunes enfants et parents sont accueillis par des professionnels et/ou des bénévoles formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques du Lieu d'accueil enfants parents.

Le lieu vise à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents, à prévenir l'isolement du ou des parents et à optimiser le bien-être et l'épanouissement de l'enfant et de ses parents. Premier lieu de socialisation pour les enfants, il prépare à la séparation d'avec ses parents, à la vie en collectif. Il permet une approche précoce de la fonction parentale, basée sur l'écoute et l'échange.⁷⁰

En Guyane, on comptabilise un LAEP, celui de la ville de Matoury, géré par le Centre Communal d'Action Sociale. Un second est en création dans la commune de Macouria.

• L'Aide et l'Accompagnement à Domicile (AAD)

Les services d'aide à domicile financés par la Branche Famille ont pour mission⁷¹ :

- D'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- De faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- De créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- D'accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

L'AAD est l'un des dispositifs d'accompagnement à la parentalité, financé par la branche Famille. Elle doit soutenir les parents, en les valorisant dans leur rôle, et contribuer à prévenir l'aggravation des difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants.

⁷⁰ [Lieu d'accueil enfants parents \(Laep\) | Bienvenue sur Caf.fr](#)

⁷¹ [Aide à domicile | Bienvenue sur Caf.fr](#)

La finalité des interventions d'Aide et d'accompagnement à domicile est de renforcer l'autonomie des familles, momentanément affectées. Le maintien de l'autonomie est rendu possible par l'intervention au domicile de personnels qualifiés qui apportent une aide matérielle, éducative et/ou sociale.

L'AAD est une intervention sociale temporaire et préventive, destinée à aider à la résolution de difficultés ponctuelles. Elle s'exerce à travers des activités d'aide à la vie quotidienne et d'appui à l'éducation des enfants. Les modalités d'action peuvent être individuelles ou collectives.

La Caf de la Guyane porte une volonté forte de déployer un dispositif non existant sur le territoire.

La méthode de mise en œuvre de l'AAD en Guyane suit le parcours ci-dessous :

- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès de 6 SAAD à l'issue duquel 2 candidatures ont été retenues
 - Expérimentation en 2022 et 2023 avec la collaboration des travailleurs sociaux de la Caf. Ces derniers orientaient les familles vers les 2 SAAD. Plusieurs rencontres de travail ont eu lieu avec les 2 SAAD et la Caf afin d'ajuster le dispositif, les interventions, créer des outils et mettre en place la coordination entre les différents acteurs.
 - L'évaluation de l'expérimentation a permis de démontrer une bonne appropriation du dispositif par le partenaire, la satisfaction des familles, la reconnaissance des travailleurs sociaux, le partenariat opérationnel.
 - Un SAAD a présenté son projet de service dans le but de conventionner avec la Caf au titre de la PS AAD Famille en 2024. L'accompagnement va se poursuivre avec plusieurs services de la Caf pour assurer le bon déploiement du dispositif. Cette première année, une soixantaine de familles ont été accompagnées.
 - Le service devrait se développer chaque année pour atteindre l'objectif en fin de conventionnement en 2027 de 111 familles accompagnées avec 3 ETP de TISF et 1,5 ETP d'AES.
- **Les actions conduites dans le cadre des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)**

Créés en 1999, les REAAP impulsent dans chaque département la mise en place de dynamiques locales afin d'accompagner et de soutenir les parents dans leur vie familiale. Les actions soutenues dans ce cadre peuvent être des groupes de paroles de parents, ateliers, conférences, café des parents, manifestations événementielles autour de la parentalité, ... L'ensemble des principes et missions du REAAP sont déclinés dans une charte nationale élaborée en partenariat avec les mouvements familiaux, la caisse nationale des allocations familiales, les services de l'Etat et les associations d'élus locaux⁷².

En Guyane, trois objectifs majeurs sont poursuivis :

⁷² [Soutien aux parents | Bienvenue sur Caf.fr](#)

- Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation : l'enjeu est de déployer une offre de services et d'information envers les parents, couvrant la période périnatale jusqu'aux trois ans de l'enfant ;
- Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents : les offres articulant à la fois l'accompagnement des parents et celui de leurs enfants dans une optique de maintien des liens et de prévention des ruptures et des conflits seront développées.
- Accompagner et prévenir les ruptures familiales : le développement des offres de services accompagnant les séparations pour favoriser la coparentalité sera poursuivi, avec une attention particulière portée aux situations les plus fragiles, au maintien des liens parents/enfants et à l'apaisement des conflits.

Le dispositif a pour objectif de financer des actions locales, concrètes, clairement dédiées aux parents et qui s'inscrivent dans les principes énoncés dans la charte nationale des initiatives pour l'écoute, l'appui et l'accompagnement des parents.

Répartition des actions REAAP selon la nature de l'action en Guyane :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Groupe d'expression	4	3	2	2	12	20	10
Groupe de réflexion	4	1	1		5	6	3
Groupe de parole	3	3	2	1	11	9	5
Ecoute individualisée	3	1	2		4	3	1
Conférences			2		1	1	
Action parents-enfants	9	6	10	2	16	24	10
Total	23	14	19	5	49	63	29

Source : Caf

Le nombre d'actions REAAP connaît une évolution erratique. Une reprise post-COVID en 2021 et 2022 est suivie par une baisse importante en 2023.

- **Les actions conduites dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

Le double objectif poursuivi par les CLAS, à savoir à la fois des actions en direction des enfants mais également de leurs parents pour consolider leurs rapports à l'école, constitue l'originalité de ce dispositif. C'est au titre de cette dimension de soutien à la parentalité que la branche Famille finance les CLAS.

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité est une offre de service et s'adresse aux enfants scolarisés du CP au lycée, qui ne disposent pas dans leur environnement familial et social de l'appui et des ressources pour s'épanouir et réussir à l'école et pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires.

L'orientation des enfants se fait en accord avec les parents en lien avec les enseignants. D'autres partenaires peuvent participer à l'orientation des enfants : travailleurs sociaux, éducateurs, animateurs dans le cadre de dispositifs plus larges (PEDT par exemple).

Les objectifs pour les enfants et les jeunes sont de les doter des prérequis nécessaires au bon déroulement de leur scolarité qu'ils ne trouvent pas nécessairement dans leur cadre de vie familial : apprendre à apprendre, savoir s'organiser et devenir plus autonome.

Pour les parents, il s'agit de mieux suivre la scolarité de leur enfant, comprendre le système scolaire et faciliter le dialogue avec l'école.

Pour la concertation et coordination avec l'école :

Il s'agit de construire en collaboration avec les établissements scolaires le projet CLAS (les enseignants en contact quotidien avec les enfants sont souvent les mieux placés pour repérer les besoins des enfants et les orienter vers le dispositif CLAS).

La concertation s'incarnant dans les différentes instances de pilotage existantes sur les territoires (Projet Educatif Local, Projet Educatif de Territoire, etc.)⁷³.

Evolution du recours des familles aux CLAS en Guyane :

Par année CLAS	Nombre de familles différentes CLAS
2016-2017	299
2017-2018	414
2018-2019	726
2019-2020	742
2020-2021	301
2021-2022	535

Pour l'année scolaire 2021-2022, les familles différentes qui ont pu bénéficier d'une action CLAS sont au nombre de 535.

⁷³ [Contrat local d'accompagnement à la scolarité | Bienvenue sur Caf.fr](#)

- **La médiation familiale**

La médiation familiale s'adresse aux couples mariés ou non, séparés, divorcés ou en instance de divorce, aux familles recomposées et pacsées.

Elle a pour objectif la préservation d'un lien familial lorsqu'un événement ou une situation l'ont fragilisé tels les divorces, les séparations, la recomposition familiale, les conflits familiaux autour du maintien des liens entre les grands-parents et les petits-enfants, ainsi que ceux entre les jeunes adultes et leurs parents.

En proposant un temps d'écoute et d'échanges aux personnes concernées, la médiation familiale cherche à restaurer la communication et à aider les membres d'une même famille à trouver conjointement des solutions au conflit, avec l'aide d'un tiers qualifié : le médiateur familial. Pour garantir la qualité de ces rencontres, la médiation se déroule dans un espace neutre⁷⁴.

En Guyane, par manque de personnel qualifié sur le territoire, une seule structure est agréée à ce jour, gérée par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

- **Les espaces de rencontre**

Le recours aux espaces de rencontre est préconisé dans les situations où une relation enfant-parents est interrompue, difficile ou conflictuelle, et lorsque l'espace de rencontre représente la meilleure solution pour l'exercice du droit de visite.

L'orientation vers un espace de rencontre résulte le plus souvent de mesures judiciaires ordonnées par un magistrat - principalement juge aux affaires familiales et juge des enfants - ou une Cour d'appel, et plus rarement de sollicitations directes des parents ou d'une orientation par un partenaire (conseil départemental, services sociaux).

L'espace de rencontre constitue un lieu neutre qui permet de maintenir ou de rétablir la relation entre un enfant, le parent ou un tiers chez qui il ne réside pas habituellement. Il conjugue l'intérêt de l'enfant et la valorisation du rôle des parents et contribue au maintien de leurs relations, notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité d'accueil⁷⁵.

En Guyane, il existe un espace rencontre à Cayenne, géré par l'UDAF.

⁷⁴ [Médiation familiale | Bienvenue sur Caf.fr](#)

⁷⁵ [Espace de rencontre | Bienvenue sur Caf.fr](#)

- **Le Dispositif de Rentrée Scolaire et son extension à l'accompagnement des jeunes tout au long de l'année**

Le Dispositif de Rentrée Scolaire (DRS) est un dispositif d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité à destination des lycéens, collégiens et de leurs familles, habitant le Sud de la Guyane. Cette période particulière est vécue comme une épreuve difficile pour les jeunes et leurs familles, qui n'ont pas toujours les moyens d'accompagner leurs enfants. Les parents notamment se sentent démunis, ne pouvant assurer leur rôle parental comme ils le souhaiteraient. La période de « rentrée scolaire » reste un temps fort néanmoins. A ce titre, le DRS représente un outil majeur, levier essentiel de réussite éducative et d'accompagnement à la parentalité.

Le dispositif demande une organisation territoriale spécifique, qui s'appuie sur des acteurs associatifs, œuvrant sur le Haut-Maroni et le Haut-Oyapock.

Il se décline en 4 étapes :

- Etape 1 : Le transport sans reste à charge pour les familles concernées, de leurs lieux d'habitation jusqu'à Cayenne, sur la période de rentrée scolaire durant une semaine
- Etape 2 : L'accueil des familles et des élèves durant leur séjour sur le littoral y compris l'hébergement
- Etape 3 : L'accompagnement des familles dans les démarches à effectuer tout au long du séjour
- Etape 4 : Le retour des familles sur leurs lieux d'habitation

Les associations, chevilles ouvrières du programme, jouent un rôle central dans le DRS en ce sens qu'elles sont l'acteur opérationnel du dispositif en proximité directe avec les familles. La MIPAB⁷⁶ reste l'entité référente du DRS et assure la coordination du DRS, la recherche des moyens nécessaires et pérennes à la mise en œuvre du projet. La MIPAB se positionne en facilitateur pour faire aboutir le dispositif.

Il a été mis en exergue la nécessaire structuration du dispositif dans un cadre global cohérent, formalisé via des conventions partenariales, régissant l'organisation du DRS.

L'accompagnement des jeunes tout au long de l'année : Par ailleurs, des associations accompagnent les jeunes durant leur scolarité sur le littoral. Leurs actions consistent à :

- Faire le lien avec les familles dans les villages
- Favoriser la communication avec les parents afin de maintenir le lien familial (mise en relation, mise à disposition de moyens de communication, transmission des messages si la mise en lien est impossible...)
- Assurer un suivi social global, suivi de santé, suivi scolaire
- Soutenir les processus d'autonomisation des jeunes
- Favoriser leur bien-être par des animations, des sorties, des temps de partage
- Assurer un suivi scolaire

⁷⁶ La Mission Interministérielle des Populations Amérindiennes et Bushinengé (MIPAB / Services de l'État en Guyane).

• **VACAF, des vacances pour tous**

Les vacances sont essentielles : elles offrent un temps précieux de partage et de découverte en famille ou en groupe. Conscientes de l'importance des vacances dans le renforcement des liens familiaux, l'amélioration de leur qualité de vie et le développement et l'épanouissement de l'enfant, les Caisses d'allocations familiales se mobilisent chaque année pour aider leurs familles, notamment les plus fragiles, à financer et ainsi à concrétiser leur projet de vacances.

VACAF est un acteur du tourisme social qui œuvre pour le départ en vacances du plus grand nombre de familles et d'enfants.⁷⁷

Or la Caf de la Guyane n'adhère pas encore aux dispositifs d'aides aux vacances proposés par VACAF. Faute de centres de vacances agréés VACAF en Guyane, la Caf ne peut proposer de vacances aux bénéficiaires de l'aide aux vacances.

Avec VACAF, le partenaire labellisé :

- Accueille de nouvelles familles orientées par VACAF, via le site vacaf.org
- Reçoit de VACAF entre 50 et 80 % en moyenne du coût du séjour après facturation.
- Est accompagné par les équipes VACAF à toutes les étapes, de sa demande de labellisation au paiement de l'aide.
- Bénéficie d'une assistance téléphonique et d'un espace de messagerie dédié pour poser ses questions en cas de difficulté.

Le partenaire candidat à la labellisation AVF doit répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- S'engager à accueillir des familles bénéficiaires originaires de tout le territoire national (sans restriction de territoire régional).
- Être équipé d'un site internet à jour
- Être ouvert à minima les 2 mois d'été.
- Assurer un accueil individualisé des familles le jour de leur arrivée, disposer d'un accueil ouvert en journée.
- Proposer des espaces collectifs de rencontre et d'animation
- Accepter de recevoir des visites de contrôles pendant la saison.
- Respecter les principes de la charte de la laïcité de la branche famille.⁷⁸

⁷⁷ [Vacaf public 2024](#)

⁷⁸ [VACAF](#)

4. Les autres dispositifs développés sur le territoire :

- **Les services de répit parentaux**

« Pour la première fois, « L'ébène Guyane », soutenue par la Collectivité territoriale de Guyane et l'Agence Régionale de Santé, a organisé un week-end appelé « Vakans répi ». Une première destinée au couple aidant/aidé pour assurer une coupure avec le quotidien de 48 heures, dans un hôtel, entourés par des professionnels pour des ateliers et activités bien-être et détente et des sorties touristiques au zoo. »⁷⁹

- **Relai Enfants Parents**

L'association « An nou kombat ansanm tout inegalite di jodla » (AKATIJ) propose un service de Relais Enfants Parents qui a pour vocation d'aider au maintien des liens entre l'enfant et son parent incarcéré : accompagnement physique et psychologique des enfants dans les visites en centre de détention, médiation familiale au préalable, soutien à la parentalité des parents incarcérés, organisation de rencontres autour d'évènements importants pour la famille.⁸⁰

- **Les Maisons des Familles**

L'Association Guyanaise Apprentis d'Auteuil et Partenaires pour l'Éducation (AGAPE) s'est recentrée dans son cœur de mission en lançant son dispositif dédié au soutien de la parentalité : La Maison des Familles.

Cette structure a pour vocation d'accueillir de manière inconditionnelle toutes les familles, notamment celles en situation de vulnérabilité sociale, économique, relationnelle en besoin de soutien. La Maison des Familles offre un espace d'échanges et de réciprocité qui permet à chacune et chacun de donner, recevoir et rendre. L'inscription dans une logique d'échanges de savoirs et de langage autorise les uns et les autres à créer des liens nouveaux, à innover et espérer pour soi et ses enfants.

Au sein de la Maison des Familles, les activités sont prioritairement collectives pour permettre l'expression, la capacité de choisir et la volonté d'agir. Autrement dit, les parents sont invités à être proactifs, à participer aux diverses activités et à faire preuve d'initiatives. Cette reconnaissance du rôle et des compétences des parents est primordiale⁸¹.

Il existe des Maisons des Familles à Cayenne et Macouria et bientôt à Saint-Laurent.

⁷⁹ [Opération « Vakans répi » mise en place par l'association "L'Ebène Guyane" pour les personnes aidantes et aidées - Guyane la 1ère \(francetvinfo.fr\)](#)

⁸⁰ [Relai Enfants Parents \(AKATIJ\) - Guyane Promo Santé \(gps.gf\)](#)

⁸¹ [Maison de famille – Réseau Périnat Guyane \(reseaupérinatguyane.fr\)](#)

- **Les Maisons des 1 000 premiers jours**

Au-delà des variations entre territoires, les indicateurs sociaux et sanitaires des territoires d’Outre-mer relatifs à l’enfance et la périnatalité sont globalement plus dégradés qu’en Hexagone : mortalité infantile plus élevée, taux important de petits poids de naissance, taux de naissances prématurées significatifs...

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de tenir compte de la plus grande précarité vécue par les familles.

Sur la base de ces constats, dans les territoires ultramarins, un appel à manifestation d’intérêt destiné à la création de « Maisons des 1 000 premiers jours » est paru en 2024. En structurant leur projet, les participants doivent répondre à deux objectifs principaux :

- Un renforcement des missions de prévention en santé et de soutien à la parentalité dans ces structures, grâce notamment à une sensibilisation des futurs parents aux 1 000 premiers jours, un développement d’actions collectives ou encore via des campagnes de prévention en lien avec Santé publique France,
- L’augmentation des interventions envers les publics les plus isolés.

L’émergence d’une « Maisons des 1000 premiers jours » en Guyane devra regrouper une offre de services élargie et adaptée aux besoins et aux ressources du territoire. Il s’agit au sein d’un même projet de développer des réponses à la population, tant sur le champ sanitaire (prévention en santé périnatale et du jeune enfant) que social (soutien à la parentalité, accès aux droits), dans une approche globale des besoins des personnes.

Un comité de pilotage est mis en place sous l’égide de l’ARS. Il opérera le suivi de la mise en œuvre de la Maison des 1 000 premiers jours en Guyane.

• Le projet d'observatoire des violences conjugales

Les violences faites aux femmes sont multiformes : sexisme, agressions sexuelles, viols, violences au sein du couple (verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, économiques, administratives), mariages forcés, mutilations sexuelles, exploitation sexuelle, harcèlement moral, etc. Ces violences se déroulent aussi bien en ligne qu'hors ligne.

L'observatoire est une structure de suivi et de veille qui permet de fédérer l'ensemble de la communauté des acteurs et actrices intervenant auprès des femmes victimes de violences à partir de données factuelles. Il est porté par la Direction régionale aux droits des femmes en Guyane.

L'observatoire est un outil d'aide à la décision pour les politiques publiques territoriales et il contribue à l'élaboration de stratégies partagées. Il incite à une mobilisation partenariale pour un engagement collectif dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ses missions visent à :

- Observer l'ensemble des violences faites aux femmes, leurs ressorts et leurs conséquences.
- Approfondir la connaissance partagée des phénomènes, les quantifier à l'échelle du territoire, les analyser et produire des diagnostics.
- Renforcer par la formation les connaissances qualitatives et quantitatives sur les violences, afin de rendre visibles leurs impacts sur les femmes victimes, les enfants co-victimes et plus largement l'ensemble de la société.
- Identifier, faire connaître, mutualiser les ressources, les outils et les supports existants.
- Cartographier, mettre en relation et coordonner les acteurs et actrices au sein d'un réseau partenarial (PMI, ASE, Caf, DRDFE, Justice, Gendarmerie, Police, ARS, Associations, Education Nationale) afin de créer une culture commune de lutte contre les violences faites aux femmes.

Les bénéficiaires sont les associations, les professionnels et professionnelles de première ligne (secteur sanitaire et social, forces de l'ordre), les étudiants et étudiantes en sciences humaines et sociales, en droit, en travail social et médecine et professions paramédicales et le grand public. Tout public intéressé par les problématiques de violences faites aux femmes.

Le projet de création d'un observatoire vise à apporter des réponses concrètes sur les violences faites aux femmes en privilégiant le partenariat institutionnel et associatif. Il s'agit d'élaborer un tableau de bord annuel contenant les indicateurs suivants : types de violences, nombre, sexe/genre et âge de victimes accueillies (ASE, PMI, crèches, médecins, associations, justice, gendarmerie, police...), Nombre de décès liés aux violences, nombre de téléphones Grave Danger attribués, nombre de bracelets anti-rapprochement, nombre d'ordonnances de protection.

5. Les actions inscrites dans le STSF pour la Parentalité (9 actions)⁸² :

Les freins au maintien de l'offre des dispositifs d'aide à la parentalité et au développement de ces dispositifs sont clairement identifiés.

Le premier frein porte sur le manque de personnel qualifié : faute de personnel qualifié, certains postes sont non pourvus. C'est pourquoi le STSF prévoit la mise en place d'un plan de formation des acteurs de la parentalité en identifiant tout d'abord les besoins de formations (levier I, objectif 1, action 6).

Le manque de visibilité des dispositifs existants entrave l'accès aux services des familles et la coordination entre les acteurs du domaine, notamment financeurs. Le STSF prévoit une campagne d'information à destination des familles et des jeunes, campagne qui devra être lancée chaque année (levier I, objectif 2, action 10).

Le manque de coordination entre les acteurs pourrait être pallié par la désignation d'un référent en animation parentalité (levier II, objectif 1, action 21).

L'aide au fonctionnement des services de proximité dédiés à la parentalité est à prendre en considération. Il s'agira de développer les lieux ressources pour les parents et en premier lieu la Maison des 1 000 premiers jours, demande forte du gouvernement via sa direction générale de la cohésion sociale (levier II, objectif 3, action 36), mais également les Maisons des familles, les Espaces parents... (levier II, objectif 3, action 37).

Afin d'améliorer le cadre de vie des familles, le STSF prévoit une action déclinée en 2 objets (décrits plus précisément dans le paragraphe 5 du chapitre 2 de la partie II) : d'une part la mise en œuvre des chantiers BRICOBUS, et d'autre part la mise en œuvre des diagnostics « décence » du logement (levier II, objectif 3, action 38).

La Guyane n'a pas encore de centre de vacances agréés VACAF : il s'agira d'amener certaines structures de Guyane vers l'agrément VACAF et d'innover avec un dispositif VACAF Guyane labellisé « Carbet hamac » (levier III, objectif 1, action 42).

Le Dispositif de Rentrée Scolaire (DRS) permet aux collégiens et lycéens habitant dans les communes éloignées de pouvoir venir, avec leur famille, s'installer dans leur nouvelle vie sur le littoral. Il est important de garantir le maintien de ce dispositif et de l'étendre à toute la durée de l'année scolaire (levier III, objectif 2, action 47).

Les violences faites aux femmes, notamment dans le cadre familial, classent la Guyane comme un des départements où cette violence est la plus exacerbée. La direction régionale aux droits des femmes envisage la création d'un observatoire afin d'étayer la situation avec des données fiables et régulièrement actualisées (levier III, objectif 3, action 48).

⁸² Ces actions sont détaillées en Partie 3 : Le plan d'action des territoires.

4. L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

1. La contextualisation

L'Animation de la Vie Sociale (AVS) se matérialise par deux types de structures : Centre Social (CS) ou espace de Vie Social (EVS). Il s'agit dans un cas comme dans l'autre d'une structure de proximité qui crée et nourrit le lien social, anime le débat démocratique, accompagne des mobilisations et des projets d'habitants, et construit de meilleures conditions de vie, aujourd'hui et pour demain. Ces structures proposent des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins et envies du territoire.

Lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale, les CS et EVS sont ouverts à l'ensemble de la population à qui ils offrent un accueil, des activités et des services. Ce sont des lieux de rencontre et d'échange entre les générations, ils favorisent le développement des liens familiaux et sociaux.

Les principes des CS et EVS sont :

- Le respect de la dignité humaine ;
- La laïcité, la neutralité et la mixité ;
- La solidarité ;
- La participation et le partenariat.

Les centres sociaux

Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, les centres sociaux développent un projet d'animation globale.

Dans le cadre de l'animation de la vie sociale, les centres sociaux ont des missions complémentaires :

- Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants, des familles et des groupes ou des associations ;
- Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés ;
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- Développer la participation et la prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles ;
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

Les espaces de vie sociale

Les espaces de vie sociale sont implantés sur des territoires dépourvus d'équipements d'animation de la vie locale et / ou isolés.

Ils adoptent les mêmes finalités et méthodologies que les Centres Sociaux mais leur action est adaptée aux moyens humains et financiers dont ils disposent. Leur territoire

d'intervention et leur projet social répondent aux besoins repérés et sont définis en fonction de leur capacité d'intervention⁸³.

2. Les données chiffrées

• Le nombre de Centres Sociaux et d'Espaces de Vie Sociale

Au 31 décembre 2023, on comptait 6 CS et 10 EVS en Guyane. Le premier CS a ouvert ses portes en 2018, le premier EVS en 2019.

Au 1^{er} octobre 2024, on compte 11 CS et 16 EVS, soit 27 structures au total, qui se répartissent comme suit par territoire :

EPCI	Commune	CS	EVS	CS+EVS	
CACL	Cayenne	3	4	7	13
	Macouria	1		1	
	Matoury	1		1	
	Rémire-Montjoly	1	2	3	
	Roura	1		1	
CCDS	Iracoubo		1	1	2
	Kourou		1	1	
CCEG	Camopi		1	1	3
	Régina		1	1	
	Saint-Georges	1		1	
CCOG	Mana	1		1	9
	Maripasoula		2	2	
	Papaïchton	1		1	
	Saint-Laurent	1	4	5	
GUYANE		11	16	27	

Près des deux tiers se situent en Quartiers Prioritaires de la Ville (QVP) et près d'un tiers en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). A cette date, 14 communes sur les 19 communes de Guyane de plus de 350 habitants sont couvertes par au-moins une structure⁸⁴. Les communes de plus de 350 habitants sans CS ou EVS à ce jour sont : Montsinéry-Tonnegrande, Sinnamary, Grand-Santi, Apatou et Awala-Yalimapo.

La charge administrative et financière générée par le portage d'un projet AVS n'est pas toujours bien mesurée ; il faut compter au moins une année de travail. Ainsi, deux porteurs de projet (un CS et un EVS) ont déposé des demandes de préfiguration de projet et sont allés jusqu'à l'écriture d'un projet social permettant l'obtention d'un agrément. Mais finalement, ces deux porteurs de projet ont préféré mettre un terme à leur engagement car la démarche projet en elle-même (comités de pilotage, diagnostics de territoire et interne,

⁸³ Sources du paragraphe : <https://www.centres-sociaux.fr/> et <https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-seine-et-marne/partenaires-locaux/l-animation-de-la-vie-sociale/centre-social-espace-de-vie-sociale>

⁸⁴ Les communes de moins de 350 habitants sont : Ouanary, Saül et Saint-Élie.

sollicitation des habitants, chiffrage du projet, recherche de financement, écriture du projet...) nécessitait beaucoup trop de rigueur méthodologique.

- **Les statistiques issues de l'enquête SENACS 2024 portant sur l'activité en 2023**

Le Système d'Echanges National des Centres Sociaux (SENACS) est un observatoire national qui vise à⁸⁵ :

- Rendre plus visible et lisible ce que sont et ce que font les équipements de l'Animation de la Vie Sociale
- Évaluer leur impact collectif sur les territoires et au niveau national
- Susciter l'échange et la rencontre entre acteurs

SENACS est un outil d'observation qui permet de mettre en avant les actions et projets des CS et EVS. En tant que système d'échanges, il facilite le partage d'informations pour les structures et les référents des réseaux dans le but de promouvoir les actions et les projets des CS et des EVS.

Chaque année, les CS et les EVS sont invités à remplir une enquête nationale qui porte sur leur fonctionnement et leurs activités. Les données ainsi recueillies permettent...

Pour chaque structure de :

- Éditer une fiche analytique sur l'année écoulée et les années précédentes
- Avoir accès aux fiches actions des autres structures
- Accéder aux ressources présentes sur le site (plaquettes de communication locales et nationales, répertoire des structures)

Pour les référents régionaux de :

- Accéder à l'ensemble des données consolidées à l'échelle de leur territoire
- Extraire des données d'analyses selon un ensemble de critères
- Produire des analyses approfondies par public et par actions
- Accéder aux ressources de communication locales et nationales

La campagne 2024 a recueilli les informations relatives à l'activité de l'année 2023 pour les 6 CS et 5 EVS sur 10. Ci-après sont développés les principaux résultats.

⁸⁵ [Bienvenue sur Senacs V3](#)

- **Le nombre de bénévoles**

	CS	EVS
Bénévoles qui ont participé au pilotage	26	39
Bénévoles d'activités réguliers	46	36
Bénévoles ponctuels	24	95
Nombre de bénévoles total	82	166

Ces structures ne pourraient pas fonctionner sans les bénévoles qui effectuent un travail important.

- **Le nombre de personnes qui fréquentent le CS ou l'EVS**

	CS	EVS
Nombre de personnes qui participent aux actions, projets et services	6 184	647
Nombre de personnes qui participent aux actions « événementiel » (fête de quartier, carnaval, etc.)	6 547	970
Nombre de personnes qui participent régulièrement aux actions des partenaires hébergés	3 975	165

Véritables lieux de cohésion sociale, les CS et EVS drainent un nombre considérable d'habitants des quartiers alentours.

- **Les actions sur les thématiques proposées**

Les principales thématiques des actions développées à au moins une classe d'âge sont :

- Accès aux loisirs
- Accès à la culture
- Citoyenneté et cohésion sociale

Pour les CS, s'ajoutent les thématiques suivantes :

- Parentalité
- Education
- Lutte contre l'illettrisme

Pour les EVS, les thématiques suivantes :

- Accès aux droits
- Numérique

- **Le nombre de salariés et Equivalents Temps Plein (ETP) générés**

Les CS et EVS ont un impact non négligeable sur la vie économique du territoire car ils créent des emplois salariés.

	EVS		CS		CS+EVS	
	Salariés	ETP	Salariés	ETP	Salariés	ETP
CDI hors Emplois aidés	6	5	15	13	21	18
CDI Emplois aidés	0	0	2	2	2	2
CDII	2	2	1	1	3	3
CDD hors emplois aidés, CEE compris	4	1	7	6	11	7
CDD Emplois aidés (CUI, ...)	0	0	3	3	3	3
Sous-total : emplois	12	8	28	25	40	33
Contrats d'apprentissage	0	0	1	0,5	1	1
Contrats de professionnalisation	0	0	0	0	0	0
Adultes relais	2	2	4	4	6	6
Autres contrats	0	0	2	2	2	2
Sous-total : contrats spécifiques	2	2	7	6,5	9	9
Total : Ensemble de l'équipe salariée	14	10	35	31,5	49	41

Au total en 2023, ce sont 41 emplois en ETP qui ont été générés par les CS et EVS.

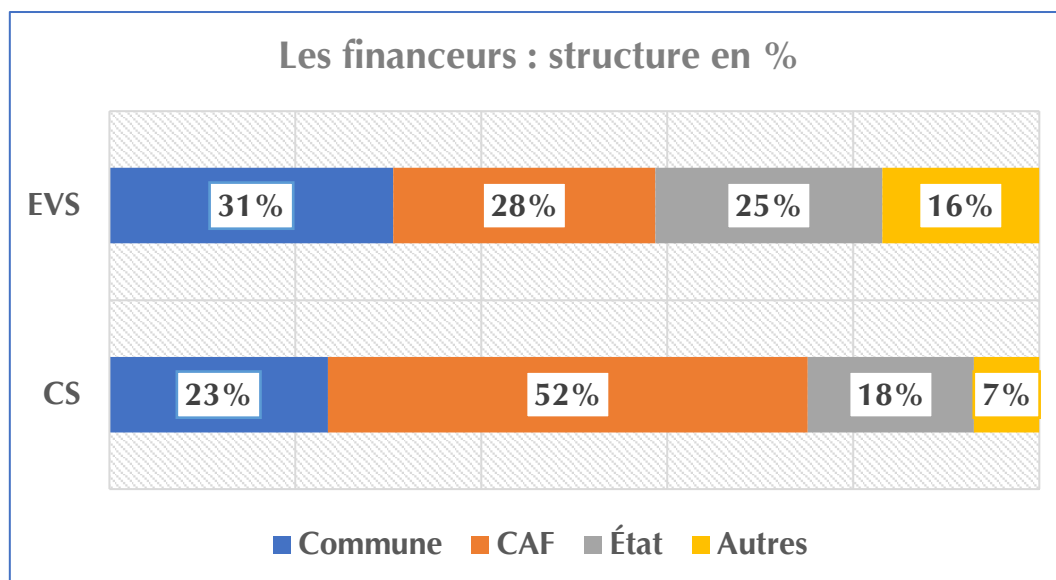
- **Les finances en montants**

Les montants des ressources des CS et EVS (hors valorisation du bénévolat) s'élève à 1,2 millions d'€ au total en 2023.

	CS	EVS
Commune	177 950 €	147 818 €
CAF	390 818 €	136 373 €
Collectivité Territoriale de Guyane	3 000 €	0 €
État	135 416 €	118 114 €
Autres partenaires	39 500 €	60 848 €
Usagers	4 175 €	360 €
Autres produits	8 629 €	17 257 €
TOTAL	759 488 €	480 770 €

Les principaux financeurs sont les communes, la Caf et les services de l'Etat : à hauteur de 93% pour les CS et de 84% pour les EVS. Les intercommunalités, la Collectivité Territoriale de Guyane et les usagers ne participent que fort peu.

Il est à noter que le pourcentage de financement des communes est augmenté par la valorisation de la mise à disposition de locaux. In fine, les communes versent peu de subvention aux porteurs de projet AVS sauf dans le cas des contrats « Politique de la ville ».



Pour ce qui est des autres financeurs, ils proposent souvent des appels à projet annuels qui font la part belle à l'action mais négligent la partie financement de poste. Or, une des problématiques des EVS et CS reste la capacité financière à embaucher pour mener à bien leurs actions.

La plupart du temps, seuls les financements de la Caf permettent aux porteurs de projet de se projeter via la pluri annualité de la prestation de service. Les financements de la Caf sont principalement issus de la prestation de service.

	CS	EVS
PS Caf (AGC, ACF, ALSH, Accompagnement Scolaire, LAEP, jeunes...)	273 588 €	120 873 €
Aides financières sur Fonds locaux	26 430 €	0 €
Fonds Publics et Territoires (appel à projets FAPT- FPT)	22 313 €	10 000 €
REAAP	68 487 €	5 500 €
Total des financements CAF	390 818 €	136 373 €

Ce tableau de financement nous indique également la multiplicité des réponses aux appels à projet, nécessaire au financement de ces projets généralistes. Cela génère une charge administrative importante.

3. L'articulation des financements

- **Un Fonds d'Aide Exceptionnel (FAE) pour les structures d'Animation de la Vie Sociale (AVS) en difficulté⁸⁶ :**

Face à la situation économique d'une partie des structures d'animation de la vie sociale (revalorisation des salaires, augmentation des charges de fonctionnement, faiblesse des cofinancements, fonds de roulement inférieurs à deux mois voire moins), le FAE AVS vise à apporter un soutien financier ciblé aux CS et EVS en difficulté. En complément des financements renforcés mobilisés dans le cadre de la COG 2023-2027 (augmentation du taux de cofinancement de la prestation de service, revalorisation des prix plafonds sur la base d'un indice-mixte), l'objectif du FAE AVS est de préserver l'offre existant sur les territoires.

La CNAF et la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF) ont collaboré avec un groupe de Caf et de fédérations locales de centres sociaux pour définir des critères pertinents. Ces critères sont conçus pour identifier de manière précise les structures nécessitant une intervention urgente.

Un outil sera mis à disposition des Caf, simultanément à l'attribution des enveloppes budgétaires, afin d'assurer une utilisation efficace et ciblée des fonds.

La mobilisation des financements exceptionnels s'appuiera sur un dialogue de gestion et un plan d'action contractualisé avec la structure AVS aidée, en veillant à la poursuite ou l'accroissement de l'engagement des autres financeurs.

- **Les autres financements pour les structures d'Animation de la Vie Sociale**

En matière d'investissement, un Fonds national est dédié : renforcement au soutien au développement d'une offre d'animation de la vie sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En matière de fonctionnement, il existe une prestation de service « Animation globale et coordination », une prestation de service « Animation collective famille » et une prestation de service « Animation locale » (pour les EVS).

⁸⁶ Source : CNAF (Mise en œuvre d'un fonds d'aide exceptionnel pour les structures d'animation de la vie sociale en difficulté (FAE AVS))

4. Les actions inscrites dans le STSF pour l'Animation de la Vie Sociale (10 actions)⁸⁷ :

Les défis de l'AVS en Guyane sont pluriels. Les structures sont jeunes (la première a ouvert fin 2018) et il est important de lever les freins au maintien des structures existantes et d'éviter leur fermeture. Il est, à ce titre, convenu de privilégier la stabilisation de l'offre actuelle jusqu'en 2026, le développement plus charpenté devant intervenir à compter de l'année 2027.

Afin de garantir la pérennité des offres de services existantes, plusieurs actions sont inscrites dans le STSF pour soutenir les partenaires. Tout d'abord, il est prévu d'élaborer et de déployer des plans de formation à destination des directeurs, des animateurs, des référents familles et des bénévoles (Levier I, Objectif 1, Action 7).

Trois actions de communication sont également programmées : créer un site Internet et l'alimenter (Levier I, Objectif 2, Action 12), mettre en place des réunions collectives multi partenariales (Levier I, Objectif 2, Action 13) et sensibiliser les décideurs à la thématique de l'AVS (Levier I, Objectif 2, Action 14).

Le renforcement de la structuration de la fédération locale par la désignation d'un référent « AVS » est également planifié (Levier II, Objectif 1, Action 22). La valorisation du caractère généraliste et holistique des structures de l'AVS doit permettre de développer les services aux familles dans la pluralité de ses offres, au sein même des CS et EVS : en priorité l'accès aux droits (Levier II, Objectif 1, Action 23) et les offres de service d'activités de temps libre pour la jeunesse (Levier II, Objectif 1, Action 24).

Le développement de nouvelles structures AVS devra se faire prioritairement dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (Levier II, Objectif 3, Action 39).

Le STSF propose d'encourager les actions intergénérationnelles et le bien vieillir dans le cadre d'une collaboration étroite avec la branche Retraite (Levier III, Objectif 1, Action 43).

Comme il a été présenté dans ce chapitre, les résultats de l'enquête SENACS permettent d'avoir des données statistiques fiables sur les structures AVS du territoire. Le portrait qui en résulte permet de promouvoir le concept d'AVS auprès des acteurs de la Guyane. Il est prévu d'aider les structures à la complétude de l'enquête statistique de l'observatoire SENACS (Levier III, Objectif 3, Action 49).

⁸⁷ Ces actions sont détaillées en Partie 3 : Le plan d'action des territoires.

5. LA LEVEE DES FREINS POUR L'ACCES AUX SERVICES

1. La contextualisation

« Les travaux sur l'accès aux droits et le non-recours touchent au cœur de notre modèle de cohésion sociale, de la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités sociales. Ils participent également de la connaissance des publics « vulnérables » ». ⁸⁸

Quelques définitions : accès aux droits, aux services, non-recours aux droits, aux services...
Quelles différences entre ces concepts ?

L'**accès aux droits sociaux** peut être illustré par le taux de couverture de la population totale par au moins une prestation de la Caf⁸⁹. Les personnes couvertes par les prestations sont l'ensemble des foyers allocataires. Le foyer allocataire est composé du responsable du dossier pour l'ensemble de la famille, son conjoint, ses enfants et éventuellement les autres personnes à charge. Le taux de couverture de la population par les prestations légales de la Caf rapporte, sur le territoire observé, le total des personnes couvertes par les prestations Caf à la population totale résidant sur ce même territoire (données du recensement de la population).

Le **non-recours aux droits** peut s'expliquer par trois registres principaux :

- Le registre institutionnel : il y a un écart entre les besoins des individus et la logique administrative
- Le registre culturel : la complexité de l'administration pour les « usagers à faible autonomie administrative » entrave les démarches
- Le registre socio-économique : des usagers « dépassés par les événements » (de leur vie), notamment en période de crise économique et de ruptures familiales, ne font pas les démarches

Ces registres ne sont pas exclusifs l'un de l'autre⁹⁰.

Les services en matière d'action sociale comportent l'accueil des jeunes enfants, les activités péri et extra-scolaires, les dispositifs d'accompagnement à la parentalité, les structures d'animation de la vie sociale...

Lorsqu'un jeune ne peut pas se rendre à l'Espace de Vie Sociale de sa commune car il n'a aucun moyen de locomotion pour se rendre aux activités, il n'a pas complètement **accès aux services** proposés. Quand il ne sait pas qu'il existe à proximité de chez lui des activités ludiques, sportives, culturelles, éducatives, il pâtit du **non-recours aux services**.

⁸⁸ [Les aides financières individuelles : \(caf.fr\)](http://caf.fr)

⁸⁹ Les données sur les allocataires sont issues des bases informationnelles de la Caf. Le taux de couverture Caf rapporte le total des personnes couvertes par les prestations Caf (année N) à la population totale résidant sur le territoire issue du recensement de population (année N-3). Les personnes couvertes par les prestations sont l'ensemble des personnes des foyers allocataires (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge). L'allocataire est la personne qui perçoit au moins une prestation de la Caf.

⁹⁰ [Les aides financières individuelles : \(caf.fr\)](http://caf.fr)

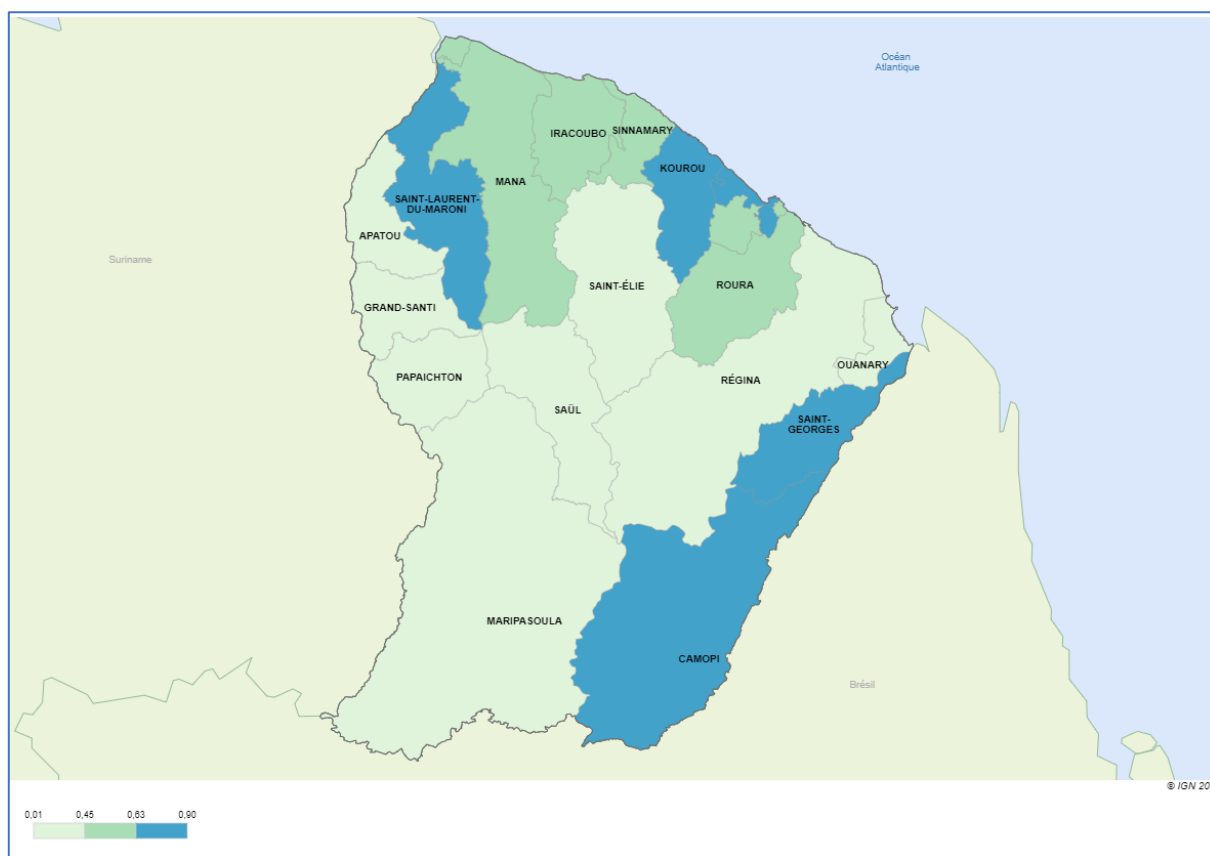
L'accès aux droits et services pour tous ainsi que la lutte contre le non-recours aux prestations et aux services constituent des objectifs politiques majeurs sur le territoire de la Guyane.

2. Les données chiffrées

• Les taux de couverture Caf

Au 31 décembre 2023, la Caf de la Guyane avait 60 493 allocataires et couvrait au total 174 409 personnes, ce qui correspond à un taux de couverture global de 61% de l'ensemble de la population de Guyane (49% France entière).

Taux de couverture Caf par commune au 31/12/2023



Sources : Caf et Insee

Néanmoins, les taux de couverture Caf ne sont pas homogènes sur le territoire : si l'on excepte les 3 communes de moins de 350 habitants, Saül, Ouanary et Saint-Elie, les communes les moins bien couvertes par la Caf se situent toutes dans la vallée du Maroni : Apatou, Grand-Santi, Maripasoula, et Papaïchton.

A cela, plusieurs explications :

- Une domiciliation de certains habitants des communes de Maroni faite dans les communes du littoral, pour une simplification d'accès aux courriers notamment. De fait, le calcul du taux de couverture considère le dénominateur issu du recensement de la population (les résidents effectifs des communes du fleuve Maroni) mais le numérateur considère les allocataires dont certains ne sont pas comptabilisés puisque considérés comme résidant dans des communes du littoral. Cette pratique n'étant pas anodine, elle engendre mécaniquement une sous-estimation du taux de couverture.
- Un éloignement géographique de villages très isolés (dénommés « kampou »)
- Un éloignement administratif de territoires dépourvus d'offre de services administratifs de proximité
- Un éloignement culturel de populations qui ne voient pas toujours l'intérêt d'un accès aux services de la Sécurité Sociale (assurances Maladie, Retraite, prestations Caf...)
- Des difficultés administratives pour un certain nombre de citoyens. L'Insee précise : « En 2020, 47 % des jeunes participants à la Journée Défense et Citoyenneté rencontraient des difficultés dans le domaine de la lecture », en outre, « au-delà du français, une quarantaine de langues sont parlées sur le territoire »⁹¹
- Une part de la population immigrée se trouvent en situation d'irrégularité sur le territoire⁹². Et ne peut donc pas prétendre aux allocations de la Caf. Or la part de la population immigrée est conséquente dans ces territoires : 57% des 25-54 ans dans l'arrondissement de Saint-Laurent (englobant toutes les communes fleuve Maroni) en 2021.⁹³

⁹¹ Source : Insee Analyses Guyane N° 54 octobre 2021, La diversité linguistique marque chaque pan de la culture en Guyane).

⁹² Le nombre de bénéficiaires de l'Aide Médicale de l'Etat permet d'appréhender en partie cette situation (toutes les personnes en situation irrégulière ne font pas la demande d'AME). La Guyane représente 9% de l'ensemble des bénéficiaires de l'AME France entière.

⁹³ Source : Insee, RP2021

Les réponses des services de l'Etat et de la Caf :

Le réseau France Services est développé sur l'ensemble du territoire, avec la particularité d'une pirogue France Services pour couvrir la vallée de l'Oyapock.

La carte ci-dessous montre le maillage du territoire en termes d'accès aux droits.



• Les logements en Guyane⁹⁴

La Guyane compte 97 189 logements en 2020, soit 354 logements pour 1 000 habitants (moyenne nationale : 562). Les intercommunalités frontalières en ont moins : 316 logements pour 1 000 habitants dans la CCEG et 243 dans la CCOG. En revanche, les intercommunalités des Savanes et du Centre Littoral en ont plus, respectivement 374 et 418. Deux communes voient leur nombre de logements augmenter fortement : Macouria et Roura.

La part des maisons est de 62% en Guyane (56% en France hexagonale), mais peut aller jusqu'à 85% des habitations dans la CCOG.

Les équipements des résidences principales font apparaître de grandes inégalités selon les communes. La part des résidences principales équipées en électricité est de 89% en moyenne guyanaise. Mais ce pourcentage n'est que de 39% à Camopi et Apatou et 99% à Cayenne.

72% des résidences ont la climatisation à Rémire-Montjoly mais à peine 1% à Camopi.

⁹⁴ Source : [Tableau de bord de l'habitat n°7 - L'habitat en Guyane en 2023 : Données et chiffres-clés - AUDEG](#)

Les habitations de fortune, logement présentant des caractéristiques de précarité, sont au nombre de 3 506 en Guyane ; les trois-quarts se situent dans la CACL, notamment à Cayenne.

Les propriétaires de leur logement sont 41% (58% dans l'hexagone) ; ils sont 95% à Grand-Santi, mais 22% à Cayenne. Dans les intercommunalités frontalières, les propriétaires sont plus fréquents : 56% dans la CCOG et 59% dans la CCEG. Ils ne sont que 38% dans les Savanes et 35% dans le Centre Littoral.

Un quart des foyers fiscaux sont imposés en Guyane (45% dans l'hexagone). Certaines communes se situent au-dessus de cette moyenne : toutes celles de la CACL hors Macouria, et Kourou. Mais dans certaines communes, moins de 10% des foyers sont imposés : Camopi, Awala-Yalimapo et Grand-Santi.

Le bâti spontané représente 11% du bâti total à Cayenne en 2019.

L'habitat indigne (ensemble des logements impropres à des fins d'habitation), concerne 24% de la population de Guyane (estimation). Ce taux peut monter à 46% à Saint-Laurent et même 72% à Saint-Georges (estimations).

3. Les dispositifs concernant la mobilité

Il est remonté des Comités Territoriaux Thématiques organisés dans les intercommunalités en 2024 (voir partie 1 du STSF), que les problématiques de mobilité sont les premières causes du non-recours aux services de la part des jeunes.

Il existe aujourd'hui deux Autorités Organisatrice de la Mobilité en Guyane : la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) qui organise les transports interurbains, assurés par des transporteurs privés à l'aide de minibus (taxi-collectifs), et la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), qui dispose d'un réseau de transport en commun pour les 6 communes de l'île de Cayenne, avec des bus desservant les 3 communes centrales, et des minibus pour les autres. Ce réseau est en cours de réorganisation autour d'un projet de TCSP⁹⁵.

La CACL prévoit, dans le cadre de sa Stratégie Intercommunale de cohésion sociale pour les années 2024-2030⁹⁶, plusieurs dispositifs permettant le renforcement de l'autonomie des jeunes par la mobilité :

- Plateforme mobilité pour les jeunes à l'échelle intercommunale
- Utilisation de transports partagés et plan vélo
- Maillage et couverture pour les communes rurales (Roura et Montsinéry-Tonnegrande)

⁹⁵ [Mobilité et transport | L'ADEME en Guyane](#)

⁹⁶ SICOS 2024-2030 : <https://www.cacl-guyane.fr/lagglo/politique-publique/developpement-social/>

La Collectivité Territoriale de Guyane assure le transport scolaire des élèves domiciliés et scolarisés sur son périmètre de compétence. Ce service de proximité concerne les élèves des classes maternelles, primaires, collèges et lycées dont les parents sont domiciliés dans les communes de Camopi, Saint-Georges, Régina, Kourou (lycée), Sinnamary, Iracoubo, Mana, Awala-Yalimapo, Saint-Laurent, Apatou, Grand-Santi, Papaïchton et Maripasoula. Par le biais de son réseau constitué de 39 lignes fluviales et de 104 lignes terrestres, elle organise le transport quotidien et hebdomadaire de plus de 10 000 élèves scolarisés⁹⁷.

La Collectivité Territoriale de Guyane prend en charge, conformément aux articles R. 3111-24 et R. 3111-27 du code des transports, les frais de déplacement exposés par les élèves et étudiants en situation de handicap qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé ; ou un établissement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale ou du ministre de l'agriculture ; et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie et sur présentation d'une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)⁹⁸.

La Collectivité Territoriale de Guyane a mis en place, pour se déplacer d'une ville à l'autre, un service sur l'ensemble du territoire : le Transport Interurbain Guyanais (TIG). Le réseau TIG, dans sa forme actuelle, est né en 2010. Le nouveau réseau TIG a été lancé en 2020 pour une durée de cinq ans soit jusqu'au mois d'août 2025.

Il dessert 9 municipalités sur le territoire et comprend 8 lignes actives :

- Ligne 1 : Awala- Yalimapo / Mana / Saint-Laurent
- Ligne 2 : Mana / Iracoubo / Cayenne
- Ligne 3 : Kourou / Sinnamary / Iracoubo
- Ligne 4 : Cayenne / Saint-Laurent (directe)
- Ligne 5 : Cayenne / Kourou
- Ligne 6 : Kourou / Saint-Laurent (ouverture prochaine)
- Ligne 7 : Omnibus
- Ligne 8 : Cayenne/ Régina/ Saint-Georges⁹⁹

⁹⁷ [Direction des Transports - Collectivité Territoriale de Guyane](#)

⁹⁸ [\[Direction des Transports\] Transport Spécialisé - Collectivité Territoriale de Guyane](#)

⁹⁹ [\[Direction des Transports\] Transport Interurbain Guyanais \(TIG\) - Collectivité Territoriale de Guyane](#)

4. Les dispositifs concernant le logement

L'étude menée par la DEAL et les bureaux d'études URBALTERRE et ID Territoires confirme le besoin de construire en Guyane entre 4 400 et 5 200 logements par an sur les 10 prochaines années. C'est notamment dans l'ouest guyanais que les besoins sont les plus importants, à Saint-Laurent-du-Maroni et Mana.¹⁰⁰

Le manque de logements encourage et oblige les habitants à aller vers l'habitat informel, bidonvilles sans accès à l'eau ni à l'électricité.

Plusieurs dispositifs innovants ou originaux existent sur le territoire permettant, soit aux jeunes habitant les communes éloignées de pouvoir être hébergés en toute sécurité sur le littoral, soit d'améliorer les logements des habitants d'une façon générale.

- **Les colocations solidaires : expérimentation**

L'association La Critic est le gestionnaire de 2 points informations jeunesse (PIJ) à Taluen et Camopi. Elle accompagne de nombreux jeunes des communes isolées, de 18 à 25 ans, souvent en situation de décrochage scolaire. Un des nombreux freins à leur insertion est l'accès à un logement ou un hébergement le temps d'une formation sur le littoral.

L'association souhaite préfigurer une « coloc solidaire » à Cayenne pour apporter une solution concrète aux jeunes n'ayant pas de solution d'hébergement. Il s'agit d'un dispositif alliant hébergement, accompagnement social et engagement solidaire puisque la colocation devra aussi porter un projet solidaire local.

Les négociations avec les bailleurs sont engagées pour avoir un logement à partir de 2025 pouvant accueillir une vingtaine de jeunes sur une année. Cette année de préfiguration permettra à l'association de tout mettre en place pour un démarrage de la colocation début 2025.

Les colocations solidaires devraient faire l'objet d'un partenariat financier Etat, CACL, Caf, CTG dans les années à venir, dans le cadre de la SICOS. Un appel à projet commun pourrait être envisagé.

- **Les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT)**

Le soutien de la branche Famille aux FJT et plus largement à l'accès au logement des jeunes vise deux ambitions fortes :

- L'accès aux droits des jeunes en matière de logement et leur accès à l'autonomie ;
- L'allègement des charges pesant sur les parents lors de la décohabitation de leur enfant, dans une logique de suppléance familiale.

Les aides au logement sont le premier levier de soutien des jeunes dans leurs parcours d'accès au logement. Les foyers de jeunes travailleurs constituent un autre levier d'intervention.

¹⁰⁰ [Restitution de l'étude : Quels besoins pour le logement en Guyane pour les 10 prochaines années ? | DGTG GUYANE \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)

Ils accueillent des jeunes âgés de 16 à 25 ans en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle. L'enjeu est de permettre aux jeunes résidents de bénéficier, dans le cadre de leur entrée dans la vie active, d'une animation de la vie collective et d'un accompagnement réalisé par des professionnels et tourné vers l'accès au logement, l'autonomie, la socialisation et l'émancipation. Cette fonction s'inscrit dans le cadre d'un projet socioéducatif.

En Guyane, il est prévu la livraison en 2025 d'un complexe de sept bâtiments sur 10 000 m² à la ZAC Hibiscus à Cayenne comprenant 244 logements meublés, du T1 au T2. Plus de 200 jeunes y seront logés dès 2025.

- **La Maison Familiale Rurale de Régina : offres de services les week-ends pour les jeunes dont la résidence est éloignée**

Les jeunes de Camopi scolarisés à Régina ne peuvent rentrer dans leur famille le week-end, les vacances scolaires et les périodes de stage. Depuis 2017, grâce à l'appui de la Caf et de la commune de Camopi, la Maison Familiale Rurale (MFR) a pu accueillir des jeunes de Camopi en leur assurant un hébergement le week-end et les vacances scolaires.

Pour cela, la MFR a recruté 2 surveillants/animateurs afin d'encadrer les jeunes durant ces périodes au sein même de la MFR. L'internat, le réfectoire, les salles d'activités, les équipements, les véhicules sont à la disposition des jeunes et de leurs encadrants.

Les tâches de la vie en collectivité sont assurées par les jeunes eux-mêmes (repas, tâches ménagères...). Un programme d'activités est créé avec les jeunes (sorties culturelles, balades, sport...).

Les objectifs de ce projet sont de :

- Permettre à des jeunes issus de la commune de Camopi de suivre leur scolarité à Régina en assurant leur hébergement hors temps scolaire (stages, week-ends et petites vacances)
- Leur offrir un encadrement éducatif et pédagogique, visant à une meilleure réussite scolaire et une meilleure intégration sociale et professionnelle
- Assurer leur formation professionnelle à des fins d'insertion dans leur bassin de vie d'origine.

Chaque année, entre 15 et 20 jeunes bénéficient de ce service.

- **Le Bricobus**

En 2023, l'Association Nationale Compagnons Bâisseurs (ANCB)¹⁰¹ a bénéficié d'une subvention de la Caf pour mettre en œuvre une phase expérimentale du projet Bricobus¹⁰². L'objectif du projet est d'œuvrer aux côtés des personnes les plus vulnérables afin de leur restituer leur capacité à agir à travers des actions d'amélioration de l'habitat réalisées en auto-réhabilitation accompagnée.

Deux bricobus ont été achetés en 2023 et leur aménagement s'est fait en septembre de la même année. Au cours de l'année 2023, il y a eu 42 interventions auprès des locataires ; 100% des chantiers ont été réalisés dans le parc social, uniquement pour des travaux à la charge du locataire. 100% des ménages étaient bénéficiaires de l'Allocation Logement. Les chantiers ont duré entre 1 et 4 jours.

Exemples de travaux réalisés : Remplacement ou réparation de portes, de jalousies, intervention en plomberie, peinture, reprise de faïence ou de carrelage, remplacement d'interrupteurs et prises...

Le projet répond à un réel besoin des familles ; celles qui ont pu bénéficier de cette aide sont très satisfaites et chacune s'est impliquée dans la réalisation des travaux.

L'ANCB a organisé régulièrement des temps d'échanges avec les différents partenaires pour améliorer les signalements des familles et la réponse apportée. L'ANCB a également assuré la promotion du dispositif via les médias.

L'objectif est de réaliser environ 50 chantiers chaque année.

- **Les diagnostics « décence »**

La Caf est chargée du contrôle de la décence des logements pour lesquels les allocataires bénéficient d'une allocation logement. Pour cela, elle dispose de fonds spécifiques pour financer la réalisation de diagnostics « décence » par des prestataires.

Depuis 2023 l'association La Maille¹⁰³ s'est positionnée et a été retenue pour effectuer les diagnostics « décence » pour le compte de la Caf. L'association a réalisé près d'une cinquantaine de diagnostics sur le littoral et dans l'ouest.

Rappel du dispositif : les demandes de diagnostics sont transmises par la Caf. L'association La Maille organise une visite avec la famille locataire afin de réaliser un diagnostic technique, puis rédige et transmet le diagnostic à la Caf. Elle informe également les propriétaires sur les aides financières pour l'amélioration de l'habitat. Le rapport final est transmis au service gestion des droits de la Caf. En cas d'indécence avérée, les travailleurs sociaux de la Caf poursuivent l'accompagnement des familles dans les démarches de mise en conformité du logement ou de relogement dans les cas extrêmes.

L'objectif fixé pour 2024 est la réalisation de 100 diagnostics.

¹⁰¹ <https://www.compagnonsbatisseurs.eu/guyane>

¹⁰² <https://www.compagnonsbatisseurs.eu/bricobus>

¹⁰³ <https://www.net1901.org/association/LA-MAILLE,1913083.html>

La montée en charge du dispositif sera effective à partir de 2024 avec la mise en œuvre par les services de l'Etat de la plateforme HISTOLOGE¹⁰⁴, plateforme de signalement et de suivi des logements présumés indécents. En fonction des situations, la plateforme oriente directement vers la Caf les dossiers relevant de son champ de compétence (locataire percevant des allocations logement).

- **L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)**

Cette agence a été créée en 2013 en Guyane. Ses objectifs sont de :

- Sensibiliser les acteurs sur les évolutions règlementaires et législatives
- Sécuriser le parcours résidentiel notamment des primo-accédants
- Enregistrer les demandes de logement social
- Favoriser l'amélioration de l'habitat et la connaissance des aides et dispositifs existants
- Lutter contre l'habitat dégradé
- Prévenir les situations d'expulsion liées à un impayé
- Participer aux instances mises en place sur le territoire : conseil territorial de l'habitat et de l'hébergement (CTHH), commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX), conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), CDC habitat, conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) etc.
- Informer sur la politique en matière de logement et participer à sa déclinaison au niveau local

L'ADIL a rédigé en mai 2024 le Guide de lutte contre l'habitat indigne en Guyane¹⁰⁵, document coordonné par la Direction Générale des Territoires et de la Mer ainsi que par l'Agence Régionale de Santé Guyane, dans lequel il est précisé le projet d'instauration d'un **Observatoire de l'habitat indigne**. Cet observatoire devant permettre de collecter des données sur les conditions de vie des habitants et l'ampleur du logement indigne est préfiguré par l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (AUDeG).

A terme, l'observatoire pourra, à partir d'une base de données relative aux secteurs d'habitat et de bâtis potentiellement indignes, produire des éléments de synthèse sur le phénomène de l'habitat indigne et son évolution.

¹⁰⁴ [Lutter contre le mal logement - Histologe](#)

¹⁰⁵ [Publication du guide de lutte contre l'habitat indigne - Cohésion sociale - Jeunesse, sports, cohésion sociale - Actions de l'État - Les services de l'État en Guyane](#)

5. Les actions inscrites dans le STSF pour lever les freins à l'accès aux services (5 actions)¹⁰⁶ :

Le manque de mobilité sur le territoire, entre les communes et au sein même des communes, entrave l'accès aux services, notamment des jeunes.

Le STSF prévoit d'appuyer les Autorités Organisatrices des Mobilités (CTG et CACL) en permettant de rendre lisible et de mettre en adéquation les opportunités de mobilité existant sur le territoire au regard des besoins d'accès aux services (levier I, objectif 3, action 17).

En outre, le STSF soutient les projets levant les freins à la mobilité en promouvant et faisant connaître les projets proposant d'aller-vers les populations, des activités hors-les-murs ou nomades... (levier II, objectif 1, action 25).

Dans le même ordre d'idée, le STSF entend promouvoir les mobilités solidaires telles que les garages et autoécoles solidaires, les forfaits de bus spécifiques pour les personnes nécessiteuses... (levier II, objectif 3, action 40).

Il y a une réelle difficulté d'accès aux logements en Guyane et notamment pour les jeunes. Le STSF propose une action pour aider les jeunes à s'émanciper et s'autonomiser : c'est l'expérimentation de la colocation solidaire (levier III, objectif 1, action 44).

Certains logements de Guyane peuvent être qualifiés d'indignes ; c'est pourquoi le STSF envisage de participer à la création de l'Observatoire de l'habitat indigne piloté par l'AUDeG (levier III, objectif 3, action 50).

L'expérimentation de la MFR de Régina fait l'objet d'une action de la thématique Enfance et Jeunesse (levier III, objectif 2, action 46), voir Partie 3.

Les deux dispositifs de lutte contre l'habitat indigne, Bricobus et diagnostics « décence », font l'objet d'une action de la thématique Parentalité (levier II, objectif 3, action 38), voir Partie 3.

¹⁰⁶ Ces actions sont détaillées en Partie 3 : Le plan d'action des territoires.

PARTIE 3

LE PLAN D'ACTION DES TERRITOIRES



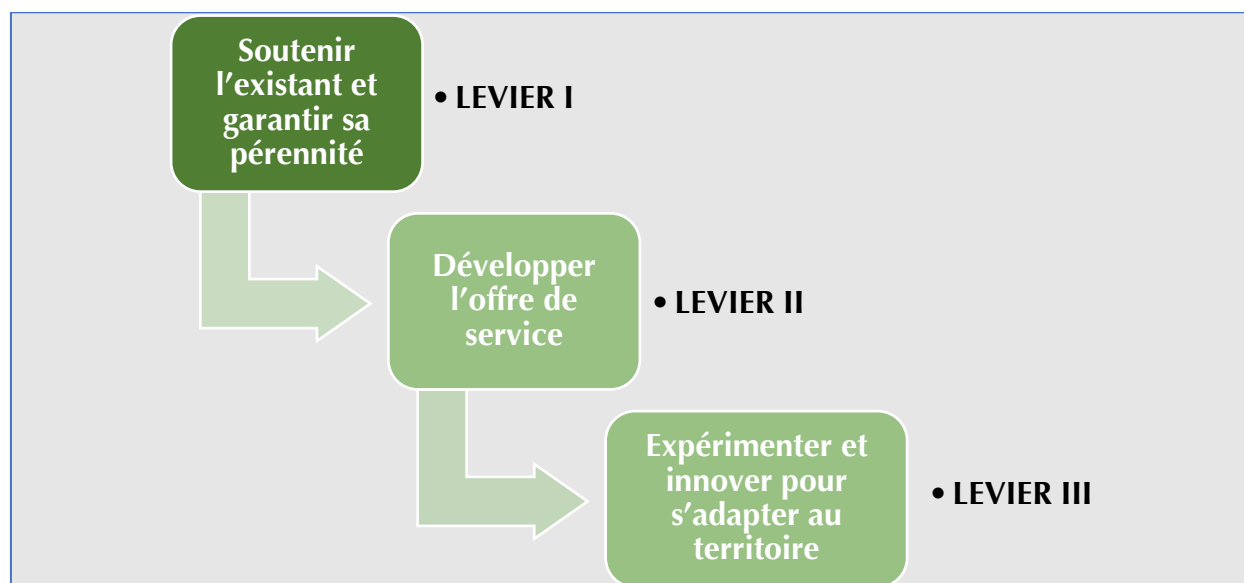
Plusieurs organismes institutionnels ou services de l'Etat, de la CTG, des intercommunalités, de la Caf participent au financement et à la structuration de l'offre de services aux familles sur le territoire de la Guyane.

Le défi à relever est de coordonner les politiques développées par chacun dans le but d'un meilleur service rendu aux familles et une meilleure lisibilité des offres disponibles pour les porteurs de projet.

Le STSF 2024-2029 donne une place stratégique aux enjeux suivants :

- **Garantir le maintien de l'existant** sur le territoire en développant la formation, la professionnalisation, l'information, la communication et en pérennisant certains dispositifs spécifiques à la Guyane que sont la PARS et l'organisation des mobilités sur le territoire
- **Développer des services** en structurant les secteurs, notamment par la désignation de référents, en apportant une attention forte aux leviers d'attractivité professionnelle des secteurs et en déployant des offres nouvelles, notamment par la mise en œuvre du SPPE, des PEDT, des maisons des 1000 premiers jours et autres lieux ressources pour les parents et les enfants. Les structures de l'Animation de la Vie Sociale, du fait de leur caractère généraliste, charpentent l'offre des services aux familles sur un territoire ; leur développement est essentiel dans les communes de Guyane.
- **Expérimenter et innover** pour mieux s'adapter au territoire en proposant des actions innovantes, en poursuivant les expérimentations qui fonctionnent, en s'enrichissant des analyses des observatoires développés en Guyane.

Le plan d'action est décliné selon 3 leviers :



Chaque levier comporte 3 objectifs spécifiques :

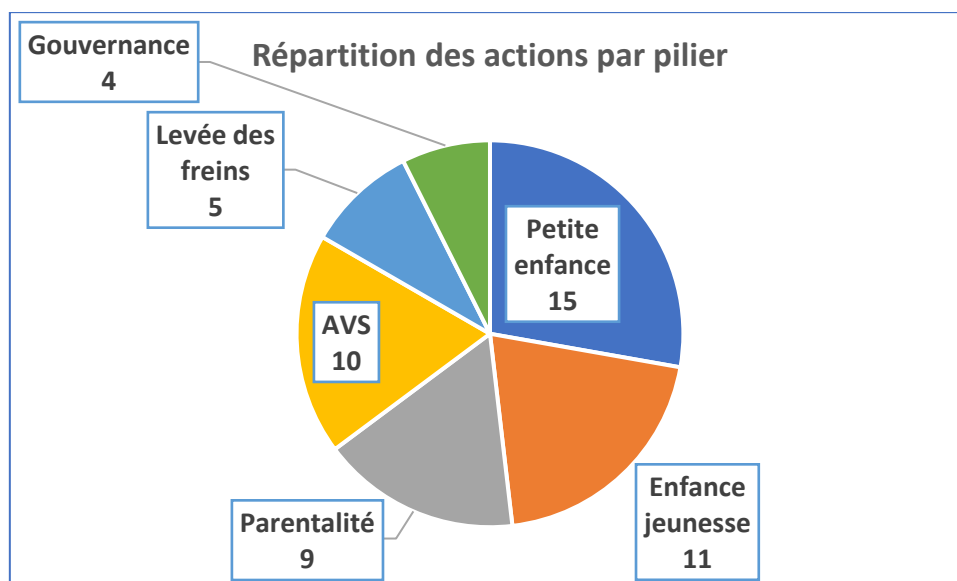
levier I Soutenir l'existant et garantir sa pérennité	levier II Développer l'offre de service	levier III Expérimenter et innover pour s'adapter au territoire
• Objectif 1 : Former et professionnaliser • Objectif 2 : Informer et communiquer • Objectif 3 : Pérenniser les dispositifs spécifiques à la Guyane	• Objectif 1 : Structurer les secteurs • Objectif 2 : Rendre attractif les métiers des secteurs • Objectif 3 : Déployer des offres nouvelles	• Objectif 1 : Proposer des actions innovantes • Objectif 2 : Poursuivre l'expérimentation de dispositifs spécifiques • Objectif 3 : S'enrichir des analyses issues des observatoires

Chaque objectif comporte entre zéro et quatre actions par pilier des services aux familles.
Les 5 piliers des services aux familles sont :

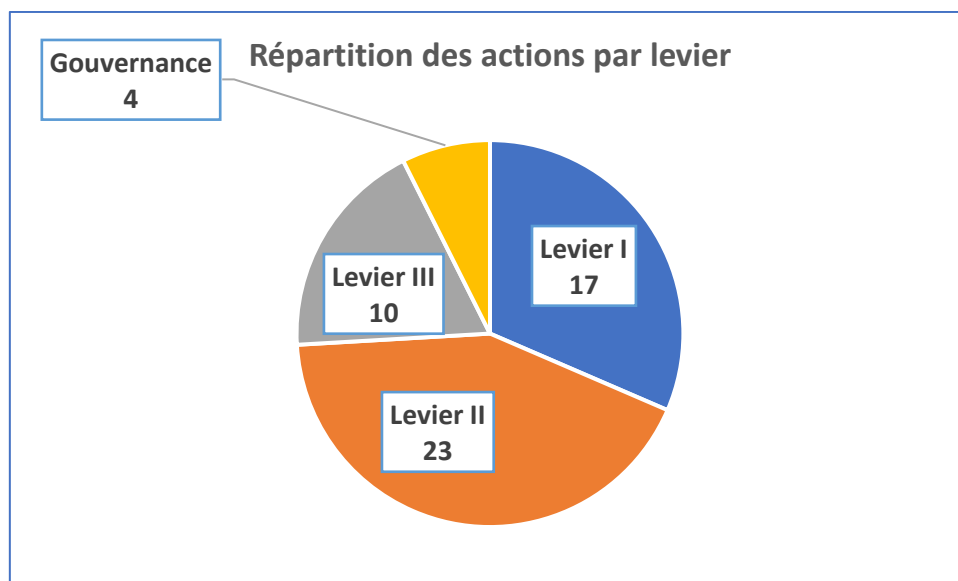
1. Petite enfance
2. Enfance et jeunesse
3. Parentalité
4. Animation de la Vie Sociale
5. Levée des freins pour l'accès aux services

Le plan d'action comporte 50 actions, auxquelles il convient d'ajouter 4 actions transversales, ayant trait à la gouvernance du STSF.

Selon les piliers, les actions se répartissent comme suit :



Selon les leviers, les actions se répartissent comme suit :



Au total, le STSF comporte 54 actions qui se répartissent de la façon suivante :

LEVIER I	Objectif 1 Former et professionnaliser	Objectif 2 Informer et communiquer	Objectif 3 Pérenniser les dispositifs spécifiques à la Guyane	Total Levier I Soutenir l'existant et garantir sa pérennité
Petite enfance	3	2	0	5
Enfance jeunesse	2	1	2	5
Parentalité	1	1	0	2
AVS	1	3	0	4
Levée des freins	0	0	1	1
ENSEMBLE	7	7	3	17

LEVIER II	Objectif 1 Structurer les secteurs	Objectif 2 Rendre attractif les métiers des secteurs	Objectif 3 Déployer des offres nouvelles	Total Levier II Développer l'offre de service
Petite enfance	2	4	3	9
Enfance jeunesse	1	1	2	4
Parentalité	1	0	3	4
AVS	3	0	1	4
Levée des freins	1	0	1	2
ENSEMBLE	8	5	10	23

LEVIER III	Objectif 1 Proposer des actions innovantes	Objectif 2 Poursuivre l'expérimentation de dispositifs spécifiques	Objectif 3 S'enrichir des analyses issues des observatoires	Total Levier III Expérimenter et innover pour s'adapter au territoire
Petite enfance	1	0	0	1
Enfance jeunesse	0	2	0	2
Parentalité	1	1	1	3
AVS	1	0	1	2
Levée des freins	1	0	1	2
ENSEMBLE	4	3	3	10

	TOTAL GOUVERNANCE
Gouvernance	4

Les objectifs du plan d'action sont détaillés ci-après.

LEVIER I

Objectif 1 : Former et professionnaliser

Les besoins de formation et de professionnalisation concernent l'ensemble des services aux familles : assistants maternels, personnels des EAJE, personnels de l'animation auprès des jeunes, personnels des dispositifs d'aide à la parentalité (médiation familiale, espaces rencontres, Aide et Accompagnement à Domicile...), animateurs de l'éducation populaire...

Faute de personnel qualifié, certains postes ne sont pas pourvus. Faire monter en compétence le personnel en poste est incontournable. Mettre en place et soutenir des formations professionnalisantes est un enjeu majeur, de même que préparer les porteurs de projets à leur futur métier et renforcer les compétences en gestion des organisateurs et des directeurs.

Il convient de développer l'offre de formation en s'appuyant sur les partenariats locaux. Le STSF prévoit 7 actions en ce sens, déclinées dans les tableaux du plan d'action.

Objectif 2 : Informer et communiquer

Le manque de visibilité des dispositifs existants entrave l'accès aux services des familles et la coordination entre les acteurs du domaine.

Pour accompagner au mieux les porteurs de projet, les enfants, les jeunes et les familles, des plans d'information sont à construire.

Le STSF envisage 7 actions sur ce thème, déclinées dans les tableaux du plan d'action.

Objectif 3 : Pérenniser les dispositifs spécifiques à la Guyane

Ancrer la Prestation d'Accueil de la Restauration scolaire (PARS) dans le paysage guyanais s'avère indispensable. Le manque de mobilité entrave l'accès aux services, notamment des jeunes. Pour lever les freins à l'accès aux services, il est nécessaire de repenser les mobilités au sein du territoire.

Le STSF conçoit 3 actions de pérennisation de ces dispositifs, déclinées dans les tableaux du plan d'action.

LEVIER II

Objectif 1 : Structurer les secteurs

La structuration des secteurs doit permettre d'améliorer la lisibilité des dispositifs et la coordination des secteurs. Aide à l'ingénierie de montage des projets, sensibilisation des partenaires financiers ou autres, valorisation de dispositifs structurants tels que Maisons d'Assistants Maternels pour la Petite Enfance, promotion du caractère généraliste et holistique des structures de l'Animation de la Vie Sociale correspondant aux besoins exprimés des habitants sont autant de projets à mettre en œuvre.

Le STSF soutient 8 actions en ce sens, déclinées dans les tableaux du plan d'action.

Objectif 2 : Rendre attractifs les métiers des secteurs

Bourse des emplois, carrefour des emplois, tant pour l'accueil collectif que pour l'accueil individuel, seront mis en place. L'association des assistants maternels doit jouer pleinement son rôle sur le territoire.

Instituer un plan de communication sur l'offre de services existants et les leviers mobilisables au cours d'une action renouvelée chaque année doit permettre aux porteurs de projet d'avoir un ancrage solide : soutien en ingénierie, accompagnement à la démarche entrepreneuriale, à l'activité économique.

Promouvoir les métiers de l'animation et les perspectives de développement sur le territoire permettra d'ouvrir des perspectives professionnelles à la jeunesse du territoire et développer l'engagement éducatif et le volontariat à l'animation.

Le STSF prévoit 5 actions sur ce thème, déclinées dans les tableaux du plan d'action.

Objectif 3 : Déployer des offres nouvelles

La mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance, des Projets Educatifs de territoire et d'une Maison des 1 000 premiers jours est incontournable.

Les espaces dits « lieux ressources » visant à promouvoir des structures spécialisées dans l'accompagnement des parents, de type « Maison des Familles », « Espaces Parents » sont insuffisamment développés en Guyane.

Le STSF envisage 10 actions permettant de développer des services, déclinées dans les tableaux du plan d'action.

LEVIER III

Objectif 1 : Proposer des actions innovantes

Accompagner le secteur de la Petite Enfance vers un regroupement des acteurs pour l'émergence d'offres nouvelles (centrale d'achat pour négocier les prix), amener certaines structures de Guyane vers l'agrément VACAF et innover avec un dispositif VACAF Guyane labellisé « Carbet hamac » sont deux actions phares qui seront développées.

Les activités intergénérationnelles contribuent à améliorer la cohésion sociale sur un territoire. Elles permettent l'adaptation de la société au vieillissement de la population, favorisent les valeurs de partage, de respect, de bienveillance... Il s'agira de collaborer avec la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) pour co-élaborer un plan d'action dans le domaine du « bien vieillir » au sein des structures de l'Animation de la Vie Sociale.

Aider les jeunes à s'émanciper et à s'autonomiser en matière d'accès au logement est important car il y a une réelle difficulté d'accès aux logements en Guyane et notamment pour les jeunes.

Le STSF projette 4 actions innovantes, déclinées dans les tableaux du plan d'action.

Objectif 2 : Poursuivre l'expérimentation de dispositifs spécifiques

Développer qualitativement l'animation péri et extra-scolaire via des partenariats avec les acteurs et les têtes de réseaux sur le territoire est programmé.

Le Dispositif de Rentrée Scolaire (DRS) permet aux collégiens et lycéens habitant dans les communes éloignées de pouvoir venir, avec leur famille, s'installer dans leur nouvelle vie sur le littoral. Garantir le maintien du DRS permettra l'accompagnement, tout au long de l'année, des jeunes et de leurs parents issus des sites les plus distants.

L'expérimentation qui consiste à accompagner les jeunes des communes éloignées qui continuent leur scolarité sur le littoral dans le cadre de l'expérimentation de la MFR de Régina sera poursuivie.

Le STSF propose de prolonger ces 3 expérimentations, déclinées dans les tableaux du plan d'action.

Objectif 3 : S'enrichir des analyses issues des observatoires

L'observatoire des violences conjugales est une structure de suivi et de veille qui permet de fédérer l'ensemble de la communauté des acteurs et actrices intervenant auprès des femmes victimes de violences à partir de données factuelles.

Aider à la complétude de l'enquête statistique de l'observatoire SENACS permettra d'avoir des statistiques fiables et exhaustives des structures de l'Animation de la Vie Sociale en Guyane.

L'observatoire de l'habitat indigne permettra d'évaluer correctement la situation en la matière sur le territoire.

Le STSF entend s'enrichir des analyses issues de ces 3 observatoires, actions déclinées dans les tableaux du plan d'action.

LES TABLEAUX DU PLAN D'ACTION

Les actions sont ventilées dans un tableau à 6 colonnes décrites ci-dessous :

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
Le numéro de l'action	Le nom de l'action	Le ou les indicateurs servant de mesure à l'atteinte de la cible de l'action	La cible est le résultat à atteindre, chaque année ou en fin de STSF	L'organisme pilote de l'action	Les organismes apportant moyens humains ou financiers pour mener à bien l'action, de manière prévisionnelle

Code couleurs :

Petite enfance
Enfance et jeunesse
Parentalité
Animation Vie Sociale
Levée des freins pour l'accès aux services

Nota bene : l'Association de Maires de Guyane (AMG) est précisée lorsque les municipalités sont impliquées, quelle que soit la municipalité.

LEVIER I : SOUTENIR L'EXISTANT ET GARANTIR SA PERENNITE

OBJECTIF 1 : FORMER ET PROFESSIONNALISER

PILIER 1 : PETITE ENFANCE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
1	Assurer la continuité du plan de formation initiale et continue pour les assistants maternels	1. Effectivité du plan de formation 2. Nombre d'assistants maternels formés chaque année	X% des AM formés chaque année à définir lors du premier groupe de travail	CTG (DGSH)	CTG (DGSH+DGEE) OPCO CNFPT France travail
2	Accompagner les responsables de crèches à la mise en œuvre d'un plan de formation pour les personnels (hors directeurs et gestionnaires)	1. Effectivité du plan de formation 2. Nombre de personnels crèche formés chaque année	x% des personnels crèche formés chaque année à définir lors du premier groupe de travail	CTG (DGSH+DGEE)	CTG OPCO CNFPT RSMA Chambre des métiers France travail
3	Poursuivre la certification des directeurs et gestionnaires d'EAJE	1. Nombre de directeurs et gestionnaires certifiés	30 directeurs et gestionnaires certifiés chaque année	Caf	Caf OPCO CNFPT

PILIER 2 : ENFANCE ET JEUNESSE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
4	Travailler avec les ALSH à établir un plan de formation de leur personnel de l'animation enfance jeunesse	1. Effectivité du plan de formation 2. Nombre de personnels formés chaque année 3. Nombre de certificats de formation à la gestion associative	X% des personnels formés chaque année à définir lors du premier groupe de travail	Caf	CTG Caf SEG (DGCOPOP) CNFPT
5	Accompagner les porteurs de projets lors du dépôt du dossier d'agrément Accueil Collectif de Mineurs (ACM)	1. Nombre de porteurs de projets accompagnés	X% de porteurs de projets accompagnés à définir lors du premier groupe de travail	SEG (DGCOPOP) M.ANI.OC	CTG Caf SEG (DGCOPOP)

PILIER 3 : PARENTALITE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
6	Identifier les besoins de formations en mobilisant le réseau des acteurs de la parentalité	1. Nombre de professionnels ayant suivi une formation	Un plan de formation des acteurs de la parentalité est mis en œuvre	Caf	Caf CTG SEG AMG

PILIER 4 : ANIMATION VIE SOCIALE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
7	Elaborer et déployer des plans de formation à destination des directeurs, des animateurs, des référents familles et des bénévoles	- Plan de formation rédigé - Nombre de professionnels ayant suivi une formation	Ont bénéficié de la formation : Tous les directeurs, au moins 50% des animateurs + référents familles et au moins 20% des bénévoles	M.ANI.OC	Caf FCSF M.ANI.OC CTG OPCO

LEVIER I : SOUTENIR L'EXISTANT ET GARANTIR SA PERENNITE

OBJECTIF 2 : INFORMER ET COMMUNIQUER

PILIER 1 : PETITE ENFANCE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
8	Mettre en place une campagne de communication en langues régionales visant à promouvoir le métier d'assistant maternel, l'intérêt à intégrer le secteur formel et les formations dispensées par la CTG.	1. Effectivité de la campagne de communication 2. Nombre d'assistants maternels touchés par la campagne	Une campagne faite au cours de la période	CTG (DGEE/PFO)	CTG (DGEE/PFO+DG Prox. +DGSH) SEG (DGCOPOP) Caf (RPE) AMG
9	Actualiser et mettre à jour au fil de l'eau le site Internet Monenfant.fr	1. Nombre d'actualisations faites 2. Nombre de visites du site	Visibilité de l'offre trimestriellement	Caf	CNAF

PILIER 2 : ENFANCE ET JEUNESSE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
10	Continuer à déployer et pérenniser un plan d'information à destination des familles et des jeunes	1. Nombre de campagnes faites	Campagne d'information faite chaque année	CTG (DGEE/Vie associative)	CTG (DGEE/Vie associative + DGSH) Caf

PILIER 3 : PARENTALITE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
11	Construire une campagne d'information à destination des familles	1. Nombre de campagnes faites	Campagne d'information faite chaque année	Caf	Caf CTG

PILIER 4 : ANIMATION VIE SOCIALE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
12	Créer un site Internet	1. Effectivité du site Internet	Site Internet créé et alimenté	M.ANI.OC	Caf M.ANI.OC
13	Mettre en place des réunions collectives multi partenariales	1. Nombre de réunions faites et calendrier 2. Nombre de participants, thématiques abordées, partenaires impliqués	Au moins une réunion par EPCI et par an	M.ANI.OC Caf	Caf M.ANI.OC CTG (DGSH)
14	Sensibiliser les décideurs à la thématique de l'AVS	1. Nombre de municipalités rencontrées 2. Etude d'impact effectuée	Toutes les communes signataires d'une Convention Territoriale Globale	Caf M.ANI.OC	Caf M.ANI.OC CTG (DGSH) AMG

LEVIER I : SOUTENIR L'EXISTANT ET GARANTIR SA PERENNITE

OBJECTIF 3 : PERENNISER LES DISPOSITIFS SPECIFIQUES A LA GUYANE

PILIER 2 : ENFANCE ET JEUNESSE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
15	Stabiliser la Prestation d'Aide à la Restauration Scolaire (PARS) dans les communes qui en disposent	1. Taux de couverture 2. Taux d'évolution du nombre de rationnaires	Augmenter le taux de couverture de 5 points chaque année	Caf	Caf AMG CTG ARS
16	Déployer la PARS dans les communes non ou peu pourvues	1. Taux de couverture 2. Taux d'évolution du nombre de rationnaires	Augmenter le taux de couverture de 5 points chaque année	Caf	Caf AMG CTG ARS

PILIER 5 : LEVEE DES FREINS POUR L'ACCES AUX SERVICES

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
17	Continuer d'adapter l'offre de mobilité existante aux besoins d'accès aux services	1. Une réunion est mise en place en 2025 et en 2026 2. Compte-rendu des réunions	Au moins une réunion commune dans l'année	CTG (DG Prox)	CTG CACL SEG (DGCOPOP+SPCM) Caf

LEVIER II : DEVELOPPER L'OFFRE DE SERVICE

OBJECTIF 1 : STRUCTURER LES SECTEURS

PILIER 1 : PETITE ENFANCE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
18	Sensibiliser les bailleurs sociaux pour proposer des espaces d'EAJE ou pour les assistants maternels	1. Effectivité de la campagne de sensibilisation 2. Nombre de bailleurs sociaux qui ont reçu la campagne	Tous les bailleurs sociaux ont reçu la campagne de sensibilisation	Caf	Caf Bailleurs sociaux AMG CTG (DGSH)
19	Soutenir la création de Maisons d'Assistants Maternels (MAM)	1. Nombre de MAM créées 2. Nombre d'assistants maternels exerçant en MAM	Au moins 1 MAM créée chaque année	Caf	Caf AMG CTG

PILIER 2 : ENFANCE ET JEUNESSE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
20	Désigner un référent enfance et jeunesse	1. Mise en synergie des acteurs de la thématique	Le référent est désigné en 2025	Caf	Caf CTG SEG

PILIER 3 : PARENTALITE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
21	Désigner un référent parentalité	1. Mise en synergie des acteurs de la thématique	Le référent est désigné en 2025	Caf	Caf CTG SEG

PILIER 4 : ANIMATION VIE SOCIALE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
22	Désigner un référent Animation Vie Sociale	1. Mise en synergie des acteurs de la thématique	Le référent est désigné en 2025	M.ANI.OC	Caf FCSF
23	Valoriser le caractère généraliste des structures : Mettre en place des offres de services d'accès aux droits	1. Nombre de structures avec accès aux droits 2. Nombre de personnes accueillies, thématiques	Au moins 50% des structures proposent de l'accès aux droits	M.ANI.OC	Caf FCSF
24	Valoriser le caractère généraliste des structures : Mettre en place des offres de services d'activités de temps libres pour la jeunesse	1. Nombre de structures avec activités de temps libres 2. Nombre d'enfants accueillies, activités proposées	Au moins 50% des structures proposent des activités de temps libres pour la jeunesse	M.ANI.OC	Caf FCSF

PILIER 5 : LEVEE DES FREINS POUR L'ACCES AUX SERVICES

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
25	Promouvoir et faire connaître les projets levant les freins à la mobilité : aller-vers, activités hors-les-murs, activités nomades...	1. Nombre de nouveaux projets	X nouveaux projets chaque année (à définir lors du groupe de travail dédié)	ARS, SEG, Caf	ARS SEG (DGCOPop+SPCM) Caf CTG

LEVIER II : DEVELOPPER L'OFFRE DE SERVICE

OBJECTIF 2 : RENDRE ATTRACTIFS LES METIERS DES SECTEURS

PILIER 1 : PETITE ENFANCE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
26	Mettre en place une bourse des emplois	1. Effectivité de la bourse des emplois	Une bourse des emplois est organisée chaque année	CTG (DGEE) SEG (DGCOPOP)	CTG (DGEE) OPCO CNFPT France Travail SEG (DGCOPOP)
27	Mettre en place un carrefour des emplois	1. Effectivité du carrefour des emplois	Un carrefour est organisé chaque année	CTG (DGEE) SEG (DGCOPOP)	CTG (DGEE) OPCO CNFPT France Travail SEG (DGCOPOP)
28	Soutenir l'émergence d'associations d'assistants maternels	1. Les associations sont créées et référencées 2. Tableau Excel récapitulatif des assistants maternels	Association créée et son activité suivie	CTG (DGSH)	CTG Caf
29	Poursuivre la promotion de la filière petite enfance lors d'une rencontre annuelle avec les acteurs du secteur	1. Effectivité de la séance annuelle 2. Nombre de participants avec profil ayant assisté à la séance	Une séance est organisée chaque année	Caf	Caf CTG Fédérations petite enfance AMG SEG

PILIER 2 : ENFANCE ET JEUNESSE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
30	Créer un plan de promotion des métiers de l'animation	1. Nombre de campagnes réalisées	Une campagne est faite chaque année	CTG (DGEE/PFO) SEG (DGCOPOP)	CTG SEG (DGCOPOP) Caf OPCO

LEVIER II : DEVELOPPER L'OFFRE DE SERVICE

OBJECTIF 3 : DEPLOYER DES OFFRES NOUVELLES

PILIER 1 : PETITE ENFANCE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
31	Accompagner la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE)	1. Tableau de suivi des actions en lien avec le SPPE 2. Nombre de places en EAJE créées 3. Nombre d'assistants maternels agréés	Le SPPE est mis en œuvre conformément aux instructions réglementaires	Caf	Caf AMG CTG (DGSH) SEG
32	Créer un Relais Petite Enfance (RPE) à Mana, Kourou et Rémire-Montjoly, communes de 10 000 hbts sans RPE	1. Nombre de RPE créés	3 RPE créés : à Mana, Kourou et Rémire-Montjoly	Caf	Caf AMG CTG SEG
33	Organiser la création future d'un RPE à Apatou, Maripasoula et Grand-Santi en adaptant le fonctionnement du RPE aux caractéristiques de ces communes (éloignées, ne disposant ni de crèche ni d'assistants maternels agréés), communes de 9 000 hbts	1. Nombre de RPE en préfiguration 2. Nombre de cahiers des charges rédigés tenant compte des caractéristiques des communes et proposant des actions originales	3 RPE en préfiguration : à Apatou, Maripasoula et Grand-Santi	Caf	Caf AMG CTG SEG (DGCOP-ouest)

PILIER 2 : ENFANCE ET JEUNESSE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
34	Soutenir le déploiement de Projets Educatifs De Territoire (PEDT) renouvelés	1. Nombre de communes avec PEDT	x communes par an à définir lors du premier groupe de travail	Rectorat	Rectorat AMG EPCI Caf
35	Mettre en œuvre le dispositif des Promeneurs du Net	1. Le dispositif des Promeneurs du Net est mis en œuvre	Le dispositif des Promeneurs du Net est mis en œuvre en 2025	Caf	Caf CTG

PILIER 3 : PARENTALITE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
36	Soutenir la création de Maisons des 1000 premiers jours	1. Une Maison des 1 000 premiers jours est créée 2. Liste des activités, des professionnels exerçants, des familles accueillies	Au moins une Maison est en fonction en Guyane en 2025	ARS	ARS SEG (DGCOPOP+SPCM) CTG Caf
37	Créer un plan d'action pour développer des lieux ressources de type « Maisons des Familles », « Espaces parents » ...	1. Le plan d'action est créé 2. Nombre d'AAP lancés	Au moins 1 AAP chaque année	Caf	Caf CTG (DGCOPOP+SPCM) SEG
38	Améliorer le cadre de vie des familles en mettant en œuvre le BRICOBUS et le diagnostic « décence » du logement	1. Nombre de campagnes BRICOBUS faites 2. Nombre d'ateliers de quartier faits 3. Nombre de diagnostics « décence » effectués 4. Nombre de familles accompagnées par la Caf pour décence du logement	50 chantiers BRICOBUS en 2024 +10% chaque année 100 diagnostics « décence » du logement en 2024 +10% chaque année	Caf	Caf Les Compagnons Bâisseurs

PILIER 4 : ANIMATION VIE SOCIALE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
39	Développer des structures d'Animation de la Vie Sociale, notamment dans les Quartiers Prioritaires de la Ville	1. Nombre de structures créées et en fonctionnement	X structures créées et en fonctionnement au cours de la période à définir lors du premier groupe de travail	Caf SEG (SPCM)	Caf AMG CTG SEG (SPCM+DGCOPOP) M.ANI.OC

PILIER 5 : LEVEE DES FREINS POUR L'ACCES AUX SERVICES

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
40	Promouvoir les mobilités solidaires	1. Nombre d'initiatives développées et soutenues	Garages et autoécoles solidaires, forfaits bus (tarifs solidaires) ...	CTG (DGEE/PIES) CACL	SEG (SPCM+DGCOPOP) CTG CACL France Travail

LEVIER III : EXPERIMENTER ET INNOVER POUR S'ADAPTER AU TERRITOIRE

OBJECTIF 1 : PROPOSER DES ACTIONS INNOVANTES

PILIER 1 : PETITE ENFANCE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
41	Accompagner le secteur à un regroupement des acteurs pour l'émergence d'une centrale d'achat afin de négocier les prix	1. Nombre de réunions organisées avec les gestionnaires et les fédérations 2. Taux d'adhésion au projet	Au moins une réunion en 2025 Engagement de la démarche	Caf	Fédérations Petite enfance Caf Entreprises privées SEG (SPCM+DGCOPOP)

PILIER 3 : PARENTALITE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
42	Activer le dispositif VACAF en Guyane et faire labelliser le « Carbet hamac »	1. Effectivité de VACAF 2. Le label « Carbet hamac » est créé 3. Les structures sont contactées et accompagnées 4. Nombre d'agréments délivrés	Activation de VACAF Label créé en 2025 Au moins 3 structures en 2025 + 1 chaque année jusqu'en 2029	Caf	Caf SEG (DGCOPOP)

PILIER 4 : ANIMATION VIE SOCIALE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
43	Encourager les actions favorisant les relations intergénérationnelles	1. Signature convention avec la CGSS 2. Nombre d'actions, nombre de personnes par action, nombre de structures concernées	Au moins 50% des structures proposent des activités intergénérationnelles en 2025	M.ANI.OC	Caf CGSS

PILIER 5 : LEVEE DES FREINS POUR L'ACCES AUX SERVICES

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
44	Expérimenter la colocation solidaire	1. Effectivité de la colocation solidaire 2. Nombre de jeunes accueillis	20 jeunes accueillis chaque année	Caf	Caf SEG (DGCOPOP+SPCM) CTG (DGEE)

LEVIER III : EXPERIMENTER ET INNOVER POUR S'ADAPTER AU TERRITOIRE

OBJECTIF 2 : POURSUIVRE L'EXPERIMENTATION DE DISPOSITIFS SPECIFIQUES

PILIER 2 : ENFANCE ET JEUNESSE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
45	Soutenir les associations qui proposent dans leur projet pédagogique des actions innovantes : dimension environnementale et valeurs éco-citoyennes	1. Nombre d'associations soutenus 2. Nature de l'innovation	X associations soutenus chaque année à définir lors du premier groupe de travail	CTG (DGEE/Vie associative)	CTG (DGEE) Caf SEG (DGCOPOP+SPCM)
46	Poursuivre l'expérimentation de la MFR de Régina et la déployer dans d'autres MFR. Cette expérimentation vise à permettre aux jeunes issus de communes éloignées de suivre leur scolarité en assurant leur hébergement hors temps scolaire (stages, week-ends et petites vacances) et leur offrir un encadrement éducatif et pédagogique, visant à une meilleure réussite scolaire et une meilleure intégration sociale et professionnelle.	1. Nombre de jeunes bénéficiaires à Régina 2. Nombre de MFR qui entrent dans l'expérimentation 3. Nombre de jeunes bénéficiaires dans autres MFR	20 jeunes bénéficiaires MFR de Régina Au moins une autre MFR dans le dispositif	Caf	Caf M.ANI.OC SEG (SPCM+DGCOPOP)

PILIER 3 : PARENTALITE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
47	Soutenir le Dispositif de Rentrée Scolaire (DRS) et son extension à l'accompagnement des jeunes tout au long de l'année	1. Les associations sont contactées et accompagnées 2. Nombre de jeunes bénéficiant du dispositif par commune et année scolaire	Augmentation de +10% chaque année des jeunes bénéficiant du dispositif	Caf Associations identifiées	Caf CTG Rectorat

LEVIER III : EXPERIMENTER ET INNOVER POUR S'ADAPTER AU TERRITOIRE

OBJECTIF 3 : S'ENRICHIR DES ANALYSES ISSUES DES OBSERVATOIRES

PILIER 3 : PARENTALITE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
48	Participer à la création de l'observatoire des violences conjugales en Guyane	1. Effectivité de l'Observatoire 2. Tableau statistique issu de l'Observatoire	L'Observatoire est opérationnel en fin de période	SEG (DRDFE)	SEG (DRDFE) CACL CTG (DGS) ARS

PILIER 4 : ANIMATION VIE SOCIALE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
49	Aider à la complétude de l'enquête statistique de l'observatoire SENACS	1. % des CS et EVS actifs répondent à SENACS chaque année 2. Plaquette SENACS diffusée	100% des CS et EVS actifs répondent à SENACS chaque année	M.ANI.OC Caf	FCSF Caf

PILIER 5 : LEVEE DES FREINS POUR L'ACCES AUX SERVICES

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
50	Participer à la création de l'Observatoire de l'habitat indigne	1. Effectivité de l'Observatoire 2. Tableau statistique issu de l'Observatoire	L'Observatoire est opérationnel en fin de période	AUDEG	AUDEG SEG (DGCOPOP + DGTM) EPCI

ACTIONS DE LA GOUVERNANCE

N°	Action	Indicateur	Cible	Pilote	Moyens prévisionnels
51	Organiser a minima un CTSF chaque année	Nombre de CTSF chaque année	Un CTSF est organisé chaque année	Coordonnatrice du CTSF	Caf SEG (SPCM)
52	Mettre en place 1 CTT dans chaque EPCI chaque année	Nombre de CTT chaque année par EPCI	Un CTT est organisé chaque année dans chaque EPCI	Coordonnatrice du CTSF	Caf SEG (SPCM)
53	Mettre en place 4 groupes de travail : -Petite enfance -Enfance et jeunesse -Parentalité -Animation de la Vie Sociale	Nombre de groupes de travail mis en place	4 groupes de travail sont mis en place au 1 ^{er} semestre 2025	Coordonnatrice du CTSF	Caf SEG (SPCM)
54	Mettre en place un premier comité des financeurs qui établira la feuille de route, l'organisation et le bilan annuels des différents comités des financeurs	1. Effectivité du premier comité des financeurs 2. Feuille de route 3. Organisation validée	La feuille de route est établie et l'organisation planifiée	Coordonnatrice du CTSF	Caf SEG (SPCM)

INDEX :

- ACM : Accueil Collectif des Mineurs
- AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
- ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- AMG : Association des Maires de Guyane
- ARS : Agence Régionale de Santé
- ATL : Aide aux Temps Libres
- AUDEG : Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane
- AVS : Animation de la Vie Sociale
- CACL : Communauté d'Agglomération du centre Littoral
- Caf : Caisse d'Allocations Familiales
- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- CCDS : Communauté de Communes Des Savanes
- CCEG : Communauté de Communes de l'Est Guyanais
- CCOG : Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais
- CGSS : Caisse Générale de Sécurité Sociale
- CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement
- CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales
- CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- CRPV : Centre de Ressources Politique de la Ville
- CS : Centre Social
- CTG : Collectivité Territoriale de Guyane
- DGCOPOP : Direction Générale de la Cohésion et des Populations
- DGTm : Direction Générale de Territoires et de la Mer
- EAJE : Etablissement d'Accueil du jeune Enfant
- EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- EVS : Espace de Vie Sociale
- FCSF : Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France
- LAEP : Lieux d'Accueil Enfants Parents
- PARS : Prestation d'Aide à la Restauration Scolaire
- PMI : Protection Maternelle et Infantile
- PRE : Programme de Réussite Educative
- REAAP : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité
- SEG : Services de l'Etat en Guyane
- SPCM : Sous-Préfet Chargé de Mission
- UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

STSF 2024 – 2029

